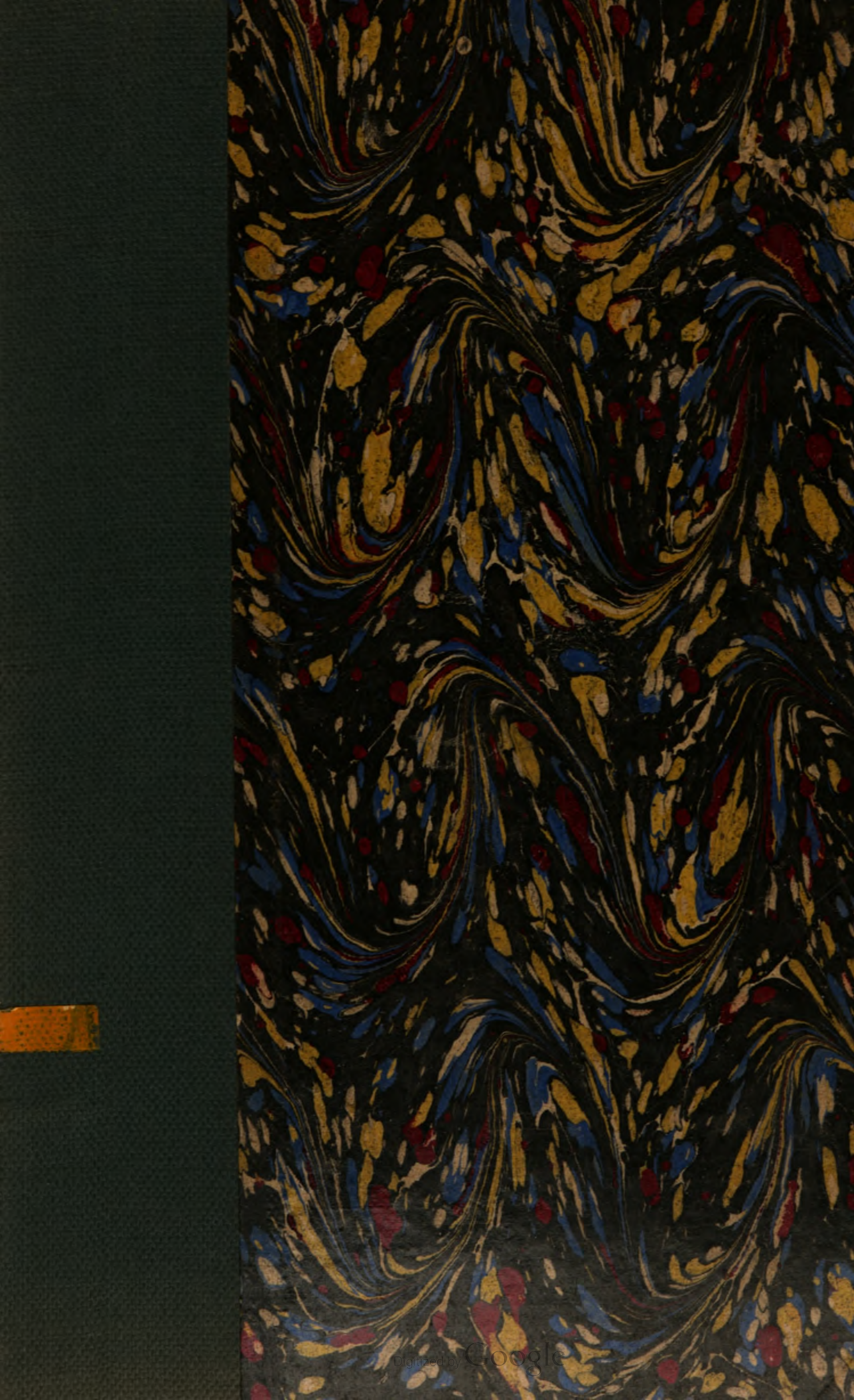
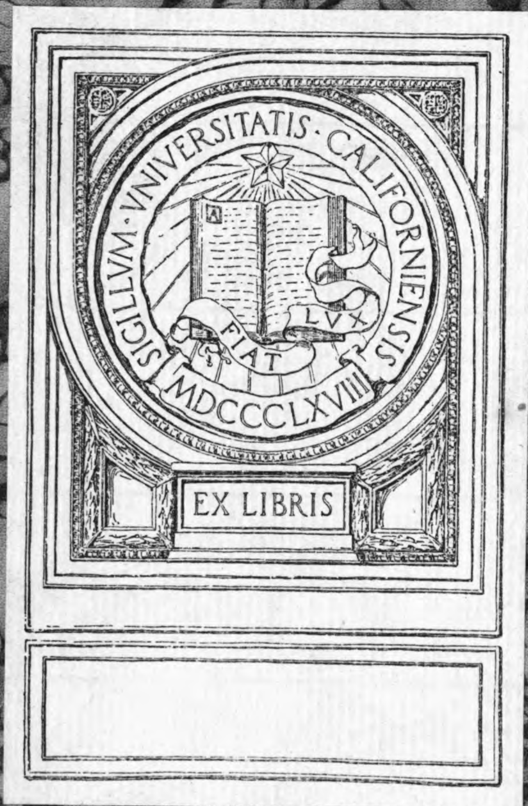
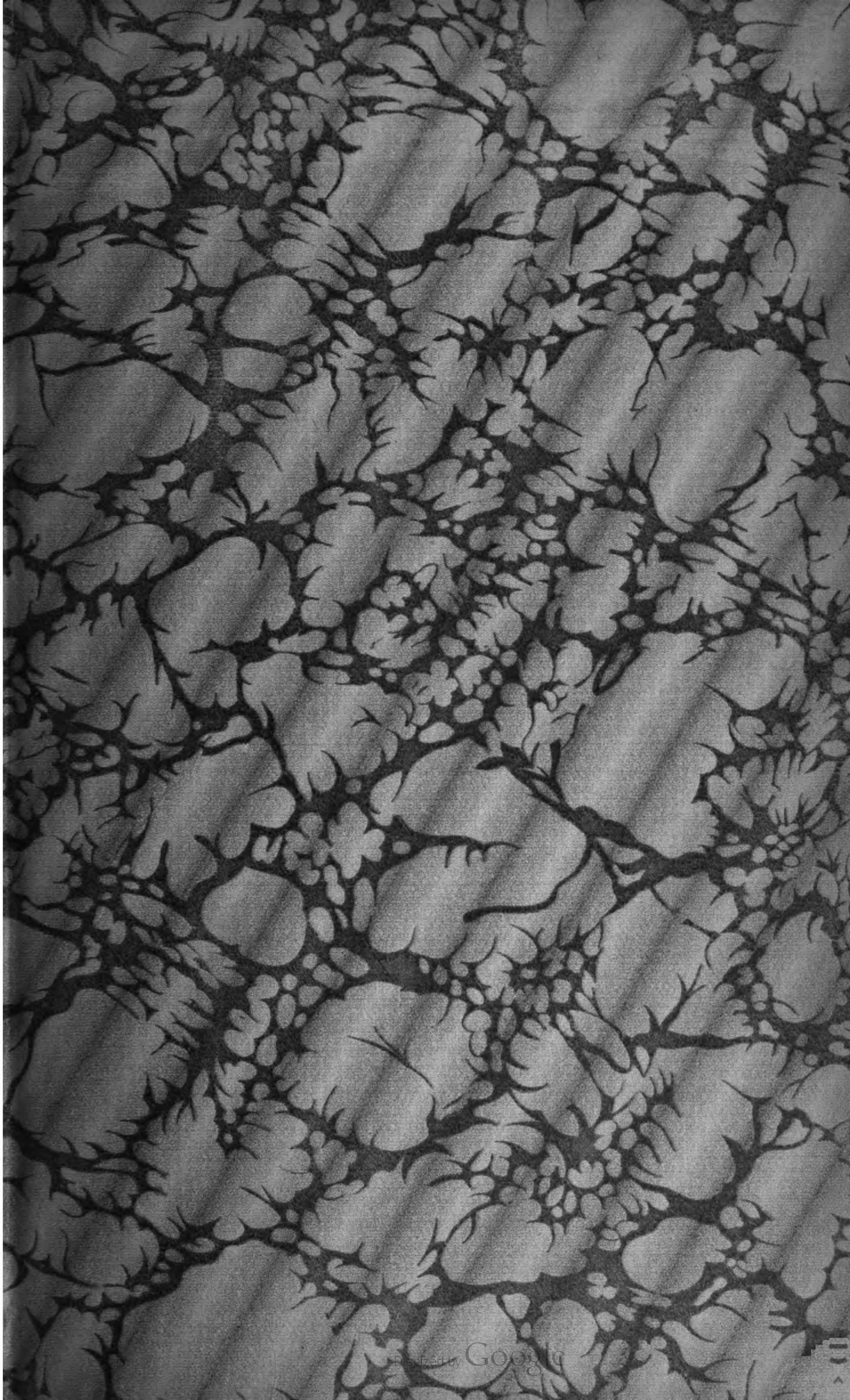





SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1885

RÈGLEMENT

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

ART. 1 — L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen se compose de *membres titulaires*, de *membres honoraires* et d'*associés correspondants*.

Le nombre des membres titulaires est de *quarante-cinq*.

Celui des membres honoraires n'est pas limité. Ils jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

Le nombre des associés correspondants est illimité. Si, parfois, ils viennent à Caen, ils prennent place parmi les membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

ART. 2. — Quand une place de titulaire devient vacante, les candidats sont présentés par deux membres titulaires ou honoraires, qui remettent au président ou au secrétaire la liste des travaux de ces candidats et un ouvrage imprimé ou manuscrit à l'appui de leur demande.

Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire, s'il a été dix ans membre titulaire, et s'il a soixante ans d'âge.

Toute nomination d'associé correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer les membres qui l'ont présenté. Ceux-ci peuvent retirer leur présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

ART. 3. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations ou les renvoie à une autre séance, qu'elle détermine.

ART. 4. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire, l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs, un mois au plus tôt après la présentation. — S'il s'agit de la nomination d'un associé

correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un associé correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

ART. 5. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

ART. 6. — La Commission d'impression est

composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels sont adjoints le Président, le Secrétaire et le Vice-Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer dans la bibliothèque de la Compagnie un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres titulaires ou honoraires.

Art. 7. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. 8. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année, dans la séance de novembre,

à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents ; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Art. 9. — Toutes les nominations se font au scrutin ; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix, sans qu'il y ait réclamation.

Art. 10. — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures et demie précises du soir ; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

Art 11. — L'Académie tient, quand elle le juge

convenable, des séances publiques, dont elle fixe le jour, l'heure et le lieu par une délibération.

Art. 12. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne et à toutes les dépenses imprévues.

Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer, sur les signatures du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

Art. 13. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres honoraires. Elle est de dix francs et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre et la paie en recevant son diplôme.

Art. 14. — Tous les membres titulaires sont

tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'art. 13.

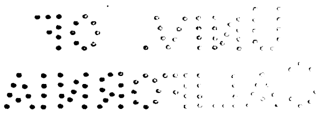
Les membres honoraires n'encourent aucune amende pour leur absence.

Art. 15. — L'Académie laisse aux auteurs des travaux qu'elle imprime la responsabilité des opinions qu'ils y soutiennent.



MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE



ÉTUDE

SUR

LA DATE DE LA FÊTE DE PAQUES

POUR

LES DIVERSES ANNÉES DU CALENDRIER GRÉGORIEN

Par A. de SAINT-GERMAIN

Membre titulaire



On sait que, parmi les fêtes instituées par l'Église, les unes, comme la Toussaint ou Noël, reviennent tous les ans à la même date, tandis que les autres se célèbrent à des époques qui varient suivant les années, et dont la détermination exige quelques calculs. Toutefois, le problème se simplifie tout d'abord parce que, sans parler de l'Avent, dont la date est très-facile à trouver, les intervalles de temps qui séparent les principales fêtes mobiles d'une année sont fixes et bien connus : le jour des Cendres arrive 46 jours avant Pâques, l'Ascension et la Pentecôte 39 et 49 jours après; il sera donc très-facile de déterminer, pour une année quelconque, les dates de ces fêtes si

on connaît la date de l'une d'elles, de Pâques, par exemple; c'est celle dont nous allons nous occuper.

La fête de Pâques nous vient des Juifs, qui célébraient la Pâque le quatorzième jour du premier mois de chaque année; or, le calendrier israélite est principalement réglé d'après le mouvement de la lune : les mois, de 29 et 30 jours, commencent sensiblement à la nouvelle lune; mais, par une combinaison heureuse des années de 12 et de 13 mois, chaque année commence à peu près avec notre printemps; on peut donc dire, sans grande erreur, que la Pâque se célébrait le jour de la première pleine lune du printemps. Pour respecter autant que possible cette tradition, tout en se conformant aux exigences du calendrier julien et à l'usage, adopté par les chrétiens, de célébrer de préférence leurs fêtes le dimanche, le concile de Nicée décida *que la fête de Pâques aurait lieu chaque année le premier dimanche après la pleine lune qui suit immédiatement le jour de l'équinoxe du printemps.* Cette formule a été conservée dans le calendrier grégorien, aujourd'hui en usage dans toute l'Europe occidentale.

Pour appliquer en toute rigueur la règle édictée par le concile de Nicée, il faudrait se servir de tables astronomiques donnant pour la suite des temps les dates précises des équinoxes et des pleines lunes, tables dont la construction exige un travail immense; mais, pour fixer l'époque d'une fête, il n'est évidemment pas indispensable

de s'appuyer sur des données mathématiquement exactes, d'autant moins que celui qui voudrait appliquer rigoureusement la règle fondamentale se heurterait à une difficulté dont il faut bien se rendre compte : supposons qu'une année la lune soit pleine le samedi 26 mars, à onze heures et demie du soir, heure de Paris; en France, on prendra le dimanche 27 mars pour le jour de Pâques ; mais à Rome, où l'heure est en avance de 47 minutes sur celle de Paris, on comptera dimanche 27 mars, minuit 17 minutes, au moment de la pleine lune, et on reportera Pâques au dimanche suivant, huit jours plus tard qu'en France. Appliquée aux choses de la vie, la rigueur absolue des formules mathématiques peut avoir des inconvénients ; c'est ainsi que la Convention avait tort de décréter que l'année commencerait le jour de l'équinoxe vrai d'automne : deux localités voisines, ayant des heures peu différentes, auraient parfois été forcées par cette règle de commencer certaines années, et non toutes, à des jours différents.

Pour déterminer le jour de Pâques, on s'est décidé à ne calculer qu'approximativement les dates des équinoxes et des pleines lunes, à condition de s'entendre sur la manière dont se ferait le calcul. On a adopté le 20 mars pour le jour de l'équinoxe du printemps et on a supposé le soleil et la lune animés de mouvements uniformes dont la vitesse serait égale à leur vitesse moyenne. Ces simplifications ont conduit à des calculs peu com-

pliqués dont on a d'abord donné les règles à l'aide d'éléments fournis par les anciens calendriers, le nombre d'or, l'épacte, les lettres dominicales. A ces formules, quelque peu archaïques et embarrassantes, Gauss a substitué des formules équivalentes, exprimées au moyen de la langue, plus nette et plus commode, de l'arithmétique et de l'algèbre. Je vais exposer, d'une manière aussi élémentaire que possible, les règles données par Gauss ; j'indiquerai une simplification qui permet, avec un peu d'habitude, d'abréger le calcul ; je ferai quelques applications et je donnerai le tableau des dates de Pâques pour les années comprises entre 1800 et 2001 ; enfin, je justifierai les formules de Gauss par des considérations que le grand géomètre n'a pas cru devoir joindre à leur énoncé.

Voici comment on obtient la date de Pâques pour les années comprises entre 1799 et 1900, c'est-à-dire pour la dernière année du XVIIIe siècle et les 99 premières du XIXe :

1° On divise par 19 le millésime de l'année proposée, et, sans tenir compte du quotient, on note le reste, que j'appellerai le *premier reste* ;

2° On multiplie le premier reste par 19, et on divise par 30 le produit augmenté de 23 ; j'appelle *deuxième reste* le reste de cette division ;

3° On divise par 4 et par 7 le millésime proposé et on n'a encore égard qu'aux restes de ces divisions, que j'appelle *troisième* et *quatrième restes ;*

4° On ajoute ensemble six fois le deuxième reste, deux fois le troisième, quatre fois le quatrième, plus encore quatre unités, et on divise la somme par 7 ; le reste de cette division sera notre *cinquième reste ;*

5° On fait la somme du deuxième et du cinquième reste ; cette somme exprime le nombre de jours dont Pâques est en retard sur un jour déterminé, qui est le 22 mars : je l'appellerai, pour abréger, le *retard* de Pâques ; il est évident que la connaissance de ce nombre donne la solution du problème. Quand le retard trouvé ne dépasse pas 9 unités, Pâques tombe en mars, le jour dont le quantième est égal à 22 augmenté du retard ; quand le retard surpasse 9, la formule précédente donnerait un quantième supérieur à 31 ; cela veut dire que Pâques tombe alors en avril au jour dont le quantième s'obtient en diminuant de 31 unités le nombre trouvé supérieur à 31, ou, ce qui revient au même, en diminuant le *retard* de 9 unités.

Appliquons tout de suite les règles précédentes à l'année 1886. Je commence par diviser 1886 par 19, j'obtiens un certain quotient auquel je n'ai pas égard, et un reste égal à 5 ; c'est le *premier reste ;*

2° Je forme le produit de 5 par 19, soit 95, auquel j'ajoute 23, la somme 118, divisée par 30, donne pour reste 28 ; c'est le *deuxième reste* ;

3° Je divise tour à tour 1886 par 4 et par 7 ; les restes de ces divisions, 2 et 3, constituent le *troisième* et le *quatrième restes ;*

4° J'ajoute 6 fois 28, 2 fois 2, 4 fois 3, plus 4 unités, c'est-à-dire 168, 4, 12 et 4 ; la somme 188 divisée par 7 donne pour reste 6 ; c'est le *cinquième reste.*

Il ne reste plus qu'à additionner le deuxième et le cinquième restes, soit 28 et 6 ; la somme 34 indique le retard de Pâques sur le 22 mars ; la fête aura donc lieu le 22 + 34 ou le 56 mars, ce qui veut dire le 56 — 31 ou le 25 avril ; on vérifie, d'ailleurs, que 25 est égal au retard diminué de 9. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que, si un même nombre, tel que 2 ou 4, revient plusieurs fois dans le calcul, cette répétition est purement accidentelle et ne se représenterait pas dans d'autres exemples.

Comme, dans les divisions que nous avons eu à faire, on ne devait tenir compte que du reste, il était permis d'ajouter ou de retrancher au dividende un multiple quelconque du diviseur ; les calculateurs verront souvent par là un moyen d'abréger le calcul. Mais voici la simplification un peu plus importante que j'ai annoncée : après avoir calculé les quatre premiers restes comme il est dit dans les trois premiers paragraphes, on additionne le double du troisième reste, le quadruple du quatrième, plus encore 4 unités ; à la somme obtenue on ajoute ou on retranche, suivant les cas, un multiple de 7 tel que le résultat de l'addition ou de la soustraction soit au moins égal au deuxième reste, mais ne le dépasse pas de plus de 6 unités ; ce résultat est précisément égal

au *retard*. On voit de suite s'il faut faire une addition ou une soustraction ; quant au multiple de 7 à employer, un peu d'habitude permet de l'apercevoir sans calcul, et on se convaincra bien vite que si notre règle est un peu moins précise que celle de Gauss, elle est plus avantageuse dans la pratique. Pour 1886, la somme à former, 2 fois 2, plus 4 fois 3, plus 4, est 20 ; pour avoir un nombre égal ou supérieur au deuxième reste 28 sans le dépasser de 7 unités, il faut augmenter 20, et on voit bien que le multiple de 7 à ajouter est 14 ; le résultat de l'addition, 34, est égal au retard obtenu précédemment. Pour 1885, le deuxième reste est 9 et la somme dont je prescris le calcul est 14 ; comme elle n'est pas inférieure à 9 et ne le surpasse pas de plus de 6 unités, le multiple de 7 à ajouter est zéro, et 14 est justement le *retard*.

Si un ou plusieurs des restes auxquels on est conduit sont nuls, il n'y a rien à changer aux règles que j'ai exposées ; on se rappellera que le produit d'un nombre par zéro est lui-même nul. Soit l'année 1804 ; le reste de la division de 1804 par 19 est 18 ; le produit de 18 par 19, augmenté de 23, donne 365, qui, divisé par 30, laisse pour reste 5 ; c'est le *deuxième reste* ; le *troisième reste*, celui de la division de 1804 par 4, est zéro ; le *quatrième* est 5. Appliquons la méthode abrégée : on additionne 2 fois 0, 4 fois 5, et 4 unités, c'est-à-dire zéro, 20 et 4 : la somme 24 est supérieure au 2e reste et on voit qu'il faut la diminuer de 2 fois 7 pour avoir un nombre 10 qui soit, par

rapport au deuxième reste, dans les limites convenables. Le retard de Pâques est donc 10, et la fête a eu lieu le 1er avril. L'exemple choisi offre une particularité chronologique : on a cité l'année 1804 comme une de celles où Pâques tombe le 25 mars, parce que M. Thiers a écrit que le 18 mars 1804, jour des *Rameaux*, Bonaparte se rendit à la Malmaison ; en réalité, le 18 mars était le dimanche de la Passion, et Pâques venait 15 jours et non 8 jours plus tard ; l'inexactitude est d'ailleurs des plus pardonnables.

Le *deuxième reste* indique de combien de jours le jour de la *pleine lune pascale* est en retard sur le 21 mars, ou, ce qui nous sera plus commode, le lendemain de cette pleine lune sur le 22 ; le *cinquième reste* indique combien il faut compter de jours à partir de ce lendemain pour arriver au premier dimanche qui suit. Les deux restes ne pouvant pas dépasser respectivement 29 et 6, le *retard* est au plus égal à 35 et Pâques ne peut être plus tard que le 26 avril ; il ne saurait d'ailleurs arriver avant le 22 mars.

Pour les années non comprises entre 1799 et 1900, il faut modifier les nombres 23 et 4 qui ont concouru, comme parties, à la formation des sommes d'où j'ai déduit le deuxième et le cinquième restes : pour la période qui va de 1900 à 2099 inclusivement, on remplacera 23 par 24, 4 par 5. Généralement, si on désigne par C le nombre des centaines du millésime de l'année proposée, on remplacera 23 par le reste P obtenu en

divisant par 30 la quantité $15 + C - E\left(\frac{C}{3}\right) - E\left(\frac{C}{4}\right)$, ces deux symboles désignant les parties entières des quotients de C par 3 et par 4; on remplace 4 par le reste Q de la division de $4 + C - E\left(\frac{C}{4}\right)$ par 7. Sauf ces substitutions, toutes nos règles subsistent.

Soit l'année 5487 : les parties entières du quotient de 54 par 3 et par 4 sont respectivement 18 et 13; P sera le reste de la division par 30 de la quantité $15 + 54 - 18 - 13 = 38$, c'est-à-dire 8 ; Q est le reste de la division par 7 de $4 + 54 - 13 = 45$, soit 3. Appliquons maintenant les règles analogues à celles qui nous ont servi pour 1886 : le reste de la division de 5487 par 19 est 15 dont le produit par 19 doit être augmenté, non plus de 23, mais de P ou de 8 : la somme 293 divisée par 30 donne pour le *deuxième reste* 23 ; en divisant 5487 par 4 et par 7, on trouve pour restes 3 et 6. On ajoute alors le double de 3, le quadruple de 6, et $Q = 3$, au lieu de 4; la somme 33 surpasse le deuxième reste de 10 ; en la diminuant de une fois 7, le résultat 26 ne dépasse plus 23 que de 3 unités; c'est le retard cherché ; donc, en 5487, Pâques tombera le 26 — 9 ou le 17 avril.

Les règles précédentes comportent seulement deux exceptions : 1° quand le deuxième reste est égal à 29 et le cinquième à 6, le retard calculé aurait sa valeur maximum 35 et Pâques serait le 26 avril; on l'avance d'une semaine en le plaçant au 19 avril (cette exception se présentera en 1981) :

2° quand le deuxième reste est 28, le cinquième 6, et le premier un nombre supérieur à 11, on prend le 18 avril, au lieu du 25, pour le jour de Pâques (cette exception se présentera en 1954) ; mais si le premier reste ne dépasse point 11, comme en 1886, on garde la date du 25 avril, qui est réellement la plus tardive possible.

Nous sommes en mesure de déterminer la date de Pâques pour une année quelconque ; le problème inverse, consistant à chercher les années où Pâques tombe à une date donnée, conduit à de très-longs calculs, et je ne le traiterai pas. Mais on trouvera les résultats relatifs à la période qui nous intéresse le plus immédiatement en consultant le tableau suivant, qui donne la date de Pâques pour toutes les années du XIXe et du XXe siècles.

ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.	ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.
1801	14	5 avril.	1817	15	6 avril.
1802	27	18 avril.	1818	0	22 mars.
1803	19	10 avril.	1819	20	11 avril.
1804	10	1.avril.	1820	11	2 avril.
1805	23	14 avril.	1821	31	22 avril.
1806	15	6 avril.	1822	16	7 avril.
1807	7	29 mars.	1823	8	30 mars.
1808	26	17 avril.	1824	27	18 avril.
1809	11	2 avril.	1825	12	3 avril.
1810	31	22 avril.	1826	4	26 mars.
1811	23	14 avril.	1827	24	15 avril.
1812	7	29 mars.	1828	15	6 avril.
1813	27	18 avril.	1829	28	19 avril.
1814	19	10 avril.	1830	20	11 avril.
1815	4	26 mars.	1831	12	3 avril.
1816	23	14 avril.	1332	31	22 avril.

ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.	ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.
1833	16	7 avril.	1875	6	28 mars.
1834	8	30 mars.	1876	25	16 avril
1835	28	19 avril.	1877	10	1 avril.
1836	12	3 avril.	1878	30	21 avril.
1837	4	26 mars.	1879	22	13 avril.
1838	24	15 avril.	1880	6	28 mars.
1839	9	31 mars.	1881	26	17 avril.
1840	28	19 avril.	1882	18	9 avril.
1841	20	11 avril.	1883	3	25 mars.
1842	5	27 mars.	1884	22	13 avril.
1843	25	16 avril.	1885	14	5 avril.
1844	16	7 avril.	1886	34	25 avril.
1845	1	23 mars.	1887	19	10 avril.
1846	21	12 avril.	1888	10	1 avril.
1847	13	4 avril.	1889	30	21 avril.
1848	32	23 avril.	1890	15	6 avril.
1849	17	8 avril.	1891	7	29 mars.
1850	9	31 mars.	1892	26	17 avril.
1851	29	20 avril.	1893	11	2 avril.
1852	20	11 avril.	1894	3	25 mars.
1853	5	27 mars.	1895	23	14 avril.
1854	25	16 avril.	1896	14	5 avril.
1855	17	8 avril.	1897	27	18 avril.
1856	1	23 mars.	1898	19	10 avril.
1857	21	12 avril.	1899	11	2 avril.
1858	13	4 avril.	1900	24	15 avril.
1859	33	24 avril.	1901	16	7 avril.
1860	17	8 avril.	1902	8	30 mars.
1861	9	31 mars.	1903	21	12 avril.
1862	29	20 avril.	1904	12	3 avril.
1863	14	5 avril.	1905	32	23 avril.
1864	5	27 mars.	1906	24	15 avril.
1865	25	16 avril.	1907	9	31 mars.
1866	10	1 avril.	1908	28	19 avril.
1867	30	21 avril.	1909	20	11 avril.
1868	21	12 avril.	1910	5	27 mars.
1869	6	28 mars.	1911	25	16 avril.
1870	26	17 avril.	1912	16	7 avril.
1871	18	9 avril.	1913	1	23 mars.
1872	9	31 mars.	1914	21	12 avril.
1873	22	13 avril.	1915	13	14 avril.
1874	14	5 avril.	1916	32	23 avril.

ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.	ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.
1917	17	8 avril.	1959	7	29 mars.
1918	9	31 mars.	1960	26	17 avril.
1919	29	20 avril.	1961	11	2 avril.
1920	13	4 avril.	1962	31	22 avril.
1921	5	27 mars.	1963	23	14 avril.
1922	25	16 avril.	1964	7	29 mars.
1923	10	1 avril.	1965	27	18 avril.
1924	29	20 avril.	1966	19	10 avril.
1925	21	12 avril.	1967	4	26 mars.
1926	13	4 avril.	1968	23	14 avril.
1927	26	17 avril.	1969	15	6 avril.
1928	17	8 avril.	1970	7	29 mars.
1929	9	31 mars.	1971	20	11 avril.
1930	29	20 avril.	1972	11	2 avril.
1931	14	5 avril.	1973	31	22 avril.
1932	5	27 mars.	1974	23	14 avril.
1933	25	16 avril.	1975	8	30 mars.
1934	10	1 avril.	1976	27	18 avril.
1935	30	21 avril.	1977	19	10 avril.
1936	21	12 avril.	1978	4	26 mars.
1937	6	28 mars.	1979	24	15 avril.
1938	26	17 avril.	1980	15	6 avril.
1939	18	9 avril.	1981	35	19 avril.
1940	2	24 mars.	1982	20	11 avril.
1941	22	13 avril.	1983	12	3 avril.
1942	14	5 avril.	1984	31	22 avril.
1943	34	25 avril.	1985	16	7 avril.
1944	18	9 avril.	1986	8	30 mars.
1945	10	1 avril.	1987	28	19 avril.
1946	30	21 avril.	1988	12	3 avril.
1947	15	6 avril.	1989	4	26 mars.
1948	6	28 mars.	1990	24	15 avril.
1949	26	17 avril.	1991	9	31 mars.
1950	18	9 avril.	1992	28	19 avril.
1951	3	25 mars.	1993	20	11 avril.
1952	22	13 avril.	1994	12	3 avril.
1953	14	5 avril.	1995	25	16 avril.
1954	34	18 avril.	1996	16	7 avril.
1955	19	10 avril.	1997	8	30 mars.
1956	10	1 avril.	1998	21	12 avril.
1957	30	21 avril.	1999	13	4 avril.
1958	15	6 avril.	2000	32	23 avril.

On peut remarquer que, dans la période considérée, Pâques tombe une seule fois le 22 mars, en 1818 ; une fois le 24 mars, en 1940 ; une fois le 24 avril, en 1859 ; deux fois le 25 avril, en 1886 et 1943 ; trois fois le 23 mars, en 1845, 1856 et 1913 ; trois fois le 25 mars, en 1883, 1894 et 1951 ; les dates comprises entre le 25 mars et le 24 avril reviennent un nombre de fois qui varie de quatre à huit inclusivement. Pâques est dans le mois de mars pour 45 années, dans le mois d'avril pour les 155 autres.

La suite des nombres qui mesurent les retards présente quelques traces de périodicité, mais avec de très-nombreux écarts ; quant à exprimer les nombres au moyen d'une fonction entière et de degré simple du millésime, on reconnaît que c'est impossible, parce que les différences des ordres successifs augmentent de plus en plus en valeur absolue.

Nous allons montrer que les formules de Gauss traduisent, aussi bien que le permet leur simplicité relative, l'idée qui a présidé à la fixation du jour de Pâques : ce jour doit être un dimanche, et le premier après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps. Un choix convenable des deux nombres dont la somme exprime le retard de Pâques sur le 22 mars permet de satisfaire aux deux conditions ; on remarquera d'ailleurs que la première de ces conditions a seule besoin d'être rigoureusement remplie ; la même rigueur n'est

pas nécessaire pour la seconde, et elle entraînerait dans la pratique des difficultés excessives, grâce à la complication du mouvement du soleil et surtout de la lune. Aussi se contente-t-on de déterminer approximativement les époques des pleines lunes ; on admet que l'équinoxe ait toujours lieu le 20 mars, et que l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux pleines lunes consécutives ait une valeur constante, égale à la moyenne de ses valeurs véritables ; cet intervalle est de $29^{\text{jours}},530589$ et s'appelle une *lunaison*. En général, on commettra une erreur sur le jour de la pleine lune, mais cette erreur ne dépassera pas deux ou trois jours et sera sans inconvénients.

Je désignerai par M le millésime de l'année que je considère, par r, s, t, les restes de la division de M par 19, 4 et 7 ; c'est ce que j'ai appelé le *premier*, le *troisième* et le *quatrième restes ;* quant au *deuxième* et au *cinquième restes*, je les représente par a et b ; enfin j'appelle A le nombre de jours comptés depuis le 22 mars jusqu'au lendemain de la pleine lune pascale, B le nombre de jours comptés de ce lendemain jusqu'au dimanche de Pâques. Nous allons montrer qu'il est naturel de prendre $A = a$, et ensuite nécessaire de faire $B = b$.

La détermination de A est bien simplifiée par cette remarque, due à l'athénien Méton, que 235 lunaisons équivalent sensiblement à 19 années ; je prendrai des années juliennes de 365 jours un quart ; j'adopterai provisoirement le calendrier julien qui fait bissextiles toutes les années dont

le millésime est divisible par 4; enfin je négligerai l'écart, toujours inférieur à un jour, entre le commencement de l'année julienne et celui de l'année civile. En vertu de ces conventions, du théorème de Méton et de l'invariabilité admise pour le temps qui s'écoule entre deux pleines lunes consécutives, on peut dire que les pleines lunes reviennent tous les 19 ans aux mêmes dates, et on est amené à partager le temps en cycles successifs de 19 années chacun. Nous prendrons pour premières années de ces divers cycles celles dont les millésimes sont divisibles par 19; pour chacune d'elles, la pleine lune pascale suivra le 21 mars d'un même nombre de jours, que je désigne par p; en 1805, dont le millésime est un multiple de 19, la lune a été pleine le 13 avril; nous sommes donc amenés à prendre $p = 23$.

Remarquons maintenant que 13 lunaisons surpassent une année julienne de $18^j,648$; nous dirons 19 jours en nombre rond, puisque nous en sommes aux approximations; si donc, une année, la lune est pleine à une certaine date, elle le sera 19 jours plus tard l'année suivante, et ainsi de suite. On voit que si, au millésime de l'année considérée correspond le *premier reste* r, cette année sera la $r + 1^{\text{ième}}$ de son cycle, et la lune sera pleine $23 + 19\,r$ jours après le 21 mars de cette année; en général, $23 + 19\,r$ sera supérieur à 30, c'est-à-dire sensiblement au nombre des jours d'une lunaison; la pleine lune dont il s'agit

ne sera pas la pleine lune pascale de notre année; mais si on diminue $23 + 19\,r$ d'autant de fois 30 que cela est possible, le résidu, qui n'est autre que le reste a, exprimera en jours le retard sur le 21 mars de la pleine lune pascale de l'année ; ce sera donc A.

Il faut bien dire qu'en arrondissant les nombres 18,648 et 29,53, nous avons sacrifié la rigueur à la simplicité des résultats, et l'égalité $A = a$ n'est pas établie comme nécessaire, mais seulement comme naturelle. Ce qui rend tolérable la double inexactitude que nous avons commise, c'est surtout qu'on n'en laisse accumuler les effets que pendant la période, relativement courte, de 19 ans ; c'est aussi que ces effets se contrebalancent en grande partie. Nous allons nous rendre compte dans un cas particulier, celui où $r = 16$, de la grandeur de l'erreur qu'on peut commettre : nos formules nous donnent pour A la valeur $23 + 19 \times 16 - 30 \times 10 = 27$; en reprenant notre raisonnement, mais employant des nombres exacts, on aurait eu

$$A = 23 + 18{,}648 \times 16 - 29{,}531 \times 10 = 26{,}06,$$

c'est près d'un jour de moins que la première évaluation.

L'erreur due à l'inexactitude du théorème de Méton est bien plus faible que celles que je viens de considérer : les 19 années juliennes surpassent seulement de $0^j{,}0616$ les 235 lunaisons du cycle ; mais les effets de cette différence s'ajoutent indé-

finiment dans la suite des siècles et finiraient par amener un écart inacceptable entre l'époque vraie et l'époque supposée des pleines lunes. Quand on passe d'un cycle au suivant, la pleine lune d'un rang déterminé dans le cycle avance de $0^j,0616$; au bout de 63 cycles ou 1197 ans, l'avance est de $3^j,88$, soit 4 jours pour 1200 ans, 1 jour pour 300 ans. Pour exprimer le retard de la première pleine lune pascale des différents cycles sur le 21 mars, on ne doit donc pas prendre un nombre constant tel que 23, mais un nombre qui, tout en restant entier, diminue d'une unité tous les 300 ans; une expression de la forme $H - E\left(\frac{C}{3}\right)$, dans laquelle H est un entier fixe, C le nombre de centaines du millésime, satisfait à la double condition, et nous l'adopterons pour représenter p.

Il s'agit maintenant de voir comment les résultats se modifient quand on passe du calendrier julien au calendrier grégorien, qui ne fait plus bissextiles les années centenaires, à moins que leur millésime ne soit divisible par 400 : quand on passe par une des années qui cessent ainsi d'être bissextiles, les dates grégoriennes prennent un jour d'avance sur les dates juliennes correspondantes, et, par conséquent, il faut augmenter d'une unité la valeur de p qui convient au calendrier julien ; on y parviendra en remplaçant, dans l'expression adoptée il n'y a qu'un instant, H par une quantité de la forme $H' + C - E\left(\frac{C}{4}\right)$, H' étant

une nouvelle constante; on reconnaît que l'expression précédente croît d'une unité quand le nombre des centaines du millésime croît de la même quantité, à moins que ce ne soit pour prendre une valeur divisible par 4, auquel cas $C - E\left(\frac{C}{4}\right)$ ne varie pas. En définitive, p sera égal à

$$H' + C - E\left(\frac{C}{3}\right) - E\left(\frac{C}{4}\right)$$

ou plutôt au reste de la division de cette quantité par 30. Pour $C = 18$, $E\left(\frac{C}{3}\right) = 6$, $E\left(\frac{C}{4}\right) = 4$ et $p = 23$; il s'ensuit $H' = 15$ et p n'est autre chose que la quantité que j'ai désignée par P; quant à A, c'est le résidu, par rapport à 30, de

$$19r + 15 + C - E\left(\frac{C}{3}\right) - E\left(\frac{C}{4}\right),$$

ou de $19r + P$, c'est-à-dire la valeur générale de a. Nous laissons encore subsister quelques causes d'erreur, mais leur effet ne deviendra sensible que dans un temps très-éloigné, quelque dix mille ans; il serait peu judicieux de s'en préoccuper.

Une fois adoptée la valeur A du nombre de jours qui s'écoulent depuis le 22 mars de l'année considérée jusqu'au lendemain de la pleine lune

pascale, il faut trouver le nombre complémentaire B de jours qui s'écoulent depuis ce lendemain jusqu'au dimanche suivant; dans l'évaluation des nombres définis comme je viens de le faire ou d'une manière analogue, il sera toujours entendu que le terme de départ ne compte pas, mais qu'on a égard à celui d'arrivée : ainsi nous dirons que du dimanche au mardi suivant il s'écoule deux jours. Si B était nul, c'est que le lendemain de la pleine lune serait lui-même le dimanche cherché.

On trouve dans l'almanach que le 22 mars 1801 a été un dimanche; nous allons chercher le nombre D de jours qui doivent s'écouler depuis ce dimanche jusqu'au A^{ième} jour après le 22 mars de l'année considérée, dont le millésime est M; B sera le plus petit des nombres qu'il faut ajouter à D pour former un multiple de 7; il sera toujours inférieur à 7. Je représenterai d'une manière générale par [7] un multiple quelconque de 7; ce symbole pourra représenter des multiples bien différents dans les diverses expressions où il figurera.

Le nombre de jours d'une année commune est $365 = [7] + 1$; celui d'une année bissextile, $366 = [7] + 2$; donc le nombre de jours qui s'écoulent du 22 mars 1801 au 22 mars de l'an M est un multiple de 7 augmenté du nombre M—1801 des années écoulées d'une date à l'autre, plus encore du nombre de celles de ces années qui sont bissextiles. Soit $M = 4m + s$, s étant le *troisième reste*, et supposons que nous adoptions le calen-

drier julien, ou bien que M reste compris entre 1800 et 1900; comme $1801 = 4 \times 450 + 1$, le nombre des années bissextiles dont il vient d'être question est $450 - m$. Si, au nombre des jours comptés jusqu'au 22 mars de l'an M, nous ajoutons les A jours qui nous mènent au lendemain de la pleine lune pascale, nous aurons

$$D = [7] + M - 1801 + m - 450 + A,$$

ou, en remplaçant 1801 et 450 par $[7] + 2$, M par $4m + s$,

(1) $$D = [7] + 5m + s - 4 + A.$$

Retranchant D du multiple de 7 qui lui est égal ou immédiatement supérieur, nous trouverons

$$B = [7] + 4 - 5m - s - A,$$

[7] étant ici tel que le second membre soit inférieur à 7 sans être négatif; on peut à ce second membre ajouter $21m + 7s + 7A$, à condition de retrancher un multiple équivalent de 7, et la valeur de B pourra s'écrire, en remarquant que le multiple de 7 à retrancher l'emporte nécessairement sur le multiple additif,

$$B = 4 + 16m + 6s + 6A - [7]$$
$$= 4 + 2s + 4(4m + s) + 6A - [7];$$

mais $4m + s$ est de la forme $[7] + t$, t étant le *quatrième reste;* en réduisant les multiples de 7, il vient

$$B = 4 + 2s + 4t + 6A - [7];$$

comme B est inférieur à 7, cette égalité exprime que B est le résidu par rapport à 7 de $2s + 4t + 6A + 4$; c'est précisément ce que nous avons appelé le cinquième reste b. On remarquera que maintenant nous n'admettons plus d'à peu près, parce qu'il faut absolument trouver pour le jour de Pâques un dimanche.

Quand on se sert du calendrier grégorien et que M dépasse 1899, il faut diminuer D d'autant d'unités qu'il y a, depuis 1801 jusqu'à l'an M, d'années centenaires dont le millésime n'est pas divisible par 400, puisque ces années ne sont pas bissextiles comme dans le calendrier julien; en se reportant à un résultat précédemment obtenu, on trouve que le nombre de ces années est

$$C - 18 - \left[E\left(\frac{C}{4}\right) - E\left(\frac{18}{4}\right)\right] = C - E\left(\frac{C}{4}\right) - 14.$$

Si nous retranchons cette quantité du second membre de l'équation (1), en réduisant 14 avec [7], nous aurons pour l'expression générale de D :

$$D = [7] + 5m + s + A - \left[4 + C - E\left(\frac{C}{4}\right)\right],$$

la quantité entre crochets ne diffère que d'un multiple de 7 de celle que j'ai représentée par Q ; on peut donc écrire

$$D = [7] + 5m + s + A - Q,$$

et on en conclura, comme ci-dessus, en remplaçant 4 par Q,

$$(2) \qquad B = Q + 2s + 4t + 6A - [7];$$

en tenant compte des limites imposées à B, cela revient à dire que B est le résidu, par rapport à 7, de $Q + 2s + 4t + 6A$; c'est la valeur de b généralisée.

La simplification de calcul que j'ai proposée se justifie en ajoutant A aux deux membres de l'équation (2) ; le second membre contient alors $7A - [7]$, mais on ne peut savoir *a priori* si la somme algébrique de ces deux termes est positive, nulle ou négative ; on écrira donc

$$A + B = Q + 2s + 4t \pm [7]:$$

les limites imposées à B montrent qu'il faut choisir [7] et son signe de façon que le second membre soit au moins égal à A, et au plus à $A + 6$: le *retard* sera exprimé au moyen de la formule que j'ai indiquée.

Il reste à expliquer comment on a été conduit à

admettre deux exceptions à la règle générale ; le peu de rigueur des calculs à l'aide desquels on a déterminé la valeur de A laissait une certaine liberté. En premier lieu, on n'a pas accepté pour A la valeur 29, qui remet la pleine lune pascale au 19 avril, 30 jours après le 20 mars ; en effet cette pleine lune est censée la première après l'équinoxe du printemps et cet équinoxe peut avoir lieu le 20 mars au matin ; dans ce cas, comme la lunaison est en réalité de 29^{j}, 53, la pleine lune pascale aura lieu le 18 avril, 29 jours après le 20 mars, ou 28 jours après le 21, ce qui revient à réduire A d'une unité. Si avec $A = 29$, on a $B < 6$, c'est qu'il y a un dimanche entre le 19 et le 26 avril ; ce sera le premier aussi bien après le 18 qu'après le 19, et la réduction opérée sur A ne change rien à la date de Pâques ; mais si $B = U$, le 26 avril, et aussi le 19, sont des dimanches ; mais nous sommes convenus de prendre le 18 et non le 19 pour la pleine lune ; le dimanche après cette pleine lune devient le 19, et ce sera ce jour-là, au lieu du 26, qu'on célèbrera la fête de Pâques : telle est la première des exceptions signalées.

Venons à la seconde : j'ai remarqué que la valeur adoptée pour A donne pour la pleine lune pascale une date trop éloignée ; pour $p = 23$, $r = 16$, j'ai calculé l'écart, qui était près d'un jour; quand $p < 12$, un calcul identique montrerait que l'écart atteint aussi un jour si $r > 11$; on serait autorisé à diminuer A d'une unité dès que r surpasserait 11 ; on ne le fait que si, en même temps,

le calcul donne pour A la valeur 28; on verra, comme tout à l'heure, que la réduction de A ne change la date de Pâques que pour B = 6; la fête est alors ramenée du 25 au 18 avril.

En résumé, les raisons qui ont fait avancer la date de Pâques ne sont pas toujours valables dans les deux cas où on les invoque; par contre, elles pourraient intervenir dans d'autres cas. En établissant d'une manière générale les deux exceptions consacrées et celles-là seulement, on a voulu éviter d'inutiles complications, mais aussi s'opposer, dans la limite du possible, à ce que la date de Pâques atteigne sa limite extrême, si éloignée de l'équinoxe du printemps.



LES ACCIDENTS

DE

CHEMINS DE FER

Par M. Léon LECORNU

Ingénieur des Mines

AVANT-PROPOS.

Nous ne sommes plus au temps où les personnes prudentes s'abstenaient soigneusement de voyager en chemin de fer, et où les autres, avant d'affronter un pareil danger, commençaient par écrire leur testament. Néanmoins, on accuse encore volontiers les grandes compagnies de ne pas faire tout ce qui serait désirable pour la sécurité des voyageurs, et de s'endormir dans leur routine, sans souci du progrès qui doit être la loi de toute entreprise humaine.

Ces accusations n'ont rien de fondé, et elles montrent à quel point le public ignore ce qui se passe, depuis quelques années, dans le monde spécial des chemins de fer. Il nous semble donc utile de vulgariser, autant qu'il dépend de nous,

une question qui est, dans toute la force du terme, une question de vie ou de mort. Laissant de côté ces accidents, de beaucoup les plus nombreux, qui sont dus à la seule imprudence des victimes, et ceux qui ont pour cause la malveillance, nous nous bornerons à parler des accidents qui engagent directement la responsabilité des compagnies.

I. CLASSIFICATION DES ACCIDENTS.

Les services techniques des chemins de fer se divisent en trois grandes branches : 1° l'entretien et la surveillance de la voie; 2° le matériel roulant; 3° l'exploitation, comprenant le service des gares. Chacun de ces services peut être, suivant les cas, responsable d'un accident.

Le service de l'entretien et de la surveillance est chargé d'assurer le bon état de la voie, le gardiennage des passages à niveau, la solidité des clôtures. Les clôtures sont indispensables pour écarter les malfaiteurs et surtout les animaux qui pourraient s'introduire dans l'enceinte du chemin de fer. Un train qui rencontre un bœuf peut le couper sans éprouver lui-même de graves dommages; mais il ne faut pas s'y fier, et le mieux est d'avoir partout des clôtures infranchissables. Les chemins de fer d'intérêt local sont seuls, de par la loi, dispensés de cette obligation.

Les passages à niveau constituent des interruptions de clôture qu'il est impossible d'éviter. Ces

passages doivent être gardés avec un soin tout particulier, par des agents placés en permanence et chargés de fermer les barrières en temps utile, avant le passage des trains. Pour les trains réguliers, la chose est assez aisée ; mais les trains facultatifs, les machines isolées qui circulent à l'insu des gardes-barrières, peuvent causer de graves dangers. On est obligé de s'en rapporter à l'appréciation de ces agents, et il faut bien avouer qu'une telle garantie est insuffisante.

Quant au bon état de la voie, il constitue l'un des éléments principaux de la sécurité : le moindre défaut peut avoir ici des conséquences funestes. Les rails doivent présenter une résistance suffisante et être fabriqués avec du fer ou de l'acier de première qualité. Les traverses de bois qui les supportent doivent être solides et non pourries, elles doivent être assises avec soin dans le ballast, qui lui-même doit satisfaire à de nombreuses conditions, indiquées par la pratique. Quand il survient un déraillement en pleine voie, l'état de celle-ci est examiné de très-près, non-seulement par les représentants de l'État, mais aussi par ceux de la Compagnie. Les ingénieurs chargés de l'entretien de la voie tâchent naturellement de démontrer qu'elle était excellente, et que le matériel roulant doit seul être mis en cause. Ceux qui ont pour mission de veiller au bon état du matériel roulant cherchent, de leur côté, à faire retomber sur leurs collègues de la voie toute la responsabilité de l'accident. De cette discussion contradic-

toire semblerait devoir jaillir la lumière. Malheureusement, à la suite d'un déraillement en pleine voie, il y a toujours des rails cassés, des coussinets brisés, des crampons arrachés, des traverses démolies. En même temps, les roues de la machine et des voitures sont plus ou moins avariées, les essieux, plus ou moins faussés. Souvent même le train tout entier a fait la culbute au bas d'un remblai ; et, dans ce désordre général, il devient à peu près impossible de distinguer la cause de l'effet. Il faut être convaincu, d'ailleurs, qu'en pareille matière, une circonstance insignifiante en apparence est susceptible d'amener de grands désastres, et qu'avec un train lancé à toute vitesse, les relations de cause à effet se trouvent grandement modifiées. Le fait n'est pas rassurant, avouons-le, et les voyageurs timorés n'ont pas tout à fait tort de se contenter des bons trains omnibus. Néanmoins, ceux qui se risquent dans les express n'ont pas non plus tout à fait tort, car la statistique démontre qu'en somme, avec des voies solides et du matériel parfaitement entretenu, les déraillements en pleine voie sont chose exceptionnelle.

Les inondations, les éboulements de tunnels ou de tranchées sont des évènements qu'on peut généralement prévoir et qui n'entraînent, par suite, d'autres inconvénients pour les voyageurs que celui de se trouver arrêtés en route : ils ne compromettent pas, à vrai dire, la sécurité. Il en est de même des encombrements par la neige. D'ailleurs, dans les pays de plaines, ces encombre-

ments interceptent rarement la circulation. On peut toutefois rappeler la tourmente survenue dans la nuit du 4 au 5 décembre 1879, grâce à laquelle le train-poste de Paris parvint à Caen à 6 heures du soir au lieu de 2 heures du matin, c'est-à-dire avec 16 heures de retard.

Pour en finir avec le chapitre de la voie, mentionnons encore certains accidents extraordinaires, au moins en Europe, comme celui qui survint en Écosse, le 28 décembre 1879, trois semaines après la tourmente dont il vient d'être question. Ce jour-là, à sept heures un quart du soir, pendant une effroyable tempête de vent, au moment où l'express se rendant d'Édimbourg à Dundee traversait la Tay, à 27 mètres de hauteur, sur un pont de trois kilomètres de long livré à la circulation depuis un an seulement, le pont se rompit et fut en partie précipité dans l'abîme, avec la totalité du train. Cet accident, qui occasionna la mort de quatre-vingts personnes, donna lieu à une grande enquête dont les conclusions furent les suivantes : « Ce pont a été mal conçu, mal construit et mal entretenu. Sa chute est due à des défauts inhérents à sa construction, qui, tôt ou tard, devaient conduire à sa destruction. »

Les variétés d'accidents qui se rapportent à l'état du matériel roulant sont presque aussi nombreuses que les pièces diverses dont se composent les locomotives et les wagons : leur énumération serait donc aussi longue que fastidieuse. Le plus souvent, du reste, leur seul résultat est de faire

tomber le train en détresse. Mollement bercé par le roulis, vous êtes bien endormi dans un coin de votre compartiment. Tout à coup, en rase campagne, au milieu de la nuit, vous vous apercevez que le train s'arrête. Vous vous informez et l'on vous apprend qu'un boulon s'est cassé à la machine, qu'elle se trouve hors de service et qu'il va falloir la remplacer. Et vous restez là pendant une heure, deux heures, quelquefois plus, tandis qu'un piéton court à la station la plus voisine, que l'on réveille le chef de gare, que celui-ci fait marcher son télégraphe et tâche de réveiller ses collègues des autres gares. Enfin, la machine de réserve, qui est toujours en feu dans un dépôt, arrive sur les lieux, et, s'il ne lui survient pas à son tour d'accident, vous finissez bien par atteindre le terme de votre voyage. L'aventure est profondément désagréable, et la seule consolation qu'on puisse offrir aux voyageurs, c'est de les assurer que si la moindre faute est reconnue imputable au mécanicien, si l'organe avarié montre des traces de cassure ancienne qui n'ont pas été aperçues en temps utile, le malheureux agent ne s'en tire pas à moins de 10 ou 20 fr. d'amende.

Les détresses ordinaires ne présentent aucune espèce de danger, pourvu que le train arrêté en pleine voie soit protégé suivant les règles. Certaines avaries de matériel sont plus graves à cause des accidents de personnes qui peuvent en résulter : telles sont les explosions de chaudières et les ruptures de bandages ou d'essieux. Les explosions

sont devenues tout à fait exceptionnelles, malgré la haute pression de la vapeur, à cause de l'excellente construction des chaudières, à cause du soin avec lequel les machines sont constamment surveillées et entretenues, à cause aussi du bon fonctionnement des appareils de sûreté : soupapes, manomètres, niveaux d'eau, etc.

A l'encontre des maîtres de danse, les constructeurs de locomotives ont trouvé l'art de *ne pas sauter*.

La vapeur est réellement subjuguée, elle se fait l'esclave docile de l'homme et, comme l'a si bien dit le poëte de Coutances, M. Paul Blier (1) :

Cette ardente vapeur, l'homme à son char l'attelle,
Il supprime l'espace et le temps avec elle ;
Et, sur l'hippogriffe d'acier,
Libre et fier il parcourt son sentier métallique
D'un élan que jamais, dans le stade olympique,
N'égalèrent char ni coursier.

Les ruptures d'essieux et de bandages deviennent aussi de plus en plus rares, à mesure que se perfectionnent les procédés de fabrication, et à mesure que les épreuves de réception deviennent plus sévères.

C'est la rupture d'essieu d'une locomotive qui occasionna le légendaire accident de la rive gauche. Cette catastrophe, survenue le 8 mai 1842, a l'importance d'un fait historique, puisque l'amiral

(1) *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 1880 : « La poésie de la science. »

Dumont-d'Urville, la gloire de Condé-sur-Noireau, après avoir fait plusieurs fois le tour du monde, après avoir découvert la Vénus de Milo et le continent du pôle sud, vint y trouver, avec sa femme et son fils, la plus affreuse des morts. Les wagons, culbutés sur les deux machines du train par l'effet d'une vitesse exagérée, formèrent bientôt un immense brasier, duquel on retira 55 morts et 109 blessés. Le corps de l'amiral était tellement calciné que le développement extraordinaire du crâne permit seul de le reconnaître.

Une circonstance particulière contribua, avec l'excès de vitesse, à la gravité de cette catastrophe. A cette époque, on enfermait à clef les voyageurs dans les voitures pour les empêcher de descendre pendant la marche, et on n'ouvrait la porte qu'aux stations. Les wagons ayant pris feu, s'étant empilés les uns sur les autres, il fut impossible aux malheureuses victimes, emprisonnées de cette façon, d'échapper à leur sort. Depuis cette époque, l'usage d'enfermer à clef les voyageurs a disparu des chemins de fer français. Mais, dans d'autres pays, en Angleterre notamment, les portières sont encore fermées à clef, au moins du côté de la contre-voie.

Les grands accidents provoquent toujours les grandes réformes. A la suite de la catastrophe de 1842, une commission, dite des accidents, fut créée par le ministre pour rechercher les causes de cet évènement et les moyens de prévenir le retour de semblables malheurs. Ce fut le point de départ

d'une longue enquête qui aboutit à la loi de 1845 et à l'ordonnance de 1846 sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer. Cette loi et cette ordonnance nous régissent encore aujourd'hui, leur texte est affiché dans toutes les gares. Il est fort remarquable qu'à une époque où les chemins de fer étaient encore si peu connus, on ait réussi à constituer un ensemble de règles aussi satisfaisant.

La sécurité d'un train en marche repose avant tout sur le mécanicien. Celui-ci ne doit pas seulement veiller au bon état du matériel et maintenir la vitesse de marche dans les limites réglementaires, il doit rester debout, avoir l'œil ouvert sur les signaux de toute nature qui peuvent lui être faits. Il doit, comme le marin, avoir bonne vue et distinguer nettement, de loin, non-seulement la forme, mais encore la couleur des signaux. Le daltonisme, cette affection de la vue qui empêche la perception de certaines couleurs, le rouge principalement, est une maladie plus fréquente qu'on ne le supposait autrefois. On trouve, en moyenne, un individu sur soixante-quinze ne possédant pas la notion du rouge, et pour lequel, ainsi que le disait Arago, les cerises ne sont jamais mûres. Aussi les Compagnies se préoccupent-elles aujourd'hui, avec juste raison, de refuser les candidats mécaniciens affectés de cette infirmité.

Le brouillard, qui aveugle les plus clairvoyants, est l'un des dangers les plus graves que rencontre la circulation des trains, d'autant plus que le

brouillard rend généralement les rails glissants et s'oppose ainsi à la rapidité de l'arrêt. En cas de brouillard, les signaux sont accompagnés de pétards posés sur la voie ; mais cette précaution n'est pas toujours suffisante, et l'accident survenu, il y a quelques années, à Clichy-Levallois, entre Paris et Asnières, montre qu'en pareil cas les mouvements ne sauraient s'effectuer avec trop de prudence.

Un danger terrible est celui qui résulterait de l'aliénation subite du mécanicien ou simplement de son état d'ivresse. Le fait n'est malheureusement pas sans exemple, et il serait à désirer que le mécanicien prît toujours modèle sur sa machine, laquelle ne boit que de l'eau et ne se chauffe qu'avec du charbon.

Il y a, il est vrai, un palliatif dans la présence du chauffeur qui accompagne toujours le mécanicien et qui, aux termes du règlement, doit être capable d'arrêter la machine. Mais le chauffeur peut être lui-même pris de boisson, ou bien, dans sa lutte désespérée contre son camarade, il peut ne pas se trouver le plus fort. Nous indiquerons bientôt les nouvelles et importantes garanties offertes, sous ce rapport, au public.

Quelquefois aussi, on a vu une machine dont le mécanicien et le chauffeur s'étaient éloignés un instant, pendant le stationnement, se mettre soudain en marche. Le fait peut être occasionné, par exemple, par la maladresse d'un agent ignorant qui, malgré la plus expresse défense, se serait

avisé de toucher au mécanisme. Et alors, cette locomotive s'élance comme un animal furieux, aussi puissant à lui seul qu'une charge de cavalerie, capable de renverser tous les obstacles. Le seul remède, en pareil cas, est d'aviser par télégraphe la gare vers laquelle se précipite la machine. Cette gare la dirige, par une manœuvre d'aiguilles, vers une voie secondaire où elle va se briser, sans occasionner d'autres dégâts, pourvu, bien entendu, qu'elle n'ait pas rencontré d'autres trains sur son parcours. C'est principalement pour éviter de pareils dangers qu'il est interdit au mécanicien et au chauffeur de jamais quitter en même temps la machine.

Des wagons isolés peuvent aussi se mettre en mouvement sur les voies principales, au risque de produire des collisions. On les appelle, dans le langage du métier, des *wagons en dérive*. Ce sont, par exemple, des wagons détachés d'un train par une rupture d'attelage ou bien mis en mouvement par le vent à l'origine d'une pente sur laquelle la vitesse va constamment en s'accélérant. Si la pente n'est pas trop longue, les wagons ne tardent pas à s'arrêter. Sinon on opère avec eux comme pour la locomotive déchaînée. On peut aussi se mettre à leur poursuite avec une locomotive qui ne tarde pas à les rattraper, les accoste avec précaution et les ramène en gare.

Nous arrivons aux accidents provenant du seul fait de l'exploitation. Les plus ordinaires sont dus à de fausses manœuvres d'aiguilles. Une aiguille

de chemin de fer est cet appareil ingénieux, mais délicat, qui permet de faire passer un train d'une voie sur une autre. Les deux voies qui se réunissent en une seule figurent, avec le tronçon commun, une sorte d'Y, dont le point central est occupé par l'aiguille. Si le train vient du tronçon commun, il aborde l'aiguille par la pointe; s'il vient de l'une des deux branches, il l'aborde par le talon. Ce dernier cas ne présente aucun danger ; quelle que soit la position de l'aiguille, le train oblige celle-ci à lui ouvrir le passage. Si, au contraire, l'aiguille est abordée par la pointe sans être suffisamment maintenue, le train fait deux voies, c'est-à-dire qu'une partie des véhicules va à droite, l'autre à gauche, et un déraillement devient inévitable.

Il est donc essentiel que l'aiguille soit fixée dans la position requise, soit au moyen d'un contrepoids, soit au moyen d'un levier sur lequel appuie l'aiguilleur. Dans ce dernier cas, il est rigoureusement prescrit à l'aiguilleur de ne jamais changer la position de l'aiguille pendant qu'elle est engagée, lors même qu'il s'apercevrait tout à coup d'une erreur de direction. En réalité cette sage prescription est parfois violée, soit que l'aiguilleur perde la tête, soit que sa main faiblisse malgré lui : bref, les déraillements sur les aiguilles sont assez fréquents. Heureusement ils n'entraînent guère de danger pour les voyageurs à cause de la faible vitesse que possèdent les trains au passage de ces points difficiles ; leur plus grand inconvénient est d'obstruer les voies prin-

cipales, et d'interrompre ainsi, pendant quelque temps, la circulation. Quant aux erreurs de direction commises par les aiguilleurs, elles peuvent amener des collisions désastreuses : raison de plus pour que les aiguilles prises en pointe soient toujours abordées avec une vitesse réduite. Hâtons-nous d'ajouter que les hommes de choix, chargés de ce service, ne sont guère exposés à de pareilles méprises.

Les erreurs de signaux peuvent, comme les erreurs d'aiguille, donner lieu à des collisions. Il existe dans l'exploitation des chemins de fer une très-grande variété de signaux. La description des signaux français suffit à remplir un volume in-8° de 650 pages auquel nous devons renvoyer (1).

Les manœuvres de gare s'effectuent toujours sous la protection de certains signaux qui doivent être tournés à l'arrêt en temps utile, et la position des signaux avancés, qui ne peuvent être aperçus de la gare, est contrôlée au moyen de sonneries électriques. Il arrive rarement que les signaux ne soient pas convenablement faits. On peut craindre, la nuit, que la lampe d'un signal avancé ne se trouve éteinte à l'insu des agents ; mais le fait ne se présente guère dans la pratique.

Tout employé, quel que soit son grade, doit *obéissance passive* aux signaux ; c'est la première règle de discipline en matière de chemins de fer. La seconde est qu'à toute heure, les dispositions

(1) Brame et Aguillon, *Étude sur les signaux*, Dunod, 1883.

doivent être prises comme si un train était attendu.

De toutes les fautes imputables au personnel des gares, les plus graves sont celles dont la responsabilité retombe sur le chef de gare lui-même, chargé de donner aux trains l'ordre du départ. Lorsqu'une ligne est exploitée à voie unique, une erreur, une distraction du chef de gare peut avoir pour effet de lancer l'un contre l'autre deux trains marchant en sens contraire. Les vitesses s'ajoutent alors pour produire un choc dont rien n'atténue la violence. La catastrophe survenue le 15 août 1879, entre Flers et Montsecret (ligne de Paris à Granville), était un accident de ce genre.

Cet accident de Flers, qui coûta la vie à une dizaine de personnes, eut du moins, comme celui de 1842, des conséquences utiles pour l'avenir. Dix jours après, le ministre des Travaux publics, qui exerce vis-à-vis des Compagnies le contrôle tout puissant de l'État, instituait une commission chargée d'une enquête sur les conditions de sécurité des voyages en chemin de fer. Un an plus tard, une circulaire ministérielle imposait aux Compagnies tout un ensemble de mesures de sécurité. En 1881 et 1882, de nouvelles circulaires vinrent compléter ou confirmer la première, et les administrateurs des Compagnies, comprenant toute la gravité de la question, s'empressèrent de se mettre à l'œuvre. Nous voudrions esquisser maintenant les résultats de ce grand mouvement. Les exemples que nous citerons seront, pour la plupart,

empruntés à la Compagnie de l'Ouest, parce que c'est elle qui dessert la Normandie, et aussi parce que, dans ces questions de sécurité, elle se montre toujours, nous sommes heureux de le reconnaître ici, l'une des Compagnies le plus résolûment progressives.

II. — MESURES DE SÉCURITÉ.

Un perfectionnement capital a été réalisé par l'adoption des freins continus, qui nous viennent en droite ligne d'Amérique. Jadis, pour faire arrêter le train, le mécanicien, après avoir supprimé l'action motrice de la vapeur, donnait un coup de sifflet particulier. A ce signal, les conducteurs, placés dans les postes de vigie, tournaient la manivelle de leurs freins, disposés à peu près comme ceux d'une voiture ordinaire, manœuvre longue et peu active pendant laquelle le train parcourait, en se ralentissant, un espace considérable. Il fallait, en effet, plusieurs secondes pour serrer les freins, et, lorsque ceux-ci étaient serrés à fond, leur résistance était insuffisante, parce qu'ils n'agissaient que sur un petit nombre de roues. Aujourd'hui, le mécanicien n'a besoin d'aucun aide : par une simple manœuvre de robinet, il met en mouvement l'air comprimé qui remplit un tuyau disposé dans toute la longueur du train. Aussitôt, sous chaque voiture, l'air vient presser un piston qui serre les freins avec énergie ; en un clin d'œil, toutes les roues sont enrayées. On voit sans peine

quelle sécurité en résulte pour les voyageurs. Un obstacle apparaît-il à l'improviste, devant le train lancé à toute vitesse ? Le mécanicien pousse un levier, et aussitôt toute la masse du train se trouve retenue par une puissance formidable. Tandis qu'avec les freins ordinaires 800 mètres et plus étaient nécessaires pour l'arrêt, 200 mètres suffisent à présent. Mais, dira-t-on, ne pourrait-on faire encore mieux ? Ne serait-il pas possible d'obtenir l'arrêt absolu, instantané? Eh bien ! non, les principes de mécanique s'y opposent, et d'ailleurs, lors même qu'un pareil résultat serait réalisable, il faudrait tout faire pour l'éviter. Sa conséquence la plus claire serait, en effet, de projeter violemment chaque voyageur tourné la tête en avant contre la paroi placée en face de lui, et de lui briser le crâne.

Les freins continus ont encore d'autres avantages presque aussi importants. Tous les conducteurs ont sous la main un robinet qui leur permet, en cas d'urgence, d'arrêter eux-mêmes le train. Dès-lors, les voyageurs ne sont plus à la merci d'un mécanicien qui peut soudain perdre la raison ou franchir, à son insu, un signal mis à l'arrêt. Il n'y a plus à craindre non plus qu'un wagon prenne feu sans que le mécanicien s'en aperçoive ; il suffit que l'incendie soit découvert par l'un des agents. Enfin, d'ingénieuses dispositions, imaginées par l'inventeur des freins à air comprimé, M. Westinghouse, ont permis de rendre ces freins *automatiques :* cela veut dire qu'en cas de rupture d'attelage, les freins agissent d'eux-mêmes,

obligeant les deux parties du train à s'arrêter immédiatement. L'avantage est surtout précieux à la montée des longues rampes, sur lesquelles la queue du train ne pourrait plus, comme autrefois, se détacher et s'en aller à la dérive.

Les freins continus ne sont encore appliqués qu'aux trains express. Il est à souhaiter que leur emploi soit étendu à tous les trains de voyageurs.

La Compagnie de l'Ouest a demandé à l'air comprimé un dernier service. Chaque voiture des trains express a été pourvue d'un signal d'alarme dont voici en deux mots le mécanisme. Un voyageur s'aperçoit-il que son wagon prend feu, qu'un essieu est brisé, ou bien encore qu'un voisin en veut à sa bourse ou à sa vie? il lui suffit de tirer sur la poignée fixée au plafond, près de la lanterne. Cette manœuvre fait jouer un sifflet d'alarme placé sur la locomotive; le mécanicien, ainsi averti, prévient le conducteur par deux coups d'un timbre spécial, et celui-ci recherche la cause de l'alarme.

Voilà donc une garantie fort précieuse offerte aux voyageurs. Mais surtout que ceux-ci n'aillent pas tenter l'expérience sans nécessité, elle pourrait leur coûter cher; car la poignée, une fois tirée, ne pourrait plus être remise en place; elle resterait pendante, pour indiquer au conducteur la voiture d'où l'appel est venu et les mauvais plaisants seraient exposés à tous les désagréments d'un procès-verbal avec ses conséquences.

Les appareils fixes ont été l'objet de perfection-

nements tout aussi remarquables que ceux du matériel roulant. Lorqu'il s'agit de protéger, par un système de signaux, une grande gare à laquelle aboutissent de nombreuses directions de lignes, ou simplement un point de bifurcation important, le système de signaux doit être étudié de manière à empêcher toute manœuvre dangereuse, et l'on conçoit que ce n'est pas chose facile. Le nombre des cas différents qui peuvent se présenter est, en effet, très-considérable, et chacun d'eux exige une disposition particulière des aiguilles et des signaux. Pour peu qu'il y ait quatre ou cinq lignes convergentes, cette étude finit par dégénérer en casse-tête. Les spécialistes parviennent cependant à s'en tirer et ils résument leur travail dans un petit livre, propre à chaque gare, qu'on pourrait appeler l'évangile des aiguilleurs ; on l'appelle plus modestement la *consigne*. Cette consigne, il est inutile de le dire, doit être observée avec une rigueur toute militaire. Mais hélas ! les aiguilleurs ne sont pas infaillibles. Et comment espérer que l'agent chargé d'appliquer un règlement aussi compliqué ne fera jamais de fausses manœuvres ?

La difficulté a été vaincue, grâce à une idée que nous oserions presque qualifier d'idée de génie, car elle est simple comme toute idée de génie, et qui constitue le principe des *enclenchements*. L'invention fut faite, il y a trente ans, par M. Vignier, employé de la Compagnie de l'Ouest, et celle-ci eut l'honneur de le mettre la première en pratique. Mais, comme il arrive pour beaucoup

d'inventions, on n'en saisit pas dès le début l'immense portée, et c'est seulement de nos jours qu'elle est devenue d'une application universelle. Les enclenchements sont des liaisons mécaniques établies entre les aiguilles et les signaux, de manière à faire en sorte que toute combinaison dangereuse soit rendue matériellement impossible. Ainsi, un train venant de Bayeux et arrivant à Caen, au poste de la prairie, trouve devant lui un signal d'arrêt. Or, ce signal ne peut être effacé sans que les autres signaux soient tournés à l'arrêt, de façon à arrêter les trains qui viendraient soit de Flers, soit de Caen, soit de l'embranchement de Courseulles et qui pourraient rencontrer le premier ; sans que, de plus, toutes les aiguilles soient disposées dans la direction voulue. Entrez dans l'une de ces cabines d'observation où se tiennent les aiguilleurs, vous y verrez une sorte de clavier formé par des leviers qui servent à manœuvrer, ceux-ci les aiguilles, ceux-là les signaux de protection. Le nombre de ces leviers s'élève parfois à cent et même davantage. Amusez-vous, si le gardien vous le permet, ce qui est au moins douteux, à déranger au hasard la position de ces leviers. Les uns obéiront à la pression de votre main, les autres résisteront par le fait d'enclenchements invisibles. Supposez maintenant que de tous les côtés, de dix lignes, de vingt lignes si vous le voulez, aboutissant au poste que vous occupez, surgissent des trains se croisant en tous sens et à toute vitesse, votre fantaisie aura

jeté dans le service une perturbation profonde ; elle aura paralysé hors de propos la plupart des mouvements ; mais elle ne fera pas naître de collisions.

Quant à expliquer au prix de quels tours de force mécaniques, au prix de quel enchevêtrement de tiges et de verrous un pareil résultat est obtenu, nous devons absolument y renoncer ; mais nous devons faire remarquer qu'il n'est plus possible, en pareil cas, de se placer auprès de chaque aiguille pour en faire la manœuvre. Tout doit se passer dans la cabine de l'aiguilleur, et il faut pour cela que les aiguilles soient manœuvrées à des distances qui peuvent atteindre plusieurs centaines de mètres. On se sert, à cet effet, de longues tiges articulées, qui fonctionnent à peu près comme des mouvements de sonnette. Ces appareils, à condition d'être convenablement entretenus, donnent des résultats excellents ; néanmoins, ils sont de nature à faire naître une nouvelle inquiétude. Car enfin, lorsque l'aiguilleur est auprès de l'aiguille, il s'assure, de ses propres yeux, qu'elle est bien placée et qu'elle ne reste pas à moitié entrebaillée. A 3 ou 400 mètres de distance, l'aiguilleur ne voit plus rien et n'est plus averti des déraillements possibles. Heureusement, on a paré à ce danger par divers moyens, entre autres par l'emploi des *contrôleurs d'aiguilles*. Ces appareils consistent essentiellement dans une sonnerie électrique, qui fait entendre son tintement tant que la pointe d'aiguille n'est pas rigoureusement appliquée contre le rail. Des leviers

spéciaux permettent, en outre, de verrouiller l'aiguille dans la position voulue.

Une chose manque encore pour que la sécurité soit complète. Les signaux sont des obstacles purement moraux ; ils agissent uniquement sur l'esprit du mécanicien. Ici encore, nous nous trouvons en présence de la faiblesse humaine, et il importerait de s'en affranchir. Des essais ont été faits dans ce but : on a imaginé ce qu'on appelle, dans le langage du métier, un *crocodile*. C'est un appareil ressemblant, assez vaguement du reste, à ce genre d'animal, placé au milieu de la voie, à peu de distance du signal. Un balai métallique porté par la locomotive caresse, en passant, le dos de l'animal. Si le signal est ouvert, rien ne se produit. S'il est fermé, un courant électrique s'élance dans le balai métallique et va manœuvrer les freins continus : le train s'arrête donc immédiatement, sans aucune intervention des agents. Ce dispositif ingénieux n'est pas encore entré dans la pratique courante ; d'ailleurs, le danger auquel il s'adresse est réellement minime.

Nous venons de citer un appareil placé sur la voie et agissant, à un moment donné, sur le train en mouvement. Inversement, il existe des systèmes dans lesquels le train, en passant, presse une pédale et fait ainsi marcher une sonnerie qui avertit de son arrivée soit une gare, soit un passage à niveau important. On a pu également, au moyen de pédales manœuvrées de la même façon, faire en sorte qu'un train, au moment d'aborder

une aiguille, la manœuvre lui-même, de façon à empêcher le déraillement, ou bien encore qu'un train, après avoir franchi un signal, le tourne lui-même à l'arrêt. Un autre appareil, basé sur le même principe, est désigné vulgairement sous le nom de *mouchard* (1). C'est, en effet, un agent de police secrète, destiné à faire savoir, après coup, si le mécanicien n'a pas marché trop vite. La locomotive presse une première pédale, qui permet à une sorte d'horloge de se mettre en mouvement sous l'action d'un poids. Le mouvement s'arrête lorsque la locomotive rencontre une seconde pédale, placée, par exemple, cent mètres plus loin. Il est bien clair que plus le train va vite, moins l'horloge a marché longtemps, et l'on sait, par suite, d'une manière indiscutable, quelle était la vitesse de marche. Ces appareils peuvent être utiles sur les longues pentes, que les mécaniciens sont portés à parcourir trop vite, parce que, de cette façon, ils gagnent du temps sans brûler de charbon. En réalité, la présence du mouchard est bien vite éventée ; mais ce n'est pas un mal, au contraire, car le mécanicien, se sachant surveillé, évite avec soin de se mettre en faute; de répressive, la surveillance devient préventive.

Les applications de l'électricité que nous avons rencontrées jusqu'ici sont bien secondaires ; elles donneraient à elles seules une faible idée du rôle que joue et que jouera de plus en plus ce mer-

(1) Le nom technique est *dromoscope*.

veilleux agent dans l'exploitation des chemins de fer. L'Exposition d'électricité de Paris, en 1881, ne présentait pas moins de soixante-quatre appareils électriques pour la sécurité des chemins de fer.

« Sans attribuer, écrivait à cette occasion, en 1882, le Ministre des Travaux publics aux Compagnies, sans attribuer à l'électricité, dans l'exploitation de nos voies ferrées, une prépondérance exclusive, il faut lui accorder largement la part que la science moderne lui assigne déjà, et s'en servir comme d'un auxiliaire puissant, éminemment propre à seconder l'action intelligente de l'homme, à le préserver des défaillances et des oublis, et à réparer autant que possible, dans certains cas, la faute qu'il aurait pu commettre. »

Tout le monde sait que, grâce à l'électricité, les chefs de gare, communiquant à grande distance, peuvent se concerter pour toutes les mesures de sécurité, demander au besoin les machines de secours, s'avertir des dangers de toute nature. On peut dire hardiment que, sans l'électricité, l'exploitation régulière des chemins de fer serait chose impossible, et l'on ne s'en aperçoit que trop lorsqu'il arrive un dérangement quelconque des appareils télégraphiques. Cependant ceux-ci sont évidemment appelés à céder, un jour ou l'autre, une partie de leur rôle aux appareils téléphoniques, qui commencent déjà à faire leur apparition dans quelques haltes. La téléphonie est à la télégraphie ce que la conversation ordinaire est à celle de

deux sourd-muets; elle est beaucoup plus commode et plus rapide. Mais, à cette transformation prévue, l'électricité ne perdra rien ; on n'ignore pas, en effet, que le fil téléphonique ne transmet pas le son. Au point de départ, le son est transformé en courant électrique ; celui-ci parcourt seul le circuit métallique, puis, en traversant le téléphone du point d'arrivée, reprend la forme de son, exemple de ces métamorphoses merveilleuses que la science moderne nous a rendues familières.

C'est beaucoup, sans doute, de faire communiquer entre eux les chefs de gare; mais ce n'est pas encore assez. Rappelons ce qui s'est passé à Flers en 1879. A peine le chef de gare a-t-il donné à un train de plaisir l'ordre de départ, qu'il se rappelle l'arrivée, dûment annoncée, d'un train de marchandises. Ce train a déjà quitté la gare voisine de Montsecret, il se dirige sur Flers, et, comme la voie est unique, une collision est inévitable. S'il y avait eu un moyen quelconque d'avertir les gardes-barrières échelonnés sur le parcours, les quelques minutes écoulées entre l'ordre fatal et la catastrophe n'eussent pas été perdues en angoisses stériles; mais ce moyen faisait alors complètement défaut. Aujourd'hui, le moyen existe. Sur toutes les voies uniques un peu fréquentées, des cloches électriques de forte dimension, grosses à peu près comme des cloches à melon, sont placées au voisinage des gares et des maisons de gardes-barrières. On les appelle les *cloches allemandes*, parce que les Allemands nous

ont donné l'exemple de leur emploi, et il faut avouer que, cette fois, ils nous ont rendu service. Supposons, pour fixer les idées, qu'un train soit sur le point de quitter la gare de Bayeux pour aller à celle d'Audrieu. Le chef de gare de Bayeux presse un bouton et sonne trois fois deux coups. C'est le signal convenu pour annoncer le départ d'un train montant, c'est-à-dire d'un train qui se dirige vers Paris. La sonnerie se répète bruyamment à Audrieu et à tous les postes intermédiaires ; tout le monde est averti, et tous les gardes ferment leurs barrières en temps utile. Inversement, si un train part d'Audrieu pour se rendre à Bayeux, le chef de gare d'Audrieu sonne trois fois trois coups, et tout le monde sait, jusqu'à Bayeux, qu'un train va circuler dans le sens descendant, c'est-à-dire d'Audrieu vers Bayeux. Supposons maintenant qu'après avoir été averti par la gare de Bayeux du départ d'un train montant, le chef de gare d'Audrieu, par erreur ou par distraction, annonce le départ d'un train descendant : les deux sonneries contradictoires vont avertir tous les gardes-barrières du danger qui se prépare ; dans ce cas, tous ont l'ordre formel de placer des pétards sur la voie et d'arrêter tout mouvement jusqu'à ce que l'entente soit rétablie. Les cloches servent aussi dans le cas ou un garde s'aperçoit de toute autre cause de danger qu'il est impossible de faire disparaître en temps utile, telle que wagons en dérive, rails cassés, animaux circulant sur la voie, etc. A cet effet, chaque garde a la possibilité de

mettre en mouvement toutes les sonneries et de faire entendre un tintement spécial qui signifie : *arrêtez tout.* La circulation ne peut être reprise qu'après une entente des gares et avec l'assurance que le danger a cessé d'exister.

Cette communication permanente entre les agents des gares et ceux de la voie est donc susceptible de rendre les plus grands services. Mais, comme elle exige une installation assez coûteuse, on s'est borné, quant à présent, à l'organiser sur les voies uniques fréquentées chaque jour par six trains au moins dans chaque sens, et, pour les lignes moins importantes, on a cherché quelque chose de plus simple. Cette fois, c'est aux Anglais qu'on a fait emprunt, et l'on a adopté le système du bâton-pilote. Nous allons reconnaître dans cette invention le sens éminemment pratique de nos voisins.

Le point de départ de l'emploi du bâton-pilote est ce qu'on nomme le service en navette, organisé encore aujourd'hui sur les lignes très-peu fréquentées ou bien sur les lignes très-courtes, comme l'embranchement de sept kilomètres qui réunit Isigny à la grande ligne de Paris à Cherbourg. Dans ce cas, une seule locomotive suffit à tous les besoins, hormis les détresses, qui sont prévues par des règlements spéciaux. En temps normal, une seule locomotive est affectée au service de la ligne : elle va dans un sens, revient dans l'autre, se déplace librement dans son petit domaine ; et, comme l'accès en est rigoureusement interdit à toute au-

tre machine, les rencontres de train sont par cela même impossibles. Maintenant, il est bien clair que, si nous avions un nombre quelconque de machines, mais un seul mécanicien, le même résultat serait obtenu au point de vue de la sécurité. Supposons encore qu'il y ait autant de mécaniciens que de machines , mais qu'aucune d'elles ne puisse se mettre en route sans emmener avec elle un agent déterminé, toujours le même ; les collisions sont encore rendues impossibles. Cet agent, qui prend le nom de pilote, existe en effet dans certains cas, par exemple, lorsqu'à la suite d'un accident survenu sur une ligne à double voie, on est obligé d'organiser temporairement la voie unique. Mais les Anglais ont remarqué qu'il n'était pas du tout nécessaire d'entretenir un agent pour se promener ainsi sur la ligne, et qu'un simple bâton ferait tout aussi bien l'affaire. De là l'idée du bâton-pilote, qui fait songer au roi Soliveau de la fable.

Pour la mettre en pratique, on divise la ligne en un certain nombre de sections. Chacune d'elles est pourvue d'un bâton-pilote de forme ou de couleur distincte, portant une plaque, et sur cette plaque est indiquée la section à laquelle le bâton est affecté. Aucune machine ne doit, en principe, quitter une gare si le bâton correspondant à la section sur laquelle la machine doit s'engager n'a pas été remis au mécanicien par le chef de gare.

L'observation rigoureuse de cette prescription

rendrait toute rencontre impossible, mais elle aurait de sérieux inconvénients pour la commodité de l'exploitation. Ainsi, elle empêcherait évidemment d'expédier deux trains dans le même sens, tant qu'un autre train, marchant en sens contraire, n'aurait pas rapporté le bâton-pilote au point de départ. Les Anglais ont alors imaginé de munir le bâton d'une clef, au moyen de laquelle on peut ouvrir une boîte renfermant certains bulletins. Il est admis qu'un de ces bulletins peut remplacer le bâton. Si donc il y a deux trains de suite à expédier, le chef de gare ouvre la boîte avec le bâton, prend un bulletin et le remet au premier mécanicien, qui part sans bâton. Ce sera alors le train suivant qui emportera le bâton, et, à partir de ce moment, le chef de gare, n'ayant plus de clef, ne pourra plus ouvrir la boîte ni distribuer de bulletins.

L'idée est à coup sûr ingénieuse; mais il n'est pas difficile d'apercevoir ses inconvénients. Rien n'empêche, en effet, le chef de gare de prendre à la fois plusieurs bulletins, et, par conséquent, le principe même du système se trouve violé. Aussi la Compagnie de l'Ouest a-t-elle trouvé plus simple et plus sûr de prescrire qu'en pareil cas, le chef de gare, avant d'expédier le premier train, doit faire constater la présence du bâton par le conducteur chef et le mécanicien, puis remettre à chacun d'eux un bulletin, détaché d'un livre à souche, mentionnant que le bâton reste à sa gare. Un bulletin du même genre est employé lorsque,

par suite de retard d'un train, il est nécessaire de changer le croisement avec un train marchant en sens contraire. Le bulletin est alors accompagné d'un certificat constatant que les dépêches réglementaires de sécurité ont été échangées avec la gare suivante.

En un mot, dans aucun cas, un train ou une machine ne peut quitter une gare sans être porteur du bâton, ou d'une pièce qui explique et justifie son absence.

Pour diminuer encore, s'il est possible, les chances de collision sur la voie unique, la Compagnie de l'Ouest a mis en pratique ce qu'elle appelle le *Journal du Train*. Chaque train est accompagné d'une sorte de feuille de route, sur laquelle ont été indiqués à l'avance tous les croisements qui doivent être effectués. Lorsque le train arrive à une gare de croisement, le chef de gare, avant de donner le signal du départ, doit remplir une case blanche du journal réservée à cet effet, en mentionnant exactement à quelle heure est arrivé le train attendu en sens contraire. Notons cette prescription. Si l'on avait exigé seulement que le chef de gare affirmât l'arrivée de ce train, une erreur serait à craindre; mais, pour indiquer l'heure et la minute de l'arrivée, il faut l'avoir notée, car il n'est pas admissible que le chef de gare soit assez coupable pour inventer un renseignement qu'il doit faire suivre de sa signature. Mais, il faut prévoir le cas où, par suite de retard, le croisement serait reporté à une autre

station. Le chef de gare modifie alors, sous sa propre responsabilité, et après échange des dépêches de sûreté, les indications primitives. Dans tous les cas, le chef de train ne peut transmettre au mécanicien le signal du départ donné par le chef de gare que si le journal est bien en règle. La moindre infraction à ce principe est sévèrement réprimée.

Voilà déjà un bel ensemble de précautions. On ne s'en est pourtant pas tenu là, et l'on s'est dit qu'il n'était pas logique que le chef d'une grande gare, obligé de veiller à tous les détails d'un service compliqué, souvent aussi, il faut l'avouer, harcelé par les réclamations plus ou moins fondées des voyageurs, eût en outre la responsabilité et les préoccupations qu'entraîne la circulation sur voie unique.

On a donc imaginé de doubler la voie, sur une longueur de quelques kilomètres, aux abords des grandes gares, et de reporter les têtes de voies uniques en rase campagne, en concentrant le service de sécurité dans un de ces postes détachés dont nous avons déjà parlé. C'est ce qui arrive pour Caen au poste de la prairie. Le chef de gare de Caen expédie, à l'heure voulue, les trains qui se dirigent sur Flers, sur Cherbourg, sur Courseulles, sans s'inquiéter, en aucune façon, de savoir quels trains ils vont croiser. Au poste de la prairie cesse la double voie. Mais là tous les trains s'arrêtent. Le chef de poste, bien tranquille dans son observatoire, ayant sous la main les leviers qui com-

mandent les aiguilles et les signaux, avec la garantie que donnent les enclenchements, vise les journaux de train, sonne les cloches électriques ou délivre le bâton-pilote, et ne laisse partir un train que lorsqu'il peut le faire sans danger. Il semble impossible d'obtenir un plus haut degré de sécurité.

Ainsi se trouve réglée la redoutable question de la voie unique, et l'on peut admettre aujourd'hui que, si la voie unique est incommode, elle n'est pas plus dangereuse que la double voie. Mais celle-ci exige elle-même des moyens de protection plus efficaces que ceux dont on s'est longtemps contenté. Plus la vitesse des trains express devient considérable, plus les trains de marchandises deviennent nombreux, plus on doit craindre qu'une fausse manœuvre, une infraction au règlement, un malentendu quelconque ne jettent deux trains l'un sur l'autre, et, bien qu'ils marchent alors dans le même sens, il suffit que le premier soit un lourd et lent train de marchandises, que le second possède une marche rapide, pour que le choc demeure redoutable. Les freins continus offrent déjà, à cet égard, de précieuses garanties ; mais l'administration n'a pas jugé que ce fût assez, et, pour les lignes les plus fréquentées, elle a prescrit le *block system*.

Le mot, d'aspect barbare, est d'importation anglaise. Il signifie que chaque train est protégé par une sorte de blocus. En France, on dit aussi le *système du cantonnement*.

Avec le mode ordinaire d'exploitation, toute la sécurité des trains réside dans l'intervalle de temps qui sépare leurs heures de départ. Lorsqu'un train a quitté une gare, celle-ci ne doit pas laisser partir d'autre train avant qu'il se soit écoulé cinq ou dix minutes, quelquefois davantage, et ce laps de temps est calculé de façon que les deux trains, conservant chacun leur marche normale, atteignent la gare suivante sans se serrer de trop près. Si le premier train se ralentit outre mesure, un agent doit rapidement se porter en arrière pour assurer la protection. Mais il peut arriver que cet agent se décide trop tard à partir, qu'il se donne une entorse en route, qu'il n'ait pas le temps de se porter assez loin en arrière, que le second train, brusquement surpris, ne puisse s'arrêter assez vite. Bref, on conçoit qu'en cas de dérangement de la marche, les rencontres deviennent possibles. Le système du cantonnement substitue à l'intervalle de temps un intervalle de distance, et fait en quelque sorte le vide autour de chaque train. Il dit : lorsqu'un train est engagé sur telle section, par exemple, entre Mantes et Épône, aucun train ne peut partir de Mantes avant l'arrivée du premier à Épône. Chaque train est donc bloqué sur sa section ; de là le nom du système.

Mais la rigueur d'une telle prescription, très-satisfaisante en théorie, aurait le grave inconvénient que tout retard d'un train ferait sentir son effet sur l'ensemble du service, et l'on a été obligé de tempérer l'état de blocus par certains adoucis-

sements qui ont conduit à ce que l'on nomme le *block system permissif.* Voici, en résumé, comment les choses se passent aujourd'hui sur le réseau de l'Ouest. Au moment où le train s'engage sur une section, le chef de gare presse un bouton sur lequel est écrit le mot : *départ.* Au-dessus du bouton, une petite aiguille, qui était verticale, s'incline dans le sens de la marche du train ; à la station d'arrivée, la communication électrique fait incliner dans le même sens une aiguille semblable. Quand le train est arrivé à l'autre gare, le chef de celle-ci presse un bouton qui porte le mot : *arrivée.* Immédiatement, les deux aiguilles se relèvent, et la voie est libre pour un nouveau train. On a même proposé de perfectionner le procédé en reliant ces petits signaux avec les grands signaux, seuls visibles du mécanicien, de telle façon que celui-ci se trouve arrêté tant que la voie n'est pas libre. Maintenant, pour rendre le système permissif, pour lui donner cette élasticité jugée indispensable, on admet qu'au bout de cinq minutes, un nouveau train peut être autorisé à partir, lors même que la voie ne serait pas libre, pourvu que le chef de gare remette au mécanicien un bulletin écrit lui prescrivant de marcher lentement jusqu'à la gare suivante. S'il y a dix minutes écoulées, on ne remet plus de bulletin au mécanicien ; mais un petit signal, sur lequel est écrit le mot *attention*, est présenté à la vue de cet agent tant que le train précédent n'a pas encore quitté la section.

Nous avons raisonné comme si la section commençait et se terminait à deux gares. En réalité, comme on aurait ainsi, en général, des sections trop longues, on intercale entre les gares des postes intermédiaires, qui arrêtent les trains, en cas de besoin seulement, au moyen de signaux carrés rouges. De Paris à Mantes, on compte ainsi vingt-quatre postes successifs dont l'intervalle moyen est de 2,243 mètres. Cet intervalle peut être franchi en trois minutes environ par un train omnibus, et, par suite, le système du cantonnement permet de réduire, avec une sécurité absolue, à deux ou trois minutes l'intervalle de temps nécessaire pour expédier deux trains consécutifs.

III. STATISTIQUE DES ACCIDENTS.

Nons connaissons maintenant la nature et la portée des réformes introduites depuis cinq ans pour augmenter cette sécurité, qui est le premier droit des voyageurs. On vient de voir que les grandes Compagnies, stimulées par l'État, ne reculent devant aucune dépense, devant aucune complication de service pour diminuer de plus en plus le nombre et la gravité des accidents. Il serait fort intéressant de connaître les résultats pratiques de toutes ces améliorations; malheureusement, les dernières statistiques officielles s'arrêtent à l'année 1881, et, à cette époque, la plupart des réformes étaient encore à l'état de projet.

D'ailleurs, pour obtenir des conclusions de quelque portée, il faudrait pouvoir opérer sur une période de dix années au moins. Quoi qu'il en soit, en 1881, l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général a causé la mort de 512 personnes et occasionné des blessures à 1,348. Sur les 512 personnes tuées, 468 l'ont été par le fait de leur propre imprudence et 44 seulement par des causes auxquelles elles ne pouvaient se soustraire. La foudre fait plus de victimes dans le même temps : car, de 1835 à 1863, elle a tué en France 2,238 personnes, soit en moyenne 77 par an.

Les chiffres qui précèdent s'appliquent aux victimes de toute catégorie : voyageurs, agents des chemins de fer et autres personnes, comme celles qui se font écraser en traversant des passages à niveau. En ce qui concerne spécialement les voyageurs, on compte 59 tués et 346 blessés. Pour bien apprécier la valeur de ces chiffres, il convient de les comparer au nombre de voyageurs transportés. On trouve ainsi que, pour trois millions de voyageurs, il y a eu à peu près un voyageur tué et six voyageurs blessés (1).

(1) Le nombre total des accidents, en 1881, a été de 2,064, se décomposant ainsi :

Déraillements.	185
Collisions	190
Accidents divers sur la ligne. . . .	692
Accidents divers dans les stations . .	997

Le nombre des kilomètres exploités s'élevait à 24,249. Il y a donc eu environ 1 accident pour 12 kilomètres.

A titre de comparaison, il est intéressant de noter que, d'après les statistiques officielles relatives à la période de 1846-1855, les messageries impériales ont tué un voyageur sur 324,533, et les messageries générales, un voyageur sur 381,045. C'est une proportion à peu près dix fois plus forte que celle des chemins de fer en 1881. C'est donc sur un réel préjugé que repose la mauvaise réputation acquise par les chemins de fer auprès de certaines personnes. Ce préjugé est dû à ce que l'on ne tient pas compte du nombre énorme et de la longueur des transports; il est dû aussi à ce que les grands accidents de chemins de fer, faisant d'un seul coup beaucoup de victimes, frappent plus fortement l'imagination qu'une série de petits accidents de voiture, dont les journaux daignent à peine parler.

Si quelque voyageur, éprouvant encore un reste d'inquiétude, nous demandait des conseils pratiques sur l'art de se conserver intact, nous lui dirions : « Placez-vous, autant que possible, vers le milieu du train, et dans le milieu d'un wagon ; vous aurez moins de chances d'être écrasé par les wagons voisins. Voyagez à reculons, de peur qu'une collision ne vous projette contre la paroi opposée. Si vos moyens vous le permettent, préférez les premières classes, dont les ressorts sont meilleurs et dont le capitonnage adoucira les chocs; mais ne voyagez pas dans les coupés, ces soi-disant places de luxe, dont les tablettes saillantes, les glaces nombreuses, sont autant d'engins

capables de vous blesser. La nuit, gardez-vous de dormir; soyez armé jusqu'aux dents, et, s'il survient un individu suspect, tenez-vous prêt à sauter sur le bouton d'alarme. Fuyez les trains rapides, qui vont trop vite et se jettent sur les autres; fuyez les trains de plaisir, qui font trop durer le plaisir, et se font tamponner par les trains rapides. Enfin, dès que vous verrez paraître le brouillard, descendez à la première station et restez-y jusqu'à ce qu'il soit dissipé. »

Voilà les conseils dictés par la prudence. Je dois avouer que je ne les suis jamais, et que bien d'autres personnes font comme moi.

IV. RESPONSABILITÉ.

En réalité, on s'occupe fort peu, dans la vie courante, du danger des accidents de chemins de fer, pas plus qu'on ne s'inquiète de celui des tremblements de terre qui peuvent venir à l'improviste, comme à Ischia ou en Espagne, ruiner les édifices et faire des milliers de victimes.

Mais, par exemple, lorsqu'une catastrophe se produit, les esprits s'émeuvent, et passent de l'excès de tranquillité à l'excès d'inquiétude. C'est alors que les gens les plus débonnaires enverraient volontiers, sans enquête, le directeur de la Compagnie répondre en personne, en cour d'assises, comme un vulgaire criminel, de la vie de ceux qu'il n'a pas su protéger. Ceci prouve quelles

idées fausses on se fait communément au sujet de la responsabilité des agents des Compagnies.

Cette question délicate a été traitée, avec une compétence parfaite, par un personnage fameux. M. Bontoux, avant de créer l'Union générale et de la conduire où l'on sait, avait, pendant vingt ans, dirigé avec plus de succès, en Autriche, une grande compagnie de chemins de fer, la *Südbahn Gesellschaft*. En 1881, il fit paraître dans le journal le *Correspondant* quelques pages fort intéressantes dont voici plusieurs extraits :

« Un train déraille, dit M. Bontoux, c'est l'état de la voie qui en est évidemment la cause, car les traverses au point du déraillement sont pourries de façon que les rails ne tenaient plus. Qui est coupable ? S'il est prouvé que le chef de l'entretien a demandé à temps au directeur le crédit nécessaire pour l'achat des traverses et que le directeur a refusé le crédit, ordonnant de laisser les pièces mauvaises en service jusqu'à nouvel ordre, c'est lui le vrai coupable, et il l'est à un haut degré, parce que, soit par négligence, soit par un esprit d'économie des plus condamnables, il a exposé la vie des voyageurs. Si, au contraire, le directeur a fourni au chef du service de l'entretien tous les moyens d'entretenir la voie, le directeur, lui, est hors de cause. Le même raisonnement s'applique au chef du service de l'entretien qui est ou n'est pas responsable, suivant qu'il a ou non rempli le devoir qui lui incombe en vertu de sa position ; il est évident qu'un pareil agent, dans

un réseau de deux, trois ou quatre mille kilomètres et plus, ne peut être tenu de vérifier par lui-même l'état des traverses sur tous les points des lignes. — L'ingénieur de section qui, lui, n'a que 60 ou 80 kilomètres à entretenir, a déjà des devoirs tout autres. Il doit savoir que sur tel ou tel point les traverses sont à changer. Il a dû faire approvisionner les matériaux nécessaires et donner des ordres précis. S'il ne l'a pas fait, il est responsable. S'il l'a fait, si, par exemple, il a ordonné qu'à telle date, tel travail d'entretien soit fait, et si le chef poseur ou tout autre agent de la voie sous ses ordres ne l'a pas fait, c'est sur ce dernier que pèse la responsabilité.

« Considérons, dit encore M. Bontoux, un accident des plus graves en général, le tamponnement ou la prise en écharpe d'un train par un autre, soit dans une gare, soit dans une bifurcation. L'accident a eu pour cause immédiate une violation des règlements; le second train n'a pas été arrêté par un signal comme il aurait dû l'être. L'agent qui devait faire et n'a pas fait le signal est coupable. L'employé de la station peut l'être aussi, voilà le premier degré épuisé sans conteste. Mais au-dessus ? — Eh bien, s'il est établi par une enquête : que la distribution du service dans la gare est mal faite et que l'agent préposé à la manœuvre du signal ne pouvait y suffire ; que le chef de gare, ayant un personnel insuffisant, a vainement demandé à son chef de service du personnel supplémentaire ; que l'itinéraire des trains a été

tracé imprudemment, de telle sorte que, par suite de retards fréquents et presque inévitables du premier train, l'arrêt du second par le signal, arrêt qui doit toujours être une exception, est très-souvent devenu nécessaire ; que le directeur de l'exploitation, convaincu de l'insuffisance de la ligne en présence d'un mouvement énorme, a vainement demandé au conseil d'administration, par des rapports formels, l'établissement de voies supplémentaires exigeant une forte dépense et que le conseil a refusé ou ajourné trop longtemps son approbation, etc. — Dans tous ces cas et dans bien d'autres analogues, une grave responsabilité peut atteindre le chef de la gare, le chef du service du mouvement, le directeur de l'exploitation et le conseil lui-même. »

Le travail de M. Bontoux semble avoir inspiré jusqu'à un certain point M. de Janzé, député, dans une proposition de loi qu'il déposa le 20 novembre 1882. D'après cette proposition, les retards dans l'exécution des mesures de sécurité prescrites par le ministre étaient punis d'une amende de 1,000 fr. par jour de retard, et, en cas d'accident, rendaient le directeur et les administrateurs solidairement responsables vis-à-vis des victimes et de leurs familles. — Le travail des agents des Compagnies était limité à douze heures par jour dans le service sédentaire, et à dix heures dans le service actif, sous peine d'une amende de 100 à 500 fr. pour leur chef direct, sauf le cas de force majeure judiciairement établi.

Ces dispositions étaient sévères mais justes. Par une circulaire du 17 avril 1883, le ministre des Travaux publics a lui-même insisté auprès des Compagnies sur la nécessité de ne pas imposer de fatigues excessives aux agents. Si le reste du projet de M. de Janzé avait été aussi raisonnable, il est probable qu'il ne fût pas tombé dans l'oubli. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que l'avortement de ce projet doive être regretté. Les hauts fonctionnaires des Compagnies ont un sentiment assez vif de leur responsabilité morale, pour donner au public des garanties suffisantes.

Les Compagnies françaises, proclamons-le hardiment, comprennent toute la grandeur de leur rôle. Elles savent qu'elles ne représentent pas seulement des entreprises financières, que l'État leur a délégué une partie de sa propre mission, et jamais celui-ci n'est mieux écouté par elles que lorsqu'il parle au nom de la sécurité publique.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

QUATRIÈME CROISADE

LA DIVERSION

SUR

ZARA & CONSTANTINOPLE

Par M. Jules TESSIER

Membre titulaire

INTRODUCTION.

M. Geffroy, avec l'autorité qui lui appartient, rappelait naguère, dans *la Revue des Deux-Mondes* (1), tout ce que l'histoire des Croisades doit depuis tantôt trois siècles à l'érudition française.

On peut dire en effet que l'impulsion féconde, donnée dès 1611 par le calviniste Bongars, ne s'est guère arrêtée ni ralentie chez nous un seul instant. Peut-être même le mouvement, qui semble entraîner la science française vers l'Orient Latin,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 1er décembre 1883 : *Une enquête française sur les Croisades et l'Orient Latin.*

n'a-t-il jamais été aussi accentué, aussi irrésistible qu'aujourd'hui.

L'Académie des *Inscriptions et Belles-Lettres,* reprenant l'heureuse pensée des Bénédictins, rassemble dans un recueil spécial, avec les chroniqueurs latins et grecs des croisades, les historiens arméniens, syriaques et arabes, trop peu connus ou trop négligés jusqu'à ce jour.

A côté de l'illustre Compagnie, la Société *de l'Orient Latin*, si jeune encore et si active, poursuit vers le même but, avec le même dévouement à la science, son œuvre plus modeste, mais de grand profit pourtant. En dehors en effet des chroniques vraiment importantes, quasi-officielles, seules dignes de figurer dans un recueil comme celui de l'Académie des *Inscriptions et Belles-Lettres*, combien de documents d'ordre secondaire offrent encore un sérieux intérêt? Et sans compter les *Scriptores minores* des Guerres saintes, qui restent à publier ou à découvrir, combien de secrets l'iconographie, l'épigraphie, la numismatique, la sigillographie, ne nous gardent-elles pas?

Le nombre et l'importance des travaux de ce genre, déjà publiés ou annoncés par la Société de *l'Orient Latin,* nous promet une ample moisson pour l'avenir; et nous pouvons regarder sans envie ce qui se passe chez nos voisins et rivaux de l'autre côté du Rhin.

Certes, nous applaudissons volontiers aux savantes publications de MM. de Sybel, Hopf et Prutz; mais il n'en est pas moins vrai, comme le

dit si bien M. Geffroy, que l'étude des croisades demeure et doit demeurer pour ainsi dire notre domaine propre ; il n'en est pas moins vrai que la tâche, entreprise par nous, présente chaque jour, en grandissant, « *un caractère de plus en plus* « *scientifique et national; et il convient que Paris* « *en ait l'honneur plutôt que Berlin.* » Oui, l'enquête ouverte sur les croisades est bien par excellence une *enquête française*; et si le dernier mot doit être jamais dit sur les *Gesta Dei per Francos*, il faut qu'il le soit par des Français.

Nous ne devons pas nous dissimuler que la tâche est immense ; pour la mener à bonne fin, ce n'est pas trop du concours de toutes les bonnes volontés. Voilà pourquoi, sans doute, l'illustre membre de l'Institut, président du jury d'agrégation d'histoire, avait désigné l'année dernière comme thèse du moyen âge le sujet suivant : « Étudier, d'après les « documents originaux, les évènements qui ont « amené l'établissement de l'empire Latin de « Constantinople » ; en d'autres termes, chercher les raisons qui ont détourné de sa route la quatrième croisade.

En s'adressant à l'Université de France, M. Geffroy devait être sûr que sa pensée serait comprise, son appel entendu, et que, parmi les maîtres de notre Enseignement supérieur, les plus modestes tiendraient à honneur d'apporter leur obole au riche trésor amassé, sans relâche, par l'Académie des *Inscriptions et Belles-Lettres* et la Société de *l'Orient Latin.*

C'est à ce titre que nous nous sommes décidé à publier notre Étude sur le changement de direction de la quatrième croisade, trop heureux si nous pouvions avoir contribué, pour une faible part, à éclairer certains points d'une question mystérieuse, tant controversée aujourd'hui.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

ÉTAT DE LA QUESTION.

On sait que la quatrième croisade, au lieu de se diriger sur l'Égypte, se détourna sur Zara d'abord pour s'arrêter ensuite à Constantinople.

Villehardouin raconte à ce sujet que les croisés, ses compagnons, arrivés à Venise dans l'été de 1202, s'étaient trouvés hors d'état de parfaire la somme stipulée pour leur transport, et que la République alors leur proposa de proroger le terme du paiement, s'ils voulaient l'aider à conquérir Zara. Premier *accident tout fortuit*, qui aurait amené nos croisés sur les côtes de Dalmatie.

Là, les instances et les promesses du jeune Alexis vinrent modifier une seconde fois leur itinéraire. Pour prix de leur concours contre l'usurpateur, son oncle, le Prétendant à l'Empire grec devait, non-seulement acquitter la créance vénitienne, mais aider plus tard nos croisés à délivrer la Terre-Sainte : second *accident, non moins imprévu*, qui aurait, après maintes péripéties,

déterminé la fondation de l'Empire français de Constantinople.

Cette double explication de Villehardouin, de prime abord si simple, si naturelle, si vraisemblable, n'avait guère, jusqu'en ces derniers temps, soulevé d'objection sérieuse. Il y a quarante ou cinquante ans encore, l'autorité de notre vieux chroniqueur champenois était absolument incontestée. Son témoignage, de l'aveu même des Allemands (1), faisait foi non-seulement en France, mais au-delà du Rhin.

De nos jours, la critique historique est devenue, à bon droit d'ailleurs, plus défiante, plus soupçonneuse. Là où Villehardouin n'avait vu ou voulu voir qu'un effet du hasard, les érudits contemporains ont découvert ou cru découvrir la trace de complots mystérieux, d'intrigues profondes, longuement et savamment méditées.

A la théorie des *Causes fortuites* s'est substituée la théorie de la *Préméditation*. Et celle-ci a si bien fait son chemin, surtout depuis une dizaine d'années, qu'aujourd'hui le débat semble rouler uniquement sur le point de savoir qui, dans ces intrigues ou complots, a joué le rôle prépondérant,

(1) M. Streit, dans sa brochure sur *Venise et la diversion de la 4e croisade*, dont nous allons parler tout à l'heure, n'hésite pas à le reconnaître ; il dit, p. 2 : « Die wissenschaftliche Forschung unseres Jahrhunderts hat sich dessenungeachtet und trotz *des gewichtigen Zeugnisses des Marchalls von Champagne, auf welches Wilken und Fr. von Raumer sich stützen mussten* .. ».

Venise ou l'Allemagne, le doge Dandolo ou Philippe de Souabe.

Toute la polémique, engagée à ce sujet des deux côtés du Rhin, se trouve à peu près résumée, d'une part dans une *Brochure* de M. Streit (1), de l'autre dans deux *Mémoires* du comte Riant (2).

Nous ne pouvons songer à donner ici, desdits *Mémoires* ou de ladite *Brochure*, une analyse même sommaire. Nous nous contenterons d'en indiquer les conclusions et l'esprit.

La brochure de M. Streit n'est en réalité qu'un long historique, trop long peut-être, des rapports de Venise avec l'empire de Byzance. On ne voit pas bien, par exemple, le lien étroit qui rattache à la quatrième croisade l'alliance contractée par les Vénitiens avec Alexis Commène, au temps de Robert Guiscard. Toutefois, autant que nous avons pu démêler la pensée maîtresse de l'érudit allemand, le moyen âge aurait eu sa *question d'Orient byzantine*, comme le nôtre a sa *question d'Orient turque ;* et Venise aurait mis à surveiller l'*homme malade* d'alors le même soin, le même intérêt jaloux que peuvent mettre l'Angleterre ou la Russie actuelles à surveiller l'homme malade d'aujourd'hui. La quatrième croisade serait donc un

(1) *Venedig und die Wendung des vierten Kreuzzuges gegen Konstantinopel*, von Ludwig Streit, Anklam, 1877.

(2) *Revue des questions historiques : Innocent III, Philippe de Souabe, et Boniface de Montferrat*, t. XVII et XVIII ; et le *Changement de direction de la 4e croisade*, t. XXIII.

simple épisode de cette question d'Orient byzantine, où le premier rôle appartiendrait sans conteste à Venise.

Assez indifférent au côté *chrétien* de l'expédition, M. Streit n'en a vu que le côté politique, surtout les résultats *pratiques;* et ces résultats l'ont rempli d'admiration pour la diplomatie vénitienne. Il n'a pas assez d'éloges pour la *cité de Marc*, ainsi qu'il aime à appeler Venise ; et sa brochure touche presque au dithyrambe, quand il en arrive à célébrer le plus illustre, le plus habile des *fils de Marc*, le doge Henri Dandolo (1).

Tout autre est l'esprit de M. Riant, tout autre sa conclusion. Le *détournement* de la croisade, qui provoque, chez l'érudit allemand, une sorte d'enthousiasme positif et pratique, excite au contraire la douleur, presque l'indignation religieuse de l'érudit français. Si le doge Dandolo est pour M. Streit le héros de la croisade, pour M. Riant Philippe de Souabe en est le mauvais génie. Comme Dandolo dans la thèse allemande, Philippe de Souabe joue dans la thèse française le principal rôle ; c'est lui qui, de loin, dans l'ombre, prépare tout, dirige tout ; c'est lui qui suggère à Philippe-Auguste l'idée d'imposer pour chef, à nos croisés de France, le marquis de Montferrat ; c'est lui qui, par l'intermédiaire du marquis, son agent, essaie d'entraîner ou de duper Vénitiens et Français, et

(1) Voir notamment tout le dernier paragraphe de la brochure *Venedig und die Wendung...*, p. 33-34.

jusqu'au pape lui-même. Si bien que la conquête de Constantinople n'est plus ici *affaire vénitienne*, mais « *au premier chef, une œuvre germanique.* »

On voit combien MM. Streit et Riant sont loin l'un de l'autre. Ils le sont encore, et à un autre point de vue que nous ne saurions négliger.

L'érudit allemand (sans vouloir en rien diminuer son mérite) n'a guère fait, en somme, que reprendre, en la complétant, l'œuvre de ses devanciers, MM. Taffel et Thomas, Heyd et Hopf; et on ne peut vraiment dire qu'il ait jeté sur la question la moindre lumière nouvelle.

M. Riant, au contraire, aura contribué plus que personne à l'éclairer dans l'avenir, sinon par ses articles de la *Revue des Questions historiques*, du moins par son excellente édition de Gunther (1), par son importante publication des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* (2), qui s'ouvrent par une étude si vraiment magistrale des sources de la quatrième croisade.

Que M. Riant ait pu se tromper sur le rôle joué dans la quatrième croisade par Innocent III, Philippe de Souabe et le marquis de Montferrat, il est permis

(1) *Guntheri... historia Constantinopolitana*, Genève, 1875. — L'*Historia Constantinopolitana* a été insérée aussi dans le premier volume des *Exuviæ sacræ*, p. 57-126. C'est à cette dernière que nous renverrons toujours le lecteur, l'édition de 1875 étant presque introuvable; nous ne devons qu'à la gracieuse libéralité de M. Riant d'avoir pu la consulter.

(2) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, 2 vol. in-8°, Genève, 1877.

de le croire. Mais, et ce sera là l'incontestable honneur de l'éminent érudit, nul du moins n'aura mieux que lui tracé la voie pour parvenir à la vérité ; nul n'aura fourni plus de moyens d'y atteindre. En sorte que ceux-là même, qui auront la bonne fortune d'en approcher plus que lui peut-être, resteront encore, bon gré, mal gré, ses obligés et ses débiteurs. C'est un hommage sincère que, pour notre part, nous tenions à lui rendre, avant d'essayer de le combattre.

Si spécieux ou si solides que paraissent les arguments invoqués, accumulés par M. Riant, comme d'ailleurs par M. Streit, il est pourtant une objection que soulève immédiatement la lecture de l'un et de l'autre. On se demande comment nos croisés français, dans une croisade d'origine toute française, ont pu se trouver réduits au rôle insignifiant ou misérable que leur assigne la critique contemporaine. Ils ne figurent, en effet, dans les thèses *vénitienne* ou *allemande* qu'à l'état de simples comparses. Instruments inconscients d'ambitions étrangères, il semble que leur destinée soit d'aller où on les mène, sans savoir, sans se demander pourquoi. A peine si deux ou trois d'entre eux, les grands chefs, sont dans le secret des meneurs, dont ils servent les desseins, sans qu'on en voie, ni qu'on nous en donne la raison.

Est-il donc vrai que nos croisés aient été à ce point les dupes ou les complices aveugles des intrigues vénitiennes ou allemandes ?

Est-il vrai, d'autre part, que Villehardouin ait

ignoré ou caché lesdites intrigues, et qu'il nous faille, par conséquent, révoquer en doute, soit sa clairvoyance, soit sa bonne foi ?

Tel est le double problème aujourd'hui posé. On voit quel intérêt spécial il présente pour nous autres Français.

Afin d'avoir quelque chance de le résoudre, nous avons pensé qu'il fallait, avant d'aborder la question vénitienne ou allemande, étudier d'abord la quatrième croisade dans ses origines françaises, dans ses préliminaires français, ce qu'ont peut-être trop négligé de faire MM. Streit et Riant.

Comment se vanter, par exemple, de connaître les raisons multiples qui ont détourné nos croisés de l'Égypte, si l'on ne connaît d'abord l'esprit qui les animait, puis et surtout les difficultés ou les discussions qu'a pu et dû soulever parmi eux le choix de cette route nouvelle d'Égypte ?

Les deux points, une fois élucidés, contribueront peut-être à éclairer tout le reste.

C'est donc par là que nous commencerons, après avoir toutefois dit quelques mots des sources de la quatrième croisade.

II.

SOURCES DE LA QUATRIÈME CROISADE (LA DEVASTATIO CONSTANTINOPOLITANA).

Après les *Préfaces*, *Éclaircissements* ou *Mémoires* de MM. P. Pâris, de Wailly, de Mas-Latrie, Léopold Delisle, Riant et Rambaud, il reste peu de chose à dire sur Villehardouin, Ernoul, Innocent III, Gunther, l'anonyme d'Halberstadt et Robert de Clari (1).

(1) 1° *De la conquête de Constantinople*, édition de la *Société de l'Histoire de France*, par M. Paulin Pâris, Paris, 1838.

2° *La conquête de Constantinople*, de Geoffroi de Villehardouin, par N. de Wailly, Paris, Didot, 1872. Voir la *Préface* et surtout les *Éclaircissements*, tirage à part, de 1874. Toutes nos citations de Villehardouin seront empruntées à l'édition de Wailly.

3° *Chronique d'Ernoul...*, par M. de Mas-Latrie, édition de la *Société de l'Histoire de France*, Paris, 1871. Voir l'*Avertissement*, placé en tête du volume, et surtout l'*Essai de Classification*, p. 491 et suivantes.

4° *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, par L. Delisle, Paris, Durand, 1868.

5° *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, déjà cité. Lire au t. Ier toute la *Préface*, et en particulier pour Gunther, p. LXXV-XCIV; pour l'anonyme d'Halberstadt, p. LV-LX.

6° *Robert de Clari, guerrier et historien de la 4e croisade*, par Alf. Rambaud, publié dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, année 1873.

Mais nous demanderons la permission d'insister, après MM. Pertz et Hopf (1), sur la *Devastatio Constantinopolitana,* ayant été amené, en l'étudiant de près, à une découverte assez inattendue, qui ne paraîtra peut-être pas sans importance à nos lecteurs.

On s'était souvent étonné que l'Italie, en dehors des quelques lignes de Sicardi de Crémone, n'eût à citer aucune chronique originale de la quatrième croisade. Il y avait là, en effet, une lacune vraiment étrange, si l'on songe au grand rôle joué dans l'expédition par la république *Italienne* de Venise, si l'on songe surtout que ladite expédition a eu pour chef un *Italien*, le marquis de Montferrat.

Or cette lacune, qui, depuis quelques années, a singulièrement intrigué et préoccupé la critique contemporaine (2), va se trouver comblée, en partie du moins, par la découverte dont nous parlons. Non que nous ayons eu la bonne fortune de découvrir aucun texte nouveau; mais nous croyons pouvoir affirmer que la *Devastatio Constantinopolitana,* attribuée jusqu'à ce jour à un Allemand, est l'œuvre d'un Italien, et d'un Italien attaché à la personne du marquis de Montferrat.

On sait que, parmi les sources de la quatrième

(1) 1° Pertz, *Monumenta historiæ Germanica*, t. XIV des *Scriptores*, p. 1.

2° K. Hopf, *Chroniques gréco-romanes,* Berlin, 1873, p. XIV.

(2) Voir ce qu'en dit M. Riant dans les *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. XXXIV.

croisade, la *Devastatio* a un caractère tout à fait exceptionnel. C'est une sorte de *Journal* de l'expédition, très-sec, très-impassible d'ordinaire, donnant les faits sans appréciation, sans commentaires, mais à leur ordre, à leur date, avec une exactitude, une précision chronologique, qu'on chercherait vainement ailleurs.

Que l'auteur ait assisté aux évènements qu'il racônte, on n'en saurait douter, étant donné le caractère même de l'œuvre. Mais à quel titre, en quelle qualité? Était-il clerc ou laïque? Était-il Français, Allemand, Vénitien ou Lombard? Voilà qui valait la peine d'être discuté, ce qu'ont négligé de faire les éditeurs ou érudits allemands.

Dans une brochure, qui nous paraît être une consciencieuse dissertation d'école, le Dr Klimke déclare que la *Devastatio* est l'œuvre d'un *clerc* de l'Allemagne du Sud (1). Nous avons dû chercher les raisons que le Dr Klimke ne donne pas, et qui pourraient faire attribuer cètte qualité de *clerc* à l'auteur de la *Devastatio.* Nous n'en voyons qu'une seule, et bien faible, bien peu décisive : c'est que dans l'énumération des principaux croisés de France et d'Allemagne, les noms des évêques et abbés des deux pays se trouvent cités en première ligne, avant les noms des comtes (2).

(1) *Die Quellen zur Geschichte des vierten Kreuzzuges*, von Dr C. Klimke, Breslau, 1875 : « Diese Quelle ist das Tagebuch eines niedern süddeutschen *Clerikers* », p. 61.

(2) Episcopus Swessionensis, episcopus Trecensis, abbas Vallensis..., comes Campaniæ, comes S. Pauli... ; Theutonici

En revanche, lors du second siège de Constantinople, les expressions dont se sert l'auteur nous laisseraient plutôt croire qu'il figurait parmi les combattants : « *Nos* iterum naves ad muros *applicavimus,* et cum Græcis *dimicavimus*, et a muris eos *repulimus* (1). »

On nous observera, il est vrai, que le *clerc* Aleaume, frère de Robert de Clari, aurait eu le droit d'employer des expressions analogues, lui qui, si volontiers, son couteau à la main, courait sus aux Grecs et les faisait fuir devant lui « comme bestes (2). »

Notre pèlerin serait donc au moins un clerc batailleur. Mais décidément nous le croyons laïque, quand nous rapprochons du passage précité le passage suivant, relatif aux prétentions de Venise sur le patriarcat : *Factum* est scisma inter *clerum nostrum* et Venetos; *clerus noster* appellavit (3).

N'est-il pas évident, en effet, qu'au lieu d'écrire : « *Nous* avons combattu avec les Grecs » ; et « la division se mit entre *nos prêtres* et les Vénitiens », un *clerc* eût été bien plus naturellement tenté

episcopi, Basilensis, Halverstatensis, abbas Parisiensis, comes Bertoldus; et infinita multitudo tam *clericorum* quam laicorum... ». (*Chroniques gréco-romanes*, p. 86.)

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 92. Et plus loin, même page : « Qui cum importune nobis instarent, ignem *misimus* et per ignem eos *repulimus* a nobis. »

(2) Robert de Clari, *Chroniques gréco-romanes*, ch. LXXVI, p. 61.

(3) *Devastatio Constantinopolitana, Ibid.*, p. 92.

de dire : « *les nôtres* combattirent avec les Grecs » ; et ensuite : « la division se mit entre *nous* et les Vénitiens. »

Il n'y a peut-être pas là de preuve convaincante, décisive. Nous n'affirmons pas d'une façon péremptoire que l'auteur de la *Devastatio* soit un *laïque.* Nous tenons seulement, jusqu'à preuve du contraire, l'opinion pour probable. Laïque ou clerc, peu importe d'ailleurs, le grand intérêt étant de pouvoir fixer la nationalité de l'écrivain.

Pertz, qui a publié la *Devastatio Constantinopolitana*, à la suite des *Annales Herbipolenses*, dans le XVI[e] volume de ses *Monumenta*, admet sans discussion que l'auteur est allemand (1). Karl Hopf, qui l'a reproduite dans ses *Chroniques gréco-romanes*, la donne, lui aussi, comme écrite « *ab* auctore *Germano*, oculato rei teste et expeditionis participe. » Ce n'est pourtant pas que Hopf accepte aveuglément les opinions ou les textes de son illustre compatriote et confrère. Il est même assez curieux de voir de quelle façon irrévérencieuse, presque cavalière, il traite le savant éditeur des *Monumenta Germaniæ historica*, en si grand honneur parmi nous.

D'après Hopf, l'édition de Pertz fourmille de *fautes manifestes, d'erreurs évidentes*, si bien que lui, Hopf, a dû prendre la peine de corriger et de

(1) *Monumenta Germaniæ historica*, t. XVI, p. 1 : « Postea in codice... captio urbis Constantinopolitanæ *ab auctore Germano*, oculato rei teste et expeditionis participe describitur. »

rétablir le texte, *d'après les règles de la critique historique* (1).

M. Karl Kopf, qui se montre si sévère à autrui, aurait dû se rappeler peut-être qu'une des premières *règles de la critique historique*, lorsqu'on se trouve en présence d'un auteur anonyme, est de donner les raisons sur lesquelles on s'appuie, pour attribuer audit auteur telle ou telle nationalité plutôt que telle ou telle autre. Sous ce rapport il n'est pas moins répréhensible que Pertz, dont il s'est contenté de reproduire l'affirmation, sans l'avoir ni contrôlée ni discutée.

Pertz a très-bien établi, il est vrai, que les *Annales Herbipolenses* sont l'œuvre d'un Allemand, habitant de Wurzbourg et contemporain de la seconde croisade (2). Il affirme, en outre, que le manuscrit de Venise, d'où il a tiré les *Annales* et la *Devastatio* est un manuscrit d'origine allemande. Soit; mais, de ce que la *Devastatio* figure dans un manuscrit allemand, à la suite des *Annales Herbipolenses,* œuvre évidente d'un Allemand, il ne s'ensuit pas nécessairement que la *Devastatio* soit, elle aussi, d'origine allemande. Ce ne serait, à la rigueur, qu'une simple présomption, en supposant toutefois que nous nous trouvions ici en présence de l'original et non d'une copie.

(1) *Chroniques gréco-romanes,* p. XIV.

(2) *Monumenta Germaniæ historica...*, t. XVI, p. 1 : « Ipse clericus vel monachus Wirzeburgensis... testis oculatus persecutionis Judæorum Wirceburgi a. 1147... »

Notons, d'ailleurs, qu'on ne saurait établir aucune corrélation entre les deux récits ; le premier s'arrête en 1158, le second commence en 1202, ce qui laisse entre l'un et l'autre un intervalle d'un demi-siècle et ne permet guère de les attribuer au même auteur. L'orthographe, du reste, en est différente ; Pertz le reconnaît formellement (1). Cela seul eût dû le mettre en garde et l'empêcher de trancher aussi vite la question de nationalité ; nul doute qu'il ne fût arrivé à de tout autres conclusions s'il eût pris la peine d'aller demander à l'œuvre elle-même le secret de l'écrivain. Il n'était pas impossible de le découvrir, malgré le caractère un peu impersonnel de cette étrange production.

Une certitude qui s'impose tout d'abord, après une première lecture, même superficielle, c'est que l'auteur de la *Devastatio* n'est pas Vénitien. Au passage cité plus haut, relatif au patriarcat, et qui à lui seul suffirait, nous en pouvons ajouter un autre, non moins significatif, à propos de l'élection de l'empereur (2) : « *Constituti* sunt sex ex parte *nostrâ,* sex ex parte *Venetorum,* quibus data est potestas eligendi imperatorem. »

La nationalité vénitienne écartée, restent les trois autres, représentées à la croisade dans des proportions diverses : française, allemande, italo-

(1) *Monumenta Germaniæ historica,* t. XVI, p. 1 : « Postea in codice, scriptura simillima sæculi XIII ineuntis, *sed orthographia diversa...* captio urbis Constantinopolitanæ... describitur. »

(2) *Chroniques gréco-romanes,* p. 92.

lombarde. Par ce dernier terme, nous désignons tous les Italiens en dehors de Venise.

Il est peu vraisemblable que l'auteur ait appartenu à notre pays : un Français, en effet, ayant, par exemple, à parler d'Étienne du Perche, l'eût certainement appelé *Stephanus de Pertico*, et non *Stephanus de Perchâ*. Le *de Perchâ* de la *Devastatio* (1) ne peut guère être que le fait d'un étranger trompé par la prononciation française. La question se réduit donc à savoir si ledit étranger est italien ou allemand.

Nous n'oserions pas prétendre que le ton assez coulant et facile de la latinité décèlerait plutôt une origine italienne qu'une origine germanique.

Toutefois, certaines locutions, surtout certains détails spéciaux sur les affaires italiennes, feraient plus volontiers déjà pencher vers cette première hypothèse.

Ainsi, lors de l'envoi du légat Pierre Capuano en France, notre anonyme écrit : « *Magister* Petrus cardinalis *transalpinavit* in Burgundiam... (2). » Il serait puéril, à coup sûr, d'attacher au mot *transalpinavit* plus d'importance qu'il ne faut ; il est pourtant incontestable qu'il sent étrangement son italien.

Un peu plus loin, parlant du passage des croisés à travers la Lombardie, l'auteur constate les mauvaises dispositions des Lombards ; il cite même un

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 86-87.

(2) *Ibid.*, p. 86.

décret interdisant aux pèlerins de séjourner plus d'une nuit dans chaque ville : « *Hic exercitus*, cum de diversis mundi partibus in Longobardia colligeretur, *Longobardi habito concilio edictum fecerunt, ne quis peregrinum hospitaretur amplius quam per unam noctem, et ne eis victualia venderentur, et persecuti sunt eos de civitate in civitatem* (1). »

Voilà des détails qui ne se trouvent que dans la *Devastatio.* Faut-il en conclure qu'ils sont de pure invention, y voir un simple *racontar* imaginé et colporté par les Allemands, assez peu amis des Lombards. Outre qu'en pareil cas, nous aurions chance d'en retrouver quelque trace dans les autres chroniqueurs allemands, la chose en soi paraît difficilement acceptable, étant donnée l'exactitude ordinaire, la précision habituelle, de notre auteur. Il peut être ici coupable de quelque exagération, nous le croyons volontiers, mais le fonds doit être vrai.

Notons, d'ailleurs, que les mesures en question ne visaient évidemment que les bandes désordonnées des pauvres *pèlerins*, lesquels précédaient ou suivaient toujours les troupes régulières de chaque croisade, et dont le passage était pour les pays traversés un véritable fléau. Il est clair que les Lombards ne se seraient pas exposés à traiter de la sorte nos barons ou chevaliers croisés. Voilà pourquoi nous ne trouvons nulle trace du décret Lom-

(1) *Chroniques gréco-romanes,* p. 87.

bard et de son exécution, ni dans Villehardouin, ni dans Robert de Clari (1).

Selon toute probabilité, notre anonyme n'a pas dû souffrir davantage des mesures rigoureuses dont il parle ; les chroniqueurs étant d'habitude gens de quelque importance, ou marchant à la suite de quelque grand personnage. Le nôtre, sans doute, ne faisait pas exception à la règle. Dès lors, pour qu'il se soit donné la peine de noter un détail, ignoré ou dédaigné des autres chroniqueurs, ses confrères, il faut qu'il ait été bien au courant de ce qui se passait en Lombardie ; il faut qu'il ait pris aux choses lombardes un intérêt tout particulier ; et nous serions très-disposé à le croire fort proche voisin des Lombards.

Il devait être, en effet, si nous ne nous trompons, originaire du Montferrat, ou tout au moins, lors de la croisade, attaché à la personne du marquis Boniface. Voici les raisons sur lesquelles nous appuyons notre hypothèse :

(1) La question des vivres, visée dans le décret lombard, fait aussi l'objet d'une clause spéciale dans le traité franco-vénitien d'avril 1201 : « Nec est prætermittendum quod victualia comparare non debetis, a Cremona et infra versus Venetiam et a Bononia, Imola, Faventia et infra versus Venetiam, nisi verbo nostro. » (Muratori, *Scriptores rerum Italicarum,* t. XII, col. 324.)

Notre anonyme étant, selon toute vraisemblance, un Italien du Montferrat, n'a pas pu confondre les deux décrets, comme le suppose le Dr Klimke, p. 62 de sa brochure déjà citée.

De toutes les chroniques d'Occident, la *Devastatio* est celle où, sans contredit, le marquis de Montferrat tient la plus large place. C'est *la seule* où il figure d'une façon régulière, constante, *au premier rang,* partout et toujours : « *Marchio* et omnes barones Venetis juraverunt... *Marchio* cum omnibus baronibus ei juravit (1). » Le marquis est bien véritablement ici le chef de l'armée, le chef non pas nominal, mais réel. On voit que la *Devastatio* prend le titre au sérieux. Elle a soin de nous prévenir que ce titre, déjà donné au marquis en France, lui a été confirmé à son arrivée à Venise : « *In assumptione* Beatæ Mariæ *marchio* ad exercitum venit et *ductor exercitus est confirmatus.* Barones *ei omnes juraverunt* (2). »

Telle escarmouche insignifiante, négligée des autres chroniques, sera scrupuleusement notée par la *Devastatio*, pour peu que le marquis s'y soit trouvé mêlé : « *Sequenti* die post Epiphaniam, Greci in equis exeunt de civitate; *marchio* cum paucis illis occurrit;... duo milites et unus scutifer ex parte *marchionis* cadunt (3). »

Ce dernier petit détail, dans une chronique si sobre de détails, suffirait presque à nous prouver que l'anonyme est lui aussi *ex parte marchionis*, un homme du marquis.

Nous en avons, du reste, une autre preuve, et

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87-88.
(2) *Ibid.*, p. 87.
(3) *Ibid.*, p. 91.

bien autrement décisive : Ayant à nous parler *pour la première fois* de Boniface, au moment où il est appelé à prendre la succession du comte de Champagne, la *Devastatio* le désigne par ce seul titre *marchio :* « *Comes* Campaniæ, cum omnia necessaria præparasset ad eundum, defunctus est, cujus *marchio* accepit pecuniam et totum apparatum viæ illius... (1). »

Pourquoi la *Devastatio*, qui n'avait pas encore eu l'occasion de nous parler de Boniface, ne précise-t-elle pas davantage ? De quel marquis s'agit-il ? Pourquoi ne dit-elle pas le marquis de *Montferrat*, comme elle dit deux lignes plus haut les comtes de *Champagne*, de *Saint-Paul*, de *Blois ;* ou encore le marquis *Boniface*, comme elle dit le comte *Bertold*, le seigneur *Odon*, le seigneur *Étienne*, le seigneur *Henri...*, etc. ? Notons que ce n'est pas là oubli ou simple inadvertance, laquelle sera réparée plus tard. Dans tout le cours du récit, le chef de l'armée n'est jamais appelé autrement que *marchio*.

Il y a là, à coup sûr, quelque chose d'étrange, d'absolument inexplicable, si l'on ne se range pas à notre opinion, à savoir que l'auteur de la *Devastatio* vivait dans l'entourage, dans l'intimité du marquis. Il est tout naturel, dès-lors, qu'il lui ait conservé dans son œuvre le titre sous lequel il l'entendait journellement désigner autour de lui, sans éprouver une seule fois la tentation de pré-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 86.

ciser davantage, en ajoutant au titre, soit le nom de l'individu, soit le nom de la terre.

On pourrait encore supposer à la rigueur que la *Devastatio* est un morceau détaché d'une chronique plus étendue, où il aurait été, avant la croisade, longuement parlé déjà de *Boniface*, marquis de *Montferrat*. Cela enlèverait, sans doute, tout caractère d'étrangeté au mot *marchio*, désormais employé seul. Mais, comme une pareille chronique ne pourrait guère être qu'une chronique même du Montferrat, composée à l'occasion et en l'honneur de la quatrième croisade, cette seconde hypothèse ne détruirait en rien la première ; et nous n'en regarderions pas moins comme prouvée l'existence de rapports intimes entre notre auteur et le marquis.

Sur ce point, notre argumentation nous paraît si décisive que, la nationalité allemande de l'auteur serait-elle un jour mise hors de doute par des découvertes ultérieures, affirmée et démontrée par des témoignages irrécusables, nous nous croirions encore le droit de conclure que ledit Allemand était attaché à la personne du marquis de Montferrat. Et, en somme, cela est d'un tout autre intérêt que la question même de nationalité. Il n'est pas indifférent, sans doute, de savoir si la *Devastatio Constantinopolitana* est l'œuvre d'un italo-lombard ou d'un Allemand ; mais combien n'est-il pas plus important de pouvoir établir qu'elle a été rédigée pour ainsi dire sous les yeux, par les ordres de Boniface, le chef de la croisade ?

On avait toujours pensé, et avec raison, qu'il devait exister quelque part une chronique du Montferrat racontant l'expédition de Constantinople, et les exploits du marquis Boniface. On voit que, sans nous en douter, nous possédions le texte ou le résumé de ces fameux *Gesta marchionis Montisferrati*, vainement cherchés jusqu'à ce jour, et dont M. Dove croyait retrouver naguère les restes dans la Chronique de Sicardi de Crémone (1).

La *Devastatio Constantinopolitana* doit donc être regardée désormais comme une sorte de journal *officiel* de la quatrième croisade, ce qui augmente, dans une proportion singulière, la valeur, incontestable déjà, de ce curieux document.

(1) Voir à ce propos le passage déjà cité des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. XXXIV.

III.

L'ESPRIT DE LA CROISADE DE 1202.

En 1097, lors de la première croisade, quand les grandes armées d'Occident, en route pour Jérusalem, s'étaient trouvées réunies sous les murs de Constantinople, quelques-uns de nos occidentaux avaient déjà jeté un regard de convoitise sur les riches palais de la cité grecque. L'un d'eux même, le Normand d'Italie Boémond proposait sérieusement à Godefroi de Bouillon de commencer par conquérir ou piller Constantinople. Il eût volontiers pour sa part borné là son pèlerinage.

Mais rares étaient alors ceux qui, comme Boémond, songeaient plus à faire fortune qu'à délivrer le tombeau du Christ. Tous, ou presque tous, dans leur foi ardente, obéissant à un mobile unique, le mobile religieux, se sentaient invinciblement poussés vers Jérusalem. Ils purent, il est vrai, s'attarder un instant à Nicée, à Antioche, se détourner sur Tarse ou sur Edesse; mais on n'imagine pas volontiers qu'un hasard, un accident quelconque leur eût fait oublier le but de leur voyage. Avant d'avoir atteint la ville sainte, ceux-là n'auraient jamais voulu, à aucun prix,

sous aucun prétexte, s'arrêter, se fixer quelque part, soit à Constantinople, soit ailleurs.

En était-il tout à fait de même de nos croisés de 1202? Dans un sujet comme le nôtre, c'est évidemment la première question à se poser. Sans doute, l'esprit des croisades ne devait s'éteindre que soixante-dix ans plus tard, avec saint Louis ; mais qui oserait soutenir sérieusement que les compagnons de saint Louis ressemblaient aux compagnons de Godefroi? Combien suivront le pieux roi à regret, à contre cœur, par pur dévouement personnel, ou par sentiment d'amour-propre chevaleresque, sans que la foi religieuse entre pour rien dans leur détermination? Les meilleurs d'entre eux peut-être, du moins les plus habiles à ruser avec leur conscience, trouveront, comme Joinville, que c'est faire œuvre plus agréable à Dieu de rester chez soi « pour son « peuple aidier et deffendre ». C'est même imiter Dieu « qui mist son cors pour son peuple sauver » ; et ils n'hésiteront pas à conclure « que touz ceulz « firent péché mortel » qui conseillèrent au roi la croisade (1).

On n'en était pas encore là sans doute au commencement du XIIIe siècle ; mais qu'on était loin déjà de l'enthousiasme, de l'élan spontané, irrésistible, de la première croisade !

Le succès pourtant des premières prédications de Foulques rappelle à certains égards les temps de

(1) Joinville, p. 488 ; édit. de Wailly, Paris, 1877.

Pierre l'Ermite. Un des associés de Foulques, le moine de St-Denys, Herluin, entraîne une *innombrable multitude* de Bretons, qui partent sans plus tarder, comme autrefois les bandes désordonnées de 1095. Ils passent par Venise, s'il faut en croire la chronique de Dandolo, qui, du reste, ne nous apprend rien de plus sur leur compte. On pourrait presque supposer, d'après le récit du chroniqueur vénitien, que nos pèlerins de 1198 n'ont pas dépassé Venise (1).

L'historien de Philippe-Auguste, Rigord, nous donne quelques détails nouveaux : Il nous apprend que les compagnons d'Herluin parvinrent jusqu'à St-Jean-d'Acre, mais qu'une fois là ils se dispersèrent, faute de chefs, et ne firent rien d'utile (2).

Leur expédition n'en prouvait pas moins toute l'ardeur de leur zèle religieux. Il ne faudrait pas,

(1) « Multi in Gallia prædicatione Fulconis sacerdotis cruce « signati, cum multis laboribus venerunt Venetias, sed « quia inordinati venerunt, nihil profecerunt. » (Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 319.)

(2) « Anno Domini MCXCVIII, sæpedictus Fulco alium sibi « sacerdotem nomine Petrum de Rossiaco..... ad officium « prædicationis associavit..... Præter hos duos Herluinus « monachus beati Dyonisii Parisiensis... versus marinam « Britanniam prædicavit, per cujus ministerium et prædica- « tionis officium Britonum innumera multitudo cruces de « manu ejus assumpserunt et subito cum aliis peregrinis mari « transito, apud Acchon, ductore monacho jam dicto perve- « nerunt, sed ibi in multis partibus divisi, rectorem non ha- « bentes, nihil ad perfectum duxerunt. » (*Recueil des historiens des Gaules*... t. XVII, p. 48.)

toutefois, se hâter d'en conclure que l'enthousiasme pour la croisade n'eût rien perdu depuis la fin du onzième siècle. L'élan des Bretons ne semble pas, en effet, avoir gagné vite le reste du royaume.

Tous les chroniqueurs sont unanimes à constater combien dura peu la popularité de Foulques, le grand prédicateur de la croisade : Rigord n'ose raconter tous les miracles opérés par lui; on ne le croirait pas, dit-il, tant est devenue grande *l'incrédulité* des hommes (1). Nous savons qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre les plaintes et les lamentations de ce genre. Si nous n'avions à invoquer ici que le témoignage isolé de Rigord, nous n'y attacherions pas grande importance; mais les révélations ou les insinuations de Robert Abolant, d'Albéric de Trois-Fontaines, de Jacques de Vitry, sont autrement décisives.

Robert Abolant avoue qu'on se lassa vite d'entendre Foulques : « *Desideratissime* concurrebat ad auditum verbi populi multitudo; verum *non diu perstitit illa fervens audiendi frequentia, sed processu temporis cito deferbuit* (2). »

(1) « Eodem anno (1198) Dominus Jesus Christus multa « miracula per prædictum (Fulconem) sacerdotem operari « cœpit : cæcis visum, surdis auditum, mutis loquelam, « claudis gressum per orationem et manus ipsius sacerdotis « impositionem restituit, et alia multa quæ... prætermittimus « propter hominum nimiam incredulitatem. » (*Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 48.)

(2) *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 263.

Albéric va plus loin : Il a bien entendu parler des miracles du prédicateur ; mais il a entendu dire aussi que Foulques ramassait beaucoup d'argent, ce qui n'était pas sans causer grand scandale ; car on se demandait si cet argent était en réalité destiné à la Terre-Sainte : « *Dicunt* quidam aliqua per eum facta miracula, maxime ad fontes quos benedixit. Sed in hoc *scandalizabantur nonnulli quod nimiam pecuniam aggregavit, quasi ad succursum terræ Hierosolymitanæ* (1). »

Jacques de Vitry se fait l'écho des mêmes rumeurs, des mêmes accusations, bien qu'il semble moins disposé qu'Albéric à y ajouter créance. Son témoignage n'en a que plus de valeur. Voici le curieux passage que nous empruntons à la traduction Guizot : « Il commença à ramasser beaucoup d'argent des aumônes des fidèles, afin de le distribuer aux pauvres croisés, tant chevaliers qu'à tous autres. Et quoiqu'il ne fît point ces collectes dans une vue de cupidité..., cependant, dès ce moment, son autorité et sa prédication commencèrent à diminuer parmi les hommes ; et *à mesure que son argent allait croissant, la crainte et le respect qu'il avait inspirés décroissaient* (2). »

De pareils soupçons, à coup sûr, ne seraient ja-

(1) *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 762.

(2) *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. XXII, p. 302.

mais venus à l'esprit des contemporains de Pierre l'Ermite ; et ce qui est grave ici, c'est qu'ils ne s'adressent pas à un homme en particulier, à tel ou tel prédicateur; ils remontent plus haut que Foulques; ils atteignent le clergé tout entier, la cour de Rome elle-même. Un peu plus, on lui reprocherait de ne voir dans la croisade qu'un moyen d'exploiter les fidèles, de s'enrichir à leurs dépens. Innocent III s'en rend bien compte, lui, si sincèrement dévoué à la cause de la Terre-Sainte; il ne peut s'empêcher de constater avec tristesse combien l'esprit de croisade s'en va, combien est devenu général, au contraire, cet esprit de dénigrement, de défiance qui a remplacé la foi ardente et naïve du siècle précédent.

Aussi, pour ôter toute excuse, tout prétexte, non-seulement à l'indifférence, mais à la malveillance, aux calomnies, aux soupçons, il voudrait que le clergé tout le premier donnât d'abord l'exemple du sacrifice, qu'il s'imposât lui-même, et dans une large mesure, avant de demander pour la guerre sainte de l'argent au peuple.

Il exige que les clercs de toute la chrétienté consacrent à la Terre-Sainte la quarantième partie de leurs revenus, tandis que ses cardinaux et lui en verseront le dixième : « *Quia vero detrahendo dicebant nonnulli quod Ecclesia Romana imponebat aliis onera gravia et importabilia, digito autem suo nolebat illa movere...*, cardinales elegit... ut tam verbo quam exemplo invitarent alios ;.... constituens ut universi clerici... *de proventibus eccle-*

siasticis quadragesimam partem in subsidium terræ sanctæ conferrent, ipse vero et cardinales decimam de proventibus suis tribuerent portionem (1).

Notons que les termes, dont se servent ici les *Gesta*, sont empruntés presque textuellement aux *Lettres* mêmes adressées par le pape, en 1198, au clergé de France, d'Angleterre, de Hongrie et de Sicile (2).

Innocent III ne se faisait donc aucune illusion. Il savait à quels obstacles, à quel mauvais vouloir se heurterait sa bonne volonté. Sans doute, à la fin du XIIe siècle, comme à la fin du XIe, nombre de gens encore étaient tout disposés à s'en aller en Terre-Sainte, témoins les Bretons d'Herluin. Mais c'étaient, pour la plupart, de petites gens, pèlerins plutôt que croisés. Il fallait d'autres *compagnons* pour délivrer Jérusalem ; il fallait le concours des hommes d'armes, des barons, et ceux-ci ne se pressaient pas de répondre à l'appel du pontife.

Il est vrai que les circonstances politiques étaient peu favorables. Les seigneurs allemands étaient

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. I des quatre volumes consacrés à Innocent III; ch. XLVI des *Gesta*, col. LXXXIX.

(2) Voir notamment la *Lettre* 336, du liv. I, adressée à l'archevêque de Narbonne : « ... ne nos aliis *onera gravia* « *et importabilia imponere videamur, digito autem nostro ea* « *movere nolimus, dicentes tantum, et aut nihil aut mi-* « *nimum facientes*,... ejus exemplo qui cœpit facere et do- « cere, ut et nos... bonum aliis præbeamus exemplum, in « personis pariter et in rebus terræ sanctæ decrevimus sub- « venire... » (Migne, t. I, col. 310.)

tous plus ou moins directement engagés dans la rivalité d'Othon de Brunswick et de Philippe de Souabe ; ceux de France et d'Angleterre dans les guerres de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion.

Pourtant, de l'avent de 1199 au carême de 1200, maints hauts hommes de France se décidèrent à prendre la croix : les comtes de Champagne, de Blois, de Flandre, de St-Paul, et beaucoup d'autres (1).

Or, ce qui nous frappe et ce qui corrobore étrangement notre thèse, c'est que les chroniqueurs du temps ont vu, dans cette détermination des comtes ou barons de France, un pur calcul politique, bien plus qu'une pensée religieuse.

Tous ou presque tous nos croisés avaient été les alliés de Richard, et Richard venait de mourir. Ils se trouvaient donc sans secours, sans appui contre le roi de France ; et c'est pour échapper aux vengeances de Philippe Auguste qu'ils auraient pris la croix, mettant ainsi leur personne et leurs biens sous la protection, sous la sauvegarde du St-Siège. Telle est l'opinion de Guillaume le Breton (2), opi-

(1) « En l'autre an après que cil preudon Folques parla « ainsi de Deu..., si avint que Tibauz, quenz de Champaigne « et de Brie, prist la croiz, et li quens Loeys de Blois et de « Chartein : *et ce fu à l'entrée des avenz...* »

« *A l'entrée de la quaresme apres...* se croisa li quens « Baudoins de Flandres... » (Villehardouin, par. 3 et 8, p. 4 et 6.)

(2) « Flandrensis, Blesensis... comites..., videntes se per

nion qui n'a certainement, à l'époque, ni surpris, ni scandalisé personne ; il faut même qu'elle ait été assez communément répandue, puisque nous voyons outre mer Ernoul s'en faire l'écho (1).

Faut-il pourtant l'admettre sans réserve ? Nous ne le pensons pas. Le calcul, dans tous les cas, eût été bien imprudent. Philippe Auguste, qui avait éprouvé si peu de scrupules à profiter jadis de l'absence de Richard, n'en eût pas éprouvé davantage à mettre à profit l'absence de ses barons ; et ceux-ci n'étaient pas assez naïfs pour s'imaginer que le roi, le jour où il lui prendrait fantaisie d'envahir leurs domaines, reculerait devant les anathèmes du pontife.

La vérité est peut-être qu'ayant fait leur paix avec Philippe, ils lui donnaient, en vidant pour un temps le royaume, la meilleure preuve qu'ils ne songeaient plus à rien machiner contre lui. Par là, ils pouvaient espérer désarmer ses rancunes, le détourner de toute pensée de représailles.

Nous n'allons pas, d'ailleurs, aussi loin que Guillaume le Breton ; nous admettons volontiers qu'en se croisant nos barons cédaient à d'autres considérations, que des considérations purement égoïstes et politiques. Ils entendaient remplir

« mortem Ricardi regis *auxilio et consilio destitutos*, cruce « assumpta, venerunt in civitatem Venetiarum... » (*Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 76.)

(1) « Dont aucunes gens disent qu'il se croisierent pour le « (doute dou) roi de France, qu'il ne les grevast por çon que « contre lui avoient esté. » (*Chronique d'Ernoul*, p. 337.)

leur devoir, sinon de chrétiens fervents, du moins de loyaux chevaliers ; car l'expédition de Terre-Sainte peut n'être plus, pour beaucoup, affaire de conscience et de piété, elle reste pour tous affaire de mode, d'amour-propre chevaleresque. Le lieu même où se décide notre croisade dit bien le caractère mi-mondain, mi-religieux de l'entreprise. C'est au *tournoi* d'Ecry-sur-Aisne que les comtes Thibaut et Louis prennent la croix (1), et c'est leur exemple, hautement approuvé sans doute des nobles dames, qui entraînera le reste de leurs compagnons.

Il est incontestable que la troisième croisade avait eu déjà ce caractère *chevaleresque* très-prononcé. Nous le retrouvons ici, mais combiné cette fois peut-être avec d'autres sentiments d'ordre moins élevé, moins généreux, qui tendent à prédominer chaque jour davantage. La preuve, c'est que les prédicateurs eux-mêmes ne manquent pas d'y faire appel.

Ouvrons l'*Historia Constantinopolitana* de Gunther ; écoutons le sermon de son abbé Martin dans la cathédrale de Bâle : l'abbé commence, il est vrai, par promettre, à qui prendra la croix, la vie et la gloire éternelles ; mais il a soin bientôt de faire toucher du doigt à ses auditeurs les avantages

(1) « En l'autre an, après que cil preudon Folques parla « ainsi de Deu, ot un *tornoi en Champaigne, a un chastel qui* « *ot nom Aicris ;* et par la grâce de Deu si avint que Tibauz, « quenz de Champaigne et de Brie, prist la croiz... » (Villehardouin, par. 3 déjà cité, p. 4.)

pratiques, matériels de la croisade : « *Taceo* nunc quod terra illa quam petetis longe *hac terra opulentior est ac fecundior ;* et facile fieri potest ut multi etiam ex vobis *in rebus etiam temporalibus prosperiorem ibi fortunam* inveniant (1). »

En vérité, la première partie de la phrase semble s'adresser à des *émigrants*, non à des croisés ; elle pourrait faire songer au Far-west américain presque autant qu'à la Terre-Sainte. Et comme on sent qu'en dépit de la formule oratoire *taceo*, le détail de la *terre féconde* a son importance ! L'abbé Martin se hâte d'y revenir ; il insiste sur le côté *avantageux* de l'entreprise : peu de risques à courir, beaucoup de profits à espérer, tel est en somme le résumé de son discours : « *Nunc videte*, fratres, quanta sit in hac peregrinatione *securitas*, in qua et de regno cœlorum promissio certa est, *et de temporali prosperitate spes amplior* (2). »

Ainsi, pour décider les Allemands à se croiser, la promesse du royaume des cieux ne suffit plus ; il leur faut encore l'assurance que le pèlerinage sera *facile*, surtout qu'il sera *fructueux.*

Et quand nous parlons ici des Allemands, nous ne voulons pas dire que nos Français aient été indifférents à toute considération de ce genre. A la vérité, le jour où ils se détourneront de leur route pour marcher sur Constantinople, nous les verrons bien mettre en avant les grands avantages qu'en

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 64.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 64.

doivent retirer plus tard et l'église romaine et les chrétiens de Palestine. Mais il faut avouer qu'une fois la ville prise, dans l'enivrement du triomphe, ils ne songeront plus guère ni à l'union des deux églises, ni à la délivrance de Jérusalem.

Ce qui frappe tout d'abord Villehardouin et ses compagnons, c'est la richesse du butin : « et fu si granz le gaaienz faiz que nus ne vos en sauroit dire la fin, d'or et d'argent, et de vasselement et de pierres précieuses, et de samiz et de dras de soie, et de robes vaires et grises et hermines, et toz les chiers avoirs qui onques furent trové en terre. Et bien tesmoigne Joffrois de Vilehardoin li mareschaus de Champaigne, à son escient par verté, que puis que li siècles fu estorez, ne fu tant gaainié en une vile.

« Chascuns prist ostel tel com lui plot, et il en i avoit assez... ; et fu granz la joie de l'onor et de la victoire que Diex lor ot donée ; que cil qui avoient esté en poverté, estoient en richece et en delit (1). »

Ce n'est pas là tout à fait le genre d'enthousiasme qu'on rencontre chez les vainqueurs de Jérusalem en 1099 ; bien qu'eux non plus ne se soient pas fait faute de piller à l'occasion. Il y a donc ici, ce nous semble, une note toute nouvelle, qu'il ne faudrait pas exagérer, mais dont il serait à coup sûr injuste de ne tenir aucun compte.

Quand le sentiment religieux se trouve combiné de la sorte avec l'esprit d'aventures, avec l'amour

(1) Villehardouin, par. 250-251, p. 146.

du gain, il est clair qu'au moindre avantage offert, comme au moindre obstacle rencontré le long de la route, on sera plus volontiers tenté d'oublier le but à atteindre.

On peut lire à ce propos la curieuse aventure d'un chevalier flamand, que Mas-Latrie a racontée dans son histoire de Chypre, d'après la chronique d'Ernoul (1).

Ledit chevalier se trouvait sur la flotte partie des ports de Flandre, au printemps de 1202, et qui devait joindre plus tard le comte Baudouin. A Marseille, où la flotte fait relâche, il rencontre une fille d'Isaac Comnène, prise jadis en l'île de Chypre, lors de la conquête de l'île par le roi Richard. Notre croisé épouse la princesse grecque, et n'a plus dès lors qu'un désir : aller au nom de sa femme redemander Chypre au roi Amaury de Lusignan. Arrivé en Syrie, il présente, en effet, sa requête ; de quelle façon elle dut être accueillie, nous pouvons nous l'imaginer sans peine : « Quand li rois Haimeris oï ceste requeste, si le tint pour muzart ; et se li comanda qu'il vuidast se tiere... ; et s'il ne le faisoit, il l'escilleroit. Li chevaliers... vuida le tiere, et s'en ala en le tiere le roi d'Erménie (2). »

Soyons certains que s'il eût été soutenu de ses compagnons ou des chrétiens de Syrie, il n'eût

(1) *Histoire de l'île de Chypre*, par M. de Mas-Latrie, 3 v. Paris, 1851-1855. Voir t. I, p. 159.

(2) *Chronique d'Ernoul*, p. 353.

éprouvé nul scrupule, nulle hésitation à guerroyer contre ce roi Amaury, pour le plus grand profit duquel il avait naguère pris la croix.

Plus étrange et plus significative encore est l'histoire du croisé Gautier de Brienne.

Vers la fin d'avril 1201, comme Villehardouin revenait de Venise, il trouva au passage du mont Cenis le comte Gautier qui s'en allait en Pouille. Celui-ci venait d'épouser une fille de l'ex-roi des Deux-Siciles, Guillaume, l'infortuné rival d'Henri VI. Or, l'empereur avait promis jadis de laisser à Guillaume et à ses héritiers le comté de Lecce avec la principauté de Tarente, en échange du royaume dont il les avait dépouillés. C'était précisément cet héritage que venait réclamer le comte Gautier. Avec lui « s'en aloit Gautiers de Monbeliard et Eustaices de Conflans, Roberz de Joinville et granz partie de la bone gent de Champaigne qui croisié estoient. »

Ce n'est pas qu'ils eussent oublié leur vœu de croisade, ils comptaient bien l'accomplir plus tard; ils donnèrent même, pour l'année suivante, rendez-vous à Villehardouin et à ses compagnons. Mais les aventures adviennent « ensi com Dieu plaist »; et nos Champenois ne devaient jamais rejoindre les autres croisés : « Ce fu mult granz domaiges; que mult estoient preu et vaillant (1). »

Le plus grand dommage en l'affaire, fut que le

(1) Villehardouin, par. 33-34, p. 20.

comte Gautier se détourna ainsi et pour jamais de la croisade, avec l'assentiment du pape.

L'auteur des *Gesta* prétend à la vérité que le pape se trouva dans un grand embarras, quand le comte Gautier vint le prier d'appuyer ses réclamations auprès du jeune Frédéric, successeur d'Henri VI : « *Cœpit Dominus papa multipliciter dubitare* (1). »

Innocent III craignait-il donc les suites du mauvais exemple donné ? Était-ce le souci, l'intérêt de la croisade qui le préoccupait ? En aucune façon. Du moins nous n'en avons trouvé trace ni dans les *Gesta*, ni dans les *Lettres.* Innocent III, en la circonstance, affecte de ne songer qu'aux intérêts du jeune Frédéric, dont il est le tuteur. Il craint de le mécontenter, en favorisant les prétentions du comte. D'autre part, celui-ci repoussé, éconduit, pourra être tenté de se joindre aux ennemis du jeune roi. Qui sait même si les comtes de Champagne et de Flandre, qui vont arriver, ne soutiendront pas Gautier de Brienne, leur compatriote et parent ?

Voilà quel serait l'objet des perplexités du pontife ; voilà du moins ce qu'il laisse entendre dans sa *Lettre* au jeune roi, et pourquoi, reconnaissant d'ailleurs le bien fondé de la requête, il aurait accueilli favorablement nos croisés de Champagne (2).

(1) Migne, t. I, ch. XXV des *Gesta*, col. XLVII.

(2) « Nos igitur ejusdem comitis nobilitatem et potentiam

Remarquons, en passant, que le pape est ou paraît convaincu que nos croisés de France abandonneraient volontiers, pour un temps au moins, la cause de la Terre-Sainte, afin d'aller défendre, dans l'Italie méridionale, les droits de Gautier de Brienne. On ne nous accusera donc pas de les avoir calomniés tout à l'heure, quand nous disions que le moindre prétexte suffirait à les détourner de leur route.

Toutefois, nous ne voulons triompher ni de ce passage des *Gesta* ni de la *Lettre* même du pape; les sentiments qui s'y trouvent exprimés nous paraissant quelque peu suspects.

Le pape n'était certainement pas aussi inquiet, aussi troublé qu'il voulait bien le dire. Nous sommes, au contraire, convaincu que, du premier jour, il fut enchanté de la venue des « bonnes gens de Champagne ». En voici la raison : le parti allemand, tant détesté d'Innocent III, dominait alors dans l'Italie méridionale, ayant à sa tête, avec l'aventurier Diephold, et le chancelier Gautier de Paléare, un ancien sénéchal d'Henri VI, Markwald.

En de telles circonstances, la venue de nos

« attendentes, cum etiam eum multi sequantur, et plures « sint in proximo... in terræ sanctæ succursum et *ipsius* « *comitis subsidium* profecturi...; cognoscentes petitionem « ipsius... esse justam, favorem ei apostolicum... duximus « impendendum, ne si ei forsitan justa negaremus, quasi « desperans, *regni hostibus adderetur.* » (*Lettre* du pape, citée au ch. XXV des *Gesta*, col. XLVII-XLVIII.)

Champenois était une vraie bonne fortune pour le pape. Il comprit sur le champ le parti qu'il en pouvait tirer pour se débarrasser de ses redoutables adversaires. Aussi n'éprouva-t-il qu'un regret, celui de ne pas trouver nos croisés plus nombreux.

Il donne, en effet, cinq cents onces d'or à Gautier de Brienne, afin qu'il puisse lever de nouveaux soldats : « *Dominus papa*, cognoscens, quod ipse *cum tam paucis militibus*, absque strage suorum et sua, regnum ingredi non valeret..., misertus ipsius, *quingentos auri uncias concessit eidem, ex quibus colligeret sibi milites* (1). »

En même temps, il écrit à Frédéric qu'il aurait tort de se défier du comte Gautier, lequel sera le plus fidèle, le plus dévoué de ses partisans, son meilleur défenseur, après Dieu et le pape : « *Monemus* igitur Serenitatem Regiam... *quatenus quantum de homine credi potest, in nullo dubites de comite memorato, sed potius de ipso confidas, quoniam... eum fidelem invenies et devotum, et regni tui, post Deum et nos potentissimum defensorem* (2). »

Un légat du St-Siège est envoyé tout exprès dans la Pouille et la Terre de Labour, afin de recommander à tous de bien accueillir le comte Gautier, de se joindre à lui contre les ennemis de l'Église : « *Misit Dominus papa... legatum in Apu-*

(1) Migne, t. I, ch. XXX des *Gesta*, col. LIII-LIV.

(2) Migne, t. I, *Lettre* citée au ch. XXXIII des *Gesta*, col. LXI.

liam et Terram Laboris, præcipiens comitibus et baronibus, castellanis et civibus, ut ad mandatum legati, *cum dicto comite* contra Diupuldum et cancellarium exsurgerent universi (1). »

C'est au nom de saint Pierre que Gautier livre sa première bataille, et Dieu s'empresse de faire un *miracle* en sa faveur : une croix d'or lumineuse le précède au combat, et les ennemis terrifiés prennent la fuite : « *Comes alta voce sanctum Petrum invocans adjutorem* processit ad pugnam. Et cum acriter dimicare cœpissent, adversarii terga verterunt... *videbant enim plerique crucem auream splendidissimam ante comitem miraculose deferri* (2). »

Les détails qui précèdent ne permettent pas de mettre en doute l'étroite union du pape et du comte Gautier. C'est donc bien avec l'autorisation papale que le comte ajourne d'année en année son projet de croisade ; ou plutôt, de la croisade il ne sera plus question pour lui ; car jusqu'à sa mort, survenue en 1205, nous ne voyons pas que le pape ait jamais songé à lui rappeler son vœu.

La chose était de fâcheux exemple, il faut le reconnaître, et il est surprenant qu'Innocent III n'en ait pas mieux pesé les conséquences. Parmi nos croisés de 1202, qui gagneront les ports de Pouille pour passer en Syrie, combien pourront être tentés de rester avec le comte Gautier ? Et

(1) Migne, t. I, ch. XXXIV des *Gesta*, col. LXI.
(2) Id., *Ibid.*, col. LXII.

pourquoi les autres se feraient-ils scrupule de marcher sur Constantinople, afin de rendre au jeune Alexis son héritage? Le pape lui-même n'a-t-il pas permis aux compagnons du comte de Brienne d'aider celui-ci à reconquérir l'héritage de sa femme?

Il n'était pas nécessaire d'apprendre en quelque sorte à nos croisés à se détourner de leur chemin. Ils n'avaient déjà que trop de tendance à se disperser, à se « depecier », suivant l'expression de Villehardouin, puisque nous les voyons, dès le début, tirer chacun de son côté, comme s'ils n'avaient pu s'entendre sur la route à suivre. S'étaient-ils, en effet, entendus à cet égard? La question vaut la peine d'être examinée.

IV.

L'OBJECTIF DE LA CROISADE.

La troisième croisade avait surabondamment prouvé les avantages de la route de mer. Aussi, lorsque la quatrième fut résolue, les comtes de Champagne, de Flandre et de Blois envoyèrent six messagers à Venise, afin de s'entendre avec la République pour le transport des croisés outre-mer.

Le traité d'avril 1201 fut conclu, et l'on convint qu'on irait, par l'Égypte et le Caire, attaquer les Infidèles au cœur même de leur puissance : « Fu la chose devisée à conseil, dit Villehardouin, que on iroit en Babiloine, porce que par Babiloine poroient mielz les Turs destruire que par altre terre (1). »

L'*Historia Constantinopolitana* constate de son côté la résolution de marcher sur l'Égypte : « *Milites peregrini*... Venetiam petierunt; ibi naves intrare decreverant, et inde versus *Alexandriam*, *civitatem Egipciam*, recto impetu navigare (2). »

Gunther semble même affirmer que ladite résolution avait été prise d'un accord unanime ; car il ajoute presque immédiatement : « *Hii quidem*

(1) Villehardouin, par. 30, page 18.—Il va sans dire qu'il s'agit ici de la *Babylone* d'Égypte, le Caire.

(2) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 70.

omnes uno consensu in hoc convenerant, ut *petentes Alexandriam*... non tam belli fortunam quam divine virtutis experirentur potentiam. »

Il est certain que ce plan d'attaque par l'Égypte était alors le seul pratique, le seul raisonnable, bien que nulle part peut-être on n'en ait indiqué d'une manière très-précise la véritable raison. D'après Gunther, les croisés auraient compté mettre à profit l'affreuse misère du peuple égyptien et la disette dont le pays souffrait depuis cinq ans déjà (1). Qu'une population affaiblie, décimée par la faim, soit plus facile à vaincre, c'est possible; mais d'autre part un pays désolé par la famine n'offre pas grandes ressources à ses envahisseurs. La disette, si elle peut être en certains cas un auxiliaire utile, devient toujours, à la longue, un adversaire dangereux; et nous croyons qu'un tel état, si misérable, du pays à envahir, eût été peu de nature à séduire, à déterminer nos croisés.

Gunther allègue, d'autre part, qu'on ne pouvait songer à aller en Syrie, parce que les chrétiens du pays avaient conclu avec les Infidèles des trêves

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 70-71: « ... Sperabile satis erat tam ipsam magnificam civitatem quam et maximam ipsius totius Egipti partem, facili compendio, in eorum potestatem posse transferri, eo quod totus fere populus terre vel consumptus fame perierat, vel squalebat penuria, propter sterilitatem ejusdem videlicet terre, cui Nilus frugiferas aquas, quibus eam rigare solet, annis ut aiunt jam quinque subtraxerat. »

que la bonne foi n'eût pas permis de rompre (1). Ce second motif, pour être plus sérieux, ne nous paraît pas suffisant encore.

Il est incontestable que les chrétiens de Syrie n'étaient pour l'instant nullement disposés à reprendre les hostilités, ainsi qu'en témoigne l'histoire du comte de Dampierre, racontée par Ernoul (2). Ledit comte, qui s'était rendu directement en Syrie, ne put jamais décider le roi de Jérusalem à rompre ces trèves. Mais si le roi de Jérusalem, en agissant de la sorte, n'avait eu d'autre souci que de rester fidèle à la foi jurée, nos croisés d'Occident n'auraient eu, de leur côté, qu'à attendre l'expiration desdites trèves pour commencer leur entreprise.

Malheureusement, ils savaient trop, les plus perspicaces du moins, combien peu, même alors, ils pourraient compter sur le concours des chrétiens de Syrie. Entre ceux-ci et les croisés d'Occident, toute entente devenait de jour en jour plus difficile. Nous parlions tout à l'heure de la déca-

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 70 : « Pro eo quod tempore illo in partibus transmarinis inter nostros et barbaros inducie pacis erant, quas nostris, salva fide quam interposuerant, solvere non liceret. »

(2) *Chronique d'Ernoul*, p. 340 : « Uns chevalier i ot arivé de France qui se faisoit apeler li quens Regnars de Dampierre. Cil quens vint al roi Haimeri et se li dist qu'il voloit les treves brisier. — Li rois li respondi que il n'estoit mie hons qui deust les treves brisier... Cil quens fut mout dolans de ce que li rois ot si faitement parlé à lui et qu'il ne li laissoit les treves brisier. »

dence du sentiment religieux chez nos occidentaux ; elle avait été bien autrement rapide chez nos chrétiens d'Orient. La *reprise* de Jérusalem, qui pouvait encore passionner l'Europe, les laissait assez indifférents. Leur grande préoccupation, la première, était de ne pas compromettre ce qu'ils avaient conservé dans le pays ; et chaque croisade nouvelle devenait comme un danger, comme une menace pour eux. Ils en arrivaient à ne plus voir dans les croisés que des alliés compromettants, pis encore, des rivaux dangereux, capables au besoin de leur disputer la possession des domaines syriens. Bon nombre estimaient qu'à s'entendre avec les musulmans ils trouvaient plus de profit et de sécurité. Qu'on lise le curieux passage où Othon de Saint-Blaise raconte l'infructueuse expédition des Allemands, qui précéda de si peu la quatrième croisade, et l'on verra si nous exagérons.

Le chroniqueur, qui prétend tenir ses renseignements de témoins oculaires, n'hésite pas à prêter aux chrétiens de Syrie les plus mauvais desseins, les plus noirs complots contre leurs frères d'Occident. Il les montre machinant avec les païens la mort des pèlerins allemands, et le roi Henri lui-même tremperait dans cette odieuse trahison (1).

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. VI, col. 899: « ... sicut ab his qui eidem expeditioni interfuerunt, audivimus, plus eorum industriam quam paganorum malitiam metuentes, insidias parant, peregrinosque omnes dolo

Que le fait, d'ailleurs, soit vrai ou faux, la question n'est pas là. Ce qui est certain, c'est que les croisés allemands l'ont cru, l'ont dit. Othon de Saint-Blaise n'est évidemment que l'écho de leurs soupçons, de leurs accusations; et ces soupçons, fondés ou non, ces accusations plus ou moins justifiées, plus ou moins exagérées, suffisent à démontrer ce que nous affirmions plus haut, à savoir que l'entente n'est guère possible désormais entre les chrétiens d'Orient et les croisés d'Europe.

Voilà pourquoi l'idée d'attaquer les musulmans en Égypte, non en Syrie, était une idée très-heureuse, très-politique. Il ne saurait donc être indifférent de rechercher d'abord à qui en revient l'honneur.

D'après Gunther, ce serait au pape Innocent III: « *Erat* autem *de consilio et sententia ejusdem pontificis*, qui de crucis negotio maxime anxiebatur, *ut nostri recto cursu versus Alexandriam navigarent* (1). » L'assertion ne saurait être plus formelle, plus catégorique; et nous comprenons sans peine que le savant éditeur de l'*Historia Constantinopolitana* n'ait pas hésité à croire

occidendos conspiratione cum paganis habita deliberant, Henrico rege eorum in id ipsum consentiente. Verebantur enim, ne si peregrini paganis prævalerent, eos patria pulsos elicerent, eamque vi obtinentes possiderent. Hacque de causa mortem vel captivitatem eorum machinati sunt. »

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 78.

Gunther sur parole. M. Riant a même cru devoir affirmer que le pape avait « *imposé*, par l'intermédiaire de son légat Pierre Capuano, *aux barons français* (1) » l'idée de la marche sur Alexandrie. N'est-ce pas donner trop clairement à entendre que nos barons eussent été par eux-mêmes incapables de comprendre les avantages du plan nouveau ? L'insinuation, peu bienveillante, nous paraît ici d'autant plus regrettable que l'idée appartenait peut-être en propre à nos barons, non au pape, comme on l'a trop facilement admis, sur la foi de Gunther.

Sans doute, l'autorité de ce dernier est sérieuse ; nous ne faisons aucune difficulté de le reconnaître. Mais il nous semble qu'en pareil cas, quand il s'agit de rechercher quelle a pu être la pensée, la volonté du pape, on ne saurait mieux s'adresser qu'au pape lui-même. Les seules sources à consulter ici, à l'exclusion de toutes autres, ce sont les *Lettres*, et, à la rigueur, avec les *Lettres*, les *Gesta* d'Innocent III.

Nous avons relevé avec soin dans la *Correspondance* du pontife toutes les *Lettres* relatives à la prédication de la croisade, et nulle part nous n'avons trouvé la moindre allusion à la route d'Alexandrie. Les expressions qui reviennent le plus souvent sont les suivantes : « *Ad liberationem terræ nativitatis Christi...; Orientalis terræ sub-*

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 335.

sidio...; in defensionem orientalis provinciæ...; in succursu hierosolymitanæ provinciæ... ; super subventione hierosol. provinciæ...; pro subsidio terræ sanctæ... ; ad terræ sanctæ succursum... (1).

Nous ne voyons pas que le nom de l'Égypte y figure une seule fois. On objectera que le vrai but de la croisade restait toujours la délivrance de la Terre-Sainte, la conquête de l'Égypte n'étant que le moyen ; qu'il était inutile, dès lors, de discuter avec les fidèles les voies et moyens, et qu'il suffisait de leur faire entrevoir le but suprême. Soit. On pourrait même, à la rigueur, prétendre qu'il eût été imprudent d'indiquer par avance aux musulmans le point précis où l'on comptait les attaquer. Bien que des préoccupations de ce genre soient peu dans le caractère de l'époque, admettons-les pour un instant; et ne tenons, si l'on veut, nul compte des *Lettres* qui ont précédé le départ des croisés.

Mais celles qui suivent, celles que le pape leur adresse, lorsqu'ils sont en route déjà, lorsqu'il les presse d'arriver au *terme* de leur voyage, celles-là du moins devraient être plus précises. Or, il n'en est rien. Ainsi, après l'expédition de Zara, entreprise malgré sa défense, les chefs des croisés ayant imploré leur pardon, Innocent III leur écrit qu'il consent à pardonner, mais à la condition qu'ils partiront sans retard; et où leur ordonne-t-il

(1) Voir Migne, t. I, *Lettres*, col. 308, 318, 319, 326, 329, 374, 375, 778, 828, 835, 935 et *passim*.

d'aller ? « *In terræ sanctæ... subsidium* (1). » S'il était vrai, comme on le prétend généralement, que la conquête de l'Égypte, la marche sur l'Égypte, ait été la grande préoccupation d'Innocent III, son projet favori, son idée personnelle, est-ce que le nom de l'Égypte, le nom d'Alexandrie, n'avait pas ici sa place tout indiquée ; est-ce qu'il ne se serait pas trouvé, pour ainsi dire, forcément sous sa plume ? Le silence sur ce point, silence qui pouvait, à l'extrême rigueur, nous le répétons, se comprendre, s'expliquer encore dans les Lettres *prédicatoires*, ne saurait ni se comprendre, ni s'expliquer ici.

Il est vrai qu'à cette première Lettre, adressée aux comtes et barons, en était jointe une seconde, adressée au gros des *croisés ;* et dans cette seconde Lettre il est bien question de l'Égypte, mais on va voir en quels termes : les Vénitiens, à qui incombait plus particulièrement la responsabilité de l'affaire de Zara, et qui d'ailleurs avaient négligé ou dédaigné d'implorer la clémence du pape, étaient demeurés sous le coup de l'anathème. Nos croisés devaient donc se demander s'il leur était permis de rester en contact avec des excommuniés et de continuer à faire route avec eux.

Innocent III les rassure à cet égard. Comme il y a cas de force majeure, il les autorise à naviguer avec les Vénitiens : « *Permittimus* vobis ut cum « ipsis *in terram Sarracenorum*, *vel Hierosoly-*

(1) Migne, t. II, col. 106; *Lettre* 101 du liv. VI.

« *mitanam provinciam, juxta quod inter vos et* « *ipsos convenit, vel honestè convenerit,* navigio « transeatis (1). »

Il va de soi que le *terram Sarracenorum,* mis en opposition avec la *province de Jérusalem,* doit s'entendre ici de l'*Égypte;* mais qu'on remarque la façon significative dont s'exprime le pape dans la phrase précitée. Dit-il aux croisés : « Nous vous « permettons d'aller avec les Vénitiens jusqu'en « *Égypte,* ainsi que nous vous l'avons *ordonné* ou « *conseillé?* » En aucune façon. Et pourtant il n'est pas douteux que tel aurait dû être son langage, si la route d'Alexandrie avait été réellement imposée ou conseillée par lui. Au lieu de cela, il leur dit : « Nous vous permettons d'aller avec eux, « soit en *Égypte,* soit en *Syrie,* ainsi qu'il *a été* « *ou qu'il sera convenu entre eux et vous.* »

De cette alternative laissée aux croisés, de cette allusion aussi à des conventions antérieures, passées entre Français et Vénitiens, et qu'ils pourront modifier ou confirmer à leur gré, comme bon leur semblera, n'avons-nous pas le droit rigoureux de conclure qu'Innocent III est demeuré absolument étranger au choix de la route? La question semble le laisser fort indifférent. Égypte ou Syrie, peu lui importe, pourvu que la Terre-Sainte soit délivrée. Aussi retrouvons-nous quelques lignes plus loin, dans la même Lettre, cette même formule, preuve irrécusable de l'indifférence

(1) Migne, t. II, col. 108 ; *Lettre* 102 du liv. VI.

dont nous parlons : « *Quum* vel in *terram Sarracenorum*, vel in *Hierosolymitanam provinciam* de navibus vos descendere continget. » Encore une fois, un homme qui aurait fait, de l'expédition d'Égypte, son projet, son œuvre, ne s'exprimerait pas de la sorte. La chose est de toute évidence.

La lecture des *Gesta* laisse, d'ailleurs, la même impression que les *Lettres*. Nulle part, l'auteur de la *Vie* d'Innocent III ne revendique pour le pape l'honneur d'avoir tracé aux croisés leur nouvel itinéraire. Or, il eût d'autant moins manqué de le faire qu'il paraît avoir entrevu les avantages de la marche sur Alexandrie : « *Tractatum* est inter eos (crucesignatos et Venetos) de societate pariter ineunda; et communiter est provisum ut, aliquot in Syriam destinatis, cæteri tenderent in Egyptum, ut caperent Alexandriam et finitimas regiones, *sicque terra sancta liberaretur facilius de manibus paganorum* (1). »

D'après les *Gesta*, comme d'après les *Lettres*, l'objectif de la croisade a donc été réglé d'un commun accord entre nos croisés et les Vénitiens, sans que le pape s'en soit mêlé en rien. C'est là un premier point qui nous semble acquis désormais. Il nous reste maintenant à montrer les discussions passionnées auxquelles donna lieu, parmi nos croisés, cette grave question de la route d'Alexandrie, soulevée par les plus intelligents d'entre eux.

(1) Migne, t. I, ch. LXXXIII des *Gesta*, col. CXXXI.

Le consentement unanime dont parle Gunther n'a jamais existé en réalité; il suffit de lire avec un peu d'attention Villehardouin pour constater, dès l'origine, l'existence d'un double courant d'opinion chez nos croisés, les uns partisans décidés de la route directe de Syrie, les autres partisans non moins résolus de la diversion sur l'Égypte.

De cette divergence de vues devaient naître des querelles sans fin, au moins jusqu'au milieu de l'année 1203, querelles qui ont été l'un des grands malheurs de la croisade, et dont il importe de se bien pénétrer. Elles nous donneront, en effet, l'explication naturelle, la solution facile de plus d'une difficulté sérieuse qui avait arrêté jusqu'à ce jour les meilleurs commentateurs de notre vieil historien.

Villehardouin nous apprend qu'en l'an 1200 nos barons croisés tinrent un premier parlement à Soissons « por savoir quant ils voldroient movoir, et *quel part il voldroient torner* (1). » Il s'agissait, on le voit, de fixer et la date du départ, et l'itinéraire à suivre. Mais l'assemblée se sépara sans avoir rien décidé, le chiffre des croisés, ajoute Villehardouin, n'étant pas encore assez considérable : « A cele foiz ne se porent acorder, porce que il lor sembla que il n'avoient mie encor assez gens croisiés (2). »

Que l'insuffisance du nombre des croisés ait

(1) Villehardouin, par. 11, p. 8.
(2) Id., *Ibid.*

empêché de fixer l'époque du départ, cela se comprend ; mais en quoi pouvait-elle empêcher de régler la question d'itinéraire, et pourquoi n'a-t-on pas arrêté, par avance, l'endroit où l'on irait ? Voilà ce que notre chroniqueur n'a pas jugé à propos de nous dire, et ce qu'il est d'ailleurs facile de deviner.

A défaut de témoignages écrits, le bon sens suffirait pour nous révéler ce qui dut se passer dans l'assemblée de Soissons, quand fut mise en avant l'idée de marcher sur l'Égypte. Nous n'examinerons pas si cette idée était déjà vieille et remontait au temps même de la première croisade. Dans tous les cas, et M. Riant le remarque avec raison, c'était la *première fois* qu'on songeait à la faire passer « de la région des hypothèses dans le domaine de la réalité (1). »

L'attaque et la conquête de l'Égypte, c'était donc, en 1200, l'inconnu pour tous, et l'inconnu effraie toujours. D'ailleurs, pour la majeure partie des pèlerins ou des croisés, forcément étrangers aux considérations politiques qui pouvaient guider les chefs, Jérusalem devait sembler l'objectif naturel de toute croisade. Les plus religieux même furent à coup sûr scandalisés à la seule pensée qu'on n'irait pas droit vers la Ville Sainte. Il n'est donc pas étrange que l'assemblée de Soissons n'ait rien pu ou rien voulu décider à cet égard. Ce qui serait inexplicable, c'est qu'on se fût, au pre-

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 322.

mier jour, trouvé d'accord sur une pareille question. L'accord n'était pas près de se faire.

Au parlement de Compiègne, qui suit de près celui de Soissons, mêmes discussions, même absence de résolution. C'est du moins ce qu'il est permis d'inférer du silence de Villehardouin : « Maint conseil y ot pris et doné ; mais la fins du conseil si fu tels que il envoieroient messages les meillors que il poroient trover, et donroient pleins povoirs à aux de faire toutes choses (1). »

On ne paraît s'être entendu que sur un point, qu'on ira par mer ; pour le reste, on s'en remet aux six délégués des grands comtes de tout régler au mieux, et ils partent à cet effet pour Venise.

Là, dit Villehardouin, « fu la chose devisée a conseil que on iroit en Babiloine (2) », c'est-à-dire en Égypte. La question semble donc vidée ; et pourtant il s'en faut qu'elle le soit. La preuve en est dans le mystère étrange dont demeure entourée la résolution prise. Nos messagers n'en ont traité qu'avec le grand conseil de Venise ; le public ne sera pas mis dans la confidence ; on se contente de dire tout haut qu'on ira *outre-mer* (3).

Chose plus curieuse encore, le texte du contrat *de nolis*, que nous a conservé Muratori, ne contient aucune allusion à la route choisie. Il y est dit simplement que les croisés et les Véni-

(1) Villehardouin, par. 11, p. 10.

(2) Id., par. 30, p. 18.

(3) Id., *Ibid.* : « En oïance fu devisé que il en iroient outremer. »

tiens se sont entendus *pour la délivrance de la Terre-Sainte*, pour le *service du Seigneur* (1) ; rien de plus. Comment expliquer qu'un contrat si détaillé, si précis sur tout le reste, soit aussi incomplet, aussi vague sur ce point spécial, qui avait, on en conviendra, sa grande importance ?

Il est clair qu'il n'y a là ni négligence ni oubli. Pour qu'il s'y rencontre une telle lacune, il faut de toute évidence qu'elle ait été préméditée et voulue. Toute la question revient à savoir par qui et pourquoi.

Serait-ce les Vénitiens qui, par hasard, auraient tenu à faire le silence sur ce point ? Songeaient-ils déjà par avance à trahir la croisade, à garder ainsi comme une porte ouverte pour excuser plus tard et faciliter leur trahison. Nous discuterons bientôt cette question de la préméditation vénitienne et nous verrons ce qu'il en faut penser. En attendant et si l'on veut, regardons le fait comme acquis. Encore, les Vénitiens ont-ils dû expliquer à nos messagers pourquoi ils tiennent tant à ce que le nom de l'Égypte ou d'Alexandrie ne figure pas dans le traité. A défaut de la raison véritable, qu'ils sont obligés de taire, quel autre motif plausible auraient-ils pu mettre en avant ? La crainte de donner l'éveil au Soudan ?

Nous ne voyons pas, en effet, d'autre raison valable à invoquer de la part des Vénitiens ; mais

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum,* t. XII, col. 323-325.

nous croyons, d'autre part, que nul n'eût été assez hardi parmi eux d'oser faire pareille ouverture à nos messagers. Ceux-ci n'auraient pas manqué de considérer la chose comme une véritable injure.

Qu'on lise le fier défi adressé plus tard par nos croisés au jeune Alexis IV. Malgré les justes griefs qu'ils ont contre lui, ils rougiraient, disent-ils, de l'attaquer sans l'en avoir loyalement prévenu : « que il ne firent onques traison, ne en lor terre n'est-il mie costume que il le facent (1). »

Or, le héraut, porteur de ces fières paroles, n'était autre qu'un de nos six messagers de Venise, Quesnes de Béthune. Ses cinq compagnons, d'ailleurs, en même circonstance, auraient pensé et parlé comme lui. Dans le cas présent qui nous occupe, ils n'auraient jamais consenti à dérober au Soudan le secret de leur route, afin de l'attaquer à l'improviste et comme par trahison. La seule idée de procédés aussi peu chevaleresques les eût indignés ; ils ne l'auraient certainement ni acceptée ni même discutée un instant.

Donc, si le traité de 1201 n'a rien dit de l'itinéraire à suivre, la faute n'en doit pas être aux Vénitiens qui n'auraient trouvé aucune bonne raison, aucun prétexte spécieux pour réclamer et justifier un pareil silence. Elle est toute à nos croisés qui avaient intérêt, un intérêt majeur, à ce que le traité ne se prononçât pas sur ce point.

(1) Villehardouin, par. 214, p. 124.

Du moment, en effet, où les partisans de la route de Syrie et ceux de la route d'Égypte n'ont pu s'entendre ni à Soissons ni à Compiègne, il est clair qu'il serait très-imprudent de trancher dores et déjà la question. Supposons, en effet, que le traité *de nolis* désigne Alexandrie et l'Égypte comme l'objectif de la croisade, qu'arrivera-t-il, lorsque les messagers au retour donneront en un parlement nouveau lecture du traité vénitien ? Il y a gros à parier que la clause relative à l'Égypte exaspèrera ceux qui n'ont pas su ou voulu comprendre les avantages de cette route nouvelle ; il est même fort à craindre que dans leur dépit ils n'abandonnent immédiatement la croisade.

Mieux vaut donc attendre, ne pas se prononcer, tâcher d'abord d'amener le plus grand nombre possible de croisés à Venise. Une fois là, il sera toujours temps de voir, de décider le meilleur parti à prendre. Il n'y aura surtout plus moyen de reculer, et il faudra que tous, bon gré mal gré, en passent par où veulent les grands chefs. Or, les grands chefs, sauf Louis de Blois peut-être, sont partisans de la route d'Alexandrie.

Voyons, d'ailleurs, comme cette explication, si vraisemblable, répond à toutes les données du texte, comme elle en élucide tous les côtés obscurs :

Nous sommes à l'été de 1202, et nos croisés commencent à se mettre en route. En vertu des engagements pris au mois d'avril de l'année précédente, tous devraient se rendre à Venise, où est le rendez-vous général de l'armée.

Or, voici d'abord des Flamands qui s'embarquent aux ports de leur pays, jurant, il est vrai, au comte Baudouin « que il iroient par les destroiz de Maroc et assembleroient à l'ost de Venise et a lui, *en quelque lieu que il oroient dire que il torneroit* (1). » Nous verrons tout àl'heure qu'ils n'ont pas tenu parole. Constatons seulement en passant que, de l'aveu même de notre chroniqueur, au moment où les Flamands se mettent en route, rien n'est encore arrêté sur l'endroit où *tournera* l'ost de Venise (2), ce qui vient tout à fait à l'appui de notre thèse.

Après les Flamands, voici maintenant des Bourguignons, des gens du Forez, des *Français*, c'est-à-dire des gens du duché de France, qui, au lieu de se rendre, eux aussi, à Venise, s'en vont « passer à Marseille (3). »

D'autres, qui ont gagné l'Italie, se dispersent avant d'arriver au rendez-vous convenu : De Plaisance, « se partirent mult bones genz qui s'en alerent par autres chemins en Puille (4). »

Le comte Louis semble quasi décidé à les suivre. Pour l'en détourner, à grande peine, il faut toutes les prières d'Hugues de Saint-Paul et de Villehardouin, délégués à cet effet par les autres chefs, déjà rendus à Venise (5).

(1) Villehardouin, par. 48, p. 28-30.
(2) Id., par. 49, p. 30.
(3) Id., par. 50, p. 30.
(4) Id., par. 54, p. 32.
(5) Id., par. 53, p. 32 : « A cel message fu esliz li cuens Hues

Et Villehardouin de s'indigner, de se lamenter, de dire que c'est « grant honte » (1). Oui, ce serait grande honte, en effet, pour nos croisés, d'avoir ainsi manqué aux engagements pris en leur nom par les messagers de 1201. Aussi la nécessité s'imposait-elle de chercher, de trouver les raisons qui expliquent ou justifient une pareille conduite. Or, en dehors de notre thèse, nous croyons qu'il est bien difficile de trouver des raisons absolument convaincantes; et la preuve, c'est que M. de Wailly n'y a pu réussir, en dépit de son incomparable sagacité.

D'après M. de Wailly, les Flamands ayant relâché à Marseille, dans l'hiver de 1201-1202, auraient appris là le projet d'expédition contre Constantinople, et c'est ce qui les aurait empêchés de rejoindre leurs compagnons (2).

Pour ceux de Marseille, la raison serait la même; M. de Wailly, du reste, dans les deux cas, s'en rapporte à Villehardouin, dont le texte, à la rigueur, semble autoriser ladite supposition; car il dit des Flamands, qu'ils : « douterent le grant peril que cil de Venise avoient empris (3) »; des

de St-Pol, et Joffrois..., et chevaucherent tresci que à Pavie... En qui troverent le conte de Loeys a grant plenté de bons chevaliers et de bones genz. Par lor confort et par lor proiere guenchirent genz assez en Venise, qui s'en alassent as autres porz par autres chemins. »

(1) Villehardouin, par. 50, p. 30.

(2) De Wailly, *Éclaircissements*, p. 29.

(3) Villehardouin, par. 49, p. 30.

autres, qu'ils « eschiverent le passage de Venise por le grant peril qui i ere (1). »

Pourtant il se présente ici une première difficulté, au moins en ce qui concerne nos gens de Bourgogne, du Forez et de l'Ile-de-France; lesquels s'étaient mis en route pour Marseille avant qu'il fût question de Constantinople. En supposant que la nouvelle y soit parvenue avant leur départ, ce qui est loin d'être prouvé, *le péril* de Constantinople n'explique pas pourquoi ils se sont, dès le premier jour, séparés de leurs compagnons. Que les Flamands de la côte, ayant des ports à eux, des vaisseaux à eux, n'aillent pas payer leur passage à Venise, cela se comprend; mais pourquoi les autres se rendent-ils à Marseille, non à Venise, comme ils devraient le faire, comme Villehardouin leur reproche si amèrement de ne l'avoir pas fait? Il y a donc là une première trace de mésintelligence, de brouille, que l'affaire de Constantinople ne saurait expliquer.

Elle n'explique pas davantage les désertions de Plaisance et les hésitations du comte Louis. M. de Wailly s'en est d'ailleurs ici bien rendu compte. Faute de pouvoir invoquer *le péril* de Constantinople, il s'est, en désespoir de cause, rejeté sur le dépit qu'auraient éprouvé nos croisés de voir mettre à leur tête, à la tête d'une croisade française, Boniface de Montferrat, « un prince étran-

(1) Villehardouin, par. 50, p. 30.

ger..., un marquis lombard, *dont ils n'avaient peut-être jamais entendu le nom* (1). »

Si ingénieuse et séduisante que puisse paraître au premier abord cette explication nouvelle, le savant éditeur en est si peu satisfait lui-même, qu'il s'empresse de la donner, non comme une *certitude*, mais comme une *simple probabilité*.

Elle n'aurait, en effet, de valeur réelle, sérieuse, que si l'élection de Boniface eût daté du printemps ou de l'été de 1202, coïncidant ainsi avec les défections, les hésitations dont nous avons parlé plus haut. On comprendrait que nos croisés, saisis en pleine route, par la nouvelle de cette élection qui froisse leur susceptibilité nationale, s'arrêtent tout à coup, incertains, hésitants, et qu'ils se séparent d'un chef, dont ils ne veulent à aucun prix.

Mais quoi ! l'élection remonte à près d'une année déjà. Est-il admissible que cette prétendue susceptibilité nationale, pour se manifester d'une façon si brusque, si inopinée, ait attendu juste le moment où nos croisés ont déjà franchi les Alpes, le moment, pour ainsi dire, d'entrer dans Venise?

Admettons, d'ailleurs, qu'il y ait eu mécontentement sérieux causé, soit par l'affaire de Constantinople, soit par le choix de Boniface. Que serait-il arrivé en pareil cas ? C'est que bon nombre

(1) De Wailly, *Éclaircissements*, p. 30. — Boniface était beaucoup plus connu de nos croisés, et son élection est bien moins étrange que ne l'a supposé M. de Wailly, et avec lui M. Riant. Nous le démontrerons amplement au chapitre suivant de notre *Mémoire*.

parmi les mécontents en auraient pris occasion ou prétexte pour retourner ou rester chez eux. Or, nous ne voyons rien de pareil se produire.

Tous ces mécontents, ces dissidents dont nous parle Villehardouin, restent fidèles à la pensée de la croisade. S'ils se séparent de leurs compagnons, s'ils esquivent le rendez-vous de Venise pour s'embarquer, qui en Flandre, qui à Marseille, qui dans les ports de Pouille, c'est à seule fin d'aller *en Syrie*, et parce qu'ils veulent être sûrs d'aller *en Syrie*, où tous se rendent en effet.

Les signataires du traité *de nolis*, dans une pensée de conciliation ou de duperie, ont eu beau laisser en blanc le nom de la terre ou du port visé par l'expédition, l'armée sait que la majorité des grands chefs veut se diriger sur l'Égypte, sur Alexandrie. Et alors, parmi ces partisans de la route de Syrie, les plus avisés ou les plus résolus n'ont pas hésité à prendre les devants ; sans scrupule, ils ont, dès le premier jour, rompu avec leurs compagnons, refusant de prendre avec eux la route d'Italie, la route de Venise.

D'autres, plus naïfs, se sont laissés entraîner jusqu'en Lombardie ; mais arrivés là, ils flairent le piège, et brusquement, eux aussi, se décident à fausser compagnie.

Les derniers enfin, plus faibles ou plus honnêtes, iront jusqu'au bout, comme le comte de Blois et ses compagnons, mais après quelles hésitations, on le sait. Il a fallu leur rappeler les engagements pris, la parole donnée ; il a fallu leur crier merci

« qu'il eussent pitié de la terre d'Oltremer (1). » Et ils se sont rendus à Venise, à contre cœur, se doutant bien de ce qui arrivera, mais craignant de violer la foi jurée, craignant aussi de faire manquer la croisade peut-être, d'ailleurs bien résolus à défendre jusqu'à la dernière extrémité leur itinéraire *Syrien*.

C'est eux que nous retrouverons à Zara, où les grands chefs, ceux qui tenaient naguère pour la diversion sur Alexandrie, viennent de se prononcer en faveur du jeune Alexis, c'est-à-dire pour une diversion nouvelle sur Constantinople.

Jusqu'à Zara, on avait pu à la rigueur attendre, réserver toute décision. Maintenant, plus d'atermoiements possibles ; avant de quitter la côte de Dalmatie, il faut prendre un parti, décider si, oui ou non, on marchera droit sur la Terre-Sainte, comme n'a cessé de l'espérer, de le demander le parti des *Syriens*.

Ceux qui ont cru que les adversaires du projet de Constantinople le repoussaient par la seule crainte de désobéir au pape, ceux-là se sont étrangement trompés. L'erreur, il est vrai, était toute naturelle ; comme à la tête des opposants figurait l'abbé de Cîteaux, lequel, au nom du pape, s'était opposé à l'attaque de Zara, on a pu croire qu'il agissait encore au nom du pape, en combattant la marche sur l'empire grec. Mais alors, et pourvu que la route de Constantinople fût abandonnée, il

(1) Villehardouin, par. 52, p. 32.

est clair qu'il eût dû être fort indifférent à l'abbé de Cîteaux que l'expédition se dirigeât ensuite sur l'Égypte ou sur la Syrie; ou plutôt, il eût de préférence réclamé la marche sur Alexandrie, puisque ceux qui veulent voir en lui un simple agent du pape, sont ceux-là mêmes qui font honneur au pape du projet d'attaquer par l'Égypte.

Or, lisons dans Villehardouin la réponse faite à l'abbé de Cîteaux et à ses partisans; le passage est absolument décisif: « Bel seignor, *en Surie* ne poez vos rien faire; et si le verroez bien à cels meismes qui nos ont deguerpiz..... Et sachiez que par la terre de *Babiloine* ou par *Grece* iert recovrée la terre d'Oltremer, s'ele jamais est recovrée (1). »

Ainsi nous retrouvons donc bien là en présence les deux partis que nous signalions dès la première heure ; car Babylone ou la Grèce , Constantinople ou l'Égypte, c'est tout un pour ceux qui sont convaincus qu'on ne peut rien tenter d'utile en Syrie. Mais, ils ont beau dire, les autres, les *Syriens* ne veulent rien entendre, et les défections recommencent. Afin d'empêcher qu'elles deviennent plus nombreuses, il faut donner à ces obstinés une demi-satisfaction, permettre à quelques-uns d'entre eux d'aller s'assurer par eux-mêmes s'il est bien vrai qu'il n'y ait *rien à faire* en Syrie.

De là sans doute le départ de ce Renaud de Montmirail, envoyé en Terre-Sainte par l'inter-

(1) Villehardouin, par. 96, p. 54.

vention « du conte Loeys, en messaje sur une des nés de l'estoire; et si jura sor sains de son poing dextre, et il et tuit li chevalier qui avec lui alerent, que dedenz la quinzaine que il seroient arive en Surie, et auroient fait lor messaje, que il repaireroient arrieres en l'ost (1). »

On voit combien concordent avec notre thèse ladite ambassade de Renaud et l'intervention du comte Louis, dont il n'avait guère été, que nous sachions, donné jusqu'à ce jour d'explication très satisfaisante.

Notons que ceci se passait aux Rameaux (2). En mettant 20 jours pour aller, autant pour revenir (3), avec les deux semaines de séjour en Terre-Sainte, le messager pouvait être de retour vers la Pente-

(1) Villehardouin, par. 102, p. 58.

(2) Voir la *Devastatio*, dans les *Chroniques gréco-romanes*, p. 88 : « in *Palmis* Rainaldus de Monmiral in legatione, in Syriam missus est. »

(3) Nous avons établi ces chiffres d'après Gunther (*Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 79-80) : Gunther nous apprend en effet que l'abbé Martin quitta Bénévent, le 4 avril, pour aller s'embarquer à Siponto, et qu'il arriva, le 25, à Acre. En supposant qu'il n'ait mis qu'un jour pour se rendre de Bénévent à Siponto, et qu'il ait pu s'embarquer dès le lendemain, chose assez peu vraisemblable, c'est donc notre maximum de 20 jours.

D'autre part, M. Rey, dans ses *Colonies franques de Syrie*, (p. 162), établit que la durée moyenne du trajet de Messine à Acre était de quatorze jours. En évaluant donc à *quarante* jours le temps nécessaire pour aller de Zara à Acre, et revenir d'Acre à Corfou, nous ne devons pas nous éloigner beaucoup de la vérité.

côte au plus tard. Or, il est à remarquer que l'armée ne se décidera pas à quitter Corfou avant cette date (1).

Il est présumable qu'on attendait là le retour de Renaud de Montmirail. Toujours est-il qu'il ne revint pas, et que, lorsqu'il fallut quitter Corfou, une nouvelle révolte éclata « de cels qui voloient l'ost depecier (2). » Lisons *des Syriens*; cela est si vrai que, si les révoltés se calment, s'ils cèdent une dernière fois aux prières de leurs compagnons, s'ils consentent à rester avec eux jusqu'à la St-Michel, c'est sous la condition formelle, jurée « sor sainz loialement », que dans les quinze jours suivant ladite fête de St-Michel, on leur donnera « navie a bone foi, sans mal engin, dont il porroient aler *en Surie* (3). »

Il ne s'agit donc pas, comme Villehardouin le donnerait volontiers à entendre, de déserteurs vulgaires que l'entreprise rebute ou que le péril effraie. La vérité, et nous croyons l'avoir surabondamment établie, la vérité est que nos croisés, dès le premier jour, en dehors de toute ingérence étrangère, n'avaient pu se mettre d'accord entre eux sur l'itinéraire à suivre ; la majeure partie de l'armée (4), contrairement à l'opinion des plus in-

(1) *Chroniques gréco-romanes,* p. 88 : « in Pentecosten a Corphu recessit (exercitus) », dit la *Devastatio.*

(2) Villehardouin, par. 113, p. 64.

(3) Id., par. 117, p. 66.

(4) S'il faut en croire en effet Villehardouin, les *Syriens* (par. 114, p. 66), même en dehors de tous ceux qui avaient

telligents de ses chefs, s'obstinant à ne pas vouloir aller ailleurs qu'en Syrie.

Nous croyons avoir démontré aussi que le projet primitif de marche sur Alexandrie est un projet tout français, non romain. L'honneur en revient à l'élite de nos barons français, et pour une bonne part sans doute à Villehardouin, qui s'en montre en toute occasion le partisan si résolu. Aussi comprend-on sa mauvaise humeur, son irritation, jusqu'à un certain point même, ses insinuations injustes et malveillantes contre ce parti des *Syriens* dont l'obstination étroite a été plus fatale peut-être à la quatrième croisade que toutes les intrigues vénitiennes ou allemandes.

esquivé le rendez-vous de Venise, se trouvaient encore, à Corfou, former à eux seuls « plus de la moitié de l'ost »

V.

THIBAUT DE CHAMPAGNE ET BONIFACE DE MONTFERRAT.

Pour compléter notre démonstration du chapitre précédent, et prouver combien peu l'élection du marquis de Monferrat dut influer sur la *dispersion* de l'armée, il nous reste à rappeler les titres très sérieux qui recommandaient Boniface au choix des croisés; mais il ne sera peut-être pas inutile de dire auparavant quelques mots du comte de Champagne, Thibaut, qu'à tort ou à raison on s'est habitué à regarder comme le premier chef de la croisade.

Nous avons montré plus haut que la quatrième croisade était, pour ainsi dire, d'origine champenoise. C'est sur terre de Champagne, non loin de Rethel, au tournoi d'Ecri-sur-Aisne, que les premiers barons français se sont décidés à prendre la croix. Nul doute que l'assemblée d'Ecri ne fût en majeure partie composée de Champenois, dont l'exemple entraîna par la suite le reste du baronnage français.

Leur comte Thibaut était d'ailleurs frère du roi de Jérusalem, Henri de Champagne, qui venait de mourir à la fin de l'année 1197. Thibaut avait donc des raisons toutes particulières de s'intéresser aux choses de Terre-Sainte. Il commença par y envoyer

un de ses hommes, le comte Renaud de Dampierre, avec des sommes d'argent assez considérables (1). Plus tard, ce sera l'argent légué par Thibaut qui formera pour ainsi dire le premier fonds de la croisade; et le testament du jeune comte dit assez le zèle déployé par lui en faveur de l'expédition (2).

Il n'est donc pas étonnant qu'au moment de sa mort, le 24 mai 1201 (3), Thibaut de Champagne ait été, malgré son extrême jeunesse (4), unanimement regardé comme le chef de la croisade.

(1) Albéric de Trois-Fontaines, *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 763: « Theobaldus comes... comitem Rainaldum de Dampetra, misit pro se in partes marinas, cum sufficientibus expensis. »

(2) Villehardouin, par. 36, page 22: « Sa maladie crut et esforça tant que il fist sa devise et son lais, et departi son avoir... Et si comanda, si con chascuns recevroit son avoir, que il jureroit sor sains l'ost de Venise à tenir, ensi con il l'avoit promis... Une autre partie comanda li cuens de son avoir a retenir por porter en l'ost et por departir là ou en verroit que il seroit miex emploié. »

(3) Rigord, *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 53: « Eodem anno (1201), IX kalend. junii, obiit Theobaldus Comes Trecensis, ætate viginti quinque annorum. »

Albéric, *Ibid.*, t. XVIII, p. 763: « Anno MCCI, mortuus est in Campania, circa Pentecosten Theobaldus comes anno ætatis suæ vigesimo quinto. »

(4) D'après les passages de Rigord et d'Albéric, cités plus haut, il aurait eu vingt-cinq ans, ce qui concorde, du reste, avec le témoignage de Villehardouin, lequel lui donne vingt-deux ans lors du tournoi d'Ecri, en novembre 1199: « Or sachiez que cil quens Tibauz ere jones hom, et n'avoit pas plus de vint deus ans. » (Villehardouin, par. 3, p. 4.)

En réalité, a-t-il jamais reçu et porté ce titre d'une façon officielle, il est permis d'en douter, malgré l'affirmation très nette de Robert de Clari à cet égard : « Tout li conte et li haut baron... prisent conseil entr'aus de qu'il feroient chievetaine et seigneur ; tant qu'il prisent le conte Thiebaut de Champaigne ; si en fisent lor seigneur (1). »

N'est-il pas étrange que Villehardouin, l'homme de Thibaut, son vassal dévoué, ait laissé à d'autres le soin de nous renseigner sur un détail qui devait avoir pour lui une importance particulière, étant tout à l'honneur et à la gloire de son maître? Or, nous ne voyons pas que Villehardouin ait fait nulle part allusion à l'élection de Thibaut, ni lors du Parlement de Soissons, ni lors du Parlement de Compiègne.

Nous ne voyons pas, en outre, que, dans son récit de l'ambassade de Venise, le comte de Champagne tienne une place à part, ait joué un rôle prépondérant. Il envoie des messagers au même titre et en même nombre que les autres grands comtes, Baudouin de Flandre, Louis de Blois (2).

Villehardouin le nomme bien en première ligne ; mais de sa part la chose est si naturelle, qu'on n'en saurait tirer aucun argument décisif. La preuve, au contraire et selon nous convaincante,

(1) Robert de Clari, dans les *Chroniques gréco-romanes*, ch. II, p. 3.

(2) Villehardouin, par. 12, page 10 : « De ces messages envoia Thiebauz... deus ; et Baudoins... deus ; et Loys... deus. »

que Thibaut n'était pas encore, à cette époque, le chef *officiel*, reconnu de la croisade, c'est que le texte du contrat d'avril 1201 ne le nomme qu'après Baudouin de Flandre. Le titre du contrat porte en effet : « *Pactum* Domini Balduini comitis Flandrensis, et *Theobaldi comitis Trecenensis*, et Lodovici... ». Dans le corps du traité, le même ordre se trouve rigoureusement observé : « *Placuit* itaque..... vobis clarissimis Principibus, Balduino..., *Theobaldo*... et Lodovico. » Enfin, à la suite du contrat, c'est dans cet ordre encore que se trouvent apposés les sceaux et signatures des trois comtes, le « *Juramentum nuntiorum Balduini* » précédant celui des envoyés de Thibaut (1).

Il est clair que le nom du comte de Champagne, au lieu d'être ainsi rejeté au second rang, figurerait au premier, si ce premier rang lui avait été antérieurement reconnu. Son élection, en supposant qu'elle ait jamais eu lieu, serait donc postérieure au traité d'avril 1201. On ne pourrait la dater par conséquent que de l'assemblée de Corbie ; c'est là en effet qu'il aurait été élu, d'après Ernoul (2), lequel place ladite assemblée aussitôt après le retour des messagers de Venise, c'est-à-dire vraisemblablement en mai 1201.

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 323-326.

(2) *Chronique d'Ernoul*, p. 340. « Là (à Corbie), esgarderent li conte et li baron li conte Tiebaut de Campaigne, si en fisent seignour. Atant se departirent. Ne demora guères apriès que li quens Tiebaus fu mors. »

A cette date, le comte Thibaut « malade et deshaitié », aurait-il eu même la force de se rendre à l'assemblée de Corbie ! Serait-ce là cette dernière *chevauchée*, dont parle Villehardouin (1)? Il est difficile de rien affirmer à cet égard, bien que le silence absolu gardé par Villehardouin sur l'assemblée de Corbie nous autorise à pencher pour la négative. Toujours est-il qu'on devait considérer le comte de Champagne comme perdu à cette époque ; et si, présent ou absent, la réunion l'acclama comme son chef, l'élection ne saurait avoir d'autre caractère que celui d'une simple marque de sympathie donnée au mourant.

Il nous paraît plus vraisemblable d'en revenir à notre première hypothèse, à savoir que le comte Thibaut, tout en ayant les titres les plus sérieux au commandement de la croisade, n'en a jamais été le *chef officiel.*

Ajoutons que jusque-là le choix, toujours si délicat, si difficile, d'un chef, avait pu être ajourné sans trop d'inconvénient. Maintenant au contraire que le traité avec Venise était conclu, qu'il fallait songer à partir, les atermoiements n'étaient plus de saison. En admettant que Thibaut eût été élu à

(1) Villehardouin, par. 35, p. 22 : « Tant chevaucha Joffrois li mareschaus que il vint à Troies en Champaigne, et trova son seignor malade et deshaitié; et si fu mult liez de sa venue. Et quant cil li ot contée la novele coment il avoient esploité, si fu si liez qu'il dist qu'il chevaucheroit, ce qu'il n'avoit pieça fait, et leva sus et chevalcha. Alas! con granz domages! car onques puis ne chevaucha que cele foiz. »

la veille de sa mort, il était urgent de lui trouver un successeur.

Il semble qu'on eût dû s'adresser tout d'abord à ceux qu'on a appelés depuis, les trois grands comtes, Baudoin de Flandre, Louis de Blois, Hugues de Saint-Paul; mais ils s'étaient sans doute trop compromis dans les guerres franco-anglaises, en prenant parti pour Richard-Cœur-de-Lion contre Philippe-Auguste (1); et nos croisés auraient craint que ce dernier se refusât à ratifier le choix fait de l'un d'eux. Pour que leurs noms n'aient pas même été mis en avant, il faut évidemment une raison sérieuse, et nous n'en voyons pas d'autre.

Force fut donc de chercher ailleurs. Eudes, duc de Bourgogne, ne se souciait pas de se croiser; le comte de Bar, non plus (2). Il ne manquait pas sans doute, parmi nos petits seigneurs français, de vaillants et expérimentés capitaines, mais tous de trop mince puissance et seigneurie pour être mis au-dessus ou au rang des grands comtes. En désespoir de cause, et sur la proposition de

(1) Guillaume le Breton, *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 74 : « Vires (Ricardi) et audacia creverant quidem maxime defectione comitis Flandriæ et comitis Boloniæ qui non soli Philippo regi... immo et Ludovicus comes, et fere alii omnes proceres regni defecerant. »

(2) Villehardouin, par. 38-39, p. 24 : « Telx fu sa volentés que il refusa. Sachiez que il peust bien mielz faire. Joffroi de Joinville chargierent li message que altretel offre feist al conte de Bar... qui ere cosins al conte qui morz estoit; et refusa le autresi. »

Villehardouin, on s'adressa au marquis Boniface de Montferrat.

Si regrettables que soient toujours ces sortes de candidatures étrangères, celle-ci avait pourtant sa raison d'être, raison sérieuse qui nous semble avoir échappé aussi bien à M. de Wailly qu'à M. Riant.

M. de Wailly, nous l'avons vu, semble s'étonner qu'on eût mis à la tête de nos croisés français, « un marquis Lombard, dont *ils n'avaient jamais peut-être entendu prononcer le nom.* »

M. Riant s'en est étonné de même. « Comment expliquer, dit-il, que des princes comme Baudouin de Flandre, Hugues de Saint-Paul, Louis de Blois et Simon de Montfort, se soient vu préférer un seigneur étranger, fils du vieux *gibelin*, Guillaume de Montferrat (1). »

Et M. Riant ne s'explique la chose qu'en faisant de l'élection de Boniface l'œuvre personnelle du roi de France; ou plutôt, l'idée première de cette candidature *gibeline* aurait été suggérée par Philippe de Souabe à Philippe-Auguste, qui l'aurait lui-même *imposée* aux barons français.

L'idée de l'intervention allemande n'est à vrai dire qu'une simple hypothèse; et l'éminent érudit n'a pu la donner que comme telle, puisqu'elle ne repose ni ne s'appuie sur aucun texte. L'intervention de Philippe-Auguste a pour elle au moins une courte phrase des *Gesta* : « *Barones* et comites,

(1) *Revue des questions historiques*, t. XVII, p. 348-351.

cum consilio regis Franciæ vocaverunt Bonifacium (1). » Il est d'ailleurs très naturel et vraisemblable que nos barons se soient, en la circonstance, entendus avec le roi, qu'ils l'aient *consulté* sur le choix de leur chef; mais la phrase des *Gesta* ne nous paraît pas signifier autre chose, ni avoir le caractère *impératif* que lui prête M. Riant.

Dans tous les cas, le marquis Boniface avait des titres personnels qui, en dehors même de toute intrigue franco-allemande, en dehors de toute intervention royale, justifient amplement le choix des croisés. Ce sont ces titres qu'il importe de bien établir, afin d'enlever à l'élection du marquis le caractère étrange, inattendu que lui attribuent MM. de Wailly et Riant.

Rappelons-nous tout d'abord que le nom des Montferrat, intimement lié depuis près de trente ans à l'histoire des croisades, était alors un des noms les plus populaires en Orient, où l'on n'avait pas encore eu le temps d'oublier le grand rôle joué, les services rendus, par quelques-uns des membres de cette illustre famille.

En 1176, un frère de Boniface, Guillaume-Longue-Épée, était arrivé en Palestine : « Cil estoit boins chevaliers et gentils hom... Le roi Bauduins de Jherusalem... oï dire tant de bien de lui qu'il li donna si suer a femme qui avoit non Sebille, et li dona le conté de Jaffe et d'Escalonne (2). »

(1) Migne, t. I, ch. LXXXIII, *des Gesta*, col. CXXXI-CXXXII.
(2) *Chronique d'Ernoul*, p. 48.

En 1183, le fils né de ce mariage fut, tout enfant encore, proclamé roi, sous le nom de Baudouin V. Guillaume-Longue-Épée était mort à cette date. Mais le père de Longue-Épée, Guillaume-le-Vieux, à la nouvelle que son petit-fils était roi de Jérusalem, quitta à son tour son marquisat de Lombardie pour passer en Terre-Sainte. Un an après la mort du jeune Baudouin V, Guillaume-le-Vieux assistait au désastre de Tibériade, et restait aux mains de Saladin en compagnie du nouveau roi Guy de Lusignan, et de maints autres chevaliers.

On sait combien furent désastreuses, pour les chrétiens de Syrie, les conséquences de la journée de Tibériade. Elles l'eussent été bien davantage encore, s'il n'était arrivé devant Tyr, à ce moment, un second fils de Guillaume-le-Vieux, Conrad de Montferrat, le héros de la famille: « Quant cil de la cité sorent qu'il *estoit fils le marcis de Monferat*, si en furent moult lié, et issirent encontre lui, à pourcession, et se li rendirent Sur et le misent dedens le castiel lui et ses chevaliers (1). »

Il était, s'il en faut croire Ernoul, grand temps que le marquis arrivât, car ceux qui tenaient le château de Tyr avaient déjà promis de le livrer à Saladin. Le lendemain, en effet, celui-ci se présentait aux portes de la ville espérant qu'elles lui seraient ouvertes. Averti du contre-temps survenu, il crut néanmoins qu'il aurait bon marché de Conrad, ayant entre ses mains la vie du vieux

(1) *Chronique d'Ernoul*, p. 182.

marquis, son père ; mais Conrad, insensible aux promesses comme aux menaces, déclara que, pour obtenir la liberté du prisonnier, il ne rendrait pas « la plus petite pierete de Sur ; » que bien plutôt, si on l'amenait devant les murailles, il ferait tirer sur lui, « car il estoit trop viex et s'avoit trop vescui (1). »

Devant cette résistance inattendue, Saladin s'éloigna, remettant à plus tard le siège de Tyr. Il y revint en novembre 1187, aussitôt après la prise de Jérusalem. Il pensait que la perte de la ville sainte aurait terrifié les chrétiens, et il ne doutait pas de trouver Conrad plus accommodant. Celui-ci se montra aussi ferme, aussi intraitable que la première fois.

Les musulmans se résolurent alors à entreprendre le siège par terre et par mer. Les *barbotes* de Conrad, sorte de vaisseaux au pont couvert de cuir, causèrent le plus grand mal à la flotte ennemie (2), et Saladin fut contraint de s'éloigner à nouveau, dans les premiers jours de janvier 1188. Au cours de la même année, Tripoli assiégée, à son tour, était de même sauvée par les galères et les chevaliers de Conrad (3).

(1) *Chronique d'Ernoul*, p. 183.

(2) *Ibid.*, p. 238 : « Li marchis fist faire vaissiaus couviers de cuir en tel maniere ç'on les menoit bien priès de tiere ; et si avoit arbalestriers dedens, et si estoient les fenestres par où il traioient hors. Cil vaissiel fisent moult de mal as Sarrasins ; que galyes ne autre vaissiel nes pooient aproismier. Ces vaissiaus apeloit on *Barbotes*. »

(3) *Ibid.*, p. 251-252 : « En cel point que Salehadins ot

On peut dire, sans exagération, que ce sont les exploits du marquis de Montferrat qui sauvèrent la Terre-Sainte avant l'arrivée de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion. Il n'est donc pas surprenant qu'en retour de pareils services les évêques et prélats, aussi bien ceux de l'armée que ceux de Palestine, se soient entremis pour faire épouser au marquis Conrad la princesse Isabelle, devenue, par la mort récente de sa sœur Sybille, héritière du royaume de Jérusalem (1).

Malgré les prétentions et les droits de Guy de Lusignan, troisième mari de Sibylle, et associé par elle au trône, malgré la protection ouverte accordée à Guy par le roi Richard, l'immense majorité des croisés d'occident comme des chrétiens de Syrie, n'hésita pas à se prononcer en faveur du marquis de Montferrat (2). Conrad venait d'être proclamé roi quand il fut assassiné (1192).

On nous pardonnera ces détails un peu longs; mais, devant le complet silence gardé sur ce point par MM. de Wailly et Riant, ils n'étaient peut-être

Triple assegie, ariverent les nes et les galies le roy Guillaume à Sur... Dont vint li marchis Conras, si fist armer de ses galyes pour aler secourre Triple, et commanda des chevaliers le roy Guillaume qu'il alaissent secourre Triple, et il i alerent... Quant Salehadins vist qu'il avoit tant de nés arivées à Triple, et de galyes et de gent crestiiens pour secorre Triple, et il vit qu'il n'i poroit noient faire, si se partit. »

(1) *Chronique d'Ernoul*, p. 267-268.

(2) M. de Mas-Latrie, dans son excellente *Histoire de l'île de Chypre* (t. I, p. 25), a très-bien indiqué le grand rôle et la popularité de Conrad.

pas inutiles pour expliquer comment nos croisés de 1201, en quête d'un chef, songèrent tout naturellement au marquis Boniface. Après la mort de Thibaut, frère de l'ex-roi Henri de Champagne, qui pouvait avoir, à commander la croisade, plus de droits que le marquis Boniface de Montferrat, frère du marquis-roi Conrad, l'heureux et infatigable adversaire de Saladin.

Boniface avait d'ailleurs montré pour la croisade un zèle de nature à appeler sur lui l'attention de nos croisés, en même temps qu'il lui méritait l'estime particulière du pape. Il avait été l'un des premiers à répondre à l'appel des cardinaux chargés par Innocent III de prêcher, dès 1198, la guerre sainte dans l'Italie du nord (1).

Touché sans doute de son empressement à se croiser, le pape lui confiait, l'année suivante, une importante mission en Allemagne, mission qui touchait à la fois aux intérêts de l'Empire et aux intérêts de la Terre-Sainte. Il devait s'efforcer de réconcilier les deux prétendants à la couronne impériale, Othon de Brunswick et Philippe de Souabe, ou tout au moins tâcher de leur faire signer une trêve de cinq années, laquelle permettrait aux princes allemands de prendre part à la croisade (2).

(1) Migne, t. I, ch. XLVI, *des Gesta*, col. XC : « *Marchio .. Montisferrati*, episcopus Cremonensis, et abbas de Lucedio, multique alii nobiles... devoverunt se ad obsequium crucifixi. »

(2) *Monumenta Germaniæ historica*, t. XVII, p. 809; *Annales Colon. max.*, an. 1199 : « Eodem anno, descendit

Il ne put, il est vrai, réussir dans cette délicate et difficile entreprise ; mais le fait seul d'avoir été choisi pour une négociation de ce genre n'est pas sans donner une assez haute idée de son mérite et de son crédit personnels. Ajoutons que, par sa haute situation en Italie, par ses relations avec les princes allemands, par ses liens de parenté et d'amitié avec Philippe-Auguste (1), il se trouvait mieux que personne peut-être en mesure de commander une armée, qui compterait dans ses rangs, avec une grande majorité de Français, bon nombre encore d'Italiens et d'Allemands.

Que nos barons de France, si turbulents d'ordinaire, si peu dociles même à leurs chefs nationaux, ne se soient pas toujours montrés pleins de déférence pour leur chef *étranger*, nous l'admettons volontiers ; mais il n'en est pas moins indiscutable que cet étranger n'était ni ne pouvait être un *inconnu* pour la plupart d'entre eux. Son choix, sans être de ceux qui s'imposent, n'est pas de ceux non plus dont on doive s'étonner. On peut même affirmer qu'il était, dans les circon-

Conradus Moguntinus archiepiscopus ab Italia, et cum eo *Bonifacius de Monte-Ferreo,* ut discordiam que in regno orta fuerat... sedarent, et si nequirent istud efficere, ut alteruter eorum cessaret, ex consilio principum per quinquennium pax firmaretur. Sed quid intenderint, vel quid contulerint cum Philippo, licet non innotuerit, rex Otto invitatus *a marchione* ut Bobardiam veniret, renuit. »

(1) Villehardouin, par. 42, p. 24-26 : « Il (Boniface) vint, al jor que il li orent mis, par Champaigne et parmi France, où il fu mult honorez, et par le roi de France, *cui cosins il ere.* »

stances données, aussi naturel, aussi justifié que possible. Il n'est donc pas plus juste peut-être de voir dans l'élection du marquis de Montferrat une des causes de la *dispersion* de nos croisés, qu'il n'est nécessaire d'y voir un premier résultat des machinations allemandes.

Nous allons chercher d'ailleurs ce qu'il faut penser au juste des machinations allemandes, comme aussi des trahisons vénitiennes.

DEUXIÈME PARTIE

I.

VENISE, JUSQU'AU TRAITÉ D'AVRIL 1201.

Un contemporain de la quatrième croisade, le franco-syrien Ernoul, est le premier qui ait nettement accusé Venise de trahison. D'après Ernoul, ou plutôt d'après les *on-dit* recueillis par lui et auxquels il ajoute une entière créance, les Vénitiens se seraient engagés vis-à-vis du soudan d'Égypte à détourner les croisés de la route d'Alexandrie (1).

L'accusation est-elle justifiée? En d'autres termes, y a-t-il eu un traité de ce genre conclu entre Venise et l'Égypte au moment de la

(1) *Chronique d'Ernoul*, p. 344-345 : « Adont s'en ala li soudan de Babilone en Egypte... Puis si fist apparellier messages, si lor carja grant avoir, puis les envoia en Venisse ; et si envoia au duc de Venisse et as Venissiens grans presens, et si lor manda salus et amistés. Et si lor manda que se il pooient tant faire que il destournaissent les Crestiiens qu'il n'alaissent en le tiere d'Egypte, il lor donroit grant frankise el port d'Alixandre et grant avoir. Li message alerent en Venisse, et fisent bien ce (qu'il durent et ce) qu'il quisent, et puis s'en retournerent. »

croisade? La question avait pu paraître un instant tranchée, par les déclarations catégoriques de Hopf, lequel prétendait avoir en main le texte du traité. Mais M. Hanoteaux a prouvé que Hopf s'était trompé ou avait trompé ses lecteurs ; non que l'érudit allemand eût inventé le traité de toutes pièces, il n'avait pas été jusque-là ; il s'était contenté d'assigner, d'une façon un peu trop légère, la date du 13 mai 1202 à un traité parfaitement authentique, mais de date postérieure.

Tout ce qui a pu être dit à ce sujet, pour et contre, des deux côtés du Rhin, nos lecteurs le trouveront exposé ou analysé dans les articles de la *Revue des Questions historiques,* de la *Revue historique*, de la *Revue critique*, auxquels nous renvoyons en note (1).

En résumé, il nous suffira de dire que, sur le fait particulier du *traité Égypto-Vénitien*, nous sommes juste aussi avancés que le jour où Ernoul lançait, pour la première fois, contre la république vénitienne, son accusation directe de haute trahison.

M. Hanoteaux, en effet, avec son argumentation si vigoureuse et si serrée, n'a en réalité prouvé qu'une seule chose, à savoir que, à l'heure actuelle, il n'a pas été découvert de document confirmant l'accusation d'Ernoul.

Ses adversaires sont donc, dans une certaine

(1) *Revue des Questions historiques,* t. XVII, p. 324-329 ; t. XVIII, p. 69-75; t. XXIII, p. 89-106. — *Revue historique,* quatrième année, mai-juin 1877, p. 74-102. — *Revue critique,* 1877, t. I, p. 318.

mesure, fondés à lui répondre : le traité auquel nous avions cru, d'après Hopf, n'existe pas, ou du moins est encore à découvrir, soit; mais l'accusation d'Ernoul demeure, et la trahison, non prouvée, reste probable, ne serait-ce que par le commerce que Venise, « *avant, pendant* et après la quatrième croisade, a entretenu, *de l'aveu de tous*, avec les Infidèles, leur fournissant les armes qu'ils devaient retourner ensuite contre les croisés (1). »

La *probabilité* résulterait encore pour M. Riant, du mauvais état des relations entretenues par Venise avec le Saint-Siège à cette époque : « Le pape n'aime point ces gens absorbés par les soins de leur marine et de leur commerce, *navigiis et mercimoniis solum intenti*, et sourds à toutes les exhortations du Saint-Siège en faveur des chrétiens d'Orient... ; et ce n'est *qu'à son corps défendant*, et seulement *après le refus formel des Génois et des Pisans*, dont il eût *de beaucoup préféré le concours*... qu'il consent à se servir de ces dangereux auxiliaires (2). »

Sans être aussi sévère que M. Riant, M. Hanoteaux n'hésite pas à reconnaître, lui aussi, que la conduite de Venise, dans ses rapports avec les Croisés comme avec les Infidèles, était *non moins tolérante qu'avide*, et qu'Innocent III *ne cachait pas sa défiance pour eux* (3). M. Hanoteaux lui-

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XXIII, p. 89.
(2) *Ibid.*, t. XVII, p. 335-336.
(3) *Revue historique*, mai-juin 1877, p. 99-100.

même nous paraîtrait donc assez disposé à admettre que, s'il n'y a pas eu trahison consommée, traité conclu, c'est que l'occasion seule aurait manqué, les Vénitiens étant parfaitement gens à trahir.

Nous laisserons la question sur ce terrain nouveau où elle se trouve placée; et nous examinerons, textes en main, si Venise, au moment de la croisade, avant l'affaire de Zara, méritait la mauvaise réputation qu'on lui a faite, si le pape notamment avait pour elle cette défiance que lui prêtent MM. Hanoteaux et Riant.

On est toujours tenté, lorsqu'il s'agit des croisades, de s'exagérer les haines ou les préjugés religieux des Occidentaux. La vérité est que nos marchands de France ou d'Italie n'éprouvaient aucune espèce de scrupule à commercer avec les Infidèles. Heyd constate qu'il se trouvait, en 1215, plus de trois mille négociants Européens fixés à Alexandrie, où ils avaient, comme nos négociants modernes, leur quartier, leurs bains, leurs églises. Assurément les Vénitiens figuraient dans le nombre; mais *avant* la croisade, la seule époque dont nous ayons le droit de nous occuper, nous ne voyons pas que leur situation y soit le moins du monde *privilégiée*.

On remarquera que nous consultons ici de préférence le témoignage le moins suspect de partialité pour Venise, le témoignage de Heyd. Heyd est un des savants modernes qui ont cru à la trahison de Venise, à son traité de 1202 avec le

soudan d'Égypte. Il n'a donc pas manqué de relever tout ce qui pouvait être à la charge des Vénitiens. Il note, par exemple, un certain nombre de privilèges accordés par Malek-Adel à Venise de 1205 à 1218 ; ce sont les fameux traités discutés par M. Hanoteaux, et que tous les partisans de la trahison vénitienne s'accordent à regarder comme le prix, soit du grand service rendu à l'Égypte en 1202, soit de services antérieurs, d'une nature particulièrement suspecte et compromettante.

Les documents précis faisant défaut pour la date de 1202, nous nous en tiendrons donc aux relations antérieures de l'Égypte avec Venise. Heyd, qui a consulté tant de chroniques, compulsé tant de chartes, n'a presque rien trouvé concernant les Vénitiens. Les *actes d'association* les plus nombreux, pour le voyage d'Alexandrie, avant Saladin, sont des *actes Génois* (1). Dans les premières années de Saladin, Venise n'est même pas citée par Benjamin de Tudela parmi les villes italiennes qui sont en relations constantes avec l'Égypte. Il met en première ligne Amalfi, Pise, Gênes (2). Les Pisans paraissent être, dans la seconde moitié du XIIe siècle, les plus favorisés de tous à Alexandrie (3).

De ces assertions, non suspectes de Heyd, nous

(1) Heyd, *Le colonie commerciali degli Italiani in Oriente, nel medio evo*, 2 vol. in-12, Venezia, 1866-68 ; t. II, p. 171.

(2) Id., *Ibid.*, p. 181.

(3) Id., *Ibid.*, p. 178.

ne prétendons pas conclure que les Vénitiens fussent meilleurs *chrétiens* que les Pisans ou les Génois. On nous accordera bien toutefois qu'ils n'étaient peut-être pas pires. Nous croyons que les marchands de Venise, comme ceux de Pise ou de Gênes, étaient avant tout des *marchands*, très-peu disposés comme tels à prendre au sérieux les décrets des papes, prohibant le commerce et surtout la contrebande de guerre avec les Infidèles. La vraie question est de savoir si *à la veille* de la quatrième croisade, si *pendant* la quatrième croisade, Venise s'est livrée à cette contrebande de guerre, alors qu'elle allait être ou qu'elle était, suivant l'expression de M. Riant, « partie prenante et jusqu'à un certain point dirigeante, dans l'expédition (1). » Il est certain qu'une telle entente, *même purement commerciale,* avec l'ennemi, ne pourrait être jugée que de la façon la plus sévère ; il est certain qu'elle justifierait, dans une certaine mesure, les soupçons, les accusations de trahison.

C'est donc bien là qu'est le nœud de la question, l'intérêt du débat. M. Riant, à l'appui de son opinion, a cru devoir citer des Lettres et documents de 1209, 1213, 1246, même de 1295 et de 1315 (2) ; il nous paraît inutile de le suivre sur ce terrain. Il s'agit en effet de savoir ce que Venise a pu faire, non à ces diverses époques, mais à l'époque de la quatrième croisade. Or, nous avons la bonne

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XXIII, p. 105.

(2) *Ibid.*, p. 90, *note* 1 ; p. 114, *note complémentaire.*

fortune de posséder un document contemporain, d'une haute importance, d'une incontestable autorité, M. Riant ne nous contredira pas : c'est la Lettre d'Innocent III aux Vénitiens, du 3 décembre 1198.

Dès la première année de son pontificat, et en vue de la croisade qu'il préparait, Innocent III avait renouvelé les décrets de ses prédécesseurs, les papes Alexandre III et Grégoire VIII, décrets qui interdisaient, sous peine d'excommunication, non-seulement toute vente d'armes ou d'objets de guerre aux Infidèles, mais même toute espèce de rapports, de relations commerciales avec eux : « *Ad exemplar* felicis recordationis Gregorii papæ... *omnes illos excommunicationis sententiæ supposuimus qui cum eis* (Sarracenis), *de cætero habere consortium... attentaverint,* quandiu inter nos et illos guerra durarit (1). »

Sous cette forme absolue, rigoureuse, il était à peu près certain que le décret d'Innocent III resterait lettre morte, et que les intéressés n'en tiendraient nul compte. Supposons nos Vénitiens en aussi mauvais termes qu'on le prétend avec le Saint-Siège ; ils ne se gêneront guère pour passer outre, et continuer leur contrebande ou leur commerce comme par le passé. Au lieu de cela, que voyons-nous ? Les Vénitiens essaient de s'entendre avec le pape, ils appellent son attention sur les inconvénients d'une pareille interdiction, le sup-

(1) Migne, t. I, col, 493; *Lettre* 539 du liv. I.

plient d'y apporter quelques adoucissements. Leurs députés font observer à Innocent III que la richesse de Venise vient uniquement de son commerce de mer, et que par suite un décret de ce genre lui causerait le plus sérieux préjudice : « *Accedentes nuper ad apostolicam sedem dilecti filii,* nobiles viri Andræas Donatus et Benedictus Grilion, *nuntii vestri, nobis exponere curaverunt quod ex constitutione hujus modi, civitati vestræ proveniret non modicum detrimentum, quod non agriculturis inservit, sed navigiis potius et mercimoniis est intenta.* »

Il est en vérité difficile de voir dans ces procédés vénitiens, dans ce langage des envoyés vénitiens, les procédés et le langage d'adversaires déclarés ou secrets du Saint-Siège. Le pape les regarde si peu comme tels, que par une faveur spéciale il prend leur demande en considération ; il leur permet provisoirement de commercer, au moins avec le royaume d'Égypte, ne leur interdisant d'une façon absolue que le trafic des différentes choses pouvant servir à la guerre : « *Nos igitur paterno dilectionis affectu quem ad vos specialiter habemus inducti,* sub districtione anathematis prohibentes ne in ferro, stupa, pice... vendendo, donando, vel commutando Sarracenis ministrare subsidium præsumatis, *sustinemus ad tempus,* donec super hoc aliud dederimus vobis in mandatis, *ut in regnum Ægypti vel Babylonis* (1)

(1) Cette autorisation de commerce général avec les

alia inituri commercia, *cum necesse fuerit*, *transfretetis*. »

La Lettre est d'une importance si capitale que nous avons tenu à en citer le texte, presque en entier, afin qu'il ne reste aucun doute, aucune hésitation dans l'esprit de nos lecteurs. On voit qu'il s'agit bien ici, comme nous le disions plus haut, d'une véritable faveur accordée par le pape aux Vénitiens. M. Hanoteaux, du reste, le reconnaît en passant ; s'il s'y fût arrêté davantage, il est fort probable qu'il y eût vu, comme nous, la preuve, une preuve irrécusable des excellents rapports entretenus à cette époque par Venise avec le Saint-Siège.

Le pape ne se dissimule pas combien la tentation pourra être grande d'abuser parfois de la permission octroyée ; mais il s'en rapporte à la bonne foi des Vénitiens, et il espère que ces marques de la bienveillance, de la confiance papale les rendront plus *ardents encore* à secourir la Terre-Sainte : « *Provisuri* ne quid in fraudem circa statutum apostolicum præsumatis..., sperantes quod *propter hanc gratiam* in subsidium Hierosolymitanæ provinciæ debeatis *fortius animari*. »

En traduisant *fortius animari*, par *plus ardents encore*, nous croyons traduire bien réellement ici la pensée du pape. Car nous espérons prouver, sans peine, par les *Gesta*, par les *Lettres*, que Venise était à cette époque la seule des grandes

païens d'*Égypte* est une nouvelle preuve qu'en 1198 le pape ne songeait nullement à diriger la croisade sur l'*Égypte*.

cités maritimes italiennes, sur laquelle Innocent III pût compter et compta pour le succès de sa croisade.

Il est vrai que Robert de Clari fait passer les messagers de 1201 par Gênes et Pise d'abord (1), d'où l'on s'est hâté de conclure que nos croisés ne s'étaient adressés à Venise qu'en dernier lieu et comme en désespoir de cause. Nous pourrions nous contenter de répondre que Robert de Clari se trouve sur ce point en contradiction formelle avec Villehardouin; or nous ne pensons pas que, sous le rapport de la précision chronologique, il y ait à hésiter entre les deux chroniqueurs. Robert de Clari qui place ce même voyage de nos messagers après la mort de Thibaut de Champagne et l'élection de Boniface, prouve par là même combien on aurait tort de s'en rapporter à lui, pour l'ordre et la date des évènements. D'après notre chroniqueur Champenois, plus exact et mieux informé à coup sûr, les six messagers de 1201 se rendirent droit à Venise. Au retour seulement, quatre d'entre eux passèrent par Pise et Gênes; les deux autres, dont Villehardouin, s'étaient dispensés de les y accompagner, jugeant sans doute qu'on n'y trouverait pas l'aide espérée (2).

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 5.

(2) Villehardouin, par. 32, p. 20 : « Joffrois li mareschaus de Champaigne et Alarz Makeriaus si s'en alerent droit en France; et li aultre s'en alerent à Genne et à Pise, por savoir quelle aïe il feroient à la terre d'Outremer. »

Ces deux derniers avaient-ils tort? Oui, s'il faut en croire M. Riant qui cite, à preuve des bonnes dispositions des Génois vis-à-vis de la croisade, à preuve aussi des bonnes dispositions du pape à l'égard des Génois, la *Lettre* 198 du livre IX, adressée par Innocent III à l'évêque de Soissons (1). Notons d'abord que la Lettre est de 1206, ce qui lui enlève déjà singulièrement de sa valeur. Elle nous paraît très-loin, d'ailleurs, d'avoir le caractère que lui attribue M. Riant. Les pèlerins de 1206 annoncent au pape qu'ils se sont entendus avec Gênes : toutefois, avant de s'y aller embarquer, ils ont voulu prendre son avis, « *Super hoc nostram voluntatem requirere studuerunt.* » Le pape les y autorise, puisqu'ils ne peuvent trouver mieux : « *Quum vix magis compendiosum et securum transitum invenire possitis.* » Si pourtant *ils changeaient d'avis, s'ils ne pouvaient s'embarquer à Gênes*, et qu'ils voulussent pousser jusqu'à Brindes, le pape leur faciliterait, leur assurerait la route jusque là : « *Si vero per Januam nequiveritis proficisci*, et.... ad portum Brundusii properetis... navigium conducturi, *nos usque Brundusium securum vobis transitum, dante Deo, concedemus.* »

Il nous est vraiment impossible de voir dans ladite Lettre la preuve d'une confiance illimitée

(1) Migne, t. II, col. 1036. *Lettre* datée de St-Pierre de Rome, le 4 des Ides de décembre, neuvième année du Pontificat (10 décembre 1206).

qu'aurait eue le pape dans les Génois. Elle nous prouverait plutôt le contraire. Nous sommes d'ailleurs confirmés en notre opinion par la Lettre tout à fait significative du 4 novembre 1204 : Les Génois, à cette époque, venaient d'enlever sur mer les présents envoyés à Rome par l'empereur Baudouin; et ce n'était pas sans doute le seul méfait dont ils se fussent rendus coupables vis-à-vis du Saint-Siège; car Innocent III leur reproche amèrement de se montrer *toujours*, en toute occasion, si prompts à l'offenser, à payer ses bienfaits de la plus noire ingratitude : « *Nobis injuriam pro honore, offensam pro gratia et maleficia pro beneficiis rependentes.....*, *ad offendendum nos proni semper et prompti* (1). »

Il y a là, on le voit, une allusion évidente à des griefs antérieurs, dont la plupart ne nous sont pas connus, mais dont l'un des plus sérieux devait être le mauvais vouloir témoigné par les Génois en faveur de la croisade.

Dès la première année de son pontificat, voyant les Génois en lutte avec les Pisans, Innocent III s'était efforcé de rétablir la paix entre eux, en vue de l'expédition de Terre-Sainte; il leur avait même envoyé à cette occasion deux cardinaux, lesquels ne purent rien obtenir : « *Duos cardinales... Pisas et Januam destinavit*, ut inter Pisanos et Januenses, *pro Terræ sanctæ succursu*, pacis fœdera

(1) Migne, t. II, col. 433; *Lettre* 147 du liv. VII, datée de St-Pierre de Rome, le 2 des Nones de novembre.

reformarent ; sed quia *filii pacis non erant, verbum pacis minime receperunt* (1). »

Pise, en 1198, ne semblait donc pas mieux disposée que Gênes à servir les projets du pontife ; et nous la verrons, elle aussi, jusqu'au départ de la croisade, rester dans les plus mauvais termes avec le Saint-Siège.

Dès cette même année 1198, Pise refusait d'entrer dans la ligue anti-allemande, formée par les villes de Toscane : « *Civitates autem Tusciæ.....* propter importabilem Alemannorum tyrannidem..., societatem inierunt, *præter civitatem Pisanam, quæ nunquam potuit ad hanc societatem induci* (2). » Or, cette ligue de Toscane s'était, sinon constituée à l'instigation d'Innocent III, du moins ouvertement placée sous son protectorat, les confédérés jurant de défendre les droits de l'Église, et de ne recevoir d'empereur ou roi que de l'assentiment du pontife romain : » *Juraverunt* quod societatem servarent *ad honorem et exaltationem apostolicæ sedis,* et quod *possessiones et jura sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ bona fide defenderent,* et quod nullum in regem vel imperatorem reciperent, *nisi quem Romanus pontifex approbaret* (3). »

Le refus d'adhésion de Pise était donc une

(1) Migne, t. I, chap. XLVI des *Gesta*, col. XCI. — L'envoi des deux cardinaux à Pise et à Gênes est attesté par la *Lettre* 343 du liv. I, col. 318, datée de Spolète, le 3 des Calendes de septembre (30 août 1198).

(2) Migne, t. I, ch. XI des *Gesta*, col. XXVI.

(3) Id., *Ibid.*, col. XXVII.

véritable injure au Saint-Siège, injure que le pape Innocent III dut ressentir vivement. Aussi s'empresse-t-il d'accueillir les plaintes que lui adressent à ce sujet les confédérés Toscans ; il reproche aux Pisans de ne pas prendre mieux les intérêts de la patrie italienne ; et, laissant habilement de côté ses griefs personnels, c'est au nom seul de *la liberté de la patrie* qu'il les adjure de revenir à de meilleurs sentiments : « *Rectores omnium civitatum Tusciæ... de civibus vestris gravissime sunt conquesti,* quod ipsi soli, omnibus aliis ad unitatem et concordiam jam inductis, tanquam *hostes patriæ* imminere omnium excidio viderentur..... ; nos igitur, universitatem vestram monemus attentius... *ad totius patriæ libertatem tuendam et excutiendum jugum gravissimæ servitutis* (1). »

Il ne paraît pas que l'espoir du pape se soit réalisé, que son appel ait été entendu ; loin de là, car nous retrouvons bientôt, dans les Deux-Siciles, les Pisans alliés déclarés des Allemands, en particulier de Markwald, cet intraitable ennemi du Saint-Siège.

En l'an 1200, une bande de cinq cents Pisans et plus combattent près de Palerme pour le compte de Markwald, et conjointement avec les Sarrasins : « *Quidam autem Pisani,* ut dictum est, numero quingenti vel amplius....., *et infinita multitudo Saracenorum erat ibi cum eis ad custodienda loca debilia, constituti* (2). »

(1) Migne, t. I, *Lettre* 555, du liv. I, col. 508-509.
(2) Migne, t. I, ch. XXVI des *Gesta*, col. LI.

Jusqu'en 1202, c'est-à-dire jusqu'à l'époque qui nous occupe, cette complicité des Pisans avec Markwald est l'objet des récriminations constantes du pontife. La Commune de Pise déclare bien, il est vrai, qu'elle n'est *officiellement* pour rien dans l'appui prêté par les siens aux ennemis de l'Église. Elle prétend même leur avoir défendu toute immixtion dans les querelles des Deux-Siciles, mais elle ne peut faire plus ; et de peur de compromettre, dit-elle, les personnes et les biens de ses nationaux en Sicile, elle se refuse nettement à rappeler, comme le voudrait le pape, les complices de Markwald : « *Præmisso, quod communitatis nomine nullum præstitissetis auxilium Markwaldo*, nec proposuissetis ulterius... permittere quod ei à Pisanis subveniretur..., *protinus subdidistis quod... eos non potestis revocare præsertim sine periculo personarum et rerum illorum* (1). »

On comprend que le pape soit plus satisfait de la forme que du fond de pareilles excuses ; il somme les Pisans de lui donner, de leur bonne volonté, une preuve plus manifeste, la seule qu'il réclame et qu'il exige, le rappel de ceux qui combattent contre lui : « *Licet per litteras vestras satis respondisse videamini humiliter et devote, minus tamen sufficienter et plane, sicut credidimus, respondistis ;*... monemus igitur universitatem vestram... *Pisanos*, qui in Sicilia commo-

(1) Migne, t. I, *Lettre* 4 du liv. V, col. 951, datée de Latran, le 4 des Nones de mars (4 mars 1202).

rantur, *a præfati Markwaldi auxilio, favore ac obsequio revocetis* (1). »

Nous n'avons pas à insister ici sur les affaires des Deux-Siciles, mais il est impossible de parcourir les *Gesta* et les *Lettres* d'Innocent III sans être frappé de l'importance qu'y attache le pontife, surtout de l'animosité qu'il ressent contre Markwald. On peut donc se figurer par là les vrais sentiments qu'il nourrit contre les Pisans; et nous voyons qu'au moment de la croisade, il ne pouvait pas plus compter sur eux que sur les Génois.

Venise, au contraire, dès le début du pontificat, avait semblé toute disposée à servir le grand projet d'Innocent III pour la délivrance de la Terre-Sainte.

Vers le milieu d'août 1198, le pape envoyait à Venise le cardinal Soffredo, afin d'y prêcher la guerre sainte : « *Dictum autem Soffredum* Sanctæ Praxedis presbyt. card. *Venetias pro Terræ sanctæ subsidio destinamus* (2). » Nous savons par les *Gesta* que cette mission de Soffredo fut couronnée d'un plein succès; plus heureux que ses collègues, les cardinaux Pierre et Gratien, envoyés à Pise et à Gênes, il décida le doge et bon nombre de Vénitiens à prendre la croix : « *Misit*... Soffredum... ad ducem et populum Venetorum, *ad cujus exhortationem ipse dux et multi de populo crucis characterem assumpserunt* (3). »

(1) Migne, t. I, *Lettre* 4 du liv. V, col. 951.

(2) Id., *Ibid.*, col. 311. *Lettre* 336, du liv. I, datée de Réate, le 18 des Calendes de septembre (15 août 1198).

(3) Id., *Ibid.*, ch. XLVI des *Gesta*, col. XC.

Ces bonnes dispositions que les Vénitiens avaient montrées en 1198, s'étaient-elles modifiées en 1201? Nous ne connaissons aucun texte qui nous autorise à le supposer. Au contraire, si nous en croyons Villehardouin, le doge et les siens s'applaudissent fort d'avoir à faire *compagnie* avec les croisés pour « chose aussi grande que la délivrance de Notre Seigneur (1). »

Notons que ces paroles, mises par le chroniqueur dans la bouche du doge, sont pour ainsi dire les termes mêmes dont le doge s'est servi dans son traité d'avril 1201. Si l'on veut se donner la peine de le lire avec attention, on reconnaîtra qu'il y a là autre chose qu'une simple convention *marchande;* en même temps qu'une entreprise de transport, c'est un acte d'association politique et religieuse : « *Quos nos Enricus Dandulus... audientes*, dit le doge, parlant de nos messagers, *ex intimo fuimus nostræ mente gavisi...*, prædecessorum nostrorum memoriam facientes, qui Hierosolymitano regno tempore opportunitatis magnifice succurrerunt, unde adepti fuerunt, volente Domino, gloriam et honorem. *Ad exhortationem Summi Pontificis qui ad hoc nos sæpius paterna sollicitatione commonuit... preces vestras in honore Domini admisimus affectu cordis et totius animi.....* Et nos propria voluntate nostra *quinquaginta galeas armatas dare debemus in Dei servitium,* quæ similiter erunt *in servitium Domini* per annum (2). »

(1) Villehardouin, par. 18, p. 29.

(2) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 323-324.

Pour mieux affirmer la sincérité de telles promesses, le doge renouvellera son vœu de 1198; au moment de partir, on lui coudra « la croix en son grant chapel de coton par devant » et les Vénitiens, à son exemple, se croiseront « a mult foison (1). »

Pur calcul, dira-t-on, et pure hypocrisie. Nous sommes à coup sûr loin de prétendre que le zèle des Vénitiens fût le moins du monde désintéressé; nous avons au contraire la conviction qu'ils auraient montré beaucoup moins d'ardeur pour la croisade, s'ils n'avaient pas eu l'espoir d'en tirer un profit quelconque. Le profit, du reste, était stipulé par avance; les cinquante galères mises par eux *au service du Seigneur*, leur assuraient la moitié des conquêtes à faire (2). La perspective pouvait leur paraître assez séduisante pour qu'il n'y ait pas lieu, en la circonstance, de suspecter leur bonne foi.

Si les Vénitiens n'avaient pas été, à ce moment, pour une raison ou une autre, sincèrement partisans de la croisade, à quoi bon de leur part cette solennelle promesse de coopération que nul ne leur demandait? L'hypocrisie serait ici vraiment

(1) Villehardouin, par. 68, p. 38-40.

(2) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 324: « ...debet inter nos et vos firma societas, et talis esse, quod... si deo favente... aliquid fuerimus acquisiti, communiter vel divisim, nos ex eo omni medietatem habere debemus, et vos aliam medietatem. »

par trop odieuse, d'autant qu'on n'en voit en aucune façon la raison ni l'utilité.

Qu'on pense des Vénitiens et de leur égoïsme habituel tout ce qu'on voudra, peu importe; ce que nous constatons, d'après les textes, c'est que les promesses vénitiennes de 1201-1202 sont en parfait accord avec celles de 1198. Ce que nous affirmons, en outre et à nouveau, connaissant les dispositions contraires de Pise et de Gênes à cette époque, c'est que nos croisés ne pouvaient s'adresser ailleurs qu'à Venise, et que le pape, loin d'en prendre ombrage, dut tout le premier les y encourager.

Ici encore, nous ne supposons ni n'inventons rien, nous avons un texte formel, texte non pris au hasard, mais tiré de l'une des sources les plus autorisées, les plus sûres de la quatrième croisade, la *Devastatio Constantinopolitana.* D'après la *Devastatio*, nos croisés ne se seraient rendus à Venise que sur les conseils, mieux encore, sur les ordres du pape : « *Præceperat quoque domnus papa passagium apud Venetias fieri* (1). » Le témoignage ici a d'autant plus de poids que l'auteur anonyme de la *Devastatio* ne montre, nous le verrons, aucune espèce de sympathie pour les Vénitiens.

Toutefois, nous nous empressons de le reconnaître, à notre texte si formel, si catégorique, les partisans de la trahison Vénitienne peuvent

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87.

opposer un texte non moins catégorique, non moins formel, celui des *Gesta*. On sait que le traité d'avril, une fois conclu, fut soumis à la ratification du pape; et, d'après les *Gesta*, le pape, prévoyant ce qui allait se passer, aurait mis à sa ratification des conditions telles que les Vénitiens refusèrent de les accepter : « *Ipse vero, quod futurorum esset præsagiens, cautè respondit quod conventiones illas ita duceret confirmandas, ut videlicet ipsi christianos non læderent..., Veneti autem confirmationem sub hoc tenore recipere noluerunt* (1). »

Sans nul doute, l'autorité des *Gesta* est considérable; et nous ne voulons ni dissimuler, ni atténuer l'importance du passage en question. Nous irons plus loin. Nous comprenons parfaitement que ledit passage, à première vue, ait paru décisif, et, que, faute d'avoir étudié les relations antérieures du Saint-Siège avec les républiques italiennes, on se soit hâté d'en conclure à de profonds dissentiments entre Innocent III et Venise.

Mais après l'analyse scrupuleuse que nous avons faite desdites relations, après tant de témoignages décisifs, fournis par la *Devastatio*, par les *Gesta* mêmes, par les *Lettres* d'Innocent III, on nous accordera bien au moins que le susdit passage arrive ici de la façon la plus inattendue, la plus inexpliquée. Il vaut donc aujourd'hui la peine

(1) Migne, t. I, ch. LXXXIII des *Gesta*, col. CXXXI.

qu'on le discute, puisqu'on ne saurait plus l'accepter aveuglément.

Nous avons dit plus haut que nous ne connaissions aucun texte, permettant de supposer que les bonnes dispositions de Venise à l'égard de la croisade, comme à l'égard du Saint-Siège, se fussent modifiées de 1198 à 1201. Notons d'abord que le fameux passage des *Gesta*, relatif au traité franco-vénitien, confirme de tout point notre opinion. Si Venise, en effet, eût donné le moindre grief, le moindre sujet de plainte au pape depuis 1198, l'auteur des *Gesta* n'aurait pas manqué de le rappeler en la circonstance; l'occasion était trop naturelle. Mais rien de pareil; aucune allusion au passé. Il n'y a donc rien dans le passé qui soit de nature à éveiller l'inquiétude, la défiance d'Innocent III. De quoi se défie-t-il alors? De l'avenir, et de l'avenir seul, parce qu'il a le *pressentiment,* la *prescience* de ce qui arrivera « *quod futurorum esset præsagiens.* »

Il nous semble que ce mot des *Gesta* est toute une révélation. L'auteur écrit sous l'impression évidente de l'expédition de Zara, de l'expédition de Constantinople. Il s'étonne que cette croisade, dont on attendait la conquête de l'Égypte et la délivrance de la Terre-Sainte, ait pu tromper ainsi toutes les espérances, toutes les prévisions de la sagesse humaine. Toutes, non. Le pape n'a pu se tromper, lui, comme le commun des mortels; seul, il a vu clair dans l'avenir; et l'auteur des *Gesta* est si bien convaincu de cette perspicacité du

pontife, que, sans s'en apercevoir, il lui prête, en avril 1201, les sentiments et les paroles d'octobre-novembre 1202.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire en entier, au chapitre LXXXIII des *Gesta*, cité plus haut, les prétendues conditions mises par le pape à la ratification du traité d'avril, et qui interdisaient aux croisés toute attaque contre des États chrétiens, à moins de cause légitime, reconnue telle par le légat apostolique : « *Ut ipsi christianos non lœderent, nisi forsan iter eorum illi nequiter impedirent, vel alia causa justa vel necessaria forsan accederet, propter quam aliud agere non possent, apostolicœ sedis legati consilio accedente.* » Or, ces termes-là sont empruntés textuellement à la Bulle papale qui fut lue aux croisés devant Zara, ainsi qu'en témoigne la *Lettre* 161 du livre V, écrite peu après la prise de la ville (1).

On comprend dès lors comment la confusion a pu se faire dans l'esprit et dans les souvenirs de l'auteur des *Gesta*. Qu'on veuille bien d'ailleurs y réfléchir, et l'on reconnaîtra, par le simple bon sens, que la convention d'avril 1201 ne pouvait donner prétexte à aucune difficulté sérieuse entre le pape et Venise. Alors même que Venise aurait,

(1) Migne, t. I, col. 1179. — A la suite de la phrase citée plus haut, on lit en effet : « Licet dilectus filius noster, Petrus.... legatus, prohibitionis nostræ tenorem quibusdam ex vobis exponere curavisset, *et tandem litteræ nostræ vobis fuissent publice præsentatæ..., ut se redderent coegistis miseros Jadertinos.* »

dès cette époque, songé aux expéditions de Constantinople ou de Zara, elle n'eût pas commis la maladresse de dévoiler par avance ses projets perfides, en rompant si ouvertement en visière au pape.

Elle songeait si peu, en cette occasion, à rompre avec lui, que c'est elle qui avait demandé, exigé la ratification papale, comme elle demandait aussi, en tant que faire se pourrait, la ratification du roi de France : « ... *de concordia ita simul facta a D. Papa exscriptum pariter fieri facietis*, ut si qua partium a conservatione pactionis hujus discederet, *id ei gravaminis quod recte sustinere debeat imponatur* (1). » Venise, en insérant cette clause dans le traité d'avril 1201, montrait par là même combien elle était assurée des excellentes dispositions du pape à son égard.

La ratification ne pouvait être dès lors qu'une simple formalité, remplie avec empressement par le pontife ; et c'est bien en effet le caractère que lui attribue Villehardouin : « Et maintenant envoierent lor messages l'une partie et l'autre à Rome, à l'apostoile Innocent, pour confermer ceste convenance ; et il le fist mult volentiers (2). »

Nous avons du reste à invoquer ici un témoignage bien autrement précieux que celui de Villehardouin, que celui de la *Devastatio*, une autorité bien supérieure à celles des *Gesta*, le témoignage, l'autorité d'Innocent III lui-même.

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 325.

(2) Villehardouin, par. 31, p. 20.

M. Riant, dans les *Archives de l'Orient latin*, a publié une *Lettre* du pontife qui, en réalité, trancherait la question, si elle ne l'était déjà. C'est une *Lettre* du 8 mai 1201, évidemment provoquée par la communication récente faite au pontife du traité franco-vénitien. Sous l'impression de la joie que lui a causée l'heureuse nouvelle, le pape s'adresse au clergé de Venise ; il engage les prêtres vénitiens à se montrer dignes de leurs compatriotes *laïques* qui donnent un si magnifique exemple de dévouement à la cause de la Terre-Sainte : « *Quum dilecti filii, dux et populus Venetorum eidem Terræ magnifice subvenire proponant ut crucifixi valeant injuriam vindicare* (1). »

A défaut d'autre document, celui-là suffirait à éclairer la question des rapports entre le pape et Venise, au moment du traité d'avril 1201, comme il nous prouve en même temps l'exactitude et la sincérité de notre vieux Villehardouin.

Sans doute, cela ne prouve pas à la rigueur que Venise n'ait pu avoir postérieurement la pensée, la tentation de trahir la cause de la chrétienté. Il est toujours téméraire, en histoire, d'affirmer quoi que ce soit ; nous disons seulement que, jusqu'à découverte de textes nouveaux, formels, il n'est plus permis de parler désormais de trahison *préméditée*, de trahison *probable*, tout soupçon de ce genre, au moins pour la période qui précède le 8 mai 1201, étant absolument inadmissible.

(1) *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 388.

II.

LE PACTE D'AVRIL 1201, ET LES PRÉLIMINAIRES DE ZARA.

Par le pacte d'avril 1201, les Vénitiens, nous l'avons vu, s'étaient engagés à conduire les croisés *outre-mer*, pour *la délivrance de la Terre-Sainte.* Nous croyons avoir prouvé que ledit engagement avait été pris de bonne foi, sans arrière-pensée de trahison de la part de Venise. Pourquoi n'a-t-il pas été tenu, et à qui en incombe la responsabilité? Voilà ce qu'il importe d'examiner maintenant.

Pour ce faire, il est indispensable de préciser d'abord les clauses et conditions du traité :

Venise devait fournir des vaisseaux en nombre suffisant pour transporter quatre mille cinq cents chevaliers, neuf mille écuyers, vingt mille sergents de pied, en tout trente-trois mille cinq cents combattants, plus quatre mille cinq cents chevaux, avec vivres et provisions nécessaires pour une année, la nature et quantité des dites provisions étant d'ailleurs strictement déterminées par homme et par cheval. Le tout devait être prêt « à la fête des saints apôtres Pierre et Paul, » c'est-à-dire le 29 juin 1202, à partir de laquelle date la flotte resterait pour une année à la disposition des croisés.

En retour de quoi, ceux-ci promettaient de payer à Venise la somme totale de quatre-vingt cinq mille marcs d'argent, en quatre termes, exigibles : le premier, de quinze mille marcs, au 1er août 1201 ; le second, de dix mille, au 1er novembre suivant ; le troisième, de dix mille également, au 2 février 1202 ; le dernier enfin, de cinquante mille, dans le courant d'avril, époque où hommes et chevaux devaient se réunir, afin d'être prêts à s'embarquer pour l'époque déterminée, c'est-à-dire fin juin (1).

Tel est dans son ensemble, dans ses principales clauses, le traité d'avril 1201, dont les partisans de la *trahison vénitienne* ont voulu prendre texte, pour attaquer tout d'abord ce qu'ils appellent d'une part *l'habileté* de Venise, de l'autre la *légèreté* de Villehardouin.

Nos négociateurs se seraient laissé duper, en négociant ainsi « *un transport en bloc* pour un contingent militaire *énorme*, et encore hypothétique, au lieu d'exiger un prix *à tant par lance*, conduite en Égypte (2). »

Le reproche nous paraît peu fondé. Le prix avait été stipulé dans les conditions requises plus haut, *deux* marcs par homme, *quatre* par cheval. Villehardouin a pris soin de nous en avertir (3) ; et

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 324.

(2) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 361.

(3) Villehardouin, par. 21, p. 14 : « Nos ferons vuissiers à passer quatre mille et cinc cenz chevaus, et nuef mille escuiers ; et ès nés quatre mille et cinc cenz chevaliers et

trente-trois mille cinq cents hommes à deux marcs, quatre mille cinq cents chevaux à quatre marcs, donnent bien en effet la somme totale des quatre-vingt-cinq mille marcs convenus. D'autre part, on voudra bien en convenir, il était absolument indispensable de fixer par avance un contingent *minimum* approximatif, afin que Venise pût évaluer de son côté le *minimum* de vaisseaux nécessaires à l'expédition.

Nous ne pensons pas enfin qu'un contingent de trente-trois mille cinq cents hommes, et quatre mille cinq cents chevaux ait vraiment rien *d'énorme* pour une croisade ; mais laissons de côté la teneur même du traité, pour examiner surtout la façon dont les engagements pris ont été tenus.

A l'époque arrêtée, la flotte vénitienne était prête ; tous les chroniqueurs, même les moins suspects de partialité pour Venise, sont unanimes sur ce point, comme sur le bel aspect, et le bon aménagement des vaisseaux : « *Termino constituto... Veneti tam magnifica navigia præparaverant, ut a longis retro temporibus nedum visus, sed nec auditus fuerit tantus navalium apparatus* (1). »

Ce témoignage décisif des *Gesta* nous dispense de toute autre citation. Ce n'est pas d'ailleurs sur ce point que portent les accusations dirigées

vint mille sergenz à pié....., en tel forme que on donra *por le cheval quatre mars, et por l'ome deus.* »

(1) Migne, t. I, ch. LXXXV des *Gesta*, col. CXXXVIII.

contre Venise. Tous ceux qui croient à la trahison Vénitienne ne font aucune difficulté de convenir que la flotte était prête; mais ils prétendent que la République refusa de mettre ladite flotte à la disposition *immédiate* des croisés, qu'elle s'arrangea de façon à les retenir parqués pendant cinq mois dans les lagunes de l'Adriatique, leur extorquant ainsi peu à peu, à loisir, tout l'argent dont ils avaient pu se munir pour leur voyage, les laissant de plus se décimer par la faim et les maladies, afin de les tenir, à un moment donné, à sa complète discrétion (1).

Une pareille conduite, aussi machiavélique, pourrait en effet laisser croire que Venise s'était entendue soit avec le Soudan, soit avec Boniface, peut-être avec les deux, pour détourner d'abord les croisés de l'Égypte, et les lancer ensuite sur Constantinople.

Il est donc du plus haut intérêt d'étudier de près la fameuse question de la *détention* du Lido, afin de s'assurer si l'ajournement du départ des croisés, qui devait avoir pour eux de si fâcheuses conséquences, est bien réellement le fait de la duplicité vénitienne.

D'après les termes du traité cité plus haut, l'armée aurait dû se mettre en marche au mois d'avril, afin que le départ de Venise pût s'effectuer dans les derniers jours de juin : « *Per totum eumdem mensem* (*aprilis*) *et homines et equi, cum omnibus*

(1) Voir la *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 361.

necessariis inveniri... debeant ad transfretandum et debeant ire... Navigium dari debet a Festo Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli. » Or, Villehardouin nous apprend que les croisés commencèrent seulement au mois de juin « entor la Pentecoste... a movoir... de lor païs (1). » Nous savons de plus quelles hésitations, quels tiraillements arrêtèrent et retardèrent bon nombre d'entre eux dans leur marche. Il est peu croyable que les premiers arrivés à Venise y soient parvenus avant le commencement de juillet; et il leur fallut y attendre combien de temps les hésitants, les retardataires, renvoyer même au devant d'eux. On peut calculer par là quel temps précieux dut être perdu.

Nous ne saurions préciser sans doute le moment où l'armée entière se trouva réunie; mais ce ne fut guère, selon toute probabilité, avant le milieu d'août. Autrement, le chef de l'expédition n'eût pas attendu si tard pour s'y rendre; et nous savons par la *Devastatio* que le marquis arriva précisément le 15 août (2). On pourrait objecter, il est vrai, qu'étant d'accord peut-être avec Venise, il avait à dessein retardé son arrivée. Bien que nous ayons d'excellentes raisons de ne pas croire à cet accord, on le verra plus loin, admettons-le;

(1) Villehardouin, par. 47, p. 28. — La Pentecôte se trouvait cette année-là le 2 juin.

(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87 : « In Assumptione Beatæ Mariæ marchio ad exercitum venit. »

dans tous les cas, le légat du pape; chargé de représenter le Saint-Siège à la croisade, d'en prendre le commandement spirituel, n'eût pas eu les mêmes raisons d'attendre que le marquis de Montferrat. Or, il avait attendu, lui aussi, sinon jusqu'au 15 août, du moins jusqu'au 22 juillet, pour se rendre à Venise (1) : preuve irrécusable qu'une bien faible partie encore de l'armée s'y trouvait à cette date. Innocent III avait trop à cœur le prompt départ de l'expédition pour ne pas déplorer amèrement chaque jour, chaque heure de retard; il serait donc bien étrange que son légat n'eût pas été *l'un des premiers* au rendez-vous.

On aurait, en vérité, mauvaise grâce à s'en prendre aux Vénitiens de ce que l'expédition ne soit pas partie à l'époque indiquée. Les préparatifs d'embarquement, au lieu de se faire en temps utile, en mai et juin, ne commencèrent que fin août (2), pour se terminer au commencement d'octobre. La faute en était, il faut en convenir, bien plus à nos croisés qu'à Venise.

Voyons maintement si celle-ci mérite mieux les reproches de rapacité, de cruauté qu'elle a encourus en la même occasion ? Au premier abord, il faut en convenir, l'autorité particulière de la *Devastatio* donne une certaine apparence de fon-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87 : « In festo beatæ Mariæ-Magdalenæ dominus Petrus cardinalis Venetias venit. »

(2) Villehardouin, par. 68, p. 40 : « Lors commença-en à livrer les nés et les galies et les vissiers as barons por movoir; et del termine fu ja tant alé que *li septembres aprocha.* »

dement aux accusations lancées contre la république.

D'après la *Devastatio*, les croisés, entassés dans l'île St-Nicolas, auraient été parqués et traités comme de véritables prisonniers : « *Quotiescunque* Venetis placuit, *præceperunt ut nullus de præfata insula extraheret aliquem peregrinorum*, et *quasi captivis* per omnia eis dominantur. » Il est vrai qu'après avoir mentionné cette interdiction absolue aux pèlerins de sortir de l'île, l'auteur ajoute immédiatement : « *Unde multi in patriam redierunt;* minima pars ibi remansit, *inter quos adhuc crevit mortalitas mirabilis ita ut a vivis vix possent mortui sepeliri* (1). » Le *multi in patriam redierunt* est en si complète contradiction avec la phrase précédente, que l'on est tenté de se demander si l'auteur de la *Devastatio* ne s'est pas ici quelque peu départi de sa modération et de son impartialité ordinaires (2).

L'exagération évidente des détails qui suivent sur le nombre des morts est encore de nature à confirmer cette supposition. Toutefois, il est certain que la mortalité dut être grande parmi les pauvres pèlerins arrivés des premiers, et qui furent obligés de séjourner, par les terribles chaleurs de la mi-juillet à la mi-août, au milieu des

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87.

(2) Ce nous serait déjà un premier motif de révoquer en doute la prétendue entente de Boniface avec Venise. L'auteur de la *Devastatio*, un *suivant* de Boniface, n'eût pas été si dur pour les alliés ou complices de son maître.

lagunes de l'Adriatique; mais nous avons montré que la faute n'en saurait être imputable au gouvernement vénitien. Nous ne voyons pas, par exemple, qu'il ait témoigné grande pitié du sort de ces malheureux. Il paraît même que, dans un accès de méchante humeur, le doge les aurait menacés d'interdire toute vente de vivres au camp, et de les y laisser mourir de faim.

Robert de Clari, de qui nous tenons ce détail (1), se hâte, il est vrai, d'ajouter que le doge fut trop *prud'homme* pour mettre sa menace à exécution. Un tel hommage, si inattendu en la circonstance, semblerait prouver qu'aux yeux de Robert de Clari la mauvaise humeur du doge était quelque peu justifiée.

De fait, les Vénitiens n'avaient guère sujet d'être satisfaits. Tandis qu'ils avaient scrupuleusement rempli toutes les charges du contrat *de nolis*, les croisés au contraire ne tenaient aucun des engagements contractés en leur nom.

Des cinquante mille marcs qui devaient être payés dans le courant d'avril, les Vénitiens n'avaient encore, à coup sûr, rien touché au commencement de juillet; et nous avons même de fortes raisons de croire qu'il restait dû, à cette époque, une bonne partie des versements anté-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 8 : « Sachies que vos ne vos moveres de cheste isle devant la que nous serons paie. ne ne troveres qui vos porte ne que boire ne que menger. *Li dux fu moult preudons ; si ne laissa mie pour chou que on ne leur portast assez a boire et a menger.* »

rieurs. Nous avons le regret de ne pas nous trouver d'accord sur ce point avec M. de Wailly, qui a, du reste, fort bien montré avec quelle réserve il faut accepter ici le témoignage de Robert de Clari (1).

Celui-ci raconte, en effet, qu'un envoyé de Venise ayant accompagné nos messagers à leur retour, vingt-cinq mille marcs lui furent remis *à titre d'arrhes*, lors de l'assemblée de Corbie (2). Qu'une somme quelconque ait été payée à Corbie, nous ne saurions le mettre en doute devant l'affirmation si catégorique du chroniqueur Picard. Il n'aurait pas *imaginé* de toutes pièces un pareil détail, et nous devons l'en croire, si peu de créance qu'il mérite d'ailleurs en fait de chiffres comme en fait de dates. Il n'a pu et dû se tromper que sur la somme; il nous sera facile à cet égard de rétablir la vérité en rapprochant son texte de celui de Villehardouin.

Il est bien question d'*arrhes* aussi dans Villehardouin, mais de cinq mille marcs seulement, que

(1) *Éclaircissements*, p. 23-26.

(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 6 : « Après dist li dux qu'il voloit avoir XXV M marcs d'eres a comenchier le navie : Et li dux envoia avec aus un haut homme de Venise pour rechevoir les heres. Quant li message vinrent en Franche, si menda on tous les barons croisiés qu'il venissent tot à Corbie... et fisent moult honneur as message et se leur bailla on des deniers le conte de Champaigne et des deniers que maistre Foukes avoit pourchacie et si i mist li quens de Flandres de ses deniers tant qu'il en i eut XXV M marcs. »

nos messagers laissèrent au doge, après les avoir empruntés aux banquiers vénitiens (1).

Entre les données différentes fournies par les deux chroniqueurs, l'hésitation n'est pas permise. Outre l'autorité particulière que possède Villehardouin, son chiffre de *cinq mille* marcs s'explique d'une façon si rationnelle, si vraisemblable, qu'on ne saurait hésiter à l'accepter. Nous avons vu que les trois premiers versements avaient été fixés, l'un à *quinze mille* marcs, les deux suivants à *dix mille*. Les cinq mille marcs d'arrhes, dont parle Villehardouin, constituaient évidemment une avance sur le premier versement, qui se trouvait dès lors réduit, lui aussi, à dix mille, c'est-à-dire exactement au même chiffre que le second et le troisième.

On remit donc, selon toute probabilité, à l'envoyé de Venise, pour les banquiers de son pays, les cinq mille marcs que leur avaient naguère empruntés nos messagers. Quant à admettre qu'on leur aurait versé en outre une somme de vingt mille marcs, c'est-à-dire le montant intégral des deux premiers versements, l'hypothèse n'est pas admissible. Il faut se rappeler en effet que l'assemblée de Corbie se tint dans le courant de mai, et que les deux premiers versements n'étaient pas exigibles avant le 1er août et le 1er novembre. Il est

(1) Villehardouin, par. 32, p. 20 : « Et alors emprunterent li messages cinc mil mars d'argent en la vile, et si les bailerent le duc por comencier le navile. »

peu probable que nos barons, toujours besoigneux, aient devancé de la sorte les échéances convenues.

Nous serions plutôt tenté de croire, comme nous l'avons dit, qu'à leur arrivée à Venise, vers juillet de l'année suivante, ils devaient encore, avec le dernier versement, une bonne partie des versements antérieurs. Voyons en effet ce qui se passe à Venise, une fois l'armée réunie : on commence par réclamer le prix du passage, c'est-à-dire les deux marcs par homme, et quatre par cheval ; mais on n'arrive ainsi « ne en mi ne a som (1) », ni à moitié ni au bout. Force est de faire une collecte, une quête, afin de suppléer à l'insuffisance des cotisations. Bon nombre se montrent généreux, portant au palais du doge leur belle vaisselle d'or et d'argent (2); et en dépit de cette générosité, qu'arrive-t-il ? Qu'on se trouve encore en déficit de trente-quatre mille marcs (3).

Si nous admettons donc que nos croisés, à cette époque, ne devaient rien en sus des cinquante mille marcs du dernier versement, il nous faut du même coup admettre que le double produit des cotisations régulières et de la collecte n'aurait pas dépassé la somme de seize mille marcs. Notons

(1) Villehardouin, par. 58, p. 34.

(2) Id., par. 61, p. 36 : » Lors peussiez veoir tante bele vaissellemente d'or et d'argent porter à l'ostel le duc por faire paiement. »

(3) Id., *Ibid.* : « Et quant il orent païe, si failli de la convenance trente quatre mil mars d'argent. »

que les *Syriens*, s'ils ont pu ne rien donner à la quête, ont du moins versé leur cotisation régulière ; Villehardouin le constate formellement : « *Nos avons paié nos passages ;* s'il nos en volent mener, nos en iromes volentiers, et se il ne veulent, nos nos porchacerons et irons a altres passages (1). » Supposons maintenant que, sur les seize mille marcs réunis à tant de peine, les dons volontaires n'entrent que pour un quart environ, la cotisation n'aurait donc fourni que dix ou douze mille marcs, c'est-à-dire le prix du passage pour un millier de chevaux et trois ou quatre mille hommes.

En vérité, ce serait bien peu ; et il nous paraît plus naturel de supposer que les croisés étaient en retard d'au moins un ou deux versements. Nous ne voudrions pas trop triompher ici d'un passage de Robert de Clari ; nous avons dit avec quelle réserve il faut invoquer son témoignage en pareille matière ; toutefois nous ne pouvons nous empêcher de constater combien il semble nous donner raison, quand il affirme qu'après les cotisations recueillies il restait encore à payer *cinquante mille* marcs, et *trente-six mille* après la collecte (2). S'il

(1) Villehardouin, par. 60, p. 24.

(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 7-8 : Quant il eurent ches deniers cueillis, si les paierent as Veniciens ; si reme-sent encore L mile mars à paier... Si refisent une autre cuel-loite et emprunterent tant de deniers comme ils peurent, à chiax qu'il quidoient qui en eussent. Si les paierent as Veni-ciens, et quant il les eurent paies, si demorerent encore a paier XXXVI M mars. »

ne s'est pas plus éloigné de la vérité pour le premier chiffre que pour le second, il faut convenir que son texte vient tout à fait à l'appui de notre thèse.

Nous n'insistons pas, d'ailleurs, n'attachant pas autrement d'importance à notre supposition, si fondée pourtant qu'elle nous paraisse. Tenons pour acquis, si l'on veut, que nos croisés avaient pleinement satisfait aux échéances d'août et novembre 1201, comme à celle de février 1202, il n'en reste pas moins à leur charge :

1° Qu'ils ont laissé passer d'environ trois mois l'époque du dernier versement, le plus considérable de tous, puisqu'il représentait à lui seul les trois cinquièmes de la somme totale;

2° Qu'il n'ont pu en payer qu'une très-minime partie, seize mille marcs sur cinquante mille, c'est à dire à peine un tiers.

Croit-on qu'en vérité Venise n'avait pas lieu de se plaindre? Le rassemblement d'une flotte aussi considérable ne s'était pas opéré sans grands frais pour la république, sans grands dommages pour le commerce vénitien. Les marchands avaient dû suspendre leurs voyages, leurs vaisseaux ayant été réquisitionnés pour le service de la croisade (1). En droit rigoureux, Venise eût pu considérer le traité comme rompu, et garder, à titre d'indemnité, tout ou partie des sommes versées déjà. Elle n'y eût pas manqué, comme l'a si judicieusement fait observer M. de Wailly, si elle avait été à cette époque l'al-

(1) Robert de Clari, *Chroniques gréco-romanes,* ch. VII,

liée du Soudan d'Égypte (1). N'était-ce pas là pour elle une occasion inespérée de gagner à la fois et l'argent des croisés et celui des infidèles ? On pourrait, il est vrai, répondre à M. de Wailly que, sans doute, elle espérait gagner plus encore aux entreprises de Zara et de Constantinople.

M. Riant, toutefois, nous paraît bien injuste ou bien sévère pour Venise quand il refuse de prendre au sérieux le non-paiement des trente-quatre mille marcs. La somme, d'après lui, devait être insignifiante pour de riches seigneurs comme Baudouin de Flandre par exemple ; et nos croisés auraient trouvé à l'emprunter sans peine si le gouvernement vénitien, par un raffinement de machiavélisme, n'eût pas interdit à ses banquiers toute espèce de prêt nouveau (2).

Nous nous contenterons d'objecter à M. Riant que, si la somme était réellement insignifiante et la solvabilité des chefs de la croisade si bien établie, ceux-ci n'auraient eu qu'à emprunter ailleurs pour déjouer le mauvais vouloir de Venise ; ou alors l'hypothèse de M. Riant, si on pouvait l'admettre, conduirait fatalement à cette autre, que les hauts barons de la croisade étaient secrètement d'accord avec le gouvernement vénitien. Afin de se libérer, sans bourse délier, ils auraient ac-

p. 6 : « Si fist li dux crier sen ban par tote Venice, que nus Veniciens ne fust si hardis qu'il alast en nule markaandise, ains aidaissent tout a faire le navie ; et il si fisent. »

(1) Voir les *Éclaircissements*, p. 5.

(2) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 363.

quiescé aux entreprises de Zara et de Constantinople ; afin d'assurer le succès des machinations vénitiennes ils auraient, eux aussi, amusé, dupé le reste de l'armée, traîné les choses en longueur, c'est-à-dire exposé sans pitié leurs malheureux compagnons à mourir de maladie ou de faim.

Cette seconde hypothèse, conséquence rigoureuse et logique de la première, et qui serait plus déshonorante encore pour nos barons que pour Venise, M. Riant n'a pas osé la formuler nettement, mais on n'a qu'à relire avec attention le passage auquel nous renvoyons en note, on verra que l'insinuation s'y trouve, que le doute s'est glissé dans l'esprit de l'érudit français (1), et il n'en pouvait être autrement. Sans la complicité des chefs croisés, la duplicité vénitienne n'aurait pu parvenir à ses fins. Qui suppose l'une doit donc

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 362-363 : « Cette âpreté du côté de Venise pour une somme relativement peu importante, cette impuissance du côté des croisés à parfaire cette somme, soit en espèces, soit par voie d'emprunt, sont au moins extraordinaires ; et si, du conseil de la République, *avec ou sans le consentement tacite des hauts barons de la croisade,* n'est pas parti un mot d'ordre destiné à tromper l'armée sur la véritable cause de sa détention, mot d'ordre interdisant aux mêmes banquiers qui avaient, en 1201, si facilement prêté 5,000 marcs à Villehardouin et à ses compagnons, de renouveler désormais ce genre de contrat à quelque condition que ce fût, — il faut se résoudre à admettre qu'il y eut là, de la part des marchands, aussi soigneux de leurs finances, une singulière infraction à leurs règles commerciales habituelles. »

supposer l'autre, et voilà peut-être à quoi n'ont pas assez réfléchi ceux qui admettent si facilement l'idée de la *trahison* de Venise.

Nous sommes heureux, pour notre part, d'avoir pu établir, textes en main, que le séjour prolongé de l'armée au Lido n'a nullement le caractère machiavélique et odieux qu'on s'est plu à lui prêter. L'ajournement du départ de la flotte semble n'avoir été qu'une conséquence forcée et toute naturelle des lenteurs, des retards de nos croisés; par suite l'idée de l'expédition de Zara se présente, elle aussi, comme une idée toute simple et naturelle, due à une cause purement *fortuite*, le non-paiement des trente-quatre mille marcs.

Il est indiscutable qu'en août 1202, Venise avait le droit rigoureux de considérer le traité d'avril 1201 comme nul et non avenu. Il est non moins indiscutable que la croisade s'offrait à elle sous les plus fâcheux auspices. Quelle confiance avoir en cette armée, hors d'état de payer le prix de son passage, incapable même de dire et de savoir où elle voulait aller? En vérité, si Venise, en de telles conditions, eût rompu tout pacte avec les croisés, nul ne lui en pourrait faire un crime. Si elle ne l'a pas voulu; si, par peur du scandale (1), elle

(1) Villehardouin, par. 62, p. 36 : « Lors parla li dux à sa gent et lor dist : Seignor, ceste genz ne pos puent plus paier; et quanque il nos ont paié, nos l'avons tot gaaignié por la convenanee que il ne nos puent mie tenir. *Mais nostre droiz ne seroit mie par toz contez; si en recevriens grant blasme et nos et nostre terre.* Or lor querons un plait. »

est restée fidèle à l'association jurée, comment s'étonner qu'elle ait tenu à s'assurer par avance d'un gage solide, à réclamer des garanties immédiates ? Avec l'opposition du parti *Syrien* à la marche sur Alexandrie, la conquête de l'Égypte, un instant rêvée, devait lui paraître maintenant plus que problématique. Elle songea alors à une conquête plus facile, surtout plus avantageuse pour elle, la conquête du littoral de l'Adriatique. Elle proposa donc aux croisés de leur laisser tous délais nécessaires pour acquitter leur dette, s'ils consentaient, de leur côté, à lui soumettre la Dalmatie.

Que Venise ait saisi avec empressement l'occasion inespérée qui s'offrait ainsi à elle, qu'elle s'en soit réjouie peut-être, nous le concédons volontiers. Encore une fois, nous sommes convaincu qu'en promettant son concours à la croisade, elle cédait moins à des considérations d'ordre religieux qu'à des préoccupations d'ordre politique et d'intérêt matériel. Le jour où elle vit que ses griefs *très légitimes* contre les croisés lui permettraient de détourner, au moins momentanément, pour son plus grand profit, la croisade de son but, il est fort présumable qu'elle en dut être enchantée.

Au point de vue purement chrétien, une telle conduite peut être fort blâmable ; il est permis de trouver que Venise eut tort d'*exploiter* de la sorte la situation. Encore est-il juste de reconnaître que cette situation, ce n'est pas elle qui l'avait créée, et qu'elle a commencé par en souffrir.

Du reste, nous n'avons pas à juger la question au point de vue moral ou religieux. La seule chose que nous ayons voulu prouver, que nous croyons avoir prouvée, c'est que l'expédition de Zara a tout le caractère, toutes les apparences d'un pur *accident*, lequel ne se serait pas produit, n'aurait eu du moins aucune chance de se produire, si nos croisés fussent arrivés à l'époque fixée par le traité pour l'embarquement, si surtout ils s'étaient trouvés en état de payer le prix du passage convenu.

Ils se sentaient, du reste, si bien coupables et seuls coupables en la circonstance, qu'ils accueillirent avec une reconnaissance enthousiaste le projet vénitien. Sans s'inquiéter, au premier abord, à qui pouvait appartenir Zara, ils ne virent dans l'expédition proposée qu'un moyen inespéré de sortir du mauvais pas où les avait conduits leur imprévoyance. Toute la nuit, le camp fut en joie ; on mit des torches au bout des lances, et il n'y eut si pauvre qui ne prît part à l'illumination, « qui ne fesist grant luminaire..., que che sanloit que tote l'ost fust esprise (1). »

(1) Robert de Clari, *Chroniques gréco-romanes*, ch. XII, p. 8-9 : « Quant li croisie oirent cho que li dux leur avoit dit et monstre, si en furent moult lie et se li cairent as pies de goie et se li creanterent loiaument, qu'il feroient moult volentiers chou que li dux avoit devise. Si fisent si grant goie le nuit, qu'il n'i eut si poure qui ne fesist grant luminaire, et portoient enson les lanches grans torkes de candeilles entor leur loges et par dedens, que che sanloit que tote l'ost fust esprise. »

Il serait difficile de trouver un passage plus significatif que ce passage de Robert de Clari. Aucun autre, du moins, ne montre mieux l'intérêt spécial que présente notre chroniqueur picard. Peu scrupuleux à respecter l'ordre des faits et des dates, il n'est, en somme, qu'un guide assez peu sûr pour les historiens. Ce n'est pas comme Villehardouin, un politique, mêlé aux secrets des négociations, et qui nous apprend ou nous laisse deviner le *pourquoi* des choses. C'est un simple soldat de fortune, un coureur d'aventures, aimant les aventures, un peu sans doute pour le profit qu'elles rapportent, beaucoup aussi pour le plaisir qu'elles donnent, les émotions, les impressions qu'elles causent.

Or, les impressions ont dû être si vives chez lui qu'à distance des évènements, elles se retrouvent sous sa plume aussi fraîches, aussi vivantes qu'au moment même où il les a ressenties. De là, sur ses propres sentiments, comme sur ceux de l'armée, de curieuses révélations qui ont parfois une véritable valeur *historique*. L'illumination, par exemple, du camp du Lido n'aide-t-elle pas à comprendre l'affaire de Zara? Dans cette foule enthousiaste, presque en délire, pouvons-nous reconnaître les malheureux qu'aurait aigris une dure captivité de cinq mois, et qui, pendant ces cinq mois, n'auraient pas manqué de se sentir, chaque jour, indignement dupés et trahis?

Venise savait bien qu'à la réflexion, et surtout devant l'opposition inévitable du légat, devant les

anathèmes probables du pape, l'enthousiasme tomberait vite. Aussi se hâta-t-elle, n'ont pas manqué de dire ses adversaires, « de précipiter l'embarquement de l'armée, quitte ensuite *à la promener* le long des côtes de l'Adriatique, tout le temps nécessaire pour gagner la mauvaise saison, rendre ainsi matériellement impossible tout passage en Égypte, et cependant permettre au traité (avec le jeune Alexis) de se conclure définitivement en Allemagne, et de revenir ensuite recevoir l'approbation du pape avant d'être divulgué au commun de l'ost (1). »

Là encore, et comme toujours, n'exagère-t-on pas à plaisir le machiavélisme vénitien? La flotte, qui avait commencé à appareiller le 1er octobre, pour quitter définitivement le port de Venise le 8, n'arriva, il est vrai, qu'un mois après, le 10 novembre, devant Zara. Elle était loin toutefois d'avoir perdu son temps; elle avait longé et soumis toute la côte, depuis le fond du golfe de Venise jusqu'à Zara, ainsi qu'en témoigne la *Devastatio : « Triestum et Muglam ad dedicionem compulerunt, totam Ystriam, Dalmatiam, Slaviniam tributa reddere coegerunt* (2). »

Une telle *promenade*, il faut le reconnaître, n'était pas sans intérêt ni profit pour Venise. L'avantage considérable qu'elle devait en retirer suffit amplement à expliquer sa conduite, sans

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 369.
(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87.

qu'il soit le moins du monde nécessaire de recourir à l'hypothèse de mystérieux complots tramés, soit avec le Soudan, soit avec l'Allemagne.

Nous n'avons pas à revenir sur les intrigues égyptiennes ; il ne nous reste donc à étudier que la question des premières intrigues allemandes, dont l'agent principal aurait été le marquis de Montferrat.

Dans le cas spécial qui nous occupe, est-il vrai que Boniface et le doge fussent d'accord, le premier ayant donné son adhésion à l'entreprise de Zara, afin que l'autre consentît à l'expédition de Constantinople, et que ladite expédition fût déjà chose conclue, arrêtée entre eux, le tout combiné dans le plus grand secret avec les trois grands comtes « assistés de quelques fidèles discrets comme Villehardouin (1). »

Nous n'avons trouvé nulle part, dans les documents originaux, trace de cette entente prétendue. Loin de là, les textes nous prouveraient plutôt qu'il y eut mésintelligence complète entre Boniface et le doge à propos de Zara.

Le marquis, en effet, s'étant rendu à Rome avant le départ de l'expédition, le pape lui avait enjoint de n'y prendre aucune part, et Boniface, nous disent les *Gesta*, s'était empressé d'obéir au pape, s'abstenant *prudemment* de rejoindre les croisés (2). Le témoignage de Villehardouin con-

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 365.

(2) Migne, t. I, ch. LXXXV des *Gesta*, col. CXXXIX : « Mar-

firme celui des *Gesta*; il nous apprend que le marquis, *retenu pour affaires*, n'avait pu quitter immédiatement l'Italie (1). Ce fut là, sans doute, l'excuse banale qu'on donna au public, afin d'expliquer, au moment du départ de la flotte, l'absence si étrange, si inopportune du chef de l'armée. On comprend quel déplorable effet eût produit le véritable motif de cette absence, s'il eût été connu ou soupçonné.

En effet, la joie d'abord causée par l'annonce du départ prochain avait vite fait place à l'inquiétude, au mécontentement, quand on avait appris qu'il s'agissait de marcher en réalité contre un prince chrétien, bien plus, un prince croisé, le roi de Hongrie. L'émotion avait été vive, surtout parmi les clercs de l'armée; bon nombre voulaient s'en aller, retourner chez eux; il avait fallu que le légat leur ordonnât de rester dans l'intérêt de la croisade, de ne pas se séparer de leurs compagnons, qui se seraient inquiétés de les voir partir (2). Si l'on eût donc appris à ces clercs, au

chio Montisferrati, qui fuerat super hoc a Domino papa *viva voce* prohibitus, se prudenter absentans, non processit cum illis ad Jaderam expugnandam. »

(1) Villehardouin, par. 79, p. 44: « A cele foiz ne furent mie venu tuit li baron; car encore n'ere mie venuz li marchis de Monferat qui ere remés arriere por afaire que il avoit. »

(2) Voir, dans les *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* (t. I, p. 12 et 73), les détails fournis à ce sujet par l'*Anonyme d'Halberstadt* et par l'*Historia Constantinopolitana*, de Gunther.

reste des croisés, que le marquis de Montferrat, le chef de l'armée, ne voulait pas aller à Zara parce que le pape le lui avait défendu, parce que le pape blâmait et condamnait l'expédition, on voit quelle eût été la conséquence d'une pareille nouvelle, et quelles désertions nombreuses elle aurait entraînées peut-être.

Or, nous le demandons, est-il possible que Venise n'ait pas su le plus mauvais gré au marquis d'une absence qui pouvait compromettre d'une façon si grave ses plus chers intérêts, d'une absence qui semblait la condamnation même de son expédition ? Cela seul suffit donc à écarter toute idée d'une prétendue alliance mystérieuse entre Boniface et la République, à la veille de Zara.

Nous ne prétendons pas par là que Venise ne fût pas sympathique, en principe, à l'idée de la restauration du jeune Alexis. Nous disons seulement qu'il n'y a nulle connexité à établir entre l'affaire de Zara et celle de Constantinople, que la première s'explique très bien sans la seconde, et qu'il faut y voir, avec Villehardouin, une entreprise purement *vénitienne*, due, nous le répétons, à une cause purement *fortuite* (1).

(1) Nous croyons devoir reproduire ici l'opinion de Hurter, qu'on s'est habitué, nous ne savons trop pourquoi, à regarder comme un des champions de la thèse de la *préméditation* vénitienne. On verra, au contraire, combien Hurter, qui croit pourtant la *détention* des croisés, trouve cette détention

Nous essaierons d'ailleurs de prouver que, au moment du départ de Venise, l'affaire de Constantinople n'était encore qu'un simple projet en l'air, sur lequel rien ne pouvait être décidé ni arrêté.

difficile à expliquer, soit par les intrigues égyptiennes, soit même par l'affaire de Constantinople :

« Les Vénitiens, voyant qu'il était impossible aux croisés de payer la somme promise, leur assignèrent pour séjour l'île de San-Stefano, où ils étaient pour ainsi dire prisonniers. La cherté des vivres, occasionnée par la mauvaise récolte de l'année précédente, augmenta leurs embarras. On *présume* que le doge ne les retenait pas sans un dessein *prémédité*. Nous ne savons s'il avait déjà en vue le but qu'il atteignit par leur secours ; toutefois, *il nous est permis d'en douter*, en réfléchissant sur la marche de cette affaire et sur son développement insensible. *L'homme le plus perspicace n'aurait pu prévoir à un tel degré,* toutes les possibilités de l'avenir, et le plus prévoyant subordonner tous les évènements à un but aussi étrange et aussi caché. Cependant *nous croirions encore plutôt cette assertion* que ce qui est avancé par quelques historiens, savoir que le sultan Saffedin, père de Saladin, ayant entendu parler des préparatifs qui se faisaient en Occident, promit aux Vénitiens de riches présents et de grandes franchises dans le port d'Alexandrie, s'ils réussissaient à détourner les barons de se rendre en Égypte. » (Hurter, *Innocent III*, trad. Saint-Chéron, t. I, p. 397.)

III.

LE JEUNE ALEXIS ET LES OUVERTURES DE VÉRONE.

Toute la théorie des premières machinations allemandes, relatives à la restauration du jeune Alexis, repose sur un *on-dit* des *Gesta*.

On sait que le marquis de Montferrat, après son élection et son voyage en France, passa par l'Allemagne avant de rentrer en Italie. C'est pendant ce séjour en Allemagne, vers décembre 1201, qu'il aurait promis à Philippe de Souabe de replacer son beau-frère, le jeune Alexis, sur le trône de Constantinople, avec l'aide des croisés : « *Ipse...*, de Francia per Alemanniam transitum fecit ubi *cum Philippo duce Sueviæ* qui se regem gerebat, *dicebatur habuisse tractatum ut Alexium... reduci faceret ad Constantinopolim ab exercitu christiano*, ad obtinendum imperium Romaniæ (1). »

Il s'agit donc bien, ainsi que nous le prétendions plus haut, d'une simple rumeur, d'un bruit en l'air, d'un *on-dit* « *dicebatur* » ; et ce bruit d'un *traité* entre Philippe de Souabe et Boniface n'emprunte un semblant de crédit qu'au fait du voyage de ce dernier en Allemagne. Les partisans de la *préméditation* allemande n'ont pas manqué de se

(1) Migne, t. I, ch. LXXXIII des *Gesta*, col. CXXXII.

demander quels eussent été sans cela « les intérêts assez considérables pour retenir *pendant plusieurs semaines*, *auprès d'un prince excommunié*, si loin des préparatifs de la croisade, celui qui venait d'être choisi pour chef suprême de l'expédition (1). »

D'abord, il n'est nullement prouvé que Boniface ait passé le temps de son séjour auprès de Philippe de Souabe; puis, il nous paraîtrait tout naturel encore que le chef de nos croisés eût tenu à s'entendre avec le prince gibelin, afin que celui-ci ne mît pas obstacle aux préparatifs de la croisade dans ses États. Il ne faut pas oublier que la guerre sainte était prêchée en Allemagne comme en France. Le marquis de Montferrat avait donc un puissant intérêt à se renseigner par lui-même sur le concours que lui prêteraient les Allemands, et son voyage au-delà du Rhin s'explique sans la moindre difficulté, par ses seuls devoirs, ses seules préoccupations de *chef* des croisés. Ce fut même là évidemment le caractère que dut avoir, au moment présent, aux yeux des contemporains, ledit voyage d'Allemagne. Boniface n'eût pas été si maladroit d'afficher une amitié sans bornes pour Philippe de Souabe, et de compromettre ainsi de gaîté de cœur ses bonnes relations nécessaires soit avec les croisés, soit avec le pape.

La rumeur, dont s'est fait l'écho l'auteur des *Gesta*, n'a certainement dû naître, se propager

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 352-358.

qu'après coup, à la suite et sous l'influence des évènements accomplis. Ceux qui l'ont accueillie n'ont pas assez réfléchi, peut-être, qu'en 1201 l'idée d'un pareil traité, d'une pareille combinaison, n'aurait pu venir ni à Philippe de Souabe, ni à Boniface.

Rappelons-nous combien il a été difficile, en 1203, d'obtenir le consentement des croisés à la marche sur Constantinople. A Zara, à Corfou, la majorité de l'armée s'y montrait absolument hostile ; peu s'en fallut même qu'en ce dernier endroit, l'expédition ne manquât. Et pourtant, par leur imprévoyance, par leurs divisions, par leur dénuement, les croisés se trouvaient alors pour ainsi dire à la discrétion, à la merci du jeune Alexis, qui seul pouvait leur fournir les moyens de continuer leur voyage. L'expédition de Constantinople, par un concours de circonstances inouïes que nul n'eût pu prévoir, était peut-être devenue le seul projet raisonnable, pratique, par où l'on pût espérer délivrer plus tard la Terre-Sainte, ce qui n'empêchait pas la majeure partie de l'armée de n'en pas vouloir entendre parler. Et l'on veut qu'en 1201 Boniface se soit flatté d'entraîner à sa fantaisie, à sa volonté, les croisés sur Constantinople ! Ce serait lui supposer en vérité une confiance en lui-même qui dépasserait les dernières limites de la fatuité humaine, ou une intuition des évènements à venir qui atteindrait presque aux confins de la prescience divine.

Ce que Hurter disait de Venise, avec tant de bon

sens et de raison (1), s'appliquerait ici, bien mieux encore, à Boniface et à Philippe de Souabe. L'objection est si naturelle et si grave qu'elle a frappé les historiens allemands les mieux disposés à s'exagérer les effets de l'influence allemande. Dans son remarquable ouvrage sur Othon de Brunswick et Philippe de Souabe, M. Winkelmann, qui croit pourtant à l'entente étroite de Boniface et de Philippe, n'ose pas croire à ce traité prématuré de décembre 1201. Il lui paraît difficile d'admettre que le marquis de Montferrat se soit exagéré son influence sur les croisés, au point de supposer, si longtemps à l'avance, qu'il pourrait détourner la croisade de la Terre-Sainte pour la jeter sur Constantinople (2).

M. Winkelmann, nous sommes heureux de le constater en passant, rend ici à nos croisés français la justice que nous réclamons pour eux. Il ne les croit pas forcément et en toute occasion, destinés à ce rôle perpétuel de *dupes,* auquel les con-

(1) Voir plus haut, p. 133, note 1.

(2) *Philipp von Schwaben und Otto von Braunschweig*, Leipzig, 1873. Voir t. I, pag. 525 : « Aber mochte der Markgraf sich einen so grossen Einfluss auf die Kreuzfahrer zutranen dass er sie vom heiligen Lande ab gegen Konstantinopel glaubte wenden zu konnen, die Hauptfrage blieb noch zu lösen, ob denn der Papst in eine solche Veranderung des Kreuzzugsplanes willigen werde, und in eine Veranderung, welche abgeschen vom allem Uebrigen, mittelbar doch auch den Interessen des von ihm bekämpften Philipp von Schwaben zu dienen bestimmt war. »

damnent si volontiers la plupart des érudits contemporains.

Le scrupule de l'historien allemand, outre qu'il est fort honorable pour nos barons, est ici d'autant plus favorable à notre thèse que, nous le répétons, M. Winkelmann ne met pas un seul instant en doute le dévouement de Boniface aux projets de Philippe de Souabe, pas plus qu'il ne met en doute la présence du jeune Alexis en Allemagne, vers le milieu de 1201 (1).

Or c'est là, on le comprendra sans peine, un autre point d'importance capitale. La présence d'Alexis, dûment constatée, ne prouverait pas sans doute l'existence du traité en question; mais son absence serait peut-être une grave présomption contre; et nous avons des raisons de croire qu'à la date indiquée, Alexis ne s'était pas encore échappé de Constantinople, pour venir implorer en Allemagne l'appui de son beau-frère Philippe.

Il existe, il est vrai, deux textes qui semblent condamner notre opinion. Nous nous empressons, suivant notre habitude, de les mettre sous les yeux de nos lecteurs, afin qu'ils puissent juger en parfaite connaissance de cause :

Robert de Clari, dans l'assemblée de Zara, où se

(1) *Philipp von Schwaben und Otto von Braunschweig*, t. I, p. 524 : « Ich glaube seinen Aufenthalt in Rom ans Ende des Jahres 1200, oder in den Anfang 1201, setzen zu dürfen, weil die An. Col. max. sein Eintreffen bei Philipp unmittelbar nach der am 3 Juli 1201 zu Köln geschehenen Bestätigung Ottos IV melden. »

discute l'affaire de Constantinople, fait prononcer à Boniface un grand discours en faveur du jeune Alexis ; et Boniface, entre autres choses, dit qu'il a vu : « *antan au Noel,..*, a le court Monseigneur l'empereour... *un vaslet qui estoit freres a le femme l'empereour d'Alemaingne* (1). »

La Noël d'antan est la Noël de 1201 ; Boniface se serait donc, à son retour de France, rencontré à la cour de Philippe avec le jeune Alexis.

D'autre part, ainsi que le constate M. Winkelmann, les *grandes Annales* de Cologne, à l'année 1201, portent la mention suivante : « *Per idem tempus Alexius fugiens... venit in Alemanniam ad Phylippum regem* (2). »

L'autorité de Robert de Clari, en matière de chronologie, est à bon droit si suspecte qu'on n'oserait, sur son seul témoignage, trancher une question de date. Toutefois, dans le cas présent, le renseignement donné par lui emprunte une valeur particulière au texte des *Annales* de Cologne.

C'est en réalité ce dernier texte qui fait foi. C'est celui qu'ont invoqué de préférence les critiques modernes pour affirmer la présence du jeune Alexis en Allemagne dans le courant de l'année 1201. Il importe donc de contrôler, avant tout, le renseignement fourni par les *Annales* de Cologne.

On remarquera tout d'abord que, sous la ru-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 12.

(2) *Monumenta Germaniæ historica*, t. XVII, p. 810.

brique de 1201, les *Annales* mentionnent, avec les préparatifs de la croisade, le départ des croisés et même la prise de Zara. Or, comme ces derniers évènements devraient figurer à l'année 1202, on voit qu'il ne faut pas prendre non plus trop rigoureusement à la lettre les indications chronologiques de l'*annaliste* allemand.

Nous remarquons, en outre, que le « *per idem tempus, Alexius* » vient immédiatement après la mention du voyage fait à Rome par l'archevêque de Mayence, Sigefried, pour y recevoir le *pallium* des mains du pape : « *Sifridus Romam progressus ab Innocentio papa, accepto pallio, confirmatur. Per idem tempus, Alexius...* »

La phrase, ainsi construite, ne permet guère de placer la venue d'Alexis qu'après le voyage de l'archevêque Sigefried. Or, nous savons, par une *Lettre* d'Innocent III, que le *pallium* fut conféré à l'archevêque dans le courant de mars 1202; du moins la *Lettre* par laquelle le pape notifie la chose aux chanoines de Mayence, est datée de Latran, le dix des Calendes d'avril, c'est-à-dire le 23 mars (1).

L'arrivée du jeune Alexis en Allemagne devrait donc, selon toute vraisemblance, être reportée de

(1) Migne, t. I; *Lettre* 14 du liv. V, col. 968 : « Super his... cum fratribus nostris habito diligenter tractatu... electionem archiepiscopi memorati auctoritate apostolica duximus confirmandum.... et pallium videlicet insigne plenitudinis pontificalis officii ipsi duximus concedendum. »

l'année 1201 au printemps, ou peut-être à l'été de l'année suivante.

Cette dernière date est du reste celle qui semble le mieux s'accorder, et avec le récit de Villehardouin, et avec la *Correspondance* d'Innocent III.

D'après Villehardouin, le Prétendant, débarqué à Ancône après sa fuite de Constantinople, et traversant l'Italie pour se rendre auprès de Philippe de Souabe, rencontra à Vérone, des pèlerins qui rejoignaient l'armée de Venise. Sur le conseil des Pisans, qui avaient favorisé son évasion, le jeune prince eut l'idée d'envoyer en cette dernière ville solliciter le secours des croisés. Ceux-ci, aux prises déjà sans doute avec les terribles difficultés d'argent qui devaient retarder et compromettre leur départ, comprirent vite combien il leur serait avantageux d'avoir sur le trône de Constantinople un prince allié. Toutefois, ne pouvant prendre au sérieux les paroles et les promesses du prince fugitif, ils voulurent en conférer d'abord avec Philippe de Souabe; ils renvoyèrent donc au Prétendant leurs députés qui devaient l'accompagner ou le rejoindre en Allemagne : « Nos envoirons al roi Philipe *avec lui, ou il s'en va.* Si cil nos vielt aider la Terre-d'Oltremer a recovrer, nos li aiderons la soe terre a conquerre (1). »

(1) Villehardouin, par. 70-72, p. 40-42 : « Icil fils (d'Isaac) si eschapa de la prison et si s'enfuit en un vassel, trosque une cité sor mer qui a nom Ancone. Denqui sen ala al roi Phelipe d'Alemaigne qui avoit sa seror a fame; si vint a

De cette simple citation, comme de tout le reste du récit, d'ailleurs, il semblerait bien résulter que le jeune Alexis n'avait pas encore vu son beau-frère au moment où il traversa Vérone; et son passage en cette ville coïncidant avec le passage des croisés, il faudrait placer sa fuite ou du moins son arrivée en Italie à l'été de 1202.

La *Correspondance* d'Innocent III, sans nous fournir un renseignement aussi précis, autoriserait pourtant la même conclusion. Elle nous apprend de plus que le jeune Alexis, avant d'aller en Allemagne, était venu à Rome implorer la protection du Saint-Siège. C'est du moins ce que le pape déclare dans une *Lettre* datée du 16 des Calendes de décembre (16 novembre 1202), et adressée à l'empereur Alexis Comnène : « *Olim ad præsentiam nostram accedens, asserens quod. . ei justitiam*

Verone en Lombardie, et heberja en la ville et trova des pelerins assez et des gens qui s'en aloient en l'ost.

« Et cil qui l'avoient aidié à eschaper, qui estoient avec lui, li distrent : Sire, véez-ci un ost en Venise prés de nos, de la meillor gent et des meillors chevaliers del munde qui vont oltre mer; quar lor crie merci ; que il aient de toi pitié et de ton père, qui à tel tort estes deserité. Et se il te volent aidier, tu feras quanque il deviserunt de bouche. Espoir il lor en prendra pitié. — Et il dist que il le fera mult volentiers, et que cis conseils est bons.

« Ensi prist ses messages ; si les envoia al marchis Boniface de Monferrat qui sires ere de l'ost, et as autres barons. Et quant li barons les virent, si se merveillerent fort, et respondirent as messages : nos entendons bien que vos dites ; nos envoirons al roi Phelipe... »

facere tenebamur (1). » Le « *Olim* » pourrait, il est vrai, se rapporter à l'année 1201, même à une date plus éloignée encore ; mais comme le pape ajoute que le jeune homme s'est rendu ensuite, *en toute hâte*, vers son beau-frère « *ad Philippum sororium suum concitus properavit* », et que les négociations avec l'armée de Venise se sont entamées *sans le moindre délai*, « *sine qualibet dilatione* », nous sommes en droit d'en conclure que l'ouverture desdites négociations a suivi de quelques semaines, de deux ou trois mois au plus, l'entrevue du pape et du jeune Alexis. L'arrivée de celui-ci à Rome a dû, par conséquent, coïncider encore avec l'arrivée des croisés à Venise; voilà pourquoi nous croyons devoir la placer vers l'été de 1202, contrairement à l'opinion de M. Winkelmann, contrairement aussi aux données toujours un peu suspectes de Robert de Clari, et au texte assez vague des *Annales* de Cologne.

Du reste, la question de l'itinéraire ou de la *fuite* d'Alexis est ici tout à fait secondaire. Supposons, si l'on veut, que le Prétendant ait quitté Constantinople dès l'année 1200 ou 1201 ; supposons, ce qui à la rigueur est possible, qu'il revenait déjà d'Allemagne, lorsque nous le voyons à Rome. Une telle supposition, loin de détruire nos objections au traité de décembre 1201, leur

(1) Migne, t. I, col. 1123-1125 ; *Lettre* 122 du liv. V. — Nous aurons l'occasion de revenir sur cette *Lettre*, quand nous étudierons plus loin le rôle d'Innocent III dans les affaires de Zara et de Constantinople.

prêterait au contraire une force nouvelle. Si, en effet, l'expédition de Constantinople avait pu être projetée, *préméditée* à cette époque, si le Prétendant s'était entendu à cet égard avec Boniface et Philippe de Souabe, il est de toute évidence qu'il serait venu à Rome, dans la seule intention, avec le seul espoir de convertir le pape audit projet d'expédition. Or, nous ne voyons pas qu'il y ait été fait la moindre allusion lors de l'entrevue papale, dont nous parle la Lettre précitée.

Dira-t-on que, connaissant les mauvaises dispositions d'Innocent III à l'égard de Philippe de Souabe, Alexis n'a pas voulu prononcer le nom de son beau-frère ? Soit. Mais, sans mettre en avant ni Philippe ni Boniface, il est clair qu'il aurait parlé au pape de la croisade, de l'aide possible à tirer des croisés, surtout des avantages que l'Église et la Terre-Sainte pourraient retirer un jour de sa restauration sur le trône de Constantinople.

Qu'on relise la *Lettre* du 16 novembre (1), on n'y trouvera pas un mot de toutes ces choses. Il semble que le jeune Alexis ne songe en aucune façon à la croisade, à la possibilité du moins d'en tirer parti pour lui-même. Il s'est adressé au pape comme au protecteur naturel des opprimés, des affligés. Il s'est contenté de signaler à sa justice les mauvais traitements infligés à son père et à lui-même par un odieux usurpateur. Quant aux moyens matériels de détrôner ledit usurpateur,

(1) Voir aux *Pièces justificatives*,

quant à l'éventualité de sa chute, il n'en a pas été un seul instant question.

Veut-on prétendre que le silence gardé sur ce point par la *Lettre* papale pourrait être calculé? Qu'Innocent III n'en a rien voulu dire par égard pour son correspondant? Ce ne serait guère admissible, la *Lettre* du 16 novembre étant, au contraire, ainsi que nous le verrons plus tard, précisément destinée à inquiéter, à effrayer l'empereur Alexis Comnène.

D'ailleurs, si nous voulons savoir à quoi nous en tenir sur ce qui a pu se passer entre Innocent III et le jeune Alexis, nous pouvons rapprocher du témoignage du pape le témoignage, plus décisif encore, du jeune Alexis lui-même.

Il existe de lui une Lettre écrite de Constantinople, après sa restauration, dans laquelle il la notifie au pape, en l'assurant de son dévouement filial. Il commence par rappeler à Innocent III l'audience que celui-ci a bien voulu lui accorder jadis : « *Novit* Sanctitas Vestra... me ipsum felici exsilio detestabilem evasisse tyrannidem, *in quo et mihi cœlitus datum est vestram apostolicam videre personam.* » Après quoi, il mentionne immédiatement l'aide que lui ont prêtée les croisés, aide inespérée dont le pape n'a pas été *sans entendre parler* : « *Nec illud vestrum effugit auditum* quod peregrinorum beata societas... causam justissimam quidem sed apud homines desperatam tam misericorditer quam viriliter adorsa fuerit sublevare (1). »

(1) Migne, t. III, col 236; *Lettre* 210 du livre VI, datée de

Ainsi, les démarches faites auprès des croisés par le jeune Alexis, Innocent III les a connues, cela va sans dire, mais non par le jeune Alexis lui-même. Voilà qui ressort aussi nettement que possible du passage ci-dessus. Le Prétendant n'en avait donc pas dit mot au pape, d'où nous devons conclure qu'il n'y songeait pas encore lui-même, et qu'à plus forte raison il n'y avait rien eu de concerté entre lui, son beau-frère et Boniface, dans l'hiver de 1201-1202.

Nous avons vu que le récit de Villehardouin nous conduisait à la même conclusion rigoureuse. Toutefois nous devons signaler ici, entre les deux textes, une notable divergence. D'après Villehardouin, les ouvertures de Vérone auraient été faites, à l'instigation des Pisans, par le jeune Alexis lui-même et en son nom personnel, avant toute entente avec Philippe de Souabe. Au contraire, d'après la *Lettre* du 16 novembre, ce serait le prince allemand qui, dès l'arrivée de son beau-frère, dans l'été de 1202, aurait pris l'initiative des premières négociations et envoyé *ses messagers* aux chefs des croisés « *cum quo* deliberato consilio sic effecit, quod idem Philippus nuntios suos ad principes exercitus christiani... transmisit. » La négociation aurait eu ainsi, dès l'été de 1202, c'est-à-dire avant le départ des croisés de Venise, un caractère beaucoup plus sérieux que

Constantinople, le 8 des Calendes de septembre (25 août 1203).

ne le laisserait supposer Villehardouin. Ce dernier donne bien à entendre que l'idée d'une restauration d'Alexis a séduit du premier coup, et pour cause, les chefs de la croisade; mais ce n'est là évidemment, à ses yeux, qu'une idée *en l'air*, laquelle ne sera sérieusement discutée que sous les murs de Zara, le jour où y arriveront les messagers de Philippe.

Qui devons-nous croire ici, du pape ou du chroniqueur? Nous verrons, dans notre chapitre spécial sur *le rôle d'Innocent III*, quel intérêt celui-ci pouvait avoir à laisser croire l'expédition de Constantinople résolue, au moment même où il écrivait à Alexis Comnène. Notons seulement, et en premier lieu, que tous les autres chroniqueurs, sans exception, sont d'accord avec Villehardouin pour placer la venue des *messagers de Philippe* après le siège de Zara, et non avant le départ de Venise (1).

Nous allons montrer, d'ailleurs, à quelles objections on se heurte, dès qu'on refuse d'admettre, en son intégrité absolue, le témoignage de notre vieux chroniqueur.

A moins qu'il n'ait menti pour le simple plaisir de mentir, on nous accordera bien que le fait même des pourparlers de Vérone n'est pas un fait

(1) Voir au t. I des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*: l'*Anonyme de Soissons*, p. 5; l'*Anonyme d'Halberstadt*, p. 13; l'*Historia Constantinopolitana*, p. 76; et dans les *Chroniques gréco-romanes*: Robert de Clari, ch. xvii, p. 12, ch. xxix-xxxi, p. 22-23; et la *Devastatio Constantinopolitana*, p. 88.

purement imaginaire. La seule question est de savoir si ces premiers pourparlers ont été engagés avec la participation de Philippe de Souabe. Si nous l'admettons, il nous faut admettre du même coup que le jeune Alexis, à peine arrivé en Allemagne, serait immédiatement revenu sur ses pas, afin de diriger et surveiller lui-même les négociations concertées avec son beau-frère. Mais alors, pourquoi s'arrêter à Vérone, au lieu de pousser droit à Venise ?

On dira peut-être que la négociation avait besoin d'être menée dans le plus grand secret, que mieux valait, pour le Prétendant, laisser ses agents travailler sous main à Venise auprès des grands chefs, tandis que lui profiterait de son séjour à Vérone, pour intéresser la masse des croisés à sa cause. Sans leur rien révéler de ses projets, de ses espérances à venir, il pouvait les apitoyer sur son sort, se montrer à eux, se faire connaître, les disposer favorablement, en attendant l'heure où il jugerait convenable de réclamer sans détour leur concours effectif. Ce serait en effet un moyen, le seul, d'expliquer ce séjour voulu, *prémédité* du Prétendant à Vérone ; et il faut reconnaître que dans ce cas le lieu eût été merveilleusement choisi, Vérone se trouvant à l'intersection des routes de l'Allemagne et de la Haute-Italie, sur le passage, en quelque sorte obligé, de presque tous les pèlerins Italiens, Français ou Allemands.

Mais alors comment se fait-il que la présence du

jeune Alexis à Vérone n'ait été relevée, signalée par aucun chroniqueur?

Gunther lui-même n'y fait pas la moindre allusion. L'abbé Martin pourtant, l'inspirateur de Gunther, est resté deux mois à Vérone, logé et hébergé dans la maison de l'évêque, où il a trouvé le meilleur accueil (1). Comme nous savons en outre, par Villehardouin, que les pèlerins allemands sont arrivés des derniers à Venise, il est clair que l'abbé Martin a dû se trouver à Vérone, soit pendant, soit après le séjour du jeune Alexis. Si ce séjour avait eu le caractère qu'on lui prête, s'il s'y était tant soit peu *prolongé, en vertu d'un plan combiné avec Philippe de Souabe*, la présence du prince grec n'eût pas manqué de produire un certain effet dans la ville, d'attirer l'attention des habitants autant que celle des pèlerins. Il serait dès lors bien étrange, ou plutôt inexplicable, que l'abbé Martin n'en ait pas entendu parler, et que nous n'en trouvions aucune trace dans l'*Historia Constantinopolitana*.

Comment expliquer, en outre, avec la théorie de la *préméditation allemande*, de la participation

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 70 : « Venientes itaque Veronam, milites peregrini cum duce suo, tam a populo civitatis quam ab alia multitudine maxima signatorum, que illos de diversis mundi partibus ad eumdem locum prevenerat letissime suscepti sunt. Nam et ipsius urbis episcopus Martinum in domum suam devote ac reverenter assumpsit, eique per octo fere ebdomadas sumptus et obsequium benevole ministravit. »

allemande aux ouvertures de Vérone, comment expliquer que l'*Anonyme* d'Halberstadt au moins n'ait pas connu les projets concertés entre Alexis et Philippe de Souabe ?

On sait que la chronique d'Halberstadt a été écrite sur les indications, peut-être sous la dictée de l'évêque Conrad (1), et que ledit évêque était l'un des partisans les plus dévoués de Philippe. Il ne se serait même décidé à partir pour la croisade qu'afin d'échapper aux sollicitations, aux instances du pape et de son légat, qui le pressaient de prendre parti pour Othon (2).

Nous le demandons, est-il admissible que Philippe de Souabe, décidé, sinon dès l'hiver de 1201, au moins dès l'été de 1202, à l'expédition de Constantinople, n'ait pas initié à ses plans, et l'évêque d'Halberstadt, et ceux des croisés qu'il savait tout dévoués, comme l'évêque, à ses intérêts? Est-ce qu'il n'aurait pas dû compter sur eux et sur eux seuls pour la réussite de l'entreprise préméditée par lui? Est-ce qu'il ne leur aurait pas demandé, avant leur départ d'Allemagne, le concours qu'il réclamera, qu'il exigera d'eux plus tard, en janvier 1203, après l'affaire de Zara (3).

(1) C'est ce que M. Riant a parfaitement établi dans sa remarquable *Préface* des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. LVI.

(2) Nous reproduisons ici l'opinion de Hurter, t. I, p. 403.

(3) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 77 : « Audiens (Philippus) exercitum nostrum, Jazira expugnata, circa fines Grecie conversari, sepedictum juvenem cum nunciis et

Or, il est bien certain que ce concours n'a pas été réclamé en 1202. L'évêque d'Halberstadt est si peu dans le secret, qu'au moment où se discute à Venise l'expédition de Zara, il est sur le point d'abandonner la croisade (1). Preuve évidente qu'il n'a nulle mission confidentielle de Philippe à remplir en faveur du jeune Alexis.

En vérité, la discrétion ou l'incurie du prince gibelin, en pareille circonstance, serait tout à fait invraisemblable. Et cela seul suffirait à ruiner la théorie de la *Préméditation* allemande.

Laissons aux ouvertures de Vérone le caractère accidentel, inattendu, que leur attribue Villehardouin ; on verra comme les difficultés s'évanouissent, comme les invraisemblances disparaissent : le Prétendant rencontre *par hasard* sur sa route des pèlerins armés qui se rendent à Venise. S'il pouvait s'entendre avec leurs chefs ! C'est une chance à courir, une négociation à tenter. Il envoie donc ses messagers à Venise, tandis que lui-même continuera sans retard son chemin vers

epistolis suis direxit ad principes ut eum, si fieri posset, in regnum patris sui reducere molirentur. *Theotonicis autem*, pro eo quod sui juris esse videbantur, hanc rem securiosius et imperiosius injungebat. »

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 12 : « D. Conradus episcopus, cum fuisset ab his conditionibus alienus, D. Petri Capuani... quid ei foret in tali articulo faciendum consilium requisivit... Qui..., ei finale dedit consilium ne ipse aliquo modo ab exercitu recederet. »

l'Allemagne, où il se croit sûr de trouver d'autres appuis, d'autres alliés.

C'est alors seulement que Philippe de Souabe, mis par son beau-frère au courant des ouvertures déjà faites, *averti sans doute aussi des embarras financiers des croisés*, songera pour la première fois à l'expédition de Constantinople, et se mettra en demeure d'en traiter, soit avec le pape, soit avec les chefs de la croisade.

Nous comprenons ainsi que le *passage* d'Alexis à Vérone n'ait pas causé grand émoi; nous comprenons surtout que les croisés allemands n'aient reçu, et pour cause, avant leur départ, aucune confidence de Philippe.

Quand nous disons que ce dernier n'a *songé* ou ne *s'est décidé* que si tard à intervenir, ce n'est pas là, qu'on veuille bien le remarquer, une pure hypothèse sortie de notre imagination. Elle s'appuie sur un texte précis, formel, le plus autorisé de tous en la circonstance, le texte de l'*Anonyme d'Halberstadt*. Nous rappelions tout à l'heure que si quelqu'un eût dû être initié aux plus secrètes pensées de Philippe de Souabe, c'était sans contredit l'évêque d'Halberstadt.

Or, voici ce que nous lisons dans *sa* chronique : « *Per hiemem... penes Jadheram commorantibus peregrinis*, serenissimus rex Philippus, intelligens *eorumdem necessitatem, et a rebus exhaustos esse, et pecunie Venetis persolvende maximam adhuc partem restare...*, prudenter animadvertit, quam plurimum terre sancte consultum esse, si socer

ejus Alexius, rex Grecorum, eorum adjutorio regnum suum, a quo ipse violenter ejectus erat, posset recuperare. *Mittens igitur nunctios suos ad exercitum, consilii sui eis aperuit voluntatem* (1). »

Ainsi, et comme nous l'affirmions plus haut, c'est donc bien seulement dans l'hiver de 1202-1203 que serait venue à Philippe la première idée de négociations sérieuses à entamer avec les croisés, en faveur d'Alexis, pour l'expédition de Constantinople.

Il est d'ailleurs inadmissible, nous croyons l'avoir prouvé, qu'il ait *prémédité* de longue main ladite expédition, qu'il ait même pris la moindre part aux premières ouvertures de Vérone, puisqu'il serait, en pareil cas, impossible de comprendre, et le silence des chroniqueurs sur les agissements du jeune Alexis à Vérone, et surtout l'insouciance de Philippe à chercher des alliés ou des complices parmi les croisés allemands.

Dans ces conditions, au lieu de recourir à l'hypothèse de mystérieux complots, qui soulève tant d'objections sérieuses, qui se heurte à tant d'impossibilités de tout genre, combien n'est-il pas plus sage de nous en tenir, ici encore, au texte de Villehardouin, le seul qui permette d'expliquer les choses de la façon la plus simple, la plus naturelle, la plus vraisemblable?

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. 1, p. 13.

IV.

PHILIPPE DE SOUABE ET BONIFACE, APRÈS ZARA.

Si la main de Philippe de Souabe, dans les affaires de la croisade, n'apparaît pas avant l'hiver de 1202-1203, en revanche, il semble à cette époque prendre l'intérêt le plus vif à la question de Constantinople.

Le grand mérite de M. Riant sera d'avoir appelé l'attention sur le rôle joué en la circonstance par le prince allemand, rôle que la critique avait trop laissé dans l'ombre jusqu'à ce jour.

Le 1[er] janvier 1203, les messagers du roi Philippe, dit la *Devastatio*, arrivaient au camp de Zara, priant le marquis et les barons de prêter leur aide à son beau-frère Alexis (1). Il prenait, d'après Gunther, résolument en main les intérêts de ce dernier, et semblait disposé à faire, en quelque sorte, de sa cause la sienne propre. Outre les ordres *formels* auxquels nous avons déjà fait allusion, adressés à ce sujet aux croisés allemands, Philippe prodiguait les instances et les promesses

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 88 : « In Circumcisione venit nuntius regis Phylippi, cum litteris, rogans marchionem et barones, ut sororium suum Alexim imperatorem in negotio suo adjuvarent »

aux croisés des autres nations, Français et Vénitiens. Il s'engageait, s'ils ramenaient le jeune Alexis à Constantinople, à leur fournir plus tard toutes facilités en Allemagne comme en Grèce, pour délivrer la Terre-Sainte (1).

Toutefois, il est bon de remarquer qu'en déployant tant de zèle pour l'expédition de Constantinople, Philippe de Souabe n'y prenait aucune part effective, n'envoyant avec ses messagers aucun subside d'hommes et d'argent. Il est donc permis de supposer qu'au fond la restauration d'Alexis et surtout la délivrance de Jérusalem lui importaient fort peu. Il ne voyait là évidemment qu'un moyen de rétablir ses propres affaires en Allemagne, très compromises alors par sa brouille avec le pape, partisan déclaré de son rival Othon. La situation nouvelle prise par Philippe à Zara ne pouvait manquer de mettre le pape dans un cruel embarras: « Si le pape, en effet, dit M. Riant, accepte (la marche sur Constantinople), il se voit obligé d'abandonner Othon et de se réconcilier avec Philippe... Si au contraire Innocent repousse les propositions d'Alexis, on parvient, malgré le

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 77 : « Theotonicis..... injungebat; marchionem cognatum suum ejus que inter eos erat commonebat propinquitatis; Flandrenses atque Francigenas et Venetos et aliarum regionum homines, omni precum molimine sedulus exorabat, certissime promittens si ille, auxilio ipsorum sedem suam reciperet, peregrinis omnibus, tam per Theotoniam, quam per totam Greciam, tutam ac liberam in perpetuum patere viam. »

pape, à *s'emparer de l'empire grec, dont l'occupation militaire absorbe pour longtemps toutes les forces de la croisade* » ; et Philippe trouve ainsi sa vengeance dans « le discrédit jeté sur Innocent III par l'échec de ses projets favoris (1). »

Se réconcilier avec Innocent III, afin d'avoir l'empire, ou se venger de lui, en faisant échouer la croisade, tel serait donc, d'après M. Riant, le double but poursuivi par Philippe de Souabe.

Autant la première supposition nous semble raisonnable et fondée, autant la seconde nous paraît peu admissible. L'éminent érudit prête encore ici peut-être à Philippe une clairvoyance, une perspicacité par trop grande. Admettons d'ailleurs que Philippe ait pu prévoir ou espérer l'*occupation indéfinie* de l'empire grec par nos barons, c'est à dire l'ajournement indéfini de la croisade, nous ne voyons pas bien en quoi ce résultat de l'expédition diminuerait le prestige ou la puissance d'Innocent III. Le pape, sans nul doute, pourrait en éprouver des regrets, mais il trouverait, d'autre part, dans la prise de possession de l'empire grec par les Latins, une large compensation à la non-délivrance de la Terre-Sainte.

Il ne faut pas oublier que Philippe et Alexis, en promettant leur concours pour la croisade, s'étaient engagés de plus à opérer la réunion des deux Églises grecque et latine. Ils pourront oublier la croisade ; nos barons, de leur côté, pourront l'ou-

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 356.

blier de même, soit. Mais le jour où les Latins occuperont l'empire grec, la réunion des deux Églises au moins deviendra un fait accompli, nécessaire. Dès lors, où sera le *discrédit jeté sur Innocent III?* Au point de vue de sa puissance effective, de son crédit en Europe et surtout en Allemagne, seule considération qui doive préoccuper et inquiéter Philippe, le Saint-Siège gagnera certainement beaucoup plus à étendre sa domination sur la Grèce qu'à reconquérir Jérusalem. Il n'a, par conséquent, rien à perdre à une expédition sur Constantinople.

Nous craignons donc que M. Riant, en exagérant ici encore le machiavélisme de Philippe de Souabe, comme il exagérait naguère le machiavélisme de Venise, n'ait compliqué à plaisir une situation aussi simple, aussi nette que possible.

Faire d'Innocent III son obligé, quoi qu'il en eût, et quoi qu'il arrivât; le contraindre par là, bon gré mal gré, à se réconcilier avec lui et à abandonner son rival, c'était là, de la part de Philippe, un véritable coup de maître; et nous ne voyons pas l'utilité de lui prêter d'autres combinaisons. Celle-là suffit à montrer, ce que M. Riant a d'ailleurs si bien vu, le lien étroit qui rattache, à l'histoire de la quatrième croisade, les démêlés du sacerdoce et de l'empire.

A la fin de 1202, la cause de Philippe de Souabe était presque désespérée en Allemagne; les défections se multipliaient autour de lui, et son rival gagnait chaque jour du terrain, grâce surtout aux

efforts incessants, aux sollicitations pressantes du pape auprès des princes et des évêques de l'empire (1).

Il était donc du plus haut intérêt pour Philippe d'arrêter cette propagande active d'Innocent III en Allemagne, de se rapprocher du pape, ou tout au moins de faire croire à un rapprochement possible, prochain, qui alarmerait ses adversaires et rassurerait ses partisans.

Les ouvertures de Vérone, surtout les difficultés survenues entre les croisés et Venise, parurent à Philippe une occasion excellente. Il vit à merveille tout le parti à tirer de la situation, et prit ostensiblement en main la cause de son neveu, à seule fin de forcer le pape de renouer avec lui.

Que le pape fût ou non favorable à l'expédition de Constantinople, du moment où cette expédition se trouvait intimement liée à la question de la Terre-Sainte, et devait d'ailleurs amener, comme premier résultat immédiat, la réunion des deux Églises, Innocent III ne pouvait s'en désintéresser. Il se trouvait en quelque sorte forcé de subir les avances de Philippe, d'écouter ses propositions, en un mot, d'entrer en négociation avec lui, ce qui serait déjà comme un premier triomphe pour le prince excommunié.

Le pape n'était pas sans deviner la secrète pensée

(1) On peut se rendre compte du zèle déployé par Innocent III en faveur d'Othon, en parcourant le *Registrum de negotio romani imperii*, inséré par Migne dans le tome III de la *Correspondance* d'Innocent III.

de son adversaire. Il lui répugnait de prêter les mains à une combinaison dont il redoutait le péril pour son protégé Othon de Brunswick. D'autre part, pour les raisons sus-mentionnées, il ne pouvait s'y dérober entièrement. De là, une négociation des plus étranges et curieuses, que M. Winkelmann a parfaitement comprise et résumée (1), bien qu'il se soit, peut-être à tort, montré plus sévère pour Innocent III que pour Philippe de Souabe. Si le premier a mis, à dégager sa responsabilité, une prudence qui ressemble parfois à de la dissimulation, le second n'a pas craint de recourir à des procédés d'une indélicatesse, d'une déloyauté bien autrement répréhensibles.

Aux premières ouvertures de Philippe, qui datent, selon toute probabilité, du commencement de 1203, Innocent se borna à répondre « que l'Église étant toujours prête à recevoir dans son giron ses fils repentants, Philippe y serait reçu au même titre que tout autre (2); » et il affecta de rester étranger aux pourparlers qui s'engageaient entre Philippe et l'abbé Martin, le prieur de Camaldoli (3).

(1) *Philipp von Schwaben und Otto von Braunschweig*, p. 295-298.

(2) Migne, t.III, col. 1095-1096, n° XC du *Registrum... romani imperii :* « A nobis non potuit responsum aliud extorquere, nisi quod, cum redeuntibus ad Ecclesiæ gremium nolimus aditum veniæ denegare, prompti eramus eum recipere sicut quemlibet pœnitentem. »

(3) Id., *Ibid. :* « ... Coram Deo sub testimonio conscientiæ

Le prieur Martin était un homme sage et honnête, qui possédait toute la confiance du pape; en 1201, chargé de rétablir la paix entre Pavie et Milan, il s'était acquitté avec succès de cette tâche délicate (1); plus récemment encore, il avait reçu mission de travailler à la réforme des couvents de Toscane (2). Il est donc bien difficile d'admettre qu'un tel homme se soit fait l'intermédiaire du pape auprès de Philippe de Souabe, sans en avoir reçu, sinon la mission officielle, du moins l'autorisation tacite. Le prieur jouait là évidemment le rôle d'un de ces agents officieux que les gouvernements se réservent toujours la ressource de désavouer au besoin. Sur ce point, nous ne saurions que partager l'avis de M. Winkelmann (3).

Il faut reconnaître toutefois que ces précautions étranges d'Innocent III étaient en partie justifiées par la défiance que lui inspirait à bon droit son adversaire. Si vague et si peu compromettante que fût la réponse faite à ses premières propositions, Philippe s'était hâté de l'exploiter avec une rare perfidie. Il faisait répandre en Allemagne le

nostræ..., nec priorem prædictum nec alium ad ducem ipsum duximus destinandum. »

(1) Migne, t. I, ch. CXXVIII des *Gesta*, col. CLXVIII-IX.

(2) C'est du moins ce qu'on peut inférer de la *Lettre* 159 du liv. V, publiée par Migne, t. I, col. 1173.

(3) *Philipp von Schwaben und Otto von Braunschweig*, p. 296. — D'après M. Winkelmann (note 2, même page), ce serait de la part d'Innocent III « eine Wortklauberei », de prétendre qu'il n'avait pas *envoyé* le prieur Martin.

bruit que le pape songeait à abandonner le parti d'Othon. De prétendues Lettres, émanées de la chancellerie romaine, étaient même adressées à ce sujet aux divers princes laïques ou ecclésiastiques de l'Empire.

En avril 1203, Innocent III proteste contre ces manœuvres déloyales (1), mais sans dire à qui il les attribue. Il ne pouvait pourtant se faire d'illusion à cet égard, et il semble qu'il eût dû couper court immédiatement à la mission officieuse du prieur Martin; mais tant de graves intérêts s'y trouvaient en jeu qu'il hésita sans doute encore. Il n'était peut-être pas fâché de voir non plus jusqu'où irait Philippe dans ses concessions au Saint-Siège.

S'il eût été sous ce rapport aussi loin que son rival Othon, s'il se fût montré, comme lui, disposé à abandonner tous droits, toutes prétentions sur les domaines italiens, que se disputaient depuis si longtemps l'Empire et la Papauté, il est fort possible qu'une négociation sérieuse se fût entamée. Entre deux Prétendants qui lui auraient donné même satisfaction au point de vue italien et allemand, le pape n'eût pas dû hésiter à choisir

(1) Migne, t. III, col. 1092 : « Ipsi autem volentes auctoritati sedis apostolicæ derogare ac in dubium revocare quod fecimus, super imperii romani negotio....., falsas præsumpserunt litteras exhibere. » — La *Lettre* adressée « Universis tam ecclesiasticis quam sæcularibus principibus Alemanniæ », est datée de Latran, le jour des Nones d'avril, c'est-à-dire le 5 avril (1203).

celui qui pouvait lui prêter en outre le plus utile concours pour la soumission de l'Église grecque et la délivrance de la Terre-Sainte.

Philippe, dans ses *Promissa* (1), s'engagea bien, s'il devenait jamais, lui ou son beau-frère, maître de l'empire grec, à opérer la réunion des deux Églises : « *Si omnipotens* Deus regnum Græcorum mihi vel leviro meo subdiderit, *Ecclesiam Constantinopolitanam Romanæ Ecclesiæ, bona fide et sine fraude, faciam fore subjectam.* »

Sur le chapitre de la croisade, il était déjà moins précis, moins affirmatif ; il rappelait il est vrai, qu'il avait toujours eu le désir d'y prendre part ; il comptait même, avec l'aide de Dieu, délivrer un jour la Terre-Sainte des mains des Infidèles. Mais il se réservait de choisir son heure et son temps : « *Voveram* Deo et sanctis ejus me iturum ultra mare, ad liberandum Terram promissionis a gentium feritate ; et iterum... vovi et promisi Deo... me *opportuno tempore* illuc iturum et opitulante Deo terram illam pro posse meo liberaturum. »

Enfin, en ce qui concernait les territoires italiens réclamés par le Saint-Siège, Philippe se contentait de dire qu'il restituerait tout ce que ses prédécesseurs avaient *injustement* enlevé ou détenu : « *Omnia bona* tam Romanæ Ecclesiæ quam aliarum Ecclesiarum *quæ antecessores*

(1) Migne, t. IV, p. 295-296.

nostri... injuste abstulerunt, vel detinuerunt, vel ego abstuli vel injuste detineo, restituam... »

On comprend qu'un tel engagement, aussi vague, n'était pas de nature à satisfaire le pape. Othon de Brunswick, dans ses *Promesses*, qui remontaient déjà au mois de juin de l'année 1201, s'était montré autrement catégorique et précis (1).

Innocent III ne pouvait donc songer à l'abandonner pour se rapprocher de Philippe de Souabe. Celui-ci cependant continuait toujours sa campagne de mensonges et de lettres fausses, destinées à ruiner le crédit de son rival. Le 9 septembre 1203, Innocent se décide à répudier hautement toute participation aux pourparlers engagés entre Philippe et le prieur Martin, pourparlers qui donnaient un semblant de vraisemblance aux bruits répandus par Philippe sur son raccommodement avec le Saint-Siège (2). Cette date du 9 septembre

(1) Voir dans Migne, t. III, le nº LXXVII du *Registrum... romani imperii*. — Othon y énumère nominativement tous les territoires auxquels il renonce en faveur du Saint-Siège.

(2) Migne, t. III, nº XC du *Registrum... romani imperii*.— La *Lettre*, adressée à l'archevêque de Salzbourg, est datée de Ferentinum, le 5 des Ides de septembre (9 septembre) : « Sane ad nostram noveris audientiam pervenisse quod Sueviæ dux Philippus, ut corda principum charissimo in Christo filio nostro, illustri regi Ottoni in Romanorum imperatorem electo faventium infirmaret, ... fecit per Teutoniam divulgari quod dilectum filium priorem Camaldulensem ad ejus præsentiam miseramus, eum ad coronam imperii evocantes. Cæterum, ut coram Deo... loquamur, nec priorem... duximus destinandum, sed priorem eumdem ab eo missum

peut donc être considérée comme la rupture de l'étrange négociation que nous venons de résumer. A cette époque, Innocent III devait connaître la première prise de Constantinople et le succès des croisés. Croyait-il avoir moins besoin dès lors de ménager Philippe de Souabe? Était-il simplement las de se sentir amusé et joué depuis trop longtemps? Toujours est-il que Philippe ne pourra plus, comme il l'a fait depuis cinq ou six mois, exploiter l'expédition de Constantinople pour faire croire à sa réconciliation imminente avec le pape.

Nous sommes en effet convaincu que le prince allemand n'a jamais vu autre chose dans ladite expédition; nous ne croyons guère de sa part à des visées ambitieuses sur l'Orient. Sans doute, les empereurs d'Allemagne ont pu, à maintes reprises, élever des prétentions à l'empire de Constantinople. Henri VI a même songé sérieusement à réunir sur sa tête les deux couronnes; mais Philippe n'était pas dans la même situation que son frère; il avait assez à faire en Allemagne, sans s'occuper de l'Orient. Qu'il ait conservé pourtant et affiché au besoin les espérances ou les prétentions de ses devanciers; qu'il ait, dans ses *Promissa*, exprimé la pensée qu'un jour la Grèce pourrait lui être soumise, il n'y a rien là qui doive

recepimus offerentem plura et plurima referentem...; cumque idem prior ex ejus parte proposuerit coram nobis quod paratus erat ad mandatum Ecclesiæ romanæ redire, a nobis non potuit responsum aliud extorquere... »

tirer à conséquence. Les Prétendants se montrent toujours empressés à rappeler leurs droits ; de là à les faire valoir, la distance est considérable.

Encore une fois, si Philippe avait eu autant à cœur qu'on le suppose l'expédition de Constantinople, il y eût pris une part plus effective. Le zèle bruyant déployé par lui, et dont nous avons vu les raisons, a fait illusion sur son rôle véritable ; c'est afin d'en faire bien saisir le caractère et la portée que nous nous sommes appesanti sur les affaires d'Allemagne. Nous voulions prouver ainsi que la croisade a été le prétexte des intrigues allemandes, qu'elle n'en a pas été le théâtre.

L'influence allemande a été, en réalité, presque nulle sur la marche de la croisade ; du moins nous en avons en vain cherché la trace dans les documents originaux, nous ne la trouvons pour ainsi dire nulle part. Nous voyons bien que les croisés tiennent à avoir, en garantie des promesses d'Alexis, la parole de Philippe ; c'est quelque chose, sans aucun doute ; mais croit-on que les promesses mêmes de Philippe ou ses instances, dont nous parle Gunther, aient pu peser d'un poids bien lourd sur la décision, prise par l'armée, d'aller à Constantinople ?

Il ne paraît pas que les *injonctions* du prince gibelin aient fait grande impression même sur les Allemands. Elles n'ont pas empêché des clercs, comme l'abbé Martin (1), des barons, comme Gar-

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 79-80:

nier de Borlande (1), de déguerpir et quitter « l'ost. »

En ce qui concerne les Vénitiens, nous ne reviendrons pas, après tant d'autres, sur les raisons multiples qui faisaient d'eux les alliés naturels du jeune Alexis. L'intérêt de Venise, à voir sur le trône de Constantinople un prince restauré par elle, était trop évident pour que le doge n'ait pas poussé de toutes ses forces à l'expédition. Pas n'est besoin à coup sûr d'expliquer, par l'intervention allemande, son adhésion à l'entreprise grecque.

Restent donc nos Français. Ceux-ci, il faut le reconnaître, étaient en immense majorité hostiles au projet, et même lorsqu'il fut discuté dans le conseil des barons, il n'y en eut que douze qui s'y rattachèrent franchement (2). Les *douze* eurent donc à entraîner les autres; mais quelle raison les avait décidés eux-mêmes?

Les théories récentes ne veulent voir en eux que les instruments dociles des ambitions vénitiennes ou allemandes. L'explication, sans doute,

« Egressus itaque de curia Martinus, Beneventum petiit, reperitque ibi Petrum Capuanum..... Deindè apud Sypuntem ingressi, post laborem diuturni temporis portum Achonis tenuerunt. »

(1) Villehardouin, par. 101, p. 56: « En cel termine se travailla tant uns halz hom de l'ost qui ere d'Alemaigne, qui avoit non Garniers de Borlande, que il s'en ala en une nef de marcheans, et guerpi l'ost, dont il reçust grant blasme. »

(2) Villehardouin, par. 99, p. 56 : « Il ne furent que doze qui les sairemenz jurerent de la partie des François; ne plus n'en pooient avoir. »

est commode ; elle n'a qu'un tort, c'est de n'expliquer rien. Encore faudrait-il nous montrer comment nos seigneurs de France, gens d'ordinaire peu dociles et maniables, ont pu si volontiers se résigner à ce rôle effacé que leur auraient imposé des étrangers.

Songeons que nos barons français ne sont plus ici dans la même situation qu'avant Zara. Ils avaient alors, par leur faute, donné barre sur eux ; force leur fut d'en porter la peine et d'aller guerroyer en Dalmatie. Mais, une fois Zara prise, c'est à eux maintenant d'imposer leur volonté ; ils ont le droit de se faire conduire par les Vénitiens où bon leur semblera. Et ce n'est pas, soyons-en sûrs, pour plaire à Philippe de Souabe qu'ils auraient renoncé à user de leur droit. Pour qu'ils se soient ralliés du premier jour au projet nouveau, nous estimons qu'ils devaient avoir un motif sérieux de le faire ; et ce motif n'est pas difficile à deviner, si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons dit plus haut des discussions soulevées, au milieu de nos croisés, par la grave question de la route à suivre.

Rappelons tout d'abord que les *douze* partisans de la diversion sur Constantinople sont précisément les grands chefs, jusque-là partisans de la route d'Alexandrie (1).

Convaincus, avec raison, qu'il n'y a rien à

(1) Villehardouin, par. 99, p. 56 : « De cels si fu li uns li marchis de Monferrat, li cuens Baudoins de Flandres, li cuens Loeys de Blois et de Chartein, et li cuens de Saint-Pol, et huit altre qui à elx se tenoient. »

tenter en Syrie, ils ont pu, en outre, mieux comprendre de jour en jour combien, grâce à l'obstination des *Syriens*, l'expédition d'Égypte est devenue presque impossible. Pour peu que les défections recommencent ou continuent, il leur faudra même peut-être rebrousser chemin, sans avoir rien fait, sans avoir pu s'acquitter envers les Vénitiens. En de telles circonstances, les propositions du jeune Alexis étaient pour eux un véritable coup de fortune. La marche sur Constantinople ne pouvait manquer, il est vrai, de provoquer une opposition aussi furieuse que la marche sur Alexandrie. Dans l'un comme dans l'autre cas, il fallait s'attendre à voir l'armée « se depecier » à nouveau. Mais qu'il restât seulement, autour des grands chefs, quelques milliers de fidèles, l'entreprise grecque offrait encore, à la rigueur, certaines chances de succès qu'on n'eût pas trouvées en Égypte. A Constantinople, le jeune Alexis promettait le concours de ses partisans, concours très problématique, nous le voulons bien; encore valait-il la peine qu'on allât s'en assurer, puisque rien n'était possible ailleurs. De plus, en cas de succès, le Prétendant se chargeait d'acquitter la dette vénitienne, sans compter l'appui précieux qu'il s'engageait à prêter plus tard pour la délivrance de la Terre-Sainte (1).

(1) Villehardouin, par. 94, p. 52: « Seignor, de ce avons-nos plain pooir, font li message, d'asseurer ceste convenance se vos la volez asseurer devers vos. Et sachiez que si halte con-

Tout était donc profit pour nos croisés dans le projet nouveau, et il n'est pas nécessaire, on le voit, d'évoquer ici encore l'influence allemande ni les prétendues intrigues de Boniface.

Est-il même bien sûr que Boniface ait jamais été, comme on le prétend si volontiers, l'agent fidèle et dévoué de Philippe de Souabe, l'âme damnée du prince gibelin?

On allègue que le jeune Alexis, arrivant à Zara, fut mis en quelque sorte par le prince allemand, son beau-frère, sous la garde et tutelle du marquis (1); cela est incontestable. A Corfou, nous voyons encore Boniface faire dresser sa tente tout auprès de celle du Prétendant (2); de Nègrepont, il l'accompagne à travers les îles de l'archipel, tandis que le reste de l'armée continue droit sa route (3); de Constantinople, lorsque le jeune Alexis, entré en partage de l'empire avec son père, s'en ira par les provinces recevoir la soumission des villes, nous retrouverons encore et toujours auprès de lui le marquis de Montferrat (4).

venance ne fu onques mais offerte à gent, ne n'a mie grant talent de conquerre, qui cesti refusera. »

(1) Villehardouin, par. 112, p. 64 : « Li marchis de Monferrat... en cui garde li rois Phelipes l'avoit commandé. »

(2) Id., *Ibid.* : « Et il fist son tré tendre enmi l'ost, et li marchis de Monferrat le suen delez. »

(3) Id., par. 123, p. 70 : « Si s'en ala li marchis Boniface de Monferrat..., a grant partie de vissiers et de galies, avec le fil l'empereor Sursac... en une ysle que on apele Andre... »

(4) Id., par. 201, p. 116 : « Après, par le conseil des Grius et des François, issi l'empereres Alexis, à mult grant com-

Nous reconnaissons donc volontiers que Boniface a scrupuleusement rempli la tâche que lui avait confiée Philippe de Souabe ; mais il nous semble que cette tâche ne pouvait être confiée à aucun autre, que la garde et la tutelle du jeune prince, le premier rang, la première place à ses côtés, revenait de droit au chef *officiel* de l'armée, à lui seul.

Le rôle tout naturel de Boniface auprès d'Alexis ne prouve donc en rien que le marquis soit l'agent, le complice de Philippe de Souabe ; et c'est là ce qu'il faudrait d'abord établir de la façon la plus solide, la plus irréfutable, nous ne dirons pas pour prouver l'*intervention allemande* dans la croisade, mais au moins pour la rendre vraisemblable et acceptable.

En dehors de la *parenté* alléguée par Gunther, et qui n'est pas une *preuve*, la théorie de la *complicité* repose tout entière sur les anciennes relations *gibelines* qui unissaient Boniface et les siens aux empereurs de la maison de Souabe. L'argument, sans contredit, est sérieux, et nous nous reprocherions de ne pas le mentionner.

Il existe, dans une chronique italienne du Montferrat, conservée par Muratori, deux chartes de l'empereur Henri VI, conférant au marquis Boniface des privilèges et des territoires dans la Haute-Italie, en reconnaissance de sa fidélité,

paignie, de Constantinople, por l'empire aquiter et metre à sa volenté... Li marchis Bonifaces de Monferrat ala avec lui... »

comme des bons offices rendus par son père à l'Empire « *obsequia quæ Imperio semper exhibuit* (1). » Ces deux chartes sont, l'une de décembre 1191, l'autre de décembre 1193.

Les bonnes relations d'amitié, qu'elles attestent, duraient-elles encore au moment de la croisade. Hurter le nie de la façon la plus formelle (2) ; il prétend que la ligue Lombarde, s'étant constituée dans la première année du pontificat d'Innocent III, le marquis de Montferrat, l'ancien allié d'Henri VI, s'empressa d'y accéder. Nous devons dire toutefois que l'autorité de l'*Histoire d'Italie* de H. Léo, invoquée ici par Hurter, ne nous paraît pas absolument suffisante ; nous n'acceptons donc que sous d'expresses réserves l'opinion du savant historien.

S'il n'y a pas eu pourtant rupture ou refroidissement avec l'Allemagne, il est certain qu'il y a eu à cette époque, de la part des Montferrat, une tentative de rapprochement avec la papauté. On ne s'expliquerait pas autrement que le pape, en 1199, eût choisi le marquis Boniface, pour remplir en Allemagne la mission importante à laquelle nous avons déjà fait allusion. De l'échec de cette mission, conclure que Boniface aurait trahi, au profit de Philippe de Souabe, la confiance

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XXIII, col. 356-357 et 360-361. — La première des deux chartes concède à Boniface « ... loca Gamundi et Marenghi... et locum Forii » ; la seconde, la ville de Césarée ou Alexandrie.

(2) Hurter, *Innocent III*, t. I, p. 127.

mise en lui par Innocent III, nous paraît vraiment trop rigoureux ; d'autant que nous ne trouvons par la suite nulle trace de brouille ouverte ou apparente entre le marquis et le pape.

Boniface se prononcera, il est vrai, pour l'expédition de Constantinople, laquelle est désirée par Philippe de Souabe, et désapprouvée d'Innocent III. Mais nos grands chefs aussi en sont partisans, sans qu'on ait le droit pour cela de voir en eux des adversaires du pape et des complices de Philippe; ou il faudrait alors convenir qu'ils le sont, à un bien autre degré que Boniface; car ils ont, dans l'affaire de Zara, passé outre aux anathèmes du pontife, tandis que le marquis s'inclinait devant sa volonté. Déférence singulièrement étrange, on l'avouera, de la part d'un homme qui aurait été mis à la tête de la croisade, grâce à l'influence occulte d'un adversaire acharné du pape, et dans le seul but de faire échec au pape !

En admettant que le marquis ait tenu, par hypocrisie, à dissimuler, pendant la durée de la croisade, son hostilité vis à vis du pape, sa complicité avec Philippe de Souabe, il n'aurait pas manqué de jeter le masque, une fois la croisade terminée. Or, les deux documents les plus importants que nous possédions sur les rapports du marquis avec le Saint-Siège, sont de nature, au contraire, à nous donner la meilleure et la plus favorable idée desdits rapports.

Ils figurent dans la *Correspondance* inédite d'Innocent III, retrouvée grâce aux savantes recherches

de M. Léopold Delisle, et publiée par lui dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (1).

L'un est une Lettre de Boniface où il annonce au pontife l'envoi d'un de ses écuyers; il le prie, en même temps de croire à son inaltérable fidélité, comme à son obéissance absolue et à son zèle pour l'Église romaine : « *Certum habens et indubitatum me cum tota terra mea apostolicis paratum obsequiis et mandatis et ad honorem sanctæ matris Ecclesiæ, totis viribus insudare.* »

L'autre est la réponse d'Innocent III, félicitant le marquis d'être ainsi resté fidèle aux bonnes traditions de ses devanciers; il l'engage à persévérer dans sa *dévotion* au Saint-Siège, l'assurant qu'en retour il le trouvera toujours dévoué à ses intérêts : « *Quoniam nos ad profectum tuum libenter intendere volumus et te tanquam specialem Ecclesiæ filium honorare.* »

Nous ne voulons pas attacher plus d'importance qu'il ne convient à des formules de ce genre. Nous disons seulement que rien n'y saurait dénoter ni un complice de Philippe de Souabe, ni un adversaire de la papauté.

Nous sommes très-disposé à admettre, contrairement même à l'opinion de Hurter, que l'ancien gibelin Boniface n'a jamais renoncé à ses attaches allemandes, à ses affections allemandes. Son retour par l'Allemagne, au lendemain de son élection

(1) Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXXIV, année 1873, p. 407-408.

de France, en fait foi. Mais nous le voyons d'autre part, avant, pendant et après la croisade, entretenir avec le pape les meilleures relations. Nous sommes donc obligé d'en conclure que, s'il est resté l'ami de Philippe de Souabe, il n'a jamais dû être ni son agent, ni son complice contre Innocent III.

Eût-il eu, d'ailleurs, l'imprudence ou la maladresse d'accepter un pareil rôle, que Philippe de Souabe n'en eût guère été plus avancé. Pour admettre que l'expédition de Constantinople soit l'œuvre personnelle de Boniface et de Philippe, c'est à dire « une œuvre germanique au premier chef », il faudrait admettre que Boniface a exercé une influence souveraine autour de lui, qu'il a joué dans la croisade un rôle capital et prépondérant.

A quoi devrait-il cette influence? Est-ce à ses qualités, à son mérite personnel? Nous croyons qu'il en avait, et nous avons été des premiers à signaler les titres sérieux qui pouvaient le désigner au choix des croisés, comme chef de la croisade ; mais il ne faut rien exagérer ni dans un sens ni dans l'autre. Si Boniface n'est pas le premier venu, un inconnu vulgaire dont l'élection ne s'expliquerait que par l'intrigue, il n'est pas davantage une de ces notoriétés éclatantes qui commandent l'admiration et le respect. Aucune chronique ne le donne comme le plus sage dans les conseils ou le plus brave dans les combats. Il ne pourrait disputer ni le prix de la sagesse au

vénitien Dandolo, ni le prix de la vaillance au français Pierre de Bracieux (1).

Il n'est vraiment le premier que par le titre; mais ce titre ne lui confère en fait aucune puissance, aucune autorité effective et sérieuse sur ses compagnons. Il ne peut rien, il ne décide rien sans le conseil du doge et des trois grands comtes. Les Vénitiens n'ont en réalité pas d'autre chef que Dandolo; les Français, pas d'autres chefs que Baudouin, Louis de Blois, Hugues de Saint-Paul. Boniface n'a sous ses ordres directs que les Italiens du nord et les Allemands. Pour qu'il exerçât réellement l'autorité dont il est revêtu, pour que son titre ne fût pas un titre purement nominal, il faudrait que ce contingent italo-allemand fût plus considérable que les deux autres réunis, au moins supérieur à chacun d'eux. En était-il ainsi ?

Nous n'essaierons pas de fixer, même approximativement, le chiffre des croisés fournis par l'Italie, la France et l'Allemagne ; les éléments précis font défaut. Toutefois, quand il s'agit de former sous les murs de Constantinople les corps de bataille, nous remarquons qu'Italiens et Allemands n'en forment qu'un seul, à eux tous réunis, contre six formés par nos Français. Villehardouin nous avertit, il est vrai, que ce septième corps du

(1) Voir, sur les exploits de ce *géant*, qui inspirait une si grande terreur aux Grecs : Robert de Clari, dans les *Chroniques gréco-romanes*, p. 3; Villehardouin, par. 169, p. 94; et surtout Nicétas, dans les *Historiens grecs des Croisades*, t. I, p. 392.

marquis de Montferrat « mult fu grans (1). » Mais il était à coup sûr moins grand et moins fort que le seul corps de Baudouin, à qui fut donnée l'avant-garde « por ce qu'il avoit mult grant plenté de bones genz et d'archiers et d'arbalestiers, *plus que nuls qui en l'ost fust* (2). »

Que l'on songe maintenant combien même nos barons ont peine à se faire obéir de leurs hommes, à leur imposer leur volonté, et l'on comprendra mieux encore combien devait être médiocre en somme l'influence du marquis. Soutiendra-t-on sérieusement qu'à Corfou, par exemple, ce sont les prières ou les promesses de Boniface qui ont eu raison de nos mutins français? Ils n'ont cédé à la fin, à grand'peine, qu'en voyant « lor *seignors* et lor *parenz* et lor *amis* chaoir à lor piez (3). » C'est pour ne pas abandonner leurs compatriotes et amis qu'ils consentent à pousser jusqu'à Constantinople.

Sans ce bon mouvement de nos Français, on ne peut disconvenir que l'expédition de Grèce se trouvait gravement compromise, et avec elle le succès des soi-disant combinaisons allemandes du marquis de Montferrat.

Boniface, jusqu'à la première prise de Constantinople, a joué, en somme, un rôle assez insignifiant; il n'a réellement pu se prendre au sérieux

(1) Villehardouin, par. 153, p. 84.
(2) Id., par. 147, p. 84.
(3) Id., par. 117, p. 66.

que pendant le court règne d'Isaac et d'Alexis. Là, pour les Grecs, façonnés à l'étiquette, il est, de par son titre, de chef des croisés, le vrai *roi* des Latins. Aux yeux des croisés eux-mêmes, il a grandi peut-être de tout le prestige, de toute l'autorité dont son pupille se trouve revêtu ; il est l'intermédiaire naturel, obligé, entre les Latins et l'Empereur, et tous sentent qu'il faut compter avec lui.

Mais Isaac et Alexis renversés, il redeviendra ce qu'il était naguère, à peine le *primus inter pares*. N'oublions pas que Baudouin a plus « de bones genz et d'archiers et d'arbalestiers que nuls qui en l'ost fust. » Voilà le vrai chef, le futur empereur. Rien ne prouvera mieux que l'élection impériale combien est mince l'influence allemande.

Au mois de mars 1204, alors que se préparait le grand assaut contre l'usurpateur Murzufle, croisés et Vénitiens s'étaient entendus par avance sur le partage de l'empire et sur le mode d'élection du futur empereur. Six hommes devaient être choisis du côté des Vénitiens, six autres parmi les croisés français, allemands et italo-lombards : « et cil jureroient sor sains que il esliroient à empereor celui cui il cuideroient que fust plus à profit de la terre (1). »

(1) Villehardouin, par. 234, p. 136. — Si l'on veut se convaincre combien sont sûres les informations de notre chroniqueur, on n'a qu'à comparer tout ce qu'il dit ici de cette convention de mars 1204, avec le texte même de ladite convention, tel qu'il figure dans la *Correspondance* d'Innocent III (Migne, t. II, pièce 205 du liv. VII, col. 517-519).

Les trois seuls candidats possibles étaient sans contredit : le doge, le marquis Boniface et le comte Baudouin. Mais du simple énoncé de la clause ci-dessus il semble déjà ressortir que le doge avait dû décliner toute candidature. Autrement les croisés n'auraient pas été si maladroits d'attribuer à Venise seule la moitié du chiffre des électeurs.

En réalité, il ne se trouva donc en présence, une fois la ville prise et le jour de l'élection arrivé, que le comte de Flandre et le marquis de Montferrat.

On a expliqué, par les intrigues vénitiennes, l'échec de Boniface au moment de l'élection. Il est assez difficile de savoir au juste ce qui s'est passé dans le conseil des douze Électeurs. Il est pourtant permis de supposer que nos évêques français, tout en discutant les mérites respectifs des deux candidats, n'oublièrent pas de faire valoir les droits de la France. Nivelon, l'évêque de Soissons, qui nous paraît avoir joué dans le conseil le rôle principal, qui du moins fut de l'aveu de tous « par le créant de toz les autres (1) » le porte-paroles des électeurs auprès de l'armée, Nivelon n'avait pas manqué sans doute de placer ainsi la question sur son véritable terrain, le seul du reste où l'on eût chance de se trouver tous d'accord.

Il ne dut pas lui être difficile de prouver que

(1) Villehardouin, par. 260, p. 162.

dans cette croisade, d'origine toute française, la France avait tenu la première place, fourni le plus fort contingent, qu'elle avait le plus contribué par conséquent à fonder le nouvel empire, qu'elle seule surtout serait en état de le maintenir et de le défendre.

Nous ne voulons contester en aucune façon le grand rôle joué par Venise dans la quatrième croisade. Nous nous contentons d'affirmer qu'il n'existe pas un seul chroniqueur contemporain, la donnant comme une entreprise vénitienne, encore moins comme une entreprise allemande.

Pour Gunther lui-même, la croisade est toute française ; le véritable prédicateur en est Foulques et non l'abbé Martin : « *Eo tempore*, quo *famosus predicator ille Francigena,* Fulco nomine..., *vir quidam*, Martinus vocabulo..... (1). » Quoi de plus significatif que le *vir quidam*, rapproché du *famosus Francigena*, sous la plume du moine de Pairis ?

Les autres Allemands ne connaissent même pas l'abbé Martin ou ne lui font pas l'honneur de le citer. L'*Anonyme* d'Halberstadt ne mentionne que le nom de Foulques, comme il ne nommera, parmi les chefs croisés, que les prélats et les barons de France : « *Dominus Nivelungus Suessionum et dominus Henricus Trecensis episcopi*, *comes quoque Theobaldus de Campaniâ, et comes Lodewicus, cum fratre suo, Blesenses,*

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ,* t. 1, p. 60.

comes etiam Baldwinus, et Henricus frater ejus de Flandria, comes quoque de S. Paulo, et comes de Percis, ceterique nobiles (1). »

A la suite de cette longue énumération de noms *français*, le chroniqueur allemand ne citera pas un seul nom *allemand*, si ce n'est celui de son héros, l'évêque Conrad.

Pour cinq ou six noms de comtes ou barons *français*, nous ne trouverons dans la *Devastatio* qu'un seul nom de seigneur *allemand*, le comte Bertold (2).

En dehors de nos grands chefs français, le seul qui soit mentionné d'ordinaire, qui compte aux yeux des étrangers eux-mêmes, c'est le chef nominal *choisi par les Français*, le marquis de Montferrat : « *Ecce* eorum nomina qui *Francis* præerant » (3), dit la *Chronique* de Novogorod ; et elle nomme au premier rang le marquis Boniface : « *Primus* erat *marchio* (markos) Romanus, urbe oriundus Verona. »

Le chroniqueur russe parle ici comme les historiens grecs, dont il n'est évidemment qu'un écho. Partout ailleurs, dans toutes les chroniques d'Occident, sauf bien entendu la *Devastatio*, le marquis *italien*, en dépit de son titre, ne vient qu'en seconde ligne, après les *Français*.

L'Anonyme d'Halberstadt ne le cite qu'après

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 10.
(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 86.
(3) *Ibid.*, p 97.

l'énumération rapportée plus haut, à laquelle il ajoute : « *Habito* itaque consilio, nunctios suos cum Domino Bonifacio Montisferrati marchione, qui *pariter cruce signatus erat*, Venecias direxerunt (1). » On voit que Boniface n'est même pas désigné ici par son *titre* de chef des croisés, preuve évidente du peu d'importance attachée à ce titre.

L'*Historia Constantinopolitana* ne nomme aussi l'*italien* Boniface qu'après le *français* Baudouin : « *Erant* autem in exercitu signatorum famosi et potentes viri quamplures, tam seculares quam ecclesiastici ; *inter quos Baldwinus*, comes Flandrensis et *Bonifacius* marchio de Monteferrato, auctoritate et viribus atque consilio præcipui habebantur (2). »

Même les chroniques italiennes attribuent le premier rang, comme la plus large place aux *Français*. Sicardi de Crémone, tout dévoué au marquis de Montferrat, ne parlera pas autrement que Gunther, quand il donnera la liste des grands chefs : « *Inter quos* fuere præcipui *Baldwinus*..., *Ludovicus* et *Bonifacius* (3). » Sur les trois noms qu'il juge à propos de rapporter, deux, et les deux premiers, appartiennent à la France.

On remarquera que nous citons ici, comme à notre habitude d'ailleurs, les seuls chroniqueurs contemporains, témoins oculaires des évènements

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 11.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 70.
(3) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. VII, p. 619.

ou écrivant sous la dictée de témoins oculaires, et par suite seuls échos fidèles et sûrs des paroles, des pensées, des sentiments des croisés.

Or, on a pu le voir, pour les Allemands comme pour les Italiens de la croisade, cette même croisade est et demeure par excellence une croisade *française*. En dépit de l'ingérence allemande, en dépit du grand rôle incontestablement joué par Venise dans l'expédition, nul parmi les compagnons du comte Baudouin, comme parmi ceux du comte Bertold ou du marquis Boniface, ne se serait avisé de considérer la conquête de Constantinople comme étant, au premier chef, une œuvre *germanique* ou *vénitienne*.

Nous sommes en ceci de l'avis de nos vieux chroniqueurs, en particulier de Villehardouin, qui reste pour nous le plus illustre, le plus remarquable de tous. A coup sûr, il est bon de contrôler, de compléter, de rectifier au besoin son témoignage par le témoignage des autres. Sans doute il a pu se tromper parfois sur certains points de détail; il est certain en outre qu'il n'a pas toujours tout dit, ni tout voulu dire; mais il nous a paru être, de tous encore, le seul qui permît de saisir ou de deviner la vérité sur les origines, la marche et les résultats de la quatrième croisade.

Nous sommes d'autant plus heureux de le constater que, nous devons en faire l'aveu, notre confiance en Villehardouin avait été un moment ébranlée. Nous nous étions laissé, nous aussi, et comme à notre insu, séduire aux hypothèses ingé-

nieuses et hardies d'érudits pour lesquels nous nous sentions plein d'estime et de respectueuse déférence (1). Il nous a fallu la lecture attentive et patiente, le contrôle rigoureux des sources originales, pour nous obliger à reconnaître combien il serait imprudent d'exagérer les effets de l'influence vénitienne ou allemande sur la fondation de l'empire *français* de Constantinople, combien il serait injuste surtout de méconnaître l'autorité vraiment supérieure de notre vieux chroniqueur champenois.

(1) M. de Wailly est l'un des rares érudits français, peut-être le seul, qui se soit nettement prononcé contre les théories nouvelles que nous venons de combattre, et dont l'un des plus illustres représentants chez nous, avant M. Riant, a été M. de Mas-Latrie.

VOLTAIRE

ET

LE P^R P^T FYOT DE LA MARCHE.

LA MARQUISE DU CHATELET.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES. LES CALAS. MARIE CORNEILLE.

LES P. P. FYOT DE LA MARCHE PÈRE ET FILS.

(15 Lettres inédites.)

Par M. Henri MOULIN

Ancien magistrat, membre correspondant.

Voltaire a beaucoup écrit en prose et en vers ; qui pourrait s'en plaindre? Le roi littéraire de son siècle a tenté à peu près tous les genres de composition, et a réussi, dans presque tous, tour à tour tragique et historien, pamphlétaire et romancier, annaliste et épistolaire, critique et philosophe.

Ses œuvres ne forment pas moins de soixante-dix, quatre-vingts ou même cent volumes, dont douze à quinze consacrés à la correspondance. Ses lettres sont nombreuses; mais on ne s'avise pas de les compter, car on ne se lasse pas de les lire ; beaucoup ont été retrouvées postérieurement aux premières éditions, et MM. Beuchot, de Cayrol, Ev. Bavoux et Alph. François, H, Beaune, Th.

Foisset et Moland, auxquels nous en devons la publication, ont bien mérité de la reconnaissance des lettrés (1).

C'est donc toujours une bonne fortune pour les chercheurs et pour les lecteurs que la découverte de lettres inédites de Voltaire. Or, c'est cette bonne fortune qui m'est advenue, et que je veux partager avec les délicats, après toutefois en avoir offert la primeur à mes savants confrères de l'Académie de Caen, à qui elle est bien due d'ailleurs, car ils se souviennent, non sans orgueil, que leur Compagnie a compté Voltaire parmi ses membres correspondants.

De pareilles bonnes fortunes deviennent aujourd'hui de plus en plus rares, elles arrivent encore

(1) Nous devons à M. Beuchot, le savant bibliographe, l'édition la plus complète et la plus correcte de Voltaire, 1828-1834, 70 vol. in-8° ;

A M. de Cayrol : *Lettres inédites de Voltaire*, avec une introduction de M. de Saint-Marc de Girardin, 1857, 2 vol. in-8°;

A MM. Bavoux et François: *Voltaire à Ferney*, 1865, in-8°;

A M. H. Beaune: *Voltaire au collège*, 1867, in-8° ;

A M. Th. Foisset: *Voltaire et le Président de Brosses*, 1858, in-8° ;

A M. Desnoiresterres: *Voltaire et la société française au XVIIIe siècle*, 1867-1876, 8 vol. in-8° ;

A M. Moland: *Les œuvres complètes de Voltaire*, édit. Garnier, en cours de publication, conforme à l'édit. Beuchot, et qui s'est enrichie de tous les travaux antérieurs, et des découvertes les plus récentes.

Dans tous ces ouvrages on trouve des pièces nouvelles qui avaient échappé aux précédents éditeurs.

néanmoins à ceux qui savent les préparer, ou qui ont la patience de les attendre.

Celle que je dois à la bienveillance d'un ami a mis entre mes mains vingt-cinq lettres du seigneur de Ferney, dont quinze *inédites*, toutes, sauf une, adressées au même correspondant, le Pr Pt Fyot de La Marche, toutes intéressantes, toutes se rattachant à des évènements qui ont marqué dans la vie de celui qui les a écrites.

Elles rappellent le souvenir de l'accouchement et de la mort de Mme la marquise du Châtelet, — de la querelle avec le Pt de Brosses, — du procès des Calas, — de l'adoption, de l'éducation et du mariage de la petite-nièce de Corneille, — du Commentaire du théâtre du grand-oncle, des travaux, des embarras, même des ennuis du commentateur, — des relations avec les deux Prs Pts Fyot de La Marche, père et fils.

Voltaire était lié avec le père, son camarade du collège Louis-le-Grand, et n'avait connu le fils que parce qu'il était intervenu entr'eux, à l'occasion de débats de famille, pour les rapprocher.

I. Claude-Philibert Fyot de La Marche, fils d'un président à mortier du Parlement de Dijon, était né dans cette ville, en 1694, la même année que Voltaire, et il fut envoyé pour ses études classiques chez les Jésuites de Paris, au collège de Clermont. Il y rencontra, comme condisciples, les Pont de Veyle, Cideville, Le Gouz-de-Gerland, d'Argental, les d'Argenson, le jeune Arouet, et,

pour professeurs de rhétorique, les Pères Paullou, Le Jay et Porée (1).

A Pâques de 1711, Cl. de La Marche, rappelé à Dijon par sa famille, les quitta.

Il venait à peine « de s'envoler du collège », que son camarade Arouet lui écrivait, le 8 mai de cette année. C'est la première lettre, celle qui commence entre eux des relations qui ne finiront que 56 ans plus tard, en 1767. Elle montrait déjà le talent épistolaire naissant de Voltaire, à 16 ans, et elle est curieuse à étudier au point de vue du style et de l'orthographe, comparée à celles qui la suivirent.

Voltaire exprime au condisciple éloigné tout le chagrin que lui cause son absence, à lui et à ses autres camarades, et continue ainsi :

« Chacun se dispute en ce pays-ci et l'honneur

(1) Le P. Polou, ou Pollou, ou Paullou, jésuite, professa la rhétorique à Louis-le-Grand, puis à Rennes, et peut-être à Caen. C'était un érudit fort versé dans la connaissance des angues orientales, et dont on a : « *Réponse du P. Paullou, recteur du collège de Caen, à M... sur un article des nouvelles ecclésiastiques du 11 mai 1737*, in-4°, 15 pages.

Les P. Porée et Lejay se partageaient la chaire de rhétorique de Louis-le-Grand, « l'un faisant le latin, l'autre le français. »

Voltaire avait pour le P. Porée de l'affection, et pour le P. Lejay des railleries.

N'est-ce pas ce dernier qui dit un jour à l'écolier qui s'était émancipé: « *Malheureux enfant! vous serez le coryphée du déisme!* »

« d'avoir perdu le plus, en vous perdant, et l'avantage « d'être le premier à vous écrire.

« Je finirois en vers, mais le chagrin n'est point un « Apollon pour moi, et j'aime autant dire la vérité en « prose. Je vous asseure sans fiction que je m'aperçois « bien que vous n'êtes plus icy : toutes les fois que « je regarde par la fenestre, je vois votre chambre « vuide ; je ne vous entends plus rire en classe ; je « vous trouve de manque partout, et il ne reste plus « que le plaisir de vous écrire, et de m'entretenir de « vous avec le P. Polou et vos autres amis.....

« Cette lettre-cy n'est que la préface des autres, et « je prétends vous écrire toutes les semaines sur un « ton un peu plus guay que celui-cy. En attendant, je « suis et seray toujours, avec un profond respect et « toute l'amitié possible, votre très-humble et très- « obéissant serviteur.

« AROUET. »

Cette lettre-préface fut suivie d'une seconde du 23 mai, dans laquelle il lui disait :

« Que tout le collège avoit fait en luy une grande « perte ; qu'il n'y avoit personne qui ne l'estimât et ne « l'aimât, enfin, que tout le monde étoit dans les « mêmes sentiments pour luy.

« Je vous prie, ajoutait-il, que notre commerce de « lettres ne soit point interrompu, puisque l'amitié « dont vous m'honorez ne l'a jamais été. »

D'une troisième et d'une quatrième des 3 juin et 23 juillet, je ne veux rappeler que ces phrases :

« Si vous êtes épicurien, vous ne mettez la volupté « que dans la sagesse et la vertu.....

« N'est-il pas juste qu'une personne qui vous aime
« autant que je le fais se plaigne d'avoir été 15 jours
« sans recevoir de vos nouvelles; pardonnez-moi cette
« plainte, et je vous pardonneray votre petite négli-
« gence. »

Dans la cinquième et dernière lettre de cette année, écrite le 5 ou le 6 août, au commencement des vacances, il lui rendait compte de la solennité annuelle de la distribution des prix, dans laquelle on avait joué, en présence du Nonce, la tragédie de *Crésus*, du P. Le Jay, et son ballet d'*Apollon-Législateur*.

Là s'arrête la correspondance ébauchée entre les deux amis.

Cl. de La Marche entra dans la magistrature, devant un jour succéder à son père, et Voltaire, qui n'avait nul attrait pour le notariat héréditaire, suivit la carrière des lettres. La diversité des carrières, l'éloignement, l'absence, les études juridiques de l'un et ses fonctions au Parlement de Bourgogne, la vie mondaine et aventureuse de l'autre, ses luttes avec le pouvoir, sa détention à la Bastille, ses voyages et son séjour à l'étranger avaient rendu plus rare, puis tout à fait suspendu la correspondance des deux camarades de collège, qui ne fut reprise qu'à cinquante ans de là, en 1761, à l'occasion de la querelle du seigneur de Ferney avec le président de Brosses.

Nous les retrouverons alors tous les deux, l'un, marquis de La Marche, comte de Bosjan, baron de Montpont, premier président honoraire du Parle-

ment de Bourgogne ; l'autre, gentilhomme de la chambre du roi, seigneur de Ferney, comte de Tournay, historiographe de France, l'un des quarante de l'Académie, et le roi littéraire du siècle.

VOLTAIRE ET LA MARQUISE DU CHATELET.

II. La liaison de Voltaire et de Mme du Châtelet n'était dans le monde un secret pour personne ; n'était-elle pas d'ailleurs assez en rapport avec les mœurs du temps ?

« Au XVIIIe siècle, l'amour excusait tout ; il était roi, il était dieu, et lorsqu'une femme conservait le même amant pendant toute sa vie, on ne parlait d'elle qu'avec respect. Quant aux maris, ils ne demandaient à leurs femmes que de la décence dans leur conduite, de ne pas afficher leurs liaisons et d'en changer le moins possible. Eux-mêmes avaient un trop grand besoin d'indulgence pour se montrer bien sévères (1). »

Mme du Châtelet, en devenant la maîtresse de Voltaire, le marquis, son mari, en le tolérant par son silence, et acceptant ce ménage à trois, étaient donc bien l'un et l'autre de leur temps et dans leur rôle de l'époque.

C'est à Cirey que Voltaire trouvait un port de refuge contre les orages qu'il avait soulevés, et

(1) MM. Percy et Maugars, *la Jeunesse de Mme d'Épinay*. Ed. Meaume, *la Mère du chevalier de Boufflers*.

qu'il bravait la Bastille et ses ennemis. Là il faisait avec la belle Émilie de l'astronomie et des mathématiques ; pour elle, il écrivait des épîtres en vers ; avec elle, il allait à la petite cour de Sceaux, et y jouait la comédie ; avec elle encore, il faisait le voyage de Lunéville, où ils recevaient du bon roi Stanislas l'accueil le plus empressé.

Ce fut là que, pour leur malheur commun, la marquise du Châtelet rencontra le jeune et brillant capitaine des gardes lorraines de Saint-Lambert, et ce fut là qu'elle accoucha le 4 septembre 1749, et mourut le 10.

A peine l'accouchement, auquel il avait assisté, était-il terminé, que Voltaire s'empressait d'en informer Mme la duchesse du Maine, par l'intermédiaire de l'une des dames de son entourage :

Inédite. — « Madame du Châtelet, Madame, écrivait-« il de Lunéville, m'ordonne de vous mander sa petite « aventure.

« Elle était à son secrétaire à deux heures après « minuit, selon sa louable coûtume. Elle dit, en grif-« fonnant du Newton: *Mais je sens quelque chose!* « Ce quelque chose était une petite fille, qui vint au « monde beaucoup plus aisément qu'un problème. On « la reçut dans une serviette; on la déposa sur un « gros in-4°, et on fit coucher la mère pour la forme, et « pour la forme aussi elle ne vous écrit point.

« Pour moi, Madame, qui ai accouché de *Catilina*, « je voudrais bien porter mon enfant à Son Altesse « Sérénissime, et la supplier d'être la marraine, mais « il n'est pas, je crois, digne encore d'être baptisé par « elle.

« Je pourrai bien, à mon retour, avoir l'honneur de « lui montrer non seulement *Catilina*, mais encore « une *Electre*. Je veux sous ses auspices venger Ci- « céron et Sophocle.

« Mme Du Châtelet vous prie, Madame, de présenter « ses profonds respects à Mme la duchesse du Maine. « Je vous supplie de me mettre à ses pieds, moi, « Cicéron et Clytemnestre; tout cela ne vaudra que « quand j'aurai rafiné l'or des anciens dans le creuset « de Sceaux ou d'Anet.

« Je vous supplie, Madame, de recevoir, avec votre « indulgence ordinaire, les nouvelles de mes rêveries, « et les protestations réelles de mon respectueux atta- « chement.

« VOLTAIRE. »

Le même jour, presque à la même heure, et, à peu près dans les mêmes termes, le secrétaire de Mme Du Châtelet annonçait au marquis d'Argenson et à l'abbé de Voisenon le même évènement.

Au premier :

« Mme Du Châtelet vous mande, M., que cette nuit, « étant à son secrétaire, et griffonnant quelque pan- « carte newtonnienne, elle a eu un petit besoin. Ce « petit besoin était une fille qui a paru sur le champ. « On l'a étendue sur un livre de géométrie in-4°. La « mère est allée se coucher, parce qu'il faut bien se « coucher; et, si elle ne dormait pas, elle vous écrirait.

« Pour moi qui ai accouché d'une tragédie de *Cati-* « *lina*, je suis cent fois plus fatigué qu'elle. Elle n'a « mis au monde qu'une petite fille qui ne dit mot; et

« moi, il m'a fallu faire un *Cicéron*, un *César*, et il est « plus difficile de faire parler ces gens-là que de faire « des enfants, surtout quand on ne veut pas faire un « second affront à l'ancienne Rome et au théâtre « français.

« Conservez-moi vos bontés; aimez Cicéron de tout « votre cœur; il était bon citoyen comme vous, et « n'était point m.... de sa fille, comme l'a dit Cré- « billon. Mille respects. »

Au second :

« Mon cher abbé Gréluchon saura que Mme Du « Châtelet, étant cette nuit à son secrétaire.....

« Moi, qui, dans les derniers temps de sa grossesse, « ne savais que faire, je me suis mis à faire un en- « fant tout seul; j'ai accouché en huit jours de « *Catilina*. C'est une plaisanterie de la nature qui a « voulu que je fisse en une semaine ce que Crébillon « avait été trente ans à faire. Je suis émerveillé des « couches de Mme Du Châtelet, et épouvanté des « miennes.

« Je ne sais si Mme Du Châtelet m'imitera, si elle « sera grosse encore; mais, pour moi, dès que j'ai été « délivré de *Catilina*, j'ai eu une nouvelle grossesse, « et j'ai fait sur le champ *Électre*. Me voilà avec la « charge de raccommodeur de moules dans la maison « de Crébillon.

« Il y a vingt ans que je suis indigné de voir le « plus beau sujet de l'antiquité avili par un misérable « amour, par une partie carrée et par des vers ostro- « goths. L'injustice cruelle qu'on a faite à Cicéron ne m'a pas moins affligé. En un mot, j'ai cru que ma

« vocation m'appelait à venger Cicéron et Sophocle,
« Rome et la Grèce des attentats d'un barbare.

« Et vous, que faites-vous ?

« Mille respects, je vous prie, à Mme de Voisenon. »

Au ton de ces lettres de part, comment douter que Voltaire ne se crût de moitié dans l'œuvre de la marquise ? Entre elles, toutes trois charmantes, et dont la première seule était jusqu'ici restée inédite, les délicats choisiront. Ce ne sera pas chose sans intérêt pour eux que d'étudier et de comparer Voltaire avec lui-même, traitant presque à la même heure le même sujet.

Six jours après, Mme Du Châtelet était morte, et Voltaire annonçait, en termes d'une douleur poignante, à ses amis d'Argental, d'Argenson et de Voisenon, cette mort inattendue.

« Ah ! mon cher ami, écrivait-il au premier, le
« 10 septembre, je n'ai plus que vous sur la terre.
« Quel coup épouvantable ! Je vous avais mandé le
« plus heureux et le plus singulier accouchement ;
« une mort affreuse l'a suivi ! Et pour comble de dou-
« leur, il faut encore rester un jour dans cet abomi-
« nable Lunéville qui a causé sa mort.

« Je vais à Cirey avec M. Du Châtelet ; de là je
« reviens pleurer entre vos bras, le reste de ma mal-
« heureuse vie.

« Conservez-nous Mme d'Argental. Écrivez-moi par
« Vassi à Cirey. Ayez pitié de moi, mon cher et res-
« pectable ami. Écrivez-moi à Cirey ; voilà la seule
« consolation dont je sois capable. »

A M. le marquis d'Argenson, le lendemain 11 septembre :

« Hélas ! Monsieur, en vous mandant l'heureux et « singulier accouchement de Mme Du Châtelet, j'étais « bien loin de soupçonner le moindre danger. Dans « l'évènement affreux qui me laisse sans consolation « sur la terre, et qui devrait avoir fini ma vie misé- « rable, je voudrais pouvoir au moins pleurer avec « vous une femme qui vous aimait véritablement, qui « sentait tout votre mérite, qui lui avait toujours rendu « justice, et qui pensait comme vous. Ayez pitié du « plus ancien de vos camarades et du plus malheu- « reux des hommes.

« Je vais à Cirey avec M. Du Châtelet ; tout ce qui « porte son nom m'est cher. Il est affreux d'aller voir « la maison que nous avions tant embellie et où je « comptais mourir dans ses bras ; mais il le faut (1). »

Enfin, à l'abbé de Voisenon, le 14 septembre :

« Mon cher abbé, mon cher ami, que vous avais-je « écrit ! quelle joie malheureuse ! quelle suite funeste ! « quelle complication de malheurs, qui rendraient « encore mon état plus affreux, s'il pouvait l'être !

« Conservez-vous, vivez ; et si je suis en vie, je « viendrai bientôt verser dans votre sein des larmes « qui ne tariront jamais....

« Ah ! cher abbé, quelle perte ! »

Ces accents sont vrais et partent du cœur.

(1) Ces deux lettres ont été publiées pour la première fois en 1857, par M. de Cayrol. *Lettres inédites de Voltaire.*

Voltaire pouvait-il ne pas être cruellement frappé par la perte d'une femme avec laquelle il avait vécu quinze ans, qui l'avait soutenu dans ses défaillances, défendu contre ses ennemis et contre lui-même, qui avait été son Égérie des bons et des mauvais jours ?

Tout d'abord, son chagrin fut vif, sa douleur profonde, mais ils s'adoucirent bientôt, et nous sommes obligé de reconnaître que le voyage à Postdam, l'intimité avec Frédéric, le souvenir de la passion de Mme Du Châtelet pour Saint-Lambert, la découverte d'un chaton de bague d'où le portrait de ce nouvel amant avait chassé celui de son prédécesseur, et de certaines lettres dans lesquelles l'amour de la marquise avait trop, et trop tôt sacrifié l'ancienne idole à la nouvelle, les calmèrent assez vite, et séchèrent assez promptement des larmes qui devaient ne jamais tarir.

L'amour-propre blessé pardonna moins facilement que l'amour délaissé. Il était, du reste, dans la destinée de Voltaire d'éprouver plus d'une déception dans ses amours comme dans ses amitiés.

VOLTAIRE ET LE PRÉSIDENT DE BROSSES.

III. Depuis longtemps déjà en correspondance avec le roi de Prusse, et pressé par lui de venir à Berlin, Voltaire, aussi longtemps qu'avait vécu Mme Du Châtelet, avait résisté aux sollicitations du prince. « Je ne demande qu'à vivre enseveli dans « les montagnes de Cirey, » lui avait-il répondu ;

mais, la marquise morte, il céda et se mit en route pour Postdam.

Bien accueilli et fêté tout d'abord par son royal ami, il ne tarda pas à se brouiller avec lui. « L'Alexandre, le Salomon, le Marc-Aurèle du « Nord, » à l'arrivée, n'était plus au départ « qu'un « despote brutal, un vandale, un ostrogoth, un « Denis-le-Tyran, » dont on ne pouvait s'éloigner ni assez tôt ni assez loin. Et de fait, ce ne fut ni sans peine ni sans avanies que Voltaire put franchir la frontière prussienne et rentrer en France.

C'était, cette fois, avec l'intention d'y rester, et de s'y créer une retraite sûre, où il pût vieillir libre et indépendant, et mourir tranquille. Il acheta donc, près de Genève, d'un parent de Tronchin, son médecin, *les Délices*, — ce fut sa résidence d'été (1), sur la frontière de France, le château de Ferney, — ce fut sa résidence d'hiver, — et à ces deux domaines il eut l'ambition d'en joindre un troisième, celui de Tournay.

A ce domaine seigneurial, qui appartenait au président de Brosses, étaient attachés le titre de comte, et des droits de haute et de basse justice,

(1) Il y avait alors trois Tronchin, tous trois liés avec Voltaire ; Tronchin, Théodore, médecin, le plus célèbre de tous; — Tronchin, François, conseiller d'État de Genève, — et Tronchin, X., banquier à Lyon, chargé des affaires d'argent de Voltaire, et son intermédiaire avec le cardinal de Tencin. Ce fut François qui vendit à Voltaire, en 1755, le château de St-Jean, que l'acquéreur appela *les Délices*, et qu'il lui racheta quelques années plus tard.

qui avaient quelque peu séduit peut-être le seigneur de Ferney. Toujours est-il qu'il écrivit au propriétaire : « Voulez-vous me vendre votre terre à vie ? » et sur la réponse affirmative du président, intervint entre les deux parties, le 11 décembre 1758, un acte de cession, contrat mixte tenant tout à la fois du bail et de la rente viagère.

IV. Ce fut un motif des plus futiles qui donna naissance à une querelle entre l'acheteur et le vendeur. Il s'agissait de quatorze moules de bois, valant bien 250 à 300 livres, que Voltaire prétendait obtenir gratuitement du président, pour se chauffer, et que le président refusait de lui abandonner, les ayant vendus antérieurement à un autre.

Y avait-il là de quoi se fâcher et menacer d'un procès ? Voltaire n'était pas accoutumé à rencontrer des résistances ; il eut le tort de s'emporter, de crier, de faire beaucoup trop de bruit pour pareille misère. « Qu'il tremble, écrivait-il à M. le « président de Ruffey, en parlant de son adver- « saire, il ne s'agit pas de le rendre ridicule, il « s'agit de le déshonorer ! » Et M. de Ruffey, qui connaissait son collègue, se contentait de répondre : « L'enchanteur qui écrira votre vie apprendra- « t-il à la postérité que vous avez plaidé pour des « moules de bois ? Vous êtes mécontent du pré- « sident ; vous savez de quel bois il se chauffe ; « payez-le et ne vous chauffez plus à son feu. ».

Le président de Brosses, justement considéré

dans sa Compagnie, littérateur et jurisconsulte (1), n'était pas homme à trembler, et il ne trembla pas. Il garda son calme et son sang-froid, eut les avantages et les honneurs de la lutte, le beau rôle et le dernier mot (2).

On ne plaida point, et l'affaire se termina probablement par une transaction amiable et quelques concessions mutuelles. Mais Voltaire, irascible et rancunier, ne lui pardonna point sa résistance ; il ne lui ménagea ni les railleries ni même les injures, l'appela le Roi de la Bourgogne cis-jurane, — *le Fétiche,* par allusion à son ouvrage sur *les Dieux fétiches,* homme au visage de singe et au cœur de boue, etc., etc. » et il l'empêcha d'arriver à l'Académie, où son rang, son caractère, son talent, ses ouvrages lui méritaient une place (3). Il

(1) Charles de Brosses, né à Dijon, en 1709, mort à Paris en 1777, fut d'abord pendant près de vingt ans président à mortier, puis, après la chute du chancelier Maupeou, premier président du parlement de Bourgogne.

On lui doit: *Lettres sur l'Italie,* — *Histoire des navigations aux terres australes.* — *Du culte des Dieux-fétiches.* — *Traité de la formation mécanique des langues.* — *Histoire du VIIe siècle de la République romaine,* — beaucoup d'articles pour l'*Encyclopédie,* et de *Mémoires* pour le Recueil de l'Académie des Inscriptions.

(2) Th. Foisset, *Voltaire et le président de Brosses.*

(3) Quand Voltaire crut que le président de Brosses, déjà membre correspondant de l'Académie des Inscriptions, avait des chances d'arriver à l'Académie française, il s'empressa d'écrire au doyen, le maréchal de Richelieu, dont il connaissait l'influence sur les élections : « J'ai à peine le temps de

ne put toutefois empêcher l'auteur du *Traité de la formation des Langues* et des *Lettres sur l'Italie,* d'arriver à l'estime du monde lettré, ni le savant magistrat, à la première présidence du parlement de sa province.

V. N'est-ce pas cette misérable querelle qui renoua, grâce à M. de Ruffey, entre le P. P. Fyot de La Marche et Voltaire, une correspondance interrompue depuis cinquante ans ?

« M. de Ruffey, Monsieur, écrivait Voltaire à son ancien camarade de collège, m'a fait verser des larmes de joie en m'apprenant que vous vouliez bien vous ressouvenir de moi, et que vous vous rendiez à la société, dont vous avez toujours fait le charme. Mon cœur est encore tout ému en vous écrivant. Songez-vous bien qu'il y a près de 60 ans que je vous suis attaché? Mes cheveux ont blanchi, mes dents sont tombées, mais mon cœur est jeune; je suis tenté de franchir les monts et les neiges qui nous séparent, et de venir vous embrasser. »

Voltaire l'entretient ensuite beaucoup de sa personne, au physique et au moral, de sa situation de fortune, de sa célébrité littéraire, et termine par :

« vous dire, Monseigneur, que la plus grande grâce que vous
« me puissiez faire est de ne point me donner pour confrère
« un homme dont j'ai à me plaindre si cruellement....
« Jugez quelle douleur ce serait pour moi de me voir à
« son côté, et s'il est digne d'être au vôtre ! » *Lettre au maréchal de Richelieu, du 14 janvier 1771.*

« Agréez le tendre respect et l'attachement jusqu'à « la mort de votre vieux camarade, VOLTAIRE. »

A cette lettre du 18 janvier 1761, M. de La Marche répondit presqu'immédiatement. Malheureusement, ni cette réponse, ni les lettres qui l'ont suivie n'ont été conservées, et il faut le regretter, car, au témoignage de Voltaire lui-même, le président était un aimable et spirituel correspondant (1).

« Souffrez, lui écrit-il le 6 février, que je vous remercie de votre lettre; je la regarde comme un bienfait. Vous y peignez la plus belle âme du monde, elle mérite bien d'être la plus heureuse.

« Nous sommes sur le soir d'une bien courte journée; j'espère que cette soirée vous sera très-agréable. Si vous ne daignez pas franchir nos montagnes pour venir voir notre délicieux vallon entouré d'horreurs, je descendrai sûrement chez vous du haut du Mont-Jura, pourvu que je puisse jouir de vos bontés et de votre charmant commerce dans une de vos campagnes; car, sans haïr les hommes, je hais les villes. On n'y est point libre, on n'y jouit point de ses amis, ni de soi-même. C'est vous et non Dijon que je veux voir. Je suis à la porte de Genève, et je n'y entre jamais.

« Mille tendres respects.

« Votre contemporain,

« VOLTAIRE (2). »

(1) « Mon contemporain, le président de La Marche, m'a « écrit une lettre pleine d'esprit. » *Lettre de Voltaire au comte d'Argental, du 2 février 1761.*

(2) De ces deux lettres, la première a été publiée par MM. Beuchot et Moland, la seconde par M. Th. Foisset et par

Voilà les relations rétablies et la correspondance reprise entre les deux anciens condisciples de Louis-le-Grand, devenus deux vieillards.

Ils s'écriront désormais assez régulièrement, feront des vers l'un pour l'autre, se raconteront leurs affaires de famille, et iront se visiter dans leurs châteaux. Voltaire recevra à Ferney en septembre 1761 son cher président, et écrira à d'Argental :

« M. de La Marche, qui arrive, m'empêchera de tra-
« vailler. Je l'ai trouvé en très-bonne santé. Il est gai,
« et il ne paraît pas qu'il ait jamais souffert. Nous
« avons commencé par parler de vous, et j'interromps
« le torrent de nos paroles pour vous le mander. »

Et à quelques jours de là, probablement au moment du départ du visiteur :

« M. de La Marche a été d'une humeur charmante.
« C'est de plus une belle âme : c'est dommage qu'il
« ait certains préjugés de bonne femme. »

Rentré dans son domaine, le président, à son tour, presse Voltaire de venir l'y trouver. « Oui,
« sans doute, lui répond celui-ci, j'irai à La Mar-
« che, je verrai votre labyrinthe et je voudrais ne
« point trouver de fil pour en sortir (1).

M. Moland, qui, dernier éditeur de Voltaire, profite naturellement de toutes les éditions antérieures, et donne notamment un assez grand nombre de lettres jusqu'ici inédites.

(1) Le château de La Marche était dans le village de ce nom, près de Châlon-sur-Saône, où était né, en 1422, le poëte chroniqueur Olivier de La Marche.

Et il y vint, en effet, et à plusieurs reprises.

VI. Il n'était pas possible qu'il n'entretînt pas son ami, ancien premier président, auprès duquel avait siégé pendant de longues années le président de Brosses, de sa querelle avec *Le Fétiche.* Il lui en parla souvent et lui en écrivit plusieurs fois.

Ainsi, dans une lettre du 20 octobre 1761, nous lisons :

« Je vous rends grâce de l'arbitrage de M. votre frère que vous daignez me proposer. Il eût été bien doux et bien honorable pour moy d'avoir toutte votre famille pour arbitre, mais M. de Brosses n'en veut point. Il veut plaider parce qu'il croit que ce qu'on appelle la justice de Gex n'osera le condamner, et que je n'oseray en appeler au Parlement. C'est en quoy il se trompe, je respecte trop votre auguste compagnie pour la craindre.

« Je lui ay écrit à luy-même une lettre très-ample dans laquelle je luy mets devant les yeux tous ses procédez et je finis par luy dire que s'il y a un seul homme dans Dijon qui l'approuve, je me condamne.

« Ah ! Monsieur, vous riez de ce petit Fétiche ! Je ne ris pas. S'il a un visage de singe, il a un cœur de boue.

« J'aurai l'honneur de vous envoyer copie de ma lettre. Elle répond à tout ce que vous me faittes l'honneur de me dire. Tout y est expliqué. C'est un factum adressé à luy-même. Vous me jugerez.

« J'aimerais mieux vous envoyer ma tragédie (*Olympie*), mais venez la voir sur mon teatre. Il est joly, nous y avons représenté Merope, nous avons fait

pleurer jusqu'à des Anglais. Oh que le cher Ruffey aurait dormi (1) !

Vous ne pouvez savoir à quel point je vous respecte et je vous aime. — V.

Dans une autre lettre de Ferney du 4 novembre 1761 :

Inédite. — « Je sors de la fièvre, mon respectable et digne appuy, mon maître dans le chemin de la vertu et des arts, mais mon sang n'est allumé que par le plaisir que me fait votre lettre du 30 octobre, je voudrais vous entendre dans ce beau jour où vous prononcerez, sans le savoir, votre éloge, en faisant celuy de votre prédécesseur.

« Je vous remercie tendrement de la bonté que vous avez de permettre que vos graveurs travaillent pour Corneille. Quoy votre amitié va même jusqu'à souffrir que jaye l'honneur de vous envoier le portrait d'un

(1) M. de Ruffey, premier président de la Cour des Monnaies, assistant à Ferney, avec quelques invités, à une lecture de *Zulime,* eut le malheur de s'endormir, « comme s'il avait été au sermon ou à l'audience », disait Voltaire, en signalant à M. d'Argental ce sommeil intempestif. *Lettre du 14 septembre 1761.*

Le même accident était arrivé au président de Montesquieu à une représentation de l'*Orphelin de la Chine*, et comme un ronflement avait trahi le sommeil du président, Voltaire, moins tolérant pour lui que pour M. de Ruffey, lui avait jeté son bonnet à la tête, avec ces mots irrités : « *Se croit-il donc à l'audience?* »

Entre le cas des deux magistrats, il y avait la différence d'une simple lecture à une représentation.

homme aussi médiocre que maigre! Je l'enverrai par pure obéissance. J'y ferai travailler dès que je serai aux Délices.

« C'est donc cette mauditte guerre qui empêche Mme la marquise de Paulmi de venir vous voir (1)! Car son droit chemin serait par Berlin et non par le Mont-Crapac. Que cette guerre est triste, et que de maux de toutte espèce elle cause.

« Pour ma guerre avec le Fétiche, elle n'est que ridicule. Si je veux de M. votre frère pour arbitre! oui, sans doute; en pouvez-vous douter? Et s'il avait voulu de vous, quel autre arbitre eussai-je pu prendre! Mais il a refusé le père et le fils; acceptera-t-il le frère? Il a osé dire à M. votre fils, qui me l'a mandé, *qu'il avait fait une vente réelle*; et moy je luy abandonne tout mon bien, si sa vente n'est pas simulée. L'objet est ridicule, j'en conviens, mais le procédé est infâme; et si cette lâchété est prouvée en justice, comme elle le sera, quelque crédit qu'il ait dans l'antre de Gex, comment peut-il rester dans le Parlement?

« Mon affaire ne doit pas contenir deux lignes. Si vous avez fait une vente réelle, je paye. Si vous m'avez trompé, faites vite une vraye vente, vendez votre charge. Voilà un plaisant premier président de Besançon!

(1) M. le président de La Marche était le beau-frère de M. de Courteilles, ambassadeur en Suisse, et le père : 1° de Jean-Philippe Fyot, marquis de La Marche, qui lui succéda dans sa charge de premier président (1757-1775); 2° de Mme Madeleine Barberie de Courteilles; 3° de Mme la marquise Suzanne de Paulmy, dont le mari, Antoine-René de Voyer-d'Argenson-de-Paulmy (1722-1787), était ambassadeur à Venise, membre de trois académies, et créateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

« Oui, Monsieur, je m'en rapporte à M. votre frère, et je suis très sûr qu'il sera indigné comme l'est toute la province et tout Genéve. Pour moy, je ne sens que vos bontez, et c'est avec le plus tendre respect. — V. (1).

Probablement le président, qui dans l'intervalle avait visité les hôtes de Ferney, était revenu à Dijon, et avait, en novembre, à la rentrée du Parlement, prononcé l'éloge de Jean de Berbisey, baron de Vantoux, son prédécesseur, car le 21 novembre suivant Voltaire lui écrivait encore (2) :

(1) J'ai dans ma collection d'autographes les originaux de la main de Voltaire de ces deux lettres, et la copie aussi de sa main, de celle, fort longue, qu'il adressa au président de Brosses.

De ces deux lettres, celle du 4 novembre 1761 est complètement inédite; quant à celle du 20 octobre, M. Moland, qui en a eu communication, m'a devancé de vitesse et vient de la publier dans l'édition du Voltaire-Garnier, mais je la publie plus exactement que lui, en lui restituant l'orthographe, la ponctuation et jusqu'aux fautes du maître.

Il prenait assez peu de souci de l'accentuation, de la ponctuation et même de l'orthographe. Ses fautes étaient assez nombreuses, fautes d'inattention, pour la plupart, mais certaines aussi d'habitude. Ainsi, il écrivait: *teâtre*, *teme*, *antícrese*, *toutte*, *mauditte*, *failles*, *suitte*, *retraitte*, etc., etc. C'était le tribut payé à la faillibilité humaine, mais quand Voltaire fait des fautes d'orthographe, ne sommes-nous pas bien excusables, nous, *vulgum pecus*, d'en commettre après lui?

Je n'ai, du reste, reproduit ces deux lettres, telles que Voltaire les a écrites, que comme spécimen de sa manière ordinaire, conformant toutes les autres à l'orthographe de nos jours.

(2) M. Th. Foisset, et M. Moland qui la lui a empruntée, n'ont donné de cette lettre que douze ou quinze lignes, et

Inédite pour les 2/3. — « Depuis l'apparition que vous avez daigné faire dans nos déserts, nous avons eu beaucoup de conseillers de Paris, et quelques membres du conseil, mais rien qui approche de vous.

« Où trouve-t-on des âmes sensibles, justes et éclairées comme la vôtre? Il semble que vous m'ayez animé pour faire mon œuvre des six jours. Je tâchais d'exprimer tous vos sentiments (1).

« Vous faites aussi des vers.

« *Pollio et ipse facit nova carmina, pascite taurum.*

ont passé sous silence la seule partie intéressante qui en forme environ les deux tiers, et que je suis heureux de pouvoir rétablir d'après l'original.

(1) Quelle était cette œuvre des six jours?

Voltaire nous l'apprend lui-même dans sa lettre à d'Argental du *20 octobre 1761.* Le diable, lui écrit-il, est entré dans « mon corps. Le diable? non pas; c'était un ange de lumière, c'était vous. L'enthousiasme me saisit. Esdras n'a jamais dicté si vite. Enfin, en six jours de temps j'ai fait ce que je vous envoie. Lisez, jugez, mais pleurez...

« J'ai imaginé comme un éclair et j'ai écrit avec la rapidité de la foudre. Je tomberai peut-être comme la grêle. Lisez, vous dis-je, divins anges, et décidez...

« Donnez la veuve d'Alexandre à Dumesnil, la fille d'Alexandre à Clairon, et allez. »

L'œuvre des six jours était donc bien la tragédie d'*Olympie.*

Elle fut jouée d'abord sur le petit théâtre de Ferney, le 24 mars 1762; à la cour de l'Electeur-Palatin, les 30 septembre et 7 octobre suivants; à la Comédie-Française, le 30 septembre 1764.

Les deux actrices désignées par Voltaire y représentèrent : M[lle] Clairon, Olympie; M[lle] Dumesnil, Statira.

La pièce fut imprimée d'abord à Francfort et à Leipsick, en 1763, et à Paris, en 1764.

« Allez-vous à Paris? Restez-vous à La Marche, séjournez-vous à Dijon? Aurez-vous la bonté de me faire part du discours que vous devez avoir prononcé? Vous vous immortalisez, en immortalisant votre prédécesseur. Je ne sais si ma tendre amitié, jointe à l'honneur d'avoir été élevé avec vous, me fascine les yeux, mais je vous mets fort au-dessus de ce chancelier Daguesseau que les Jansénistes nous prônent tant! Que votre cœur est au-dessus du sien! Il me semble que vous êtes éloquent par le cœur, et lui par des phrases. Il était jurisconsulte et rhéteur; vous êtes magistrat et philosophe. Il était homme de parti, avec de la faiblesse; et vous, avec de la sensibilité, vous n'êtes d'aucun parti. Vous conserverez toujours la première place, quoique vous ayez résigné la première présidence.

« J'ai chez moi un parent du Fétiche, encore plus petit que lui. C'est M. Fargès, maître des requêtes. Je crois qu'il n'approuve pas son Fétiche plus que vous, et qu'à la fin cette ridicule affaire sera abandonnée.

« Adieu, Monsieur; Mme Denis et Mlle Corneille sont remplies de sensibilité pour vous. Mlle Corneille vous regarde comme un de ses plus grands bienfaiteurs, et moi je suis pénétré pour vous du plus tendre respect. — V.

L'affaire des quatorze moules de bois, « si elle ne fut pas abandonnée, » ne fut pas non plus poursuivie en justice, et Charles Baudy, auquel le président de Brosses les avait vendus, en prit livraison ou en reçut le prix. Quant à la réclamation principale, après la mort du Président et celle de Voltaire, qui arrivèrent à un an de distance

14

l'une de l'autre, les héritiers de celui-ci, pour éviter une action judiciaire en dommages-intérêts, qui ne semblait que trop fondée, versèrent à la succession de celui-là une somme de 40,000 livres. Voltaire, possesseur viager du domaine de Tournay, en avait joui, paraît-il, moins en usufruitier qu'en propriétaire absolu.

VOLTAIRE ET LA FAMILLE CALAS.

VII. La querelle entre Voltaire et le président de Brosses n'était après tout qu'une affaire d'intérêt privé, plus même d'amour-propre que d'argent, en voici une plus grave, plus sérieuse, d'un intérêt plus élevé et plus général : c'est la cause de l'humanité, c'est celle des Calas qui va l'occuper, lui, « le redresseur des torts, le Don Quichotte des malheureux, » pendant plusieurs années de sa vie.

Qui ne connaît le nom, les malheurs et le procès de la famille Calas ?

Les hommes de palais les ont appris dans les recueils de causes célèbres, dans les *Mémoires* de P. Mariette, d'Élie de Beaumont et de Loiseau de Mauléon ; les hommes du monde, dans la correspondance de Voltaire et dans les nombreux récits qui en ont été faits. J'en ai moi-même autrefois écrit l'histoire, et je ne veux pas la recommencer (1). Qu'il me suffise de rappeler qu'en 1761

(1) Élie de Beaumont, Loiseau de Mauléon et Pierre Mariette, défenseurs des Calas. 1888, in-8°. Cette brochure,

vivait à Toulouse, depuis longues années déjà, une famille protestante de commerçants, entourée d'estime et de considération ; qu'elle se composait de six membres, le père et la mère, avancés en âge, deux fils et deux filles, et que cette famille était la famille Calas.

Le fils aîné, Marc-Antoine, auquel sa religion avait fermé la carrière du barreau à laquelle il aspirait, et qui avait fait des pertes au jeu qu'il ne pouvait payer, s'était pendu.

Au lieu d'admettre le suicide, si naturel dans de telles circonstances, le fanatisme religieux cria à l'assassinat. Le père fut accusé, de complicité avec sa femme, ses enfants, même une vieille servante catholique à son service, et un ami que le hasard avait amené chez lui, de l'avoir étranglé, pour l'empêcher d'abjurer le protestantisme au profit du catholicisme.

Le père condamné expira sur la roue, en appelant le ciel à témoin de son innocence ; le fils fut banni à perpétuité, et les deux filles renfermées dans un couvent.

Après quelques mois de silence et de stupeur, la mère et le fils vinrent frapper à la porte du châ-

tirée à 100 exemplaires, n'a point été mise dans le commerce et a été réservée aux amis de l'auteur.

Voir encore sur le procès des Calas : Athse Coquerel, *Jean Calas et sa famille*, 1869. — l'abbé Salvan, *Histoire du procès de Jean Calas à Toulouse*, 1863. — d'Aldéguier, *Histoire de Toulouse*. — de Bastard-d'Estang, *Les Parlements de France*, 1857.

teau de Ferney, qui s'ouvrit toute grande devant leur infortune. Voltaire les accueillit, les écouta, et, quand leur innocence lui eut été démontrée, il se fit leur protecteur infatigable, mit à leur service sa plume, sa bourse et son crédit, fit appel à ses amis puissants, dénonça à l'opinion l'odieux arrêt des juges de Toulouse, et ne se donna de cesse et de repos qu'il ne l'eût fait casser, et n'eût obtenu la réhabilitation de la mémoire de Calas père.

VIII. Le premier nom qui se présenta à sa pensée pour venir en aide à l'innocence, au milieu de ceux de d'Argenson, de Richelieu. de d'Argental, de Damilaville, de d'Alembert et du cardinal de Bernis, fut celui de l'ancien P^r P^t de La Marche, et le 25 mars 1762 il lui écrit de Ferney :

« Il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur d'écrire à celui qui sera toujours mon premier président. J'ai bien des choses à lui dire.

« Premièrement : Son Parlement m'afflige. Le roi se soucie fort peu qu'on juge ou non les procès auxquels je m'intéresse ; mais moi je m'en soucie. Voilà une plaisante vengeance d'écolier de dire, je ne ferai pas mon thème, parce que je suis mécontent de mon régent. C'est pour cela même, au contraire, qu'il faut bien faire son thème. J'apprends que vous faites tous vos efforts pour parvenir à une conciliation. Qui peut y réussir mieux que vous ? Vous serez le bienfaiteur de votre Compagnie, c'est un rôle que vous êtes accoutumé à jouer.

« Je vous demande pardon de donner des fêtes

quand la province souffre; mais il est bon d'égayer les affligés. Il y en a de plus d'une sorte.

« Il vient de se passer au Parlement de Toulouse une scène qui fait dresser les cheveux à la tête. On l'ignore peut-être à Paris; mais si on en est informé, je défie Paris, tout frivole, tout opéra-comique qu'il est, de n'être pas pénétré d'horreur. Il n'est pas vraisemblable que vous n'ayez appris qu'un vieux huguenot de Toulouse nommé *Calas*, père de cinq enfants, ayant averti la justice que son fils aîné, garçon très-mélancolique, s'était pendu, a été accusé de l'avoir pendu lui-même, en haîne du papisme, pour lequel ce malheureux avait, dit-on, quelque penchant secret. Enfin le père a été roué, et le pendu, tout huguenot qu'il était, a été regardé comme un martyr, et le Parlement a assisté pieds nuds à des processions en l'honneur du nouveau saint. Trois juges ont protesté contre l'arrêt; le père a pris Dieu à témoin de son innocence en expirant, a cité ses juges au jugement de Dieu, et a pleuré son fils, sur la roue.

« Il y a deux de ses enfants dans mon voisinage qui remplissent le pays de leurs cris. J'en suis hors de moi. Je m'y intéresse comme homme, un peu même comme philosophe. Je veux savoir de quel côté est l'horreur du fanatisme.

« L'Intendant de Languedoc est à Paris. Je vous conjure de lui parler ou de lui faire parler. Il est au fait de cette aventure épouvantable. Ayez la bonté, je vous en supplie, de me faire savoir ce que j'en dois penser. Voilà un abominable siècle. Des Calas, des Malagrida, des Damien, la perte de toutes nos colonies, des billets de confession et l'opéra-comique.

« Mon cher et respectable ami, ayez pitié de ma juste curiosité. Je soupçonne que c'est vous qui m'avez

écrit il y a environ deux mois, mais les écritures quelquefois ressemblent à d'autres. Quand vous aurez la bonté de m'écrire, mettez un M au bas de la lettre, cela avertit. Je devrais vous reconnaître à votre style et à vos bontés. Mais mettez un M, car, quand je vous renouvelle mon tendre et respectueux attachement, je mets un V. »

Dans le même temps, Voltaire écrit au comte d'Argental et à son ami Damilaville.

Au comte d'Argental :

« Je me suis trompé sur le nombre des juges, dans ma lettre à M. de La Marche. Il étaient treize : cinq ont constamment déclaré Calas innocent. S'il avait eu une voix de plus en sa faveur, il était absous. A quoi tient donc la vie des hommes ! A quoi tiennent les plus horribles supplices ? »

A Damilaville :

« Il est avéré que les juges toulousains ont roué le plus innocent des hommes. Presque tout le Languedoc en gémit avec horreur. Les nations étrangères, qui nous haïssent et qui nous battent, sont saisies d'indignation. Jamais, depuis le jour de la St-Barthélemy, rien n'a tant déshonoré la nature humaine.

« Criez et qu'on crie. »

Pour Voltaire, le jugement qui avait condamné Calas était « un assassinat fait en robe et en bonnet carré » ; aussi s'efforça-t-il d'ameuter la foule contre les Capitouls toulousains.

Il ne se lassa pas d'en écrire à tous ses amis, et deux fois encore au P. Président de La Marche.

Inédite. — « Je vois bien, mon respectable et vertueux magistrat, lui disait-il le 30 juillet 1762, que la Bourgogne n'est pas une province de la Chine. Si Confucius et Mencius avaient fait vos lois, les fils liraient au moins les *mémoires* de leur père. Je veux croire que s'il n'a pas voulu voir vos raisons, c'est qu'il s'en rapporte à vous et aux arbitres que vous avez choisis l'un et l'autre. Autrement, il faudrait gémir sur la nature humaine (1).

« Je pleure quelquefois sur elle, et vous verrez bien, par les nouveaux *mémoires* sur l'horrible aventure des Calas, qu'il y a de quoi pleurer. Il est malheureusement plus aisé d'être roué que d'obtenir une révision du Conseil. Mais que dites-vous des pénitents blancs et des deux trous de leur masque? C'est pourtant cette mascarade qui a mis sur la roue un père de famille vertueux. J'ai vu son fils qui a partagé ses fers, et je l'ai vu fondre en larmes. Les fanatiques et les parricides ne pleurent point. Si je voulais peindre l'innocence, je peindrais ce jeune homme.

« Les tragédies de Corneille me consolent un peu de celle de Calas.... »

Et le 25 auguste :

« J'ai l'honneur de vous envoyer encore par M. de Villeneuve un *mémoire* sur les Calas. Cette affaire va

(1) Cette première partie de la lettre est relative à des discussions d'intérêt entre le père et le fils, sur lesquelles il nous faudra revenir plus tard.

être portée au conseil. C'est un grand préjugé en faveur de cette malheureuse famille, que vous ayez de la compassion pour elle (1). »

Il serait difficile d'énumérer le nombre de lettres écrites par Voltaire dans l'intérêt de la famille Calas, et les noms des personnages, depuis le financier La Popelinière jusqu'au duc de Richelieu, auxquels elles furent adressées ; mais le succès, après plusieurs années de luttes, couronna ses efforts ; il put se rendre cette justice d'avoir bien servi la cause de l'humanité et de la tolérance, et écrire ce vers trop modeste :

« J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage. »

VOLTAIRE, PIERRE CORNEILLE ET SA PETITE NIÈCE.

IX. Défenseur de la famille Calas, Voltaire va devenir le protecteur de la famille Corneille, et le commentateur, dans l'intérêt de la petite nièce, du théâtre du grand oncle. Défenseur des Calas par amour de l'humanité et par haîne du fanatisme, il sera protecteur des Corneille par respect pour le

(1) Cette lettre, dont je ne donne que les cinq ou six lignes qui ont trait au procès de Calas, est du 25 auguste 1762. J'en ai l'original entre les mains, mais il m'est arrivé pour elle, comme pour celles du 20 octobre 1761, du 25 mars 1762, et pour dix autres, que le scrupuleux et savant éditeur M. Moland, auquel, d'ailleurs, je n'en fais pas un reproche, m'a devancé. Nous les retrouvons dans son excellente édition, non encore terminée.

nom, par reconnaissance pour le premier qui l'a illustré, par un sentiment de noble générosité.

Dans un coin de Paris vivait, dans l'oubli et la misère, une petite nièce de Corneille.

Titon-du-Tillet, riche alors, lui avait ouvert sa maison, et l'avait prise chez lui. Mais des revers de fortune l'ayant forcé de renoncer à ce paternel patronage, il sollicita pour elle celui de Voltaire, qui s'empressa de l'accepter. « C'est à un vieux soldat, lui répondit-il, à nourrir la fille de son général », et Marie Corneille fut reçue à Ferney (1).

Elle y trouva, avec les soins et les tendresses de la famille, le maître de la maison et sa nièce, Mme Denis, pour diriger son éducation (2). « Nous « avons avec nous, écrivait Voltaire à M. Bagieux, « un cœur de dix-sept ans qui se forme : c'est l'hé- « ritière du nom du grand Corneille. »

A M. d'Argental : « Nous lui apprenons à lire, à « écrire, à chiffrer, et dans un an, nous lui ferons « lire le *Cid*. »

A M. Dumolard :

« Nous ne montrons encore que le français à Cornélie; si vous étiez ici, vous lui montreriez le grec...

(1) J'ai déjà raconté cette adoption dans TITON-DU-TILLET ET SON PARNASSE, 1883, broch. in-8°, tirée à 100 exempl. et non mise dans le commerce.

(2) Dans son épitre sur l'*Agriculture*, Voltaire, faisant allusion aux soins donnés par Mme Denis à l'éducation de Mlle Corneille, lui dit :

« Le sang du grand Corneille, élevé sous vos yeux,
« Apprend par vos leçons à mériter d'en être. »

« Nous la faisons écrire; tous les jours elle m'envoie un petit billet et je le corrige : elle me rend compte de ses lectures. Il n'est pas encore temps de lui donner des maîtres; elle n'en a point d'autres que ma nièce et moi.

« Nous ne lui laissons passer ni mauvais termes, ni prononciations vicieuses : l'usage amène tout.

« Nous n'oublions pas les petits ouvrages à la main. Il y a des heures pour la lecture, des heures pour la tapisserie de petit point. Je ne dois pas omettre que je la conduis moi-même à la messe de paroisse. Nous devons l'exemple et nous le donnons (1). »

Après deux ans de cette éducation, *Cornélie-chiffon* ou *Chimène-Marmotte*, avait lu le *Cid;* « elle commençait à réciter les vers comme son oncle en faisait, quand il était inspiré; » elle se montrait sur le petit théâtre de Ferney, et y jouait, au milieu des applaudissements, Isménie de *Mérope*, Colette du *Droit du Seigneur*, et Chimène du *Cid.* « N'était-il pas juste qu'il y eût une actrice dans la maison de Corneille ? »

Cependant elle approchait de ses vingt ans, et

(1) Les lettres auxquelles sont empruntés ces extraits portent les dates des 11-15 janvier et 1er mai 1761 :

« La nécessité de remplir tous les devoirs de la religion « chez moi m'est d'autant plus sévèrement imposée, que je « suis comptable de l'éducation que je donne à Mlle Cor- « neille. » *Lett. à Thieriot, 31 janv. 1762.*

« L'article du culte et des devoirs de la religion est essen- « tiel. Je dois parler de ces devoirs, parce que je les ai rem- « plis, et que surtout j'en dois l'exemple à Mlle Corneille que « j'élève. » *Lett. à Damilaville, 2 fév. 1761.*

Voltaire « qui l'avait élevée comme sa fille », songeait pour elle à un mari et à une dot. Il en tira le premier fonds de sa fortune personnelle, auquel il voulut ajouter les produits de son travail ; ce fut pour l'augmenter, qu'il entreprît la belle édition, avec commentaires, des œuvres de Corneille.

X. En 1761, l'Académie avait eu la pensée, qui ne devait se réaliser que de nos jours, de publier le recueil des auteurs français classiques, avec des notes destinées à fixer la langue et le goût, « deux choses assez inconstantes dans notre volage patrie (1). »

A peine instruit de ce projet, Voltaire s'empressa d'écrire à Duclos, alors secrétaire perpétuel, lui demandant de lui réserver Corneille :

« Il me semble, lui disait-il, que Mlle Corneille aurait droit de me bouder, si je ne retenais pas le grand Corneille pour ma part. Je demande donc à l'Académie la permission de prendre cette tâche, en cas que personne ne s'en soit emparé. »

(1) Lettre de Voltaire à Duclos, *du 10 avril 1761.* En avril 1762, il écrivait à l'abbé d'Olivet : « Conseillez, pressez ces « éditions de nos auteurs classiques. »

Malgré tout son désir, et le bon vouloir de Voltaire, de l'abbé d'Olivet, de Duclos et de quelques autres membres, l'Académie ne put exécuter le projet qu'elle avait formé. C'est à la maison Hachette, et à 125 ans de là, que la réalisation en était réservée. La publication des *Grands écrivains de France*, acclamée par tous les amis des lettres, répond au vœu de l'Académie de 1761.

Et à l'abbé d'Olivet :

« Quel grand homme prenez-vous pour votre part? Pour moi, j'ai l'impudence de demander Pierre Corneille...

« La tragédie est un art que j'ai peut-être mal cultivé; mais je suis de ces barbouilleurs qu'on appelle curieux, et qui, étant à peine capables d'égaler Person, connaissent très-bien la touche des grands maîtres. En un mot, si personne n'a retenu le lot de Corneille, je le demande, et j'en écris à M. Duclos. »

Voltaire ne pouvait pas ne pas informer de son entreprise M. de La Marche; il le pouvait d'autant moins, qu'il allait prochainement réclamer son concours et celui des artistes dont le Président s'était entouré à Dijon. C'était lui qui y avait appelé le peintre De Vosge et le graveur Le Monnier, qui n'étaient pas alors sans réputation dans leur province (1).

XI. Les deux présidents de La Marche, le fils comme le père, « grands seigneurs plutôt que « magistrats, Mécènes bourguignons, aussi supé« rieurs par leur esprit que généreux dans l'em« ploi de leur grande fortune, critiques érudits,

(1) MM. De Vosge et Le Monnier, qui ont travaillé pour le Corneille-Voltaire, étaient deux artistes de mérite. François de Vosge, né à Gray, en 1732, mourut à Dijon, en 1811, et L.-G. Le Monnier, ou Monnier, né à Besançon en 1733, mourut aussi à Dijon en l'an XII.

« hommes de lettres, auteurs, artistes mêmes, et « liés, le père surtout, avec toutes les célébrités « contemporaines, tenaient à Dijon et à La Marche « une sorte de petite cour, ouverte au monde des « lettres, des sciences et des arts (1). »

Dès le 20 mai 1761, Voltaire annonçait donc à son cher président son projet de l'édition des œuvres de Corneille, appuyé par l'Académie, « au profit de l'héritière de ce grand nom, qui est dans la misère. »

Le 26 juin, il lui écrivait de nouveau sur le même sujet :

« Il faut, Monsieur, que je vous serve suivant votre goût. Il faut que je prenne la liberté de vous mettre à la tête d'une bonne action qui se fera dans votre Bourgogne.

« J'étais à Londres, quand on apprit qu'il y avait une fille de Milton qui était dans la dernière pauvreté, et incontinent elle fut riche. J'ai mis dans ma tête de faire voir aux Anglais que nous savons comme eux honorer les beaux-arts et le sang des grands hommes. J'ai imaginé de faire une magnifique édition des tragédies de Pierre Corneille, avec des notes qui seront peut-être utiles aux étrangers et même aux Français. Je finirai ma carrière en élevant un monument à mon maître, et en procurant un établissement à sa petite fille. Le profit de l'édition sera pour elle et pour son père.

« Je n'ai pas beaucoup de bien libre; mon malheu-

(1) Le président de la Cuisine. *Le Parlement de Bourgogne*, 1864, 3 vol. in-8°.

reux château et mon église me ruinent, et Dieu seul me saura gré de cette église, car l'évêque Allobroge ne m'en sait aucun (1).

« J'espère que la nation sera un peu plus contente de l'édition de Corneille. C'est presque le seul moyen de laisser à sa descendance une fortune digne d'elle.

« Toute l'Académie concourt à cette entreprise, et je me flatte que le Roy sera à la tête des souscripteurs...

« Nos confrères, les académiciens de Paris, qui ont à expier leur asservissement au cardinal de Richelieu et leur censure du Cid, doivent prendre plus d'exemplaires que les autres. Je ne demande pas que Messieurs de Dijon, qui ne sont point coupables, retiennent un aussi grand nombre d'exemplaires, il suffira d'un ou deux pour chacun. Je voudrais que l'évêque fût du nombre ; l'auteur de Polyeucte le mérite.

« Je vous recommande Corneille et son sang. Je finis, car Cinna et Cornélie m'appellent ; il faut faire oublier toutes nos médiocrités de ce siècle, en rendant justice aux chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV.

« Permettez-moi la liberté de vous embrasser et de vous assurer de mon tendre respect.—VOLTAIRE (2). »

(1) Le prélat Allobroge était Mgr Biort, évêque de Genève, dont le P. Bigex fit l'oraison funèbre, imprimée à Annecy en 1785; in-4°.

(2) J'ai l'original de cette lettre, écrite par un secrétaire, mais signée de Voltaire.

Elle a été publiée en 1858, par Th. Foisset, *Voltaire et le président de Brosses,* et est reproduite par M. Moland, *Voltaire-Garnier.*

La veille, le 25 juin, Voltaire en avait écrit une autre presque dans les mêmes termes au président Hénault :

« Mon cher et respectable confrère, lui disait-il, je crois « qu'il s'agit de l'honneur de l'Académie et de la France. Il

Voltaire se met à son œuvre et commence son *Commentaire* avec juillet 1761, et il entretient fréquemment ses correspondants de ses travaux, de leur avancement, des joies qu'il éprouve, des ennuis et des obstacles qu'il rencontre.

« Je suis bien aise, dit-il à de Cideville, que l'indifférent Fontenelle m'ait laissé le soin de Pierre et de sa nièce; l'un et l'autre amusent beaucoup ma vieillesse.

« Mon commentaire pourra être à la fois un art poétique et une grammaire au bas des pages de Corneille.

« Il ne s'agit pas seulement de louer Corneille, écrit-« il à d'Alembert, il faut dire la vérité. Je la dirai à « genoux et l'encensoir à la main. »

A Saurin :

« Je la dirai hardiment, mais modestement.

« Je l'ai dite sur Louis XIV, je ne la tairai pas sur Corneille.

« faut fixer la langue que vingt mille brochures corrompent; « il faut imprimer, avec des notes utiles, les grands auteurs « du siècle de Louis XIV, et qu'on sache à Pétersbourg et en « Ukraine, en quoi Corneille fut grand et en quoi il est dé-« fectueux. Vous encouragez cette entreprise, qui ne réussira « pas, si vous ne permettez pas que je vous consulte sou-« vent. Je pense qu'il sera honorable pour la France de « relever le nom de Corneille dans ses descendants....

« Nous travaillons donc pour le nom de Corneille, pour « l'Académie, pour la France. C'est par là que je veux finir « ma carrière, etc., etc. »

« La vérité triomphe de tout. J'admirerai le beau, je distinguerai le médiocre, je noterai le mauvais. »

Au comte d'Argental :

« Je travaille sur Pierre, je commente, je suis lourd. C'est une terrible entreprise de commenter trente-deux pièces, dont vingt-deux ne sont pas supportables et ne méritent pas d'être lues. »

Et à Mme Du Deffand :

« J'espère, en consultant l'Académie, faire un ouvrage utile. Je me sens déjà toute la pesanteur d'un commentateur. »

Des critiques de l'Académie Voltaire ne tenait toutefois compte que sous réserves, témoins ces quelques lignes d'une lettre du 29 novembre 1761 à M. d'Argental : « Quelles pauvres *observations* que ses *observations* sur mes *observations* concernant Polyeucte (1) ! »

Voltaire, sa tâche commencée, la poursuit avec opiniâtreté, s'entourant de conseils, les demandant à ses anges, M. et Mme d'Argental, au duc de Villars, « qui connaît le théâtre mieux que personne », à l'abbé d'Olivet, à Duclos, au cardinal de Bernis, à l'Académie en corps, lui envoyant ses cahiers au fur et à mesure qu'il les écrivait, et les corrigeant le plus souvent sur ses observations.

(1) Cette lettre faisait partie de la collection Dubrunfault, et a été vendue le 22 décembre 1884.

Il avait accepté sa chaîne pour deux ans au moins, mais la sympathie publique soutenait son courage. « L'empressement pour son commentaire était sans exemple. » Louis XV et l'Impératrice de Russie se faisaient inscrire en tête de la liste des souscripteurs pour 200 exemplaires, chacun ; l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, pour 100, chacun ; la marquise de Pompadour en prenait 50, le duc de Parme 30, M. de Choiseul, 20, les ducs de Nivernois, de Richelieu et le cardinal de Bernis, 12 chacun ; Mme Geoffrin 6 ; puis venaient les noms de Watelet, de Duclos, de d'Olivet, du P. Hénault, des de La Marche, de Ruffey, etc., etc.

XII. Voltaire ambitionnait pour la gloire de Corneille et pour la fortune de la petite nièce, pour le succès de la souscription et pour l'honneur de son nom un monument digne du père de la tragédie en France. Il voulait pour son commentaire le concours de l'art du typographe et du talent du dessinateur, et personne dans cette tâche ne pouvait lui être plus utile que son vieil ami, le président de La Marche, le Mécène des artistes de Dijon. C'est, en effet, à son goût et à son expérience qu'il fait appel, et la correspondance qui s'établit entre eux à ce sujet va nous révéler des détails curieux et peu connus.

Déjà, le 14 septembre 1761, Voltaire lui avait écrit :

« Si vous êtes dans votre royaume à la réception

« de ma lettre, voulez-vous employer votre graveur « pour Corneille? Les Cramer lui payeront quatre « louis pour chaque planche in-8°. »

Le 8 octobre :

« Comptez que c'est un bienfait essentiel de per- « mettre que votre graveur travaille pour notre Cor- « neille.

« Ce n'est pas pour lui, mais pour les souscrip- « teurs... Je vous avoue que, dans ces ornements, je « demande célérité plutôt que perfection; je n'ai ja- « mais trop aimé les estampes dans les livres. Que « m'importe une taille douce, quand je lis le second « livre de Virgile, et quel burin ajoutera quelque chose « à la description de la ruine de Troie? Mais les sous- « cripteurs aiment ces pompons, et il faut les con- « tenter...

« Qu'il serait agréable de relire Corneille dans votre « beau château, avec vous et quelques adeptes! Le « commentaire serait le résultat de nos conférences. »

Le 4 novembre, il lui écrit de nouveau :

Inédite. — « Mon corps est malade, Monsieur; mon « âme se porte bien, car elle est pleine de vous. Je ne « sais où vous êtes, et j'ignore si Mlle votre Fille est « auprès de vous.

« Je suis en peine d'un gros paquet que je vous ai « adressé concernant les Fétiches. Mais comptez que « le grand Corneille m'est encore plus précieux que « le petit président de Brosses.

« Je vous avais supplié de me faire savoir si votre gra- « veur pouvait entreprendre une douzaine d'estampes;

« la moitié du monument serait érigée sous vos auspices. Je vous demande en grâce de me dire si vous « avez approuvé ma témérité.

« Il ne faut pas que vous vous contentiez de m'être « apparu dans ma retraite; vous avez réveillé mon « ancienne passion pour vous, et vous ne me laisserez « pas là après m'avoir tourné la tête. Quelque part « que vous soyez, daignez me donner vos ordres, et « agréez le tendre respect du malade.

« VOLTAIRE. »

Le 19 décembre :

« Vous m'avez bien échauffé l'âme par votre apparition à Ferney. Et puis vous voilà de moitié avec « moi dans le monument que j'élève à Corneille. Vous « ne sauriez croire à quel point je suis enchanté de « tant de bontés.

« Je suis bien homme à vous rendre mes hommages « les étés à La Marche. Mais je ne prévois pas que je « puisse jouir de ce bonheur longtemps. Je pourrai « tout au plus m'échapper quelques jours. Ce ne « seront pas mes travaux champêtres, mon église et « mon théâtre qui me retiendront, ce sera Corneille. « Nous allons commencer l'édition, et il n'y aura pas « moyen de quitter. Je vous remercie encore une fois « de la bonté que vous avez de permettre que vos protégés embellissent cette édition... — V. »

Le 19 mai 1762 :

Inédite. — « J'ai été sur le point, Monsieur, d'aller « voir le Pierre que je commente; car pour le Pierre « aux filets et aux deux clefs, il n'y a pas d'apparence

« que je lui fasse jamais ma cour. J'aime bien mieux « celui qui a si bien peint les Romains, que celui au « nom duquel un prêtre est le maître de Rome.

« Je suis encore très-faible; M. Tronchin prétend « qu'il me tirera d'affaire, je le veux croire, car je serais « très-embarrassé si je mourais avant d'avoir fini mon « ouvrage.

« J'ai reçu vos nouvelles bontés; je n'ai que des re- « merciements à vous faire, à vous, Monsieur, et à « vos artistes. Les Cramer ajoutent à mes remercie- « ments une petite prière : c'est que votre dessinateur « et votre graveur aient la bonté de se conformer aux « dimensions qu'on a dû leur faire parvenir par la « voie d'un libraire de Dijon. Je trouve les dessins « fort beaux, et surtout celui de Sophonisbe m'a beau- « coup plu. Mais encore une fois, ne vous privez pas « de vos plaisirs pour les miens. Je me contenterai « bien d'être honoré de six estampes, que je devrai à « votre complaisance et à votre bonté.

« Je doute fort que Dieu se mêle des jésuites, attendu « qu'ils ne se sont jamais mêlés de lui, et que, s'il se « mêlait de pareilles affaires, il nous délivrerait de « tous les moines; d'ailleurs, la Providence particu- « lière est, entre nous, une chimère absurde. La chaîne « des évènements est immense, éternelle; les accep- « tions de personnes, les faveurs et les disgrâces par- « ticulières ne sont pas faites pour une cause infinie; « et dans la quantité prodigieuse de globes qui rou- « lent les uns autour des autres par des lois générales, « il serait trop ridicule que l'éternel architecte chan- « geât et rechangeât continuellement les petits évène- « nements de notre petit globule. Il ne s'occupe ni de « nos souris, ni de nos chats, ni de nos jésuites, ni « de nos flottes, ni même des tracasseries de votre

« Parlement. Vous me feriez grand plaisir de me « mander si vous espérez qu'elles finiront.

« Je me flatte que M. Tronchin aura fini de rape- « tasser ma détestable machine quand il faudra venir « vous faire ma cour au mois de juillet; mais si les « lois éternelles de ce monde dérangent toujours ma « poitrine et mes entrailles, si je ne peux me trans- « planter, vous ne feriez pas mal de passer par Ferney « en allant à Lyon. J'ai un des plus jolis théâtres, « d'assez bons acteurs, et une mauvaise pièce nou- « velle, qui forme, toute mauvaise qu'elle est, le spec- « tacle le plus pittoresque et le plus beau que vous « ayez jamais vu. Bouchez-vous les oreilles si vous « voulez, mais ouvrez les yeux, et vous aurez beau- « coup de plaisir. Il y a même par ci par là des mor- « ceaux qui ne vous déplairont pas.

« J'espère encore venir à La Marche, et de là vous « conduire à Ferney; laissez-moi me bercer de mes « chimères. Qu'avons-nous autre chose de bon dans « cette vie?

« Mon cher et illustre magistrat, je vous respecte « et je vous aime bien tendrement. — V. »

Dans sa lettre du 30 juillet, Voltaire, après avoir entretenu son correspondant de l'affaire Calas, arrive à celle de Corneille : l'une et l'autre se partagent ses veilles et ses préoccupations.

Inédite. — « Les tragédies de Corneille, dit-il, me « consolent un peu de celle de Calas. Elles sont pour- « tant bien remplies de boure. Je plains surtout votre « dessinateur s'il est obligé de lire les pièces sur les- « quelles il travaille. C'est un cruel emploi de lire

« Attila, Agésilas, Pulchérie, Othon, Don Sanche-« d'Arragon, Andromède, La Toison-d'Or, Pertharite, « Théodore, Tite-et-Bérénice. Danchet et l'abbé Pel-« legrin n'ont rien fait de si mauvais.

« Comment peut-on tomber ainsi de la nue dans la « fange? Cela doit faire trembler quiconque a sa pe-« tite portion d'une étincelle de génie. Il est plus sûr « de s'en tenir à cultiver son champ; mais quand « j'ai serré mon blé, je sens qu'il faut encore autre « chose. Les plaisirs de la campagne ne suffisent pas « à l'esprit humain.

« Vous manquez bien davantage à mon cœur. Je « demanderai à Corneille la permission de venir vous « faire ma cour pendant les vendanges. — V. »

Dans presque toutes ses lettres à son président, Voltaire a quelques lignes pour les gravures destinées à son édition de Corneille, et pour les artistes qui les exécutent.

Ainsi, le 25 auguste 1762, il écrit :

« Vous voilà donc, mon illustre magistrat, le pro-« tecteur de Pertharite, d'Agésilas, d'Attila, de Suréna, « de Pulchérie, etc. Vous étiez fait pour ne protéger « que les Cinna et les Polyeucte.

« La meilleure part n'est pas tombée à votre dessi-« nateur. Je lui sais bon gré de mettre du génie dans « ses dessins, puisque ce Corneille en a mis si peu « dans la moitié de ses pièces. Il eût fallu plutôt les « supprimer que les décorer par des estampes. Mais « le public, qui n'a jamais entendu ses intérêts, veut « avoir toutes les sottises d'un grand homme. »

Le 8 septembre :

« Je suis fort content, malgré les critiques, de l'es-
« tampe d'Othon que M. Lemonnier m'envoie. »

Le 18 décembre :

« Il y a une terrible tracasserie à l'Académie de « peinture de Paris au sujet de votre dessinateur. Je « lui avais bien dit qu'il fallait que toutes les estampes « fussent de la même dimension. On ne veut point de « cette bigarrure. On a soulevé des souscripteurs ; « on prétend que les figures de M. Vosge sont trop « grandes, qu'elles doivent être de la même proportion « que celles de Paris. Enfin c'est un schisme. Vous « sentez bien que je suis pour la tolérance. Je crois « qu'il importe peu que les Attila, les Pertharite, les « Pulchéries, les Suréna, les Agésilas, les Don Sanche-« d'Arragon soient grands ou petits. Mais j'ai affaire à « des gens têtus, et me voilà, *si parva fas est com-« ponere magnis*, comme le Roy entre les Jansénistes « et les Molinistes (1). »

XIII. Tandis que Voltaire, attaché à son labeur, commentait Corneille, que De Vosge et Lemonnier l'illustraient, que les Cramer l'imprimaient, un

(1) De toutes les lettres citées jusqu'ici, et dont les originaux font partie de ma collection d'autographes, les unes, celles des 9 juin, 16 et 30 juillet, 25 auguste et 18 décembre 1762, sont tout entières de la main de Voltaire, et signées de son initiale V ; les autres, celles des 19 mai et 8 septembre de la même année, sont écrites par un secrétaire, et signées par Voltaire, l'une, de son initiale. l'autre, de son nom.

jeune et brillant cornette de dragons, du nom de Dupuits, se présentait au château de Ferney, y demandait et obtenait la main de M[lle] Corneille. Le mari trouvé, il fallait songer à la réalisation de la dot. Elle se composait du produit des souscriptions au commentaire du théâtre du grand-oncle, et de 20,000 livres que Voltaire y ajoutait de ses deniers; mais ces 20,000 livres, il les avait prêtées à M. de La Marche, et il fallait en obtenir la restitution.

A cette époque, des intérêts d'argent et la liquidation d'une succession, à la mort de M[me] la présidente de La Marche, avaient divisé MM. de La Marche père et fils. Ils étaient à la veille de plaider l'un contre l'autre, sinon devant la justice ordinaire, au moins devant un tribunal arbitral, et ils commençaient les hostilités par des *mémoires* dans lesquels ils se ménageaient peu.

Voltaire, ami des deux parties, s'efforçait de les calmer et de les rapprocher, et il est probable que ses conseils, ses supplications ne contribuèrent pas peu à les réconcilier, et à étouffer un procès qui, entre ses deux Premiers Présidents, eût été, pour la Bourgogne, un affligeant scandale.

XIV. VOLTAIRE ET MM. DE LA MARCHE PÈRE ET FILS.

Voltaire, le 18 décembre 1762, annonce à son vieil ami et à son débiteur, M. de La Marche, le mariage de M[lle] Corneille, et son désir d'obtenir, pour la constitution de la dot, le remboursement de la somme qu'il lui a prêtée, ou du moins une

je l'ay trouvé

ma retraitte. mais

in feraes un siecle

de philosophe

eaume plus souverain

s les philosophes

quand pourai-je vous

je vous aime et a quel

s Voltaire

au Premier Président Fyot de La Marche.

ge 233.)

garantie, comme une hypothèque, pour la sécurité de ce prêt.

« Je suis sur le point, lui écrit-il, de marier la nièce « de ce Corneille dont je suis le commentateur, et je « ne la marie pas avec la raison *sans dot.* Outre ce « que je lui ai assuré, il faut lui donner 20,000 fr., et « je n'ai presque point de bien libre. J'ai compté que « ces 20,000 fr. seraient hypothéqués sur la terre de « La Marche ; vous deviendrez avec moi le bienfaiteur « de Mlle Corneille. Vous me ferez donc un plaisir « extrême, mon digne magistrat, de m'envoyer une « procuration en blanc par laquelle vous donnerez « commission et pouvoir de stipuler en votre nom la « reconnaissance d'une somme de 20,000 fr. à vous « prêtée par moi au pays de Gex, le 13 septembre « 1761, portant intérêt de 1,000 livres, et hypothéquée « sur la terre libre de La Marche.

« C'est dommage qu'on ne puisse marier des filles « sans passer par ces tristes formalités.

« Hymen qui marchait seul,
« Mène à présent à sa suite un notaire.

« Les uns disent ici que M. votre Fils vous fait de « nouvelles difficultés, d'autres disent que tout est « applani. Voilà qui s'éloigne encore plus de l'âge d'or « que les contrats de mariage. Il me semble que si « quelqu'un était fait pour ramener ce bel âge sur la « terre, c'était vous.

« Je l'ai trouvé jusqu'à présent dans ma retraite, « mais la mauvaise santé m'en ferait un siècle de fer « sans un peu de philosophie.

« Votre amitié est un beaume plus souverain pour

« mes maux que tous les philosophes présents et
« passés. Quand pourrai-je vous dire chez vous com-
« bien je vous aime et à quel point je vous res-
« pecte ? — V. »

XV. Les difficultés entre M. de La Marche père et son fils remontaient à plusieurs mois déjà, car, dès le 9 juin, Voltaire lui écrivait des Délices.

Inédite. — « Vous m'affligez sensiblement, mon res-
« pectable ami, en m'apprenant que M. votre Fils
« prend d'autres arbitres que vous-même. Il ne m'ap-
« partient pas de faire des réflexions, je me borne à
« respecter en lui le fils du plus digne magistrat et du
« plus honnête homme qu'ait la France, et je ne puis
« douter que son cœur n'ait les sentiments du vôtre.
« S'il y a quelque malentendu, je me flatte qu'il le
« fera cesser, en s'en rapportant uniquement à vous.
« Mais en attendant, le cœur me saigne. Je vous suis
« très-obligé de vouloir bien m'envoyer votre mé-
« moire. Mais prenez garde que je ne pleure en le
« lisant.

« Au reste, vous devez être averti que Messieurs des
« postes ont décacheté plusieurs paquets adressés à
« M. d'Argental, sous l'enveloppe de M. de Courteille.
« Si vous m'adressez quelque chose par cette voie, ne
« mettez point de cachet au paquet qui m'est destiné.
« C'est le cachet senti par les mains funestes des
« commis qui autorise leur insolence. Il faut donc
« passer sa vie à se précautionner contre des ennemis!

« . . . . Terras Astræa reliquit.

« Je vois toujours avec la même douleur cette fer-

« meté de votre Parlement, qu'on appelle sans doute « opiniâtreté à la cour. Je ne vois pas pourquoi des « juges refusent de juger mon procès sur le prétexte « qu'ils en ont perdu un au conseil. Un régiment re- « fuse-t-il de servir parce qu'il croira avoir à se plaindre « de la Cour? Comment une telle réflexion est-elle « sans aucun poids dans des têtes sages? Je vous dis « ma pensée avec une naïveté que vos bontés auto- « risent.

« Vivent La Marche et les Délices. Pour moi, qui « n'ai été heureux que dans ma retraite, je vous crois « encore plus heureux dans la vôtre, parce que vous « méritez mieux de l'être, et que votre retraite est plus « belle; mais, vous excepté, je ne troquerais pas mon « sort contre aucun autre.

« Je ferai l'impossible pour venir vous faire ma « cour à La Marche. Il faudra demander permission « à Tronchin et à Corneille, et la permission est diffi- « cile à obtenir.

« Permettez que je mette ici ce petit billet pour « M. de Vosge. Adieu, Monsieur, je vous aimerai, je « vous révérerai jusqu'au dernier moment de ma « vie. — V. »

Le 16 juillet, autre lettre, toute relative aux discussions d'intérieur de la famille de La Marche :

Inédite. — « J'ai reçu, mon respectable magistrat, « le mémoire que vous avez bien voulu me confier. Je « ne veux pas douter que vos arbitres ne fassent « rendre ce qui est dû à un père et à un bienfaiteur. « Il me paraît qu'entre un père et un fils *summum « jus, summa injuria.*

« Vous avez pris tous deux le parti de la concilia-

« tion. Je serais bien étonné si cette affaire ne finissait « pas par une soumission de M. votre Fils à vos vo- « lontés et par une transaction amiable entre vous et « lui.

« Il me paraît que la restitution des fruits de l'année « 1761, le prix de la coupe des bois vous appartien- « nent. J'ignore si M. votre Fils n'a rien à redemander « de ses biens maternels. Votre mémoire n'éclaircit « pas cette difficulté, et sans doute vous ne laisserez « pas subsister cette source de procès, qui pourraient « un jour troubler votre famille. Les autres objets de « discussion sont peu de chose, et doivent être aban- « donnés à votre générosité et à la résignation noble « et respectueuse de M. votre Fils.

« Je me flatte que votre arrangement sera bientôt « fait, puisqu'il est entre les mains des arbitres les « plus éclairés et les plus intègres.

« Je prévois bien que M. votre Fils n'ayant pas « d'argent comptant à vous donner, vous souffrirez « des délais. Que ne puis-je venir à présent avec l'ar- « gent à la main entre le père et le fils ! Des deniers « comptants sont les premiers des arbitres. Peut-être « serai-je assez heureux, au mois de septembre, pour « venir vous offrir mes services. Je n'en désespère pas; « ce serait pour moi le comble du bonheur de pouvoir « vous prouver alors, dans les derniers jours de ma « vie, combien je vous respecte et je vous aime.

« Vos médailles sont très-joliment gravées, les lé- « gendes simples et nobles, l'institution utile et digne « de vous. Je vous remercie avec tendresse de ce mo- « nument de votre cœur et de votre esprit.

« Je me flatte que vous avez toujours auprès de « vous Mme la marquise de Paulmy. Elle doit vous « donner autant de consolation que vous avez éprouvé

« de chagrin. Je partage l'un et l'autre du fond de « mon cœur. Comptez, je vous en conjure, sur mon « respect, sur mon zèle, sur une amitié inviola- « ble. — V. »

XVI. 3 janvier 1763, longue épître de 12 pages in-4°, l'une des plus longues et des plus curieuses que Voltaire ait écrites, qui prouve qu'il était homme d'affaires non moins qu'homme de lettres, qu'il savait sauvegarder ses intérêts et allier la science du juriste au talent de l'écrivain. Nous voyons presque l'homme de lettres donner une leçon de droit et de pratique à l'homme de palais, à un premier président de cour souveraine.

Inédite. — « Mon illustre magistrat, mon respec- « table ami, j'ai le cœur serré de la lecture de votre « second mémoire. Que je vous plains ! Que les der- « niers pas de votre belle carrière sont pénibles ! Mais « enfin vous êtes sage. Tâchez de finir cette affaire à « quelque prix que ce soit, et ménagez-vous des heures « heureuses sur la fin de ce jour d'orages qu'on ap- « pelle la vie.

« Je voudrais voir le mémoire de votre adverse « partie; et quand je songe que cette adverse partie « est un fils, un premier président qui vous doit ce « qu'il a et ce qu'il est, je suis bien affligé.

« Je vous promets de venir vous voir l'année pro- « chaine, si je suis en vie. Vous savez que jusqu'ici je « n'ai pas eu un moment dont je pusse disposer.

« Je me flatte que votre procès contre M. votre Fils « vaut mieux que celui que vous entreprenez pour « votre dessinateur. Vous en appellez à M. de Caylus,

« c'est précisement, à ce qu'on me mande, M. de « Caylus qui l'a condamné. Pour moi, je ne le con- « damne point ; il m'est très-indifférent que des figures « soient grandes ou petites, et même qu'elles soient « bien ou mal faites. On n'examine point les estampes « des tragédies qu'on ne peut lire, et les souscripteurs « n'ont que trop d'estampes et de papier pour leur « argent.

« Beaucoup même de souscripteurs n'ont rien donné, « selon la louable coutume des Français, qui sont « riches en paroles et généreux en promesses, tandis « que les Anglais sont ordinairement l'un et l'autre « en effet.

« Venons à présent à notre petite affaire.

« Le billet que vous m'avez fait à Lyon entre les « mains de MM. Tronchin et Camp ne vaut rien en « justice réglée et déréglée, parce que c'est une quit- « tance plutôt qu'un billet, et que certainement M. votre « Fils ne le payerait pas, et que Mesdames vos Filles « seraient en droit de ne le pas payer à Mlle Corneille « ou à mes hoirs, après que notre corps serait rendu « aux quatre éléments.

« La procuration que vous avez eu la bonté de « m'envoyer ne peut suffire, parce qu'elle ne spécifie « point le temps où je vous ai prêté la somme de « 20,000 livres, et qu'elle ne dit pas même que cet « argent vous a été prêté.

« De plus, vous marquez par un petit billet séparé « que la date du prêt est omise pour éviter le contrôle. « Mais vous savez que les fermiers du domaine exigent « toujours les droits de contrôle en province, soit « que le contrat soit en règle, soit qu'il paraisse « défectueux, et l'acte est nul quand il n'a pas été « contrôlé.

« Observons encore que la date du prêt étant omise, « l'intérêt de la somme hypothéquée ne pourrait courir « que du jour du contrat; et que, s'il arrivait ce qu'on « appelle un malheur, par courtoisie, à vous et à moi, « ce qui peut très-bien arriver, quinze ou seize mois « d'arrérages seraient infailliblement perdus pour « Mlle Corneille ou pour mes héritiers, lesquels ne « seront pas riches, attendu que je n'ai presque que « du viager, et ma terre de Ferney, qui est plus agréable « qu'utile.

« Je soumets toutes ces raisons à votre prudence et « à votre amitié, et je vous supplie de vouloir bien « faire un acte légal à Paris, où l'on ne paye point de « droits de contrôle. Je vous envoie le modèle de cet « acte qui peut être dressé entre vous et le notaire, « sans qu'il soit besoin de ma procuration. Et si on « en voulait absolument une, je l'enverrais sur le « champ, à la réception de vos ordres.

« Il faut que je vous dise tout, pardonnez-le moi, « mon respectable ami. Il me revient de plusieurs en- « droits que votre terre de La Marche ne suffit pas « pour remplir les droits prétendus ou à prétendre de « M. votre Fils et de Mesdames vos Filles. On affecte « de répandre que vous vous êtes fait un peu d'illu- « sion dans vos espérances, et qu'on peut abuser de « votre facilité. Je ne peux croire qu'ayant si long- « temps et si bien décidé des affaires des autres, vous « n'ayez pas mis dans les vôtres propres toute la « clarté et toute la sûreté qui doivent y être.

« Je m'en rapporte, mon digne magistrat, à votre « sagesse, à la connaissance parfaite que vous devez « avoir des affaires, à votre intégrité et à votre com- « passion pour l'héritière de Corneille, qui n'a de « fortune que ces 20,000 livres et l'espérance vague du

« produit d'une souscription. Pardonnez-moi, je vous « en conjure, la liberté que je prends de vous donner « avis des bruits publics, et n'imputez cette liberté « qu'à mon tendre attachement.

« Je ne peux vous exprimer ma surprise et ma dou- « leur de la conduite de M. votre Fils envers vous. N'y « a-t-il nul accomodement à faire? Le malheureux « billet que vous lui avez donné, portant approbation « et quittance de toute sa gestion, ne vous condam- « nerait-il pas dans la rigueur de la justice, qui n'exa- « mine pas si vous avez été surpris ou non, si vous « avez signé ou non votre ruine, si vous avez fait cette « reconnaissance à la hâte ou avec mûre délibération? « Quel recours pourrait avoir un homme de votre âge « et de votre rang? Je n'en vois aucun. *Legem tibi* « *dixisti.*

« Vous mettez en évidence les procédés cruels qu'on « a eus avec vous, mais irez-vous plaider contre votre « signature? Encore une fois il ne m'appartient pas « de m'ingérer dans vos affaires et d'oser vous donner « un conseil. Je me borne à des souhaits, au vif intérêt « que je prends à tout ce qui vous touche, et au tendre « et respectueux dévouement que je conserverai pour « vous toute ma vie.

« Je vous proteste que je ne crois aucun des bruits « qu'on sème malignement à Dijon. Mais encore une « fois j'ai cru qu'il était du devoir de ma respectueuse « et tendre amitié de vous en donner avis. On dit que « vous avez mis La Marche en vente, et que ces fausses « rumeurs ont été répandues exprès pour empêcher « l'acquisition.

« Votre ville de Dijon ne vaut pas grand'chose, à « ce que les bonnes gens assurent; mais vous n'êtes « que plus respectable pour moi, qui vous adore. — V. »

« Le diable est dans les Parlements d'Aix et de « Dijon; mais où n'est-il pas? »

XVII. A quelques jours de cette lettre, les arbitres choisis par MM. de La Marche, pour statuer sur leur différend, rendaient leur sentence, et Voltaire, presque immédiatement, le 21 janvier, écrivait à l'ancien premier président pour le prier, dans l'intérêt de son repos, de l'accepter.

Il revenait en même temps sur le prêt de 20,000 livres pour lequel il demandait une reconnaissance régulière, et se plaint de l'inaction du parlement de Dijon, qui laisse, au grand détriment des plaideurs, dormir les procès soumis à sa juridiction.

Inédite. — « Mon cher et respectable magistrat, lui « dit-il, j'ai été instruit en détail du jugement de vos « arbitres. Bien des gens trouvent qu'ils ont passé « leur pouvoir, en stipulant l'emploi que vous devez « faire de l'argent qu'ils ont décidé vous appartenir. « Aussi, je ne regarde point cette sentence arbitrale « comme un jugement, je la regarde seulement comme « une médiation amicale. On vous adjuge 15,000 livres « reversibles à M. votre Fils. C'est un mince objet, et « c'est à vous à voir si vous voulez vous assujétir « vous-même à cette condition.

« Si vous permettiez à ma tendre et respectueuse « amitié de vous dire mon avis, je vous conjurerais « de ne faire aucune difficulté de signer, parce que, « d'un trait de plume, vous mettez fin à l'affaire la « plus désagréable; parce que vous montrez par là « une magnanimité supérieure au mauvais procédé « qu'on a eu avec vous; parce que vous ne laissez

« voir aucune envie de vous ressentir de ce procédé; « parce que vous restez le maître absolu de disposer « de votre bien, et qu'enfin onze cents louis sont peu « de chose.

« J'ajouterais que c'est le sentiment de toutes les « personnes qui vous sont attachées. Vous aurez, en « différant un peu, fait voir aux arbitres qu'ils ont « passé leurs pouvoirs, et, en signant, vous signerez « votre repos. Si vous avez déjà terminé, je vous en « félicite, sinon j'ose vous en prier, et je vous prie « surtout de me pardonner ma liberté.

« Quant à la bagatelle dont il s'agit entre nous, « permettez-moi de vous dire que M. Tronchin dicta « votre billet comme un mémorandum. C'est l'usage « des négociants; souvent même ils se contentent de « porter les sommes sur leurs registres. Cela n'a rien « de commun avec les formes judiciaires. C'est ensuite « aux parties qui ont déposé l'argent chez eux, ou qui « l'ont reçu, à faire entre eux les arrangements dont « ils conviennent. Votre billet, dont un double est « entre mes mains, et dont l'autre est probablement « resté, à Lyon, entre celles de M. Camp, associé de « M. Tronchin, porte : *J'ai reçu, par les mains et « des deniers de M. Tronchin, 20,000 livres de « M. de Voltaire, dont je lui tiendrai compte. Fait « double, ne servant que d'un seul et même acquit, « 13 septembre 1761.*

« Ce billet est proprement une quittance : le mot « *d'acquit* le dit expressément, *les deniers de M. Tron-« chin* le confirment encore, et il est sûr que vos héri-« tiers pourraient contester le paiement aux miens.

« Je vous ai déjà mandé que la procuration pour « Gex n'obviait point au paiement du contrôle; que, « d'ailleurs, la date de l'emprunt était omise; ainsi, « vous avez trouvé bon que je vous proposasse un

« acte à Paris, attendu que le contrôle n'y est pas en « usage. J'aurai l'honneur de vous renvoyer la procu « ration de Gex, non remplie, et le double de votre « billet, avec annulation motivée au bas, et je rede- « manderai l'autre double à M. Camp, que je vous « adresserai à l'instant que je l'aurai reçu. Vous pou- « vez, en attendant, pour plus grande sûreté, rappeler « le billet et l'annuler dans le contrat.

« Je suis toujours émerveillé du long loisir de votre « Parlement. J'avais en main la cause de six frères « auxquels on a ravi leur bien par une antichrèse « odieuse? J'avais obtenu pour eux une sentence dans « la caverne de Gex nommée bailliage; l'oisiveté du « Parlement ôte ainsi le pain à six orphelins. Il y a « peut-être cent familles dans le même cas. Vous « m'avouerez que cela n'est pas juste, et que ce n'est « pas la peine d'avoir fait serment de rendre la justice « pour ne la pas rendre. Ce délai m'afflige extrême- « ment. La plupart des choses que je vois n'ont point « d'exemple; il est vrai que ce ne sont que des épines, « des tracasseries plus ridicules que dangereuses, mais « elles sont désagréables et nous avilissent aux yeux « des étrangers.

« J'ai lu le réquisitoire du procureur général de « Provence contre les Jésuites. Je trouve qu'on est « beaucoup plus éloquent en province qu'à Paris. La « capitale ne se signale que par l'opéra-comique.

« Adieu, mon illustre magistrat, mon respectable « ami; continuez-moi des bontés qui me sont si « chères. — V.

« Je serais enchanté que M. de Caylus voulût ap- « prouver votre dessinateur, et qu'il vous donnât une « attestation que je pusse montrer à Crammer. Pour « moi, je suis très-content, quoique les figures ne « soient pas toujours correctement dessinées, et je

« trouve que Pertharite, Don Sanche, Théodore, « Attila, Pulchérie, Othon, Suréna, Bérénice, Sopho« nisbe, La Toison-d'Or, Andromède, ne méritent pas « les dessins de votre protégé. Quel fatras! Que de « pauvretés et que de préjugés! »

XVIII. M. de La Marche se rendit aux raisons de Voltaire ; il lui donna toutes les garanties que la prudence du philosophe réclamait pour la sûreté des 20,000 livres prêtées, objet principal des deux lettres précédentes ; il lui en servit exactement les intérêts jusqu'en 1764, année où il en effectua le remboursement, ainsi que nous l'apprend la lettre suivante, du 14 mars 1764, la dernière relative à ce prêt d'argent :

Inédite. — « Mon respectable et digne magistrat, « mon vrai philosophe, je ne serais pas dans ma chau« mière, je serais à présent dans votre palais de La « Marche, si j'avais de la santé et des yeux.

« De quel neveu me parlez-vous, s'il vous plait, car « il me semble que vous en avez plusieurs? Tout ce « que je souhaite à vos neveux, à vos fils, à vos petits« fils, c'est qu'ils vous ressemblent tous.

« M. le Premier Président actuel du Parlement de « Bourgogne parait imiter vos bontés pour moi ; il « daigne prendre le parti de mon petit pays de Gex, « celui de Mme Denis et le mien, contre la rapacité des « gens d'église. Il se prête aux vues de M. le duc de « Praslin, qui veut bien soutenir nos droits ; ainsi, je « suis fait pour avoir obligation à tout ce qui porte « votre nom.

« Que je vous loue, mon respectable magistrat, de « passer vos jours à La Marche! Est-ce dans votre « belle maison que se fera le mariage? Vous faites

« de si jolis vers pour le roi de Pologne, que sûrement « vous ferez l'épithalame (1). Vous n'aurez chez vous « que des occupations agréables, tandis que dans Paris « tout est en rumeur à l'occasion des jésuites. On « emprisonne, on exile; c'est le revers de ce qui se « passait du temps de frère Le Tellier, confesseur de « Louis XIV. Ce maraud prodiguait les lettres de « cachet contre les ennemis des jésuites, et aujourd'hui « on les prodigue contre leurs partisans.

« Je crois vous avoir dit plus d'une fois qu'on fini-« rait par lapider ces bons frères avec les décombres « de Port-Royal, le cas est arrivé. Il faut dans ce « monde que chacun ait son tour. On dit que M. le « duc de La Vauguyon est exilé; la cour n'a que des « orages; la paix et le bonheur sont chez vous.

« Vous avez la bonté de me parler de cette petite « rente; je l'ai payée à Mme Dupuits, et puisque vous « voulez me rembourser, je vous supplie de faire tenir « à votre loisir cette somme à M. Propiac, receveur « général du domaine à Dijon, pour la faire parvenir

(1) Il s'agissait du mariage de l'un des neveux de M. de La Marche, qui fit certainement l'épithalame, car Voltaire lui écrivait le 4 mai suivant : « Je vous loue surtout de faire « des chansons, il est vrai qu'elles ne sont ni bachiques, ni « grivoises, mais elles sont pleines d'agréments, et je crois « que Cicéron en aurait fait de pareilles en mariant son « neveu; car, quoi qu'en dise Juvénal, Cicéron, votre devan-« cier, faisait fort bien des vers, et il était réellement le « meilleur poëte de son temps après Lucrèce. C'est de tous « les romains celui que j'aime le mieux avec ses défauts... » Dans cette lettre, on trouve cette phrase sur la mort récente de Mme de Pompadour : « Savez-vous que Mme de « Pompadour est morte en philosophe, sans aucun préjugé, « sans aucun trouble, pendant que tant de vieux barbons « meurent comme des sots. »

« à M. Camp, mon banquier à Lyon, associé de « M. Tronchin. Je reconnais la bonté de votre cœur à « cette attention. Vous avez pitié d'un pauvre homme « qui bâtit dans un pays barbare, et qui s'est chargé « d'une famille assez considérable; car j'ai chez moi « M. et Mme Dupuits et leur sœur, outre un cousin de « vingt-trois ans, paralytique pour le reste de sa vie. « J'ai de plus un aumônier jésuite, ou ex-jésuite, que « vous connaissez peut-être. Il a longtemps professé « à Dijon; ce n'est pas un P. Porée, mais aussi il n'en « a pas le fanatisme, car ce pauvre P. Porée, tout « homme d'esprit qu'il était, croyait à toutes les « bêtises de la théologie, et, qui pis est, il avait le « malheur de s'en piquer.

« Vous, mon vrai philosophe, qui avez de la vertu, « sans superstition, c'est auprès de vous que je vou- « drais vivre et mourir. Pardonnez si je vous assure « de mon tendre respect par une autre main que la « mienne, je ne suis pas encore en état d'écrire. —V. »

La même année, il écrivait encore :

« Mon Dieu que j'ai envie de venir philosopher à « La Marche ! J'ai trois jours à vivre; que j'en passe « un avec vous, et je suis content... »

XIX. Mais les voyages étaient devenus pour lui une fatigue. Il touchait, comme M. de La Marche, à ses soixante-dix ans; la vieillesse et les infirmités qu'elle traîne à sa suite avaient ralenti entre les deux amis la correspondance, et c'est à peine si de 1764 au jour de la mort du président on trouverait trois ou quatre lettres. La dernière est, croyons-nous, du 3 mars 1766, écrite de Ferney.

« Mon cher et respectable magistrat, je ne vous

« écris jamais, parce qu'ayant enterré ma vieillesse et « mes maladies dans une retraite profonde, je n'aurais « à vous parler que de mon tendre attachement, dont « vous ne doutez pas. Mais j'ai appris dans mes dé- « serts que vous aviez été malade il y a deux mois « dans votre beau château de La Marche. M. d'Ar- « gental ne m'en avait rien dit. Le danger que vous « avez couru rompt mon silence et me ranime. Je suis « tout étonné d'être en vie, mais je veux que vous « viviez. Je suis un peu votre aîné, et je n'ai pas « votre vigoureuse constitution. C'est à vous qu'il « appartient d'étendre votre belle carrière. Je sais que « votre philosophie vous fait regarder la fin de la vie « avec la résignation qui doit nous soumettre tous « aux lois de la nature, mais enfin vous ne pouvez « vous empêcher d'aimer une vie dans laquelle vous « n'avez donné que des exemples de vertu.

« Pour moi, je crois, avec mon ami Pont-de-Veyle, « qu'il faut s'amuser jusqu'au dernier moment.

« Avez-vous encore vos artistes auprès de vous, et « ce graveur dont j'ai oublié le nom et dont j'aimais « les dessins, malgré les dégoûtés de Paris qui n'en « ont pas voulu ? Je voudrais qu'à votre recomman- « dation il me dessinât et me gravât une planche « assez bizarre, destinée à un petit in-8°. Il s'agit de « représenter trois aveugles qui cherchent à tâtons « un âne qui s'enfuit : c'est l'emblême de tous les phi- « losophes qui courent après la vérité. Je me tiens un « des plus aveugles, et j'ai toujours couru après mon « âne. C'est donc mon portrait que je vous demande. « ne me refusez pas, et aimez toujours le plus vieux, « le plus tendre et le plus respectueux de vos anciens « camarades. — V. (1). »

(1) Cette lettre faisait partie de la collection de feu M. La-

A deux ans de là mourait, en 1768, plus que septuagénaire, le P. P. de La Marche, et Voltaire devait lui survivre encore dix ans, mais il avait, dès cette époque, accompli la tâche qu'il s'était volontairement imposée.

Il avait fait triompher la cause des Calas, écrit son commentaire du théâtre de Corneille et publié la belle édition de 1764; il avait « élevé Mlle Rodogune », lui avait constitué une dot, trouvé un mari, et il attendait, non sans impatience, « la naissance de petits Cornillons (1). » Il eût pu, dès lors, se reposer, mais sa nature ne lui permettait pas le repos; les Sirven, la veuve Montbailly, le chevalier de La Barre, le comte de Lally, réclamaient encore son appui; l'*Encyclopédie* faisait appel à sa plume, et le théâtre attendait encore de lui les *Scythes* et *Irène*.

XX. Moins infatigable et plus âgé que Voltaire, nous avions espéré de pouvoir nous arrêter ici; mais, au milieu de ses lettres inédites, nous en trouvons encore une assez piquante, dont nous ne

brouste, directeur de Ste-Barbe, qui avait bien voulu m'en laisser prendre copie, quand elle était encore inédite.

Elle a été publiée pour la première fois par MM. Ev. Bavoux et Alph. François, en 1865, dans leur *Voltaire à Ferney*, répétée par M. H. Beaune, en 1867, dans son *Voltaire au collège*, et tout récemment par M. Moland, *Voltaire-Garnier*.

(1) A l'époque du mariage de Mlle Corneille : « que je voudrais, avait écrit Voltaire à son ami Cideville, que le bonhomme Pierre revînt au monde pour être témoin de tout cela, et qu'il vît le bonhomme Voltaire menant à l'église la seule personne qui reste de son nom! » *Lettre du 26 janvier 1763.*

voulons pas priver nos lecteurs. Elle n'a trait à aucun des personnages ou des évènements précédents; elle parle de Fréron, l'ennemi intime de l'écrivain, du *Manuel des Inquisiteurs*, de l'abbé Morellet, ou *Mords-les*, comme l'appelait Voltaire, de l'abbé de Cîteaux et de ses moines qu'il déteste et qu'il injurie.

La voici, datée des Délices, le 26 janvier 1762.

Inédite. — « Fréron ne sera pas fâché : j'ai la fièvre.

« C'est ce qui fait, mon digne magistrat, mon res-
« pectable ami, que je ne peux avoir l'honneur et la
« consolation de vous remercier de ma main.

« Je vous assure que je ne m'attendais pas à une si
« belle pancarte; elle est trop belle, trop honorable;
« vos bontés vont trop loin, et je suis confus.

« Maître Clément disait à François Ier :

> « Car depuis peu j'ai bâti à Clément,
> « Et à Marot, qui est un peu plus loin.

« Je dirai donc, grâce à vos bontés :

> « Car depuis peu j'ai bâti à Voltaire.

« Tout le mal est que Voltaire ne soit pas dans votre
« censive. J'aimerais mieux vous avoir pour seigneur
« Faramont qu'un autre La Marche, quoiqu'il des-
« cende de Hugues-Capet.

« Je vous exhorte à lire *Le Manuel des Inqui-*
« *siteurs*, si vous ne l'avez pas lu, et, si vous l'avez
« lu, je ne vous exhorte à rien. Vous sentez sans doute
« combien les Anglais, les Écossais, les Suédois, les
« Russes, les Grecs, la moitié de l'Allemagne, la Hol-
« lande et la Suisse ont raison d'avoir en horreur une
« secte qui a produit des inquisiteurs, des Châtels,
« des Ravaillacs et des abbés de Caveyrac.

« Votre cochon d'abbé de Cîteaux, qui a l'insolence « d'entreprendre un bâtiment de 1,700,000 livres, ferait « bien mieux de donner au Roi deux vaisseaux, à con- « dition que ses moines y servissent de mousses, afin « qu'il fût dit que, depuis la fondation de la monar- « chie, les moines ont été bons à quelque chose.

« Ils diront peut-être que je suis dans mon accès, « cela est vrai, mais je n'ai point de transport; et si « j'en ressens un, c'est celui du plus tendre et du « plus respectueux attachement que vous m'avez « inspiré. »

Après cette dernière lettre, il m'est enfin permis de m'arrêter, arrivé au terme de mon Étude.

J'avais espéré, en la commençant, pouvoir offrir aux lecteurs des *Mémoires* de notre Académie vingt-cinq lettres inédites de Voltaire ; je m'aperçois, en la finissant, que je ne leur en ai offert que quinze.

J'en trouve bien vingt-cinq dans ma collection, mais de complaisantes communications, faites avant ma possession, ont permis à d'autres de me devancer et de diminuer mon trésor. Quoi qu'il en soit, et tout diminué qu'il est, il a encore sa valeur. Je regrette, sans doute, une publicité hâtée qui a enlevé à mes confrères de Caen la primeur, — vrai régal des délicats, qu'ils auraient si bien savouré, — de dix lettres du philosophe de Ferney. Je me console, toutefois, de ma déconvenue par l'espoir que leur bienveillance me tiendra compte de mon bon vouloir, et qu'ils sauront jouir d'une bonne fortune que leur envierait encore plus d'une savante Compagnie.

VOCABULAIRE

DE

LA LANGUE TZOTZIL

Par le comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

Le Tzotzil, parlé dans une partie du Chiapas, peut-être considéré comme un simple dialecte du Quelène, dont le Tzendale constituait l'autre dialecte. Les Indiens Tzotzils, litt. « Chauve-Souris » habitaient les environs de l'antique et célèbre *Tula* de la légende Votanide, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Ciudad-réal de Chiapas. Leur métropole *Zotzil-ha* ou « maison des Chauve-Souris » n'est autre chose que le *Cinacantan* des géographes modernes. Les Tzotzils semblent avoir été vassaux de l'ancien royaume de *Xibalba*, dont la métropole pourrait bien être identique à la ville de *Xicalanco*, sise près de la lagune de Terminos.

Rien ou à peu près, à notre connaissance, n'a encore été publié sur la langue et le vocabulaire

Tzotzil. Nous croyons donc être agréable au lecteur en lui donnant ici le fragment d'un dictionnaire Espagnol-Tzotzil. Il est tiré d'un manuscrit du Père Don Manuel Hidalgo, et nous en possédons une seconde copie que nous devons à l'obligeance de M. Téodbert Maler. Il la fit faire au Mexique même, en 1877, par les soins du Père Don José Maria Sanchez. Les deux exemplaires du même texte offrent quelques variantes provenant peut-être de ce que tous deux ont été extraits d'un même original, lequel, sans doute, ne sera pas parvenu en Europe.

A.

Abajo; *voy.* Humiliado. — Allá abajo; *Ta olon.* — Muy abajo. *Ipolonil lumal; Olonticlum.*

Abarcada (Cosa); *Mopbil, michbil.*

Abarcador ; *Mopoghel, michoghel.*

Abarcadura ; *Michogelal.*

Abarcar; *Ghnop; ghnuch.* — Otra cosa, que es traiendo; *Ghghapui* (activo).

Abatido (hombre); *Olontezbil vuinic.*

Abatido ; *Ghitzintezbil.*

Abatir (à otro); *Olontez.*

Abeja ; *Chab* — Commun; *Chanubchab* — La mejor ; *Aghauchab* — La que pica ; *Ichvuinic.*

Abertura ; *Ghatbil.*

Abierta (cosa); *Ghambil; Ghamà.*

Abierto ; *Ghatal.*

Ablandar (se); *Cunigh* (neutro); a otro (activo); *Cunightez*, — algo entre los dedos ; *Pichulay* (activo).

Abogado ; *Ghcop.* — Mi abog : *Caghcop.* — Tu

abog : *Avuaghcop.* — Abog : de aquel : *Yaghcop.*

Abrazado (luchando) ; *Meybil, Petbil.* — (Con fuego); *Chicbil, cacbil.*

Abrazamiento; *Petbil.*

Abrazar (amorosamente); *Ghmey* (activo) — luchando ; *Ghpet* (activo).

Abrir; *Gham* (activo). — (Se, hendiendo como la madera o la tierra) ; *Ghat.*

Abuela; *Chichil* — Mia ab. *Ghchich* — Tuya ab. *Achich.* — Suya ab. *Zchich.*

Abuelo; *Moltotil* — Mi ab. *Ghmoltot* — Tu ab *Amoltot* — Su ab. *Zmoltot.*

Acà, alli, allà ; *Tey* — Llega aqui; *Laliy* — Alla voy; *Tey Xibat.*

Acabamiento ; *Laghem*, *Laghobil* – *Taz laghem*

Acabarse; *Lagh* (neutro) — Acabar a otro; *Laghez* (activo).

Acabarse; *voy.* Agotarse.

Acabada (cosa); *Laghel.*

Acarrear ; *Ghquichai.* — Acarrea miento; *Ghquichtalel.*

Acechador ; *Pacultavuanegh, Pacubtavuanegh.*

Acechar; *Ghpacubtay.*

Acercado; *Nopoghezbil.*

Acercarse; *Nopogh; Nochogh.* — Acercar a otro ; *Ghnopoghpez*, *Ghnochoghez.*

Achicado; *Bictaghezbil.*

Achicarse; *Bictagh* (neutro); *Bictaghez* (activo).

Achiote; *Hoox.*

Aclarar (el dia en la madrugada); *Zacubotzil.* — (En tal tiempo); *Ta zacubotzil.*

Acompanãr ; *Ghxupay.* (Neutro o activo).

Acordar (à otro); *Ghnavey.* – Acord. se; *Ghnà* (activo); *Xultacolondon; Ghnatacolondon.*

Acostado; *Tzeel; Chotoh; Metzel.*

Acosado (cansando a otro); *Lubiezbil.*

Acosar (cansando a otro); *Ghnubez.* (Activo).

Acoseado; *Tecbil.*
Acosear; *Ghtec.*
Acostarse; *Metzey.* (Neutro).
Adelgazado; *Ghayub-tezbil.*
Adelgazarse; *Ghayub* (neutro); *Ghayubtez* (activo).
Adeudado (estoy); *Betaghbiloy hoon.*
Adeudarse; *Betegh* (neutro).
Adobado; *Pacambil; Pacanbil.*
Adobar; *Ghpacan* (activo).
Adobe; *Xamit.*
Adobera; *Pacob Xamit.*
Adonde; *Buy.*—A. quiera; *Buyuc.*
Adorado (Dios sea); *Quex biluc Dios.*
Adorar; *Ghquex* (activo).
Afeitador; *Ghoxoghel.*
Afeitar (con navaja); *Ghox.*
Afligirse; *Ghcac vuocol*— Interioramente; *Ghcac icti colondon.*
Aflojado (Algo esta); *Chopoloy.*
Aflojar; *Ghchop, Ghchopoghez* (activo).
Afrenta; *Quexlal.*
Afrentarse; *Quexau* (neutro). — A. (a otro); *Quexlaltez.*
Agotarse; *Tup; Lag* (neutro); *Tupez, Laghez* (activo).
Agraz; *Tzutzu.*
Agua; *Hoo* — caliente; *Quxin hoo.* — Fria; *Ziquil hoo.* — Bendita; *Chul hoo.* — Clara; *Zakal hoo.* — Sucia; *Papaz hoo.* — Turbia; *Tutul hoo.*
Aguijar; *Anilagh* (neutro); *Anilagham* (imperativo).
Aguja; *Tzicobtaquin* — de arrial; *Tziconcau* — Al sastre; *Tziconvuinic.*
Ahijado; *Ololtabil.*
Ahijar (el hombre); *Ghaichnatay.* (la muguer.); *Ololotay.*
Ahora (poco se fue); *Ghtuc tanà, Ybat* — y mejor; *Tanà nox ybat.*
Ahorcado; *Milbil.*
Ahorcar; *Gmil* (activo).

Ahumado; *Chailtic.*
Ahumarse; *Chailub* (neutro)—el humo; *Chayel.*
Airado (hombre); *Ipcacal vuinic.*
Aire; *Hic, ich.* — del Oriente; *Anebal ich.*— del poniente; *Mucbal ich.* — del norte; *Quinabal ich, quinubal ich.*
Ajuntado; *voy.* Junto.
Ajuntamiento; *Tzoblegh, tzoblagh.*
Ajuntarse; *Tzobog* (neutro); *Tzoboghez* (activo).
Ala (de ave); *Xicmut.*
Alabado; *Utzilabíl.*
Alabanza; *Utzilal.*
Alabar; *Utzilaal.*
Alacran; *Tzecchon.*
Alargarse; *Natigh* (neutro); *Natighez* (activo).
Alboreada; *Zacubel ozil.*
Alborear (el dias); *Zacumozil.*
Alborotador (Hombre); *Cuculvuanegh.*
Alborotar; *Cululez* (activo).
Alboroto; *Culul.*
Alcanzado; *Tabil.*
Alcanzar; *Ghtoy; Ghtoyez* (activo).
Alegrarse; *Nichimag; Muibag* (neutro) — à otro; *Gnichintaz; Gmuibaghez* (activo).
Alegremente; *Nichimil.*
Alegria; *Nichimaghel.*
Alisada (cosa); *Chulul.*
Alisar; *Gchululay* (activo).
Allanar; *Gpacham* (activo) — allanarse; *Xipachagh* (neutro).
Alli; *voy.* Acà.
Alma; *Chulelil.*
Almohada; *Tzanghol.*
Almuaza; *Ghachomchigh.*
Almorzar; *Quinoghelxivuc.*
Almuerzo; *Quinoghelvuclil.*
Allà, *voy.* Acà.
Allegados, *voy.* Amigos.
Allegarse; *Xitaltal.*
Alterarse; *Xitoy colondon* — el miembro, *Xbal yat; Xlic yat.*
Altura; *Natil; Natiquil.* — de monte; *Bauitz; Natiluitz.*
Amanecer (el dia); *Xpatag*

ozil; Zacubel ozil — Al amanecer; *Iclum alozil.*
Amansado; *Yamaghezbil.*
Amansarse; *Yamag* (neutro) — *Yamagez* (activo).
Amante; *Ghalalel.*
Amargo; *Chà.*
Amargura; *Chaabil.*
Amargarse; *Xichaub.*
Amenazador; *Xiutez-vuanegh.*
Amenazar; *Gxiutez* (activo).
Amiga; *Aghmul*—buena; *Quixquelmal.*
Amigos; *Tacal; Tequel; Napal; Nochol.*
Amontonarse; *Butzuy; Tzubui* (neutro). — A. (a otros); *Ghtzuban.*
Amar; *Ghalal, Ghalalin.*
Amparador; *Magpatiegh.*
Amparar (Poniendose en medio); *Gmacpati.* — (defender o ayudar); *Colday; Coldayez* (activo).
Amparo; *Coldayel.*
Añadir; *Ghchuc. Ghchaquez* (activo).
Ancho; *Muezpopol.*
Anciano (Viejo); *Mool; Pocovuinic.*
Andanza; *Beel.*
Andar; *Gbeen; Ghbehentez* (activo).
Angosto; *Chucul*, — Lugar ang. *Chuclel lumal*, — Camino ang. *Chuculbeel.*
Año; *Abil.* — A. pasado; *Batel abil.*—A. futuro; *Talel abil.*
Anillo; *Ixtalal.*
Anteayer; *Changhey.*
Antes; *Vay.*
Antiguamente; *Vuonei.*
Antiguo; *Poco.*
Antojarse (o desear); *Ghcupin.*
Apagado; *Tupbil.*
Apagador; *Tupoghel.*
Apresurada (palabra); *Zobalcop.*
Apresurarse; *Zobzobo.*
Apretado; *Michbil.*
Apretadura; *Micholal.*
Apretar; *Mich, michez* (activo).
Aquel; *Alumè, alumeto.*
Aqui; *Litò, liy.*
Arbol; *Tee.*
Arboleda; *Teetic.*

Arder; *Tzan, Til* (activo).
Ardor; *Tzunel; Tilel.*
Ardido; *Tilbil.*
Arena; *Ghiy.*
Arenal; *Ghitiquil.*
Argamasa; *Captan; captabiltan.*
Arrancar; *Gbul.*
Arrasado; *Pitzbil; Bulbil.*
Arrasar; *Pitz* (activo).
Arrebatado; *Pogbil.*
Arrebatar; *Gpog* (activo).
Arrepentirse; *Zutyolondon* (Es el modo de explicar esto).
Arriba; *Acol.* — Esta a... *Oyta acol.* — Voy a... *Xi bat ta acol.*
Arrimado; *Calabil.*
Arrimarse; *Xicàn* (neutro). — *Ghcalandez* (activo).
Arrodillado; *Queghel.*
Arrodillarse; *Queglay* (neutro). — *Queglayez* (activo).
Asaeta; *Yalbayel.*
Asaeteado; *Yalbaibil.*
Asaetear; *Yalbay* (activo).
Asi; *à; ta* (preposicion = asi).
Asi; *Ech; Echiuc* (adverbio). — Asi quiza es; *Ehc vuan.* — No se si es; *Mugna me ech.*
Asiento; *Naclebal.*
Atado; *Chucbil.*
Atadura; *Chuquil.*
Atajada; *Cupenal, ghozebal, emcuc.*
Atar; *Gchuc; gchuquez* (activo).
Atencion; *Cailel.*
Atender; *Gcay* (activo); *Xay.*
Atole; *Iil.* — A. de pan; *Caxlan iil.*
Atropellado; *Netbil.*
Atropellar; *Gnet.*
Aunque; *Picil.*—Aunque Ballas o no ballas; *Mè xabat, me mu xabat picil.*
Avaricia; *Tuhtilal.*
Avariento (Hombre); *Tuhtilvuinic.*
Ave (generico); *Mut.*
Avergonzado; *Quexbil.*
Avergonzarse; *Xiquexau, N. ghaquexalez* (activo).
Avergonzarse; *Quexau* (neutro).

Avisada (cosa); *Nacbilvaa.*

Avisado; *Nacaghibal.*

Avisar; *Ghnacay* (activo).

Ayer; *Vuolghei.*

Ayuda; *Coldayel.*

Ayudador; *Coldavuanegh.*—Mi ayud; *Caghcoldavuanegh.* — Tu ayud; *Avualcoldavuanegh.*

Ayudar; *Coldai* (neutro); à otro; *Coldayez.*

Ayudar; *voy.* Amparar.

Ayunar; *Chabagh* (neutro); *Chabaghez* (activo).

Ayuno; *Chabaghel.*

Ayuntamiento; *Tzobleg.*

Ayuntarse; *Tzobogh* (neutro); *Tzoboghez* (activo).

Azotado; *Maghbil.*

Azotar; *Ghmaz* (activo).

Azadon; *Ghoblum; Bogholum.*

Azote; *Maghel.*

Azuela (Instrumento de carpinteria); *Anayobte.*

B.

Bacin; *Tzanebal pim.*

Bailador; *Acotvuaneg.*

Bailar; *Acotag, acotagez.*

Baile (hacer bailar...); *Acot.*

Baja (tierra); *Olontic lum, olontic otzil.*

Bajarse; *Yal, Yalez* (activo).

Bajo; *Olon.*

Baldonar; *Gcut* (activo).

Bambalearse; *Nic.* — hacer bambalear, temblar; *Niquèz.*

Bañâdo; *Tintezbil.*

Bañarse; *Xatin,* — B. a otro; *Tintez.*

Bañarse; *Ghcatintez* (activo); *Xcantin.* N.

Banco; *Naclebal.*

Banco; *Naclebaltè.*

Baño; *Puz.*

Barba; *Yzim* — Mi barba, *Quizim.*

Barbadura; *Zotzilzim.*

Barbero, *voy.* Afeitador.

Barredor (Hombre); *Mezogel vuinic.*

Barrer; *Mez* (activo).
Barrido; *Mezbil.*
Basta; *Anox.*
Batida (cosa); *Pucbil; Butzbiloy.*
Batir; *Ghpuc* (activo). — *Xabutz.*
Beber; *Uch* (activo).
Bebida; *Uchulil* — de agua; *Uchum hoo.*
Bendecir; *Chulelay* (activo).
Bendicion; *Chulel, Chuyel.*
Bendito; *Chulbil.*
Besar; *Cutzi.* — Besale los pies; *Butzò zyoc.*
Beso; *Cutzilel; Butzil.*
Bien; *Utz* — Bien està; *Utzucoy.*
Bienaventurado; *Utzuntezbil.*
Bienhecho; *Utzpazbil.*
Bienhechor; *Utzucpazoghel.*
Blancura; *Zaquilal.*
Blanco; *Zac* — Hombre bl... *Zaquilvuinic.*
Bobo; *Bol.*
Bola; *Bolbol.*
Bolza; *Chuieb.*
Bondad; *Utzilal.*
Bordon; *Namtè.*
Borrachera; *Yacubel.*
Borracho (hombre); *Yacubvuinic.*
Borrado; *Tupbil.*
Borrarse; *Xitup* (neutro). B. a otro; *Ghtupez* (activo).
Brevemente; *Comzom.*
Brotar; *Lup* (activo).
Brujeria; *Guallagel.*
Brujo; *Guallagh.*
Bueno; *Utz.*
Buba; *Xuil.*
Buboso (hombre); *Xuil vuinic.*
Bulto; *Coghol.*
Burla; *Taghimol.*
Burlar; *Tagim* (activo).
Burlon; *Lolo, lolovuinic.*
Buscada; *Zacbil.*
Buscar; *Ghzà* (activo).

C.

Cabal; *Tzacql.*
Cabello; *Tzotz.*

Cabeza; *Gholil.*
Cada (año); *Taghughun abil.* — C. (dia); *Taghughun cacal.*
Caerse; *Xiâl* (neutro).
Caerse; *voy.* derribarse.
Caida; *Yalbil, Yalezbil.*
Caido; *Chaibil.*
Calabaza (blanca); *Mail.* — Otra; *Chum.* — Otra; *Tzol.* — Otra; *Caltan.*
Caldo; *Yalel.*
Calentado; *Zhquixintil.*
Calentar; *Ghcatin; Ghquixin.*
Caliente; *Quixin.*
Callado; *Chegezbil.*
Callarse; *Xicheg* (neutro) *Cheghez* (activo).
Calzar; *Ghlapam* (activo).
Cama; *Buayebal.*
Camara, evacuacion; *Chutul, chutzul.*
Camino; *Beel.*
Campo; *Aquiltic.*
Caña; *Vuale.* — Agua (de Caña), *Yalelvuale.*
Canasto; *Moch.*
Cansado; *Luben.*
Cansancio; *Lubel, Tubel.*
Cansarse; *Xilub.*
Cantar; *Gqueoghin.*
Cantaro; *Quib.*
Canto; *Ghqueogh,* — de ave; *Oquel mut.*
Caracol; *Puy.*
Carbon; *Acàl.*
Cancel; *Oquel, equel.*
Carcoma; *Ghocholtè.*
Cardenar; *Ghziugh* (activo).
Carga; *Icatzil.*
Cargar; *Ghcaghan* (activo).
Carnal; *Bequetal.*
Carne; *Bequet.*
Carnicero; *Chombequet.*
Carrera; *Anil.*
Casa; *Mail.*
Casado; *Nupbil.*
Casarse; *Xinup* (neutro). — a otro; *Ghnupundez* (activo).
Castigar; *Ghtzutz, Gtzutz.*
Castigo; *Tzizel, tzitzel.* — Dios nos ha castigado; *Ztzitzbilotic Dios.*
Caudal; *Polmal.*
Caza; *Lebaghel.*
Cazador; *Lebaig, lebabil.*
Cazar; *Gleban* (activo).
Cedro; *Chutè.*
Cena; *Chab.*
Ceniza; *Tanec, Tañtez.*

Cera; *Chab.*
Cerca; *Noch.*
Cercana (cosa); *Napal; Nochol.*
Cercano; *Nochbil.*
Cerco; *Macté.*
Cerrado; *Macal.*
Cerrar; *Gmac.*
Chico; *Biquit; Chincheuc.*
Chupada (cosa); *Zupal.* — Caña chup. *Tzupil-vuanel.*
Chupar; *Gtzup* (activo).
Ciego; *Mazat.*
Ciertamente; *Melel.* — Muy ciert^te *Togmelel.*
Ciervo; *Chig.*
Ciudad; *Muctalumal.*
Claridad; *Zacubel.*
Clavar; *Gbag; Bagbil.*
Codo; *Xucubil.*
Codicia; *Cupinel.*
Coger; *Ghtam.*
Cogido; *Tambil.*
Cola; *Nec.*
Coladera; *Chichimboch.*
Colar; *Chichinam* (activo).
Colgar; *Ghipam, Glican.*
Comer; *Xivuc.*
Comenzar; *Xlic* (neutro). *Gliquez* (activo).
Comida; *Vuclil* — de carne; *Vuclil bequet.*
Comienzo, *voy.* Principio.
Como; *Cuzi.*—Asi como; *Cuzi chalibil.*
Companero; *Chiyl.*
Companero (va conmigo de); *Xbatghchiuc.*
Compañon; *Tonil.*
Comprado; *Manbil.*
Comprar; *Ghman.*
Comprar; *Polman.*
Con; *Chuic.*—Con Juan; *Zchuic Juan.*
Condenado (a azotes); *Chaquezbil ta maghel.*
Condenar; *Gchaquez* (activo).
Confiado; *Cubambil.*
Confianza; *Cubanel.*
Confiar; *Ghcuban* (activo).
Congregacion (de los fieles); *voy.* Ayuntamiento.
Contra; *Naquel.*
Contrario; *Nacmal.*
Convertirse (una cosa en otra, como el pan en el cuerpo del Christo); *Catag.* — Convertirse (a Dios); *Zut yodon taz*

toghol dios ; Zcomez mulil yuun dios.
Corazon; *Olondonil.*
Correo ; *Batinel.*
Correr ; *Anilagam* (activo), — *Animaghez.*
Correr; *voy.* Aguijar.
Costumbre; *Talel.*
Coser ; *Gtziz* — *Chitez* (activo).
Coton ; *Moquetè.*
Crecer ; *Xichih.*
Crecimiento ; *Chibel.*
Creencia ; *Chunel.*
Creer; *Gchum* (activo).
Cruel ; *Chog*, *Chogvuinic; Cachal.*
Cuarenta ; *Chavuinic.*
Cuatro; *Chanim.*
Cuero ; *Nucul.*
Cuerno ; *Xulal.*
Cuerpo ; *Tacupal.*
Culebra; *Chom* (generico).
Curacion ; *Poxil.*
Curar ; *Ghpoxday*, *Poxdayez.*

D.

Dadiva ; *Acbilal.*
Dado ; *Acbil.*
Dado (para Jugar); *Bacbal.*
Dañado ; *Colaghezbil.*
Dañarse ; *Colag* (neutro). — D. a otro ; *Colaghez* (activo).
Daño ; *Colalil.*
Dar ; *Gcac* (activo).
Debiendo, *voy.* Adeudado.
De donde ; *Buy.*
Dedos (en dos hombres) ; *Chacavuo* — (en muchos) ; *Chachacot.*
Decir ; *Chi* (neutro) — *Zhcal* (activo).
Defender ; *Colday; Coldez* (activo).
Defender; *voy.* Amparar.
Defensa ; *Coldayel.*
Defensor; *Coldavuanegh.*
Dejar; *Quiquictay* (activo)
Delgado ; *Ghichil.*
Demanda; *Canoghel.*
Dentro; *Tayut.*
Derecho (Poner el Palo) ; *Tecan* (activo). — Voy d. *Tuc xibat.*
Derecho (cosa) ; *Tuhuc.*

Derramado; *Malbil.*

Derramarse; *Ximal* (neutro), — *Ghmal* (activo).

Derribar; *Gchay, Ghyalez* (activo)—d. se; *Chay.*

Desatado, *voy.* Suelto.

Desatar; *Ghcolèz* (activo).

Deseado; *Cupimbil.*

Desear; *Ghcupin; Ghcan* (activo).

Desear, voy. Antojarse.

Deseo; *Cupinel.*

Desmotar; *voy.* Cargar.

Despacio; *Cumcum.*

Despues; *Patil.* — D. (deindè); *Teiliquel.*

Dias; *Cacal.*

Diablo; *Pucugh.*

Diabolico (hombre); *Pucughil vuinic.*

Diferente; *Yam.*

Diente; *Guez.*

Difficill; *Zoz.*

Dinero; *Taquin.*

Dios (falso); *Pactayez Dios* — (de burla); *Taghimol.*

Disciplina; *Cheghon.*

Doctrinar; *Gchanundaz* (activo).

Doncella; *Tzeum; Batziltzeum.*

Donde; *Buy.*

Doler; *Ghcux.*

Dolor; *Cuxlel.* — D. interno; *Cux colondon.*

Dormido; *Buaibil.*

Dormir; *Buay.*

Dormitorio; *Buayabal.*

Dueño; *Vuinquilel.*

Dulce; *Chi.*

Dulzura; *Chihilal.*

Durar (para siempre); *Mubaquin xlagh; Tazbatelozil xcom.*

Dureza; *Taquinal.*

Duro; *Taquin.* — Pan d. *Taquin vuag.*

E.

Echado; *Metzanbil.*

Echarse; *Metzey* (neutro); *Gmezan* (activo), E. fuera a otro; *Gloquez* (activo). — Echarse con huevos; *Laghllapacay.* — Retono las plantas o flor, *Xlocyabenal; Xloc znich.*

Echarse (de espaldas); *Chai tavualapat; Batezta vualapat.*

Eclipse (de sol); *Chamel cacab* (de Luna); *Chamel huu.*

Edificar; *Tzaquivuag* (activo). — Oficial de edificar; *Tzaquivueg.*

Eleccion; *Tecanel.*

Elegancia; *Utzilal.*

Elegante (Platica); *Utzilcop.*

Elegantemente; *Utzlec.*

Elegir (entre muchos); *Gtecam* (activo).

Elegido; *Tecambil.*

Elote; *Agham.*

Embarrado; *Pacbil.*

Embarrador; *Paquinegh.*

Embarrar (lo caja); *Ghpaquig* (activo).

Emberrinchado; *Cacumbil, Cacumbil vuinic.*

Emberrincharse; *Cacum* (neutro).

Embiar; *Batez* (activo).

Emborracharse; *Yacum* (neutro).

Embrocado; *Nughbil :*

Enano; *nolnol; Pecpec.*

Embrocar; *Ghnug* (activo).

Enaguas; *Tzequil.*

Encantado; *Coplaltezbil.*

Encantador; *Coplaltezvuanegh.*

Encantar; *Coplaltez* (activo).

Encarnar; *bectagh.*

Encerrado; *Macbil.*

Encerrar; *Gmac, Tagnà ta caxa.*

Encima; *Tazbà.*

Encontrar; *Ghnup, Xinup* (neutro).

Endiablado, *voy.* diabolico

Endurecido (Pan); *Taquin vuagh.*

Endurecerse; *Taguig* (neutro).

Enemigo; *Nacmal.*

Enemistad; *voy.* Odio.

Enfadado (Hombre); *voy.* Enojado.

Enfermarse; *Cham* (neutro).

Enfermedad *Chamel* (de tiempo); *Poco chamel.*

Enfriarse; *Zicum* (neutro).

Engañador; *Loloy.*

Engaño; *Loloyel.*

Engordado; *Ghipem.*

Engordarse; *Ghupam* (neutro) — *Ghupaz* (activo).

Engañarse ; (activo) *gzucumghti.*

Enojado (hombre) ; *Ilinelbil vuinic.*

Enojarse; *Gquilin* (activo).

Enojo; *Ilinel.*

Enojoso; *Ilimbil.*

Enseñado; *Chanundazbil.*

Entrar; *Och.* (neutro) ; *Ochez* (activo).

Entender; *Gcay*, (activo); *Gnà.*

Entender, *voy.* Atender.

Entendido; *Noaghibal cayel; Nabil.*

Enterrar, *Muquey*, (activo).

Entrañas; *Caret* — (Proprio) ; *Bocab; Chutul; Chut.*

Envidiar; *Xitilagh; Ghexoghan,* (activo).

Envidioso (hombre) ; *Gexoghvuinic.*

Envolver; *Gbol*, *Glotz*, (activo).

Envuelto; *Bolbil, lotzbil, Unontapoc.*

Escalera; *tecobal*

Escasamente: *tutil.* — Comita corta; *tutilvuel.*

Escasés o miseria; *tutilal.*

Escaso (o misero hombre); *tutilalvuinic.*

Escaño; *naclebalnat.*

Escribano; *tzibaghem.*

Escribir; *tzibagh,* (activo),

Escrita; *tzibabil.*

Escritura; *tzibal.*

Espalda; *patil.*

Esperanza; *malayel.*

Esperar; *gmalay.*

Espejo; *nem.*

Espiador; *pacumvuaneg.*

Espiadura; *pacumal.*

Espiar; *pacuiam* (activo).

Estiercol; *Tzò, tzoal.*

Estivar; *ghnit* (activo).

Evacuacion, voy. Camara.

F.

Falceada (cosa) ; *pactabil.*

Falcedad; *pactayel.*

Falcear; *pacay* (activo).

Favor; *Coldayel.*
Favorecedor; *Coldavuanegh.*
Favorecer; *Colday.*
Fée (o creencia); *Chunel.*
Fé, *voy.* Creencia.
Festivo (dia); *Cacalquin.*
Fiesta; *quin.*
Flor; *Nichim.*
Florecer; *nichimag* (activo) y por alegrarse.
Florecido; *nichimbil.*
Fluido; *Yalel.*
Fogoso; *Cacal.*
Frio; *Zic.*
Fructificar; *ghtzitin,* (fruta).
Fuego; *Cohoc.*
Fuera. *Ta amac,*

G.

Galgo; *Bactzi.*
Gallina; *Mut.*
Gallo; *Quelenmut.* — (De la tierra); *tuluc.*
Garganta; *nuquil.*
Guargüero; *Zuceic.*
Garrapata; *Cip.*
Gente; *Vuinic.*
Gigante; *Natilvuinic.*
Gloria; *Nichimagel, muibagel.*
Gloriarse; *Nichimag., muibag.*
Glorificar; *Gnichintez.* (activo).
Golondrina; *Ulich.*
Golpe; *tighel.*
Golpear; *Gtigh.*
Goma; *Xuch.*
Gomitar; *Xixeem.* N.
Gomito; *Xeel.*
Gordo; *Ghupem.*
Gorgojo; *Ghoch ixim.*
Gracia; *Utzilal.*
Gracias (dar) *vuocolxcal,* como: *vuocolxalbeotic Dios.*
Granizo; *Bot.*
Grano (de semilla de mais); *Zbeel ixim;* Grande; *Muc.*
Gritador (hombre) *avuanamvuinic.*
Gritar; N. *Avuam.*
Crito: *Avuanel.*
Guallava; *poto.*

Guardador; (de dinero) *Chavitaquin.*

Guardar; *Gchavi* (activo).

Guirnalda; (de flores) *Pocolnichim.*

Gula; *Tziil vueel.* —Ham bre canina; *ipcupinel vuel.*

Gusano; *Tzucum.*

H.

Habil (hombre); *Pighil-vuinic.* — Ser; *Ghpizh* (activo).

Habilidad; *Pighilal.*

Habilitado; *Pighimbil.*

Habilitar (a otro); *Ghpig-hotez, Ghcaitez.*

Habito; *Cuul; Pocal* — Mi hab. *Cuu ghpoc.*

Hablador; *Coponel.*

Hablar; *Copog* (activo); — Palabra; *Cop.*

Hablar (o decir); *Aal* (activo), *chi.* N.

Hacedor; *Pazvuaneg.*

Hacer; *Ghpaz* (activo).

Hacer ir à otro; *Batez, Ghpoc* (activo).

Hàcia tras; *Ta patil;* — a dentro; *tayutil;* — a mi; *tagtaghol.*

Hallado; *Tabil* (verbal).

Hablado; *Abbil* (verbal)

Halagado; *Cutzinbil.*

Halagar; *Cutzin* (activo).

Halagüeño; *Cutzivuanegh.*

Hablar (bien o mal); se distingue: — bien, *Utzilal;* mal, *Colal.*

Hallar lo que se busca; *Gza.*

Hallar; *Gtam, Gtà.*

Hambre; *Meanal.*

Hambriento (hombre); *Meonvuinic.*

Hartarse; *Ghnogh; chutil.*

Harto; *Nogbil.*

Hartura; *Noghelal; yuun-chutil.*

Hasta cuando; *Baquin? calal?*

Hasta (preposicion); *Calal.*

Hasta ahora; *Calal tanà.*

Huidor; *ghatayel vuinie.*

Haumado; *Chailbil;* lugar de humo; *Chailbal.*

Hechizado; *Poxbil.* Se le añade *colal.*

Hechizar; *Poxam* (activo).

Hechizo; *Poxil.*

Hecho; *Pazbil.*

Hechos o obras; *Pagozel.*

Heder; *Tuhubam* (activo). *Cah.* N.

Heder; *Tuh* (activo).

Hedienda (Cosa); *Chinin* — hediendo (Hombre); *Chinin vuinic.*

Hedor; *Tulul, Cahib,* podrido o corrupto; *Cah.*

Hembra (generico); *Antz,* —ahembrado; *Antzilalvuinic,*— puerca; *Antzilalchitom.*

Herido; *Magbil.*

Heridor; *Magvuanegh.*

Herir; *Gmag* (activo).

Hermana mayor; *Avuix;* menor, *ixlel.*

Hermano mayor; *Banquil;* (menor); *Quitzin.*

Herrador; *Pazoxonochigh.*

Herrar; *Cotzez.* — *Xonochigh.*

Herrar con fuego el gañado; *Ghvuinaghez tacot taquin vuacax, cavuallo.*

Herrero; *Tentaquin.*

Hidalgo o noble; *Aghau,* -- nobleza; *Aghualel.*

Hiel; *Cha.*

Hierro; *Taquin.*

Hierro para herrar bestias; *Zvuinaghem taquin chigh.*

Higado; *Cecub.*

Hilar; *Ghazeg* (activo).

Hijo; *Nichon.*

Hijos; *Nichnab.*

Hijos de la hembra; *Olol;* mi hijo: *ghcol.*

Hilo o hilado; *Naghel.*

Hilo delgado *Xichil.*

Hinchado; *Citabil.*

Hincharse: *Cit, citan.* N.

Hinchazon; *Citelal.*

Hipar; *Hucagh.* N.

Hipo; *Hucaghel.*

Hocico; *Pekholti.*

Hoja de arbol; *yabenal té* — Salir hojas al arbol; *taxloc yabenal.*

Hoja; *Haben.*

Holgarse; *Muibagh, tagh bin.* N.

Holgura o huelga; *tagimol.*

Hollin de fuego; *eboc*, o *boquil.*

Hollo; *Chen.*

Hombre; *Nequem.*

Hombre amigo; *Antzilvuinic.* — Casta de murger: *togholantz*, *chubantz.*

Honda; *Ghinich.*

Honestidad; *Utziltogholal.*

Honesto; *Togholvuinic.*

Honra; *Quexoghel.*

Horma; *Zpizolxonobil.*

Hormiga; *Xinich.*

Horno; *Znaghibvuag.*

Huidor; *Ghatayel.*

Huirse; *Ghatay.* N. *ghatayez* (activo).

Huerta; *Tzunubil lumal.*

Hueso; *Bac.*

Huevo; *Tonmut.*

Humareda; *Chailal.*

Humiliado; *Olon.*

Humiliar; *Bietaghez* (activo).

Humo; *Chail.*

Hurtado; *Elcanbil.*

Hurto; *Elcanel.*

Hurtar; *Elcag.* N. *elcam* (activo).

I.

Ida; *Batel.*

Ido; *Batbil.*

Idolatria; *Chunelton*, *quexeltaté.*

Idolo; *Vuinic ton*, *vuinic tè.*

Iglesia; *Znà Dios.*

Igual; *Paghal.*

Igual peso; *Togholpiz.*

Igualdad; *Paghabil.*

Imperio; *Agualel.*

Incienso; *Pom.*

Inclinado; *Nighil*, *tinhil.*

Inclinarse con el cuerpo o cabeza; *Ghnighan* (activo).

Infernal (hombre); *Catinbaquilvuinic.*

Infierno; *Catimbac*, *vuocollumal.*

Infinidad (o inmortalidad); *Batelozil cuxel.*

Infructifero (lugar, que no es de provecho); *Pughpughlumal*, *taquinlum*.

Inquietar; *Baquez* (activo).

Inquieto; *Baquezil*.

Inquietud; *Baquel*, *baquelal*.

Instrumento (de alcanzar); *Taoghibal*.

Interpretar; *Zutezcop* (activo).

Interprete; *Accop, Zutezvuaneghcop*.

Irse; N. *Bat*.

Ir (hacer a otro); *Batez, A*.

Ira; *Ilinel*. — Tener ira o enfado; *ilim* (activo), — airado; *ilimbil*.

Iris (El arco); *Zequillum*.

J.

Jabon; *Chupac*.

Jaquima; *Chuquul, zghol caballo*.

Jardin; *Nichimtic*.

Jarro; *Quixnamhoo*.

Jaula; *Colaltè*.

Jerga; *Tzotzpoc*.

Jornal o paga del que trabaja; *Ztogholantel*.

Jubileo; *Chayel mulil*.

Jornalero; *voy*. Peon.

Juego; *Bul*.

Juego de naipes; *Bulinhum*. — de dados; *bacbul*; — de bolas; — *Cholbul*.

Juez y Juicio; *Chaquel*.

Jugosa o resbaladiza; cosa; *Bilil*.

Junta cosa; *Tzobol*.

Junta (de muchos), *voy*. Ayuntamiento.

Juntar; *Tzob* (activo).

Junto; *Tzobol*— el pueblo *Tzobol teclum*.

Jarabe; *Chabulpox*.

Juzgado; *Chacbil*.

Juzgar; *Gchac, gchaquez* (activo).

L.

Labio: *Tiil*.

Ladrar; *Vuovoy* (activo).

Ladrido; *Vuovuonel*.

Ladrillo; *Chicbil, xamit*.

Ladron ; *Elec.*
Lagarto ; *Ahin.*
Lagartija ; *Ocotz.*
Lagrima ; *Yalelzatil.*
Laguna ; *Nabil.*
Lamer ; *Ghlec* (activo).
Largo ; *Nat, Natil.*
Lanzeta ; *Ghulobal.*
Larga (Cosa) *Nat.*
Latrocinio ; *Vuelcanel.*
Laurel ; *Tzitzuc.*
Lavar ; *Zuc*, *zuquilañ* (activo).
Lavar ropa ; *Gzacum* (activo).
Laso ; *Chogon.*
Leal ; *Togholvuinic, utzil.*
Lebrel ; *Baczi.*
Leche ; *Chuil.* — L. caldo ; *Yabel chuil.*
Lejos ; *Nom, ghatal, namal*
Lejos (de) ; *Caghal nom ; Caghal nomol.*
Leña ; *Ci.*
Leon ; *Chogh.*
Lerdura ; *Chaghilal.*
Levantado ; *Tequel.*
Levantado ; *Tayol ; Toibil.*
Levantar ; *Ghtoy, ghtoyez* (activo).
Levantar (lo caido). *Gteclà* (activo).
Levantarse ; *Ghtelamgbà.*
Ley ; *Taquiegh.*
Libra ; *piz libra* — media ; *Ololpiz libra.*
Libre ; *Cuxul*, *ghochol*, *yaxal.*
Liendre ; *Tonuch.*
Ligar o atar ; *Ghchuc*, *ghchuquez* (activo).
Ligereza ; *Cobal.*
Ligero ; *Cobol.*
Limosna ; *Canoghel.*
Limpio ; *Gcuz.*
Llaga ; *Ya.*
Llagado ; *Yaghel.*
Llamar ; *Ich* (activo), *Ghquich vuinic*, *yich*, etc.
Llama de fuego ; *Yatcoc.*
Llamar ; *Icoo.*
Llamar ; *Xichuum.* N.
Llanto *Oquel.*
Llana (tierra) ; *Pachulum.*
Llegada, traida ; *Talezbil.*
Llego ; *Xicot*, N.
Llego (a la Cumbre del monte) ; *Tazbà uitzycot.*
Llenar ; *Nogh*, *noghez* (act.).
Lleno ; *Nog.*
Llevar ; *Gquixbatel, batez* (activo).
Llorar ; *Xioc.* N.

Lloron (hombre); *Oquel-vuinic.*
Llover; *Yalhoo.*
Llueve mucho; *Iptal hoo.*
Lobo o adive; *Oquil.*
Loco; *Ovuilvuinic.*
Lodazar; *Acheltit.*
Lodo; *Achel.*
Lombriz; *lucum.*
Lomo; *Telpat.*
Luego; *Taliquel.*
Lugar; *teclumal.*
Lugar de muertos; *Chamebal, muquenal.*
Lujuria; *Chighilbectal.*
Luna; *Hú.*
Luna llena; *Yighilhù.*
Luto; *Chababil.*
Luz; *Cacubel.*
Lucero; *Mucta canal.*

M.

Madre; *Melil.*
Madriguera; *Nacobal.*
Madura (futa); *taghen-lobol.*
Madurarse; *tagh.*
Maiz; *ixim.*—Muy grande; *togmuc.*—Nuevo *Ach-ixim.*
Majadero; *tenobil.* — El Martillo de Majar. — *Malol, colal.*
Majar; *ghten* (activo).
Maldicion; *tzolcop.*
Malhombre; *Colalvuinic.*
Mañana; *Ocom.* — (Pasada); *Chaegh.*
Mañana (de); *Iclumal.*
Manceba o Amiga; *Aghmul.*
Mancebo; *Quelem.* — Grande; *ghchil quelem;* —Chico; *unen quelem.*
Mancha; *Quiquix.*
Mancharse; *Quiquixum,* N.
Mala obra; *Colalpazoghel.*
Manca; *Chuguielcom.*
Manco; *Concon.*
Mandar; *taquian* (activo).
Mandato o Mandamiento; *taquiegh.*
Manera; v. gr. : de esta manera lo hice; *ech-ilagpaz.*
Manifestar a otro, a otra

cosa; *Vuinaghez* (activo).
Mano; *Com.*
Manifestarse; *guinag.*
Mansedumbre; *lahanil.*
Manso animal; *Alac-chigh.*
Manso hombre; *lahan-vuinic.*
Manta; *poc.* — Delgada; *ghichilpoc.* — Pareja; *paghalpoc.*
Mantener; *gmaclin* (activo).
Mar; *Muctanabil.*
Marchito; *taquig. N.*
Marido; *Malal.*
Mariposa; *pepem.*
Marrano; *Chitom.*
Mascara; *Cogh.*
Materia; *poghon.*
Matrona (muger); *xipi-lantz.*
Mayugado; *lepambil.*
Mayugarse; *glepam* (activo).
Meador; *Cabinel vuinic.*
Meados; *Cabil.*
Mear; *Cabin* (activo).
Membrum virile; *atil.*— Feminae; *antzilel.*
Mecapal; *pech, nucul.*
Mecate colorado; *Tza-ghalac.*
Media comida; *ta olol-vuelil.*
Media fanega; *ololtel.*
Media Noche; *ololacabal.*
Media paga; *ololtoghol.*
Medicina; *pox, poxil.*
Medicinar; *poxday* (activo).
Medico; *Poxdavuanegh.*
Medida; *piz, pizol.*
Medida (cosa); *pizbil.*
Medidor; *pizvaneg.*
Medio; *olol.*
Medir; *gpiz* (activo).
Memoria; *Naoghibal.*
Memorial en papel; *naogh-bilhum.*
Menearse; N. *xmic, gni-quez* (activo).
Menester; *xtum.*
Menester mio; *xtuncuum.*
Menester tuyo; *xtumatuc.*
Menospreciado; *tiolbil.*
Menospreciar; *tioltay* (activo).
Menosprecio; *tiol.*
Mentimiento; *Lotil.*
Mentir; *Xilot.* N. *ghpac-tay* (activo).
Mentira; *lot, pactayel.*

Merecer; *Ghtogholai* (activo).
Merecimiento; *toghol.*—
Mez; *Hu*, mesa; *Vuelbal.*
Mesclar; *gcap.* N.
Mesedor; *Nicalaghnegh.*
Meser; *Niculan* (activo); — *ghimulan* (activo).
Meter; *Cotez* (activo).
Metido; *Cotezbil;* — en Costal; *gtic.*
Miedo; *xiel.*
Miel; *Chab.*
Miel de Cana; *yalelvualè.*
Miel de rosa; *Chabulrosa* (et sic de aliis).
Miembro del cuerpo; *Vinquitel, tacupal.*
Mierda; *tzo.*
Migajas de pan; *Chucchiluag.*
Milagro; *labaghel.*
Milagroso; *labagh.*
Milpa; *Chom.*
Milperias; *Chomtic.*
Mirado; *ibbil.*
Mirar; *iil* (activo); — *gquil.*
Miseria; *Meanal.*
Misericordia; *Abolagel.*
Misericordia (tener); *abolag* (activo), undè dicit: *abolagham cum;* tener misericordia de mi.
Mocos; *zmil.*
Modestia; *Utzilal, toghlal.*
Mojado; *tuxul.*
Mojarse; *tux.* N.
Moler; *ghuchum.* N.
Molido; *ghuchumbil.*
Molino; *ghuchomixim.*
Monte; *tetic, vuomoltic.*
Monton; *tzobol.*
Morada; *maclebal, nacalil.*
Morador; *nachegh.*
Morar; *gnacan* (activo).
Morder; *gti* (activo), *xitivuan.* N.
Morir; *xicham, xilagh.* N.
Mortaja; *pixoghbil.*
Mortalidad; *Chamel.*
Mosca; *hoob.*
Mosquito; *uz.*
Moza; *tzeb.*
Mozo; *quexem.*
Muchas veces; *ipliquel.*
Muchedumbre; *ipal, epal.*
Mucho; *ip.*
Muchos hombres; *ipvuinic, epchigh.*
Mudarse; *xilic.* N.
Mudar à otro; *xiliquez* (activo).

Mudez; *humail.*

Mudo; *humâ, macaltic, macop.*

Muela; *chom.*

Muerte; *Leghel.*

Muger; *Antz.*

Mundano; *valumilalvuinic.*

Mundo; *valumil, balumil.*

Murmullo; *bulbunel.*

N.

Nacer; *Vuiniquilay.* — El maiz ô plantas; *Xichxloc, loquel gchiel.*

Nacido; *vuiniquilabil.* — Recien; *Achunem.*

Nacimiento; *Vuiniquilayel.*

Nada; *Munuzcuzi.*

Nadie; *voy.* Ninguno.

Naguas; *voy.* Enaguas.

Naipes; *Vulinhum.*

Nano; *voy.* Enano.

Nariz; *Ni.* — Roma; *Pechini.*—Larga; *Natibni.* Aquilena; *Teezelni.*

Nave, navio; *Cazlanghucum.*

Naveta; *Zyavuilpom.*

Necedad; *Tenquexcop.*

Necio; *Pocolvuinic, Bolvuinic; Hontolvuinic.*

Negar; *Muxal; Muxgham; Muzvuinaghez.*

Negligencia; *Chagilal.*

Negociar; *voy.* Comprar, Vender.

Negro (color y hombre); *Ic.* —*Ical, Icalvuinic, Icalpoc, Icalum, Icalacabal.*

Nervio; *Chuxuil.*

Nevar; *Xÿaltaib.*

Nido (de aves); *Ztaxmut.*

Niebla; *Tocal.*

Niña (de ojo); *Xatilchulel.* — *Beczat, Veczat.*

Niño (de pecho; *Unemolol.*

Ninguno; *Munuzmuchui.*

No; *Mu.*

Noble; *Aghau.*

Nobleza; *Aghaulel.*

Noche; *Acabal.*

Nodo (de Caña); *Acanghelal, Yacanvualè.*

Nombre; *Biyl.*

Norte; *Quinobalhoo.*

Novedad; *Achcop.*

Noventa; *Valumgüinic.*

Novillo; *Achvuacax.*
Nube; *Toc.*
Nudo; *Chucul*, (subst.).
Nudo; *Chuc, Chuquil.*
Nuevamente; *Achto.*
Nuevo; *Ach.*
Nuez; *Tombec.*
Nunca; *Mubaquin.*

O.

Obedecer; *Gchumcop.*
Obediencia; *Xièl, Quexel.*
Obediente; *Quexelcop.*
Obligacion; *Patan, Gcoldayel?*
Obligarse per otro; *Glocan, gcolday* (activo).
Obra; *Antel* — hecha; *Pazbil.*
Obrar (algo); — *Gcantelan; Gpatanim.*
Ochenta; *Chanvuinic.*
Ocho; *Vuaxaquin.*
Ocioso; *Ghochol.*
Ocupar; *Gcacyantel.*
Ocuparse; *Oygcantel.*
Odio; *Nacmalil.*
Ofender; *Ghpazcolal.* — *Colalgpaz.*
Oficio; *Antel* — *Patan.*
Oido (Oreja); *Chiquin.*
Ojos; *Zatil, Xatıl.*
Oler; *Ghcutzi.*
Olla; *Pim.*
Olor (hechar mal); *Ghbutzan.*
Olvidada (Cosa); *Chaytacolondon, Chaitayolondon.*
Olvidarse; *Xichai* — *Chaiolondon.*
Ombligo; *Nixit.*
Once; *Buluchim.*
Oponerse; *Ghnac.*
Oposicion (hacer); *Ghnaquez.*
Orilla (de rio); *Ztilhucum.*
Orina; *Cux, Cabil.*
Oro; *Canal taquin.*
Otra vez; *Zanliquel.*
Otro; *Yam.*
Osado; *Moyucxiel.*
Oveja; *Antzilchig.*
Ovillo (de hilo); *Colbilno* — Ojala; *Pizbilnaghel.*

P.

Pacer; *Lobagh*, (neutro). — *Lobaghez*, (Activo).
Paciente; *Cuchivuocol,* — *Colzvuinic.*

Padrasto ; *Chultotil.*
Padre ; *Totil.* — Bueno ; *Utziltotil.*
Paga; *Togholil, toghol.*
Pagado ; *Toghbil.*
Pagador ; *Togholvuinic.*
Pagar ; *Ghtogh.*
Paja ; *Ac; ghovel.* — para casas ; *chic ac; zagh ac.*
Palisada ; *Tetic.*
Palito ; *Bictaltè.*
Palma ; *Xam, nap.*
Palmito ; *Ztonxam, Yolondon-xam.*
Palo ; *Tee, teel.*
Paloma ; *Ucutzmut.*
Pan ; *Vuag, Vuagh.* — De trigo ; *Caxlanvuag.* — De maiz ; *Iximvuag.*
Paño ; *Poc.*
Pañuelo ; *Biquitpoç, cucobilpac.*
Pañales (de Niño) ; *Pixilolol.*
Papel ; *Hum* — blanco ; *Saquilhum* , *Zaquilhum.* — Escrito ; *Zibaquilhum.*
Parte (de la otra) ; *Taghech.*
Partes (Pudendas de la Muguer) ; *Chû, Aquex.*
Pastar ; *voy.* Pacer.
Pajaro (generico) ; *Mut.*
Pacificar ; *Lantèz , Lahantex* (activo).
Pacifico ; *voy.* Paso.
Paraque , porque ; *Cuziyum.*
Para siempre ; *Taz batelozil.*
Parados ; *Tequel.*
Parar; *Ghtecam* (activo).
Pared ; *Pac.*
Parentela ; *Choghольal.*
Parentesco ; *Tagh.*
Pariente ; *Molol.*
Parir ; *Ololag.*
Parlar ; *Copogh* (activo).
Parpado (del ojo) ; *Zuzatil; Zpaczat.*
Partido ; *Pucbil.*
Partir ; *Gcap.* — Hondiendo ; *Gham* (activo),
Partirse (de un lugar) ; *Xilic batel.*
Parva (cosa) ; *Paghal.*
Pasagero; *Caxalbè vuinic.*
Pasar ; *Gcax.*
Pasmado ; *Tupalpich vuinic.*
Pasmo ; *Tupelic.*
Paso, pacifico ; *Lohom, laman.*

Patio ; *Amac*, *pech*, *umum*.

Pecado ; *Mulil*. — Grande, *Zmemulil*.

Pecador ; *Mulavil*.

Pecar ; *Ximulau*.

Pechuguera ; *Obal*, *Cobal*.

Pecho ; *Zniolondon*.

Pedernal ; *Zuiton*.

Pedir ; *Can* (activo).

Pedo ; *Tzitz*.

Pegar ; *Ghnop, gnoch*.

Peinar ; *Ghachomtay* (activo).

Peine ; *Ghachobil*.

Pelea ; *Icaiaghel; Ycoyagh* (activo).

Pellizcar ; *Xutau* (neutro). — *Ghxut* (activo).

Pellejo ; *Nucul*.

Pelo ; *Tzotz*. — Delgado ; *Cuniltzotz*.

Pena ; *Meanaghel*, *Meanagh*. — Dada por culpa. Penitencia en la confesion ; *Ztogholmulil*.

Peña ; *Tonmuc*, *tonchen*.

Pensamiento ; *Natzaghel*.

Peon ; *Antelvuinic*.

Pequeño (en edad) ; *Biquit ; Unem*.

Pederse ; *Xichai* (neutro) ; *Chayez* (activo).

Perdida ; *Chayal*.

Perdimiento ; *voy*. Perdida.

Perdon ; *Chayelmulil*.

Perdonar ; *Chaimulil*.

Perecer ; *Xilagh, Xichay*.

Pereza ; *Chaghil*, *Chaghilal*.

Perro ; *Tzi*.

Perseguido ; N*utzbil*.

Perseguir ; *Gnutz* (activo).

Pertenecer ; *Taghtoghol*.

Pescado ; *Choy* (Generico).

Pescuezo ; *Nuc*.

Pezar ; *Ghpiz*.

Pezon (de Teta) ; *Zgholchul*.

Picadura (de Alacran) ; *Ztighebtzec*.

Pié ; *Oc, oquil*. — Mi pié ; *Gcoc*.

Piedra ; *Ton* (Genérico) ; *tonil*.

Piña ; *Paxac*.

Piojo ; *Uch*.

Pisar ; *Ghec* (activo).

Placer ; *Nichimaghel*.

Plata ; *Zaquil taquin*.

Plaza; *Xiquit.*
Plegar; *Pux.*
Pluma; *Cucum.*
Pobre; *Mean.*
Pobreza; *Meanal.*
Poco; *Ghutuc;* (Jo solo) —mas; *Ghutuxoc, ghutuxan* — a poco; *Cumcun.* — De agua; *Chenalho.*
Poder; *Xuu* (neutro).
Poderoso, *voy.* Potente.
Podre; *Pocoghil.*
Podrirse; *Xichab.*
Poner; *Gcac* (activo). — Se el sol; *Xmalicacal.*
Por donde; *Buy.*
Porque; *Cuziyuum.*
Potente; *Ghuezel, ghuezegh.*
Potroso; *Tzutonil, Xulumtonil.*
Precio; *Toghol.*
Preguntar (a otro); *Ghacbey* (activo).
Premio; *Togholil.*
Prender; *Gchuc.*
Presentar; *Ghmotonèz* (activo).
Presente; *Moton.*
Preso; *Chucbil.*
Prestar; *Chamon.*
Presto (adverbio); *Zomzom.*
Presumir; *Ghtoibagh* (activo).
Presuncion, *voy.* Soberbia
Priesas (darse), *voy.* Apresurarse.
Prieto; *Ical.*
Principio; *Liquil.*
Prohijado, *voy.* Ahijado.
Proximo; *Napal, Nochol.*
Pueblo; *Teclum.*
Puerca; *Antzilal chitom.*
Puerco; *Chitom.*
Puerta; *Tinà.*
Pulga; *Chac.*
Punta; *Ni, nial.*
Purga; *Pox.*
Purgado; *Poxbil.*
Puta; *Mulabilantz.*

Q.

Qual; *Muchui.*
Qualquiera; *Muchuyuc.* — Cosa; *Cuziuc.*
Quando; *Baquin.*
Quantas (veces); *Ghaim liquel.*

Quanto (vale)? *Ghaimz-toghol?*

Quantos (hombres)? *Ghaim vuinic?*

Quarenta; *Chavuinic.*

Quaresma; *Chavaghelotzil.*

Quatro; *Chanim.*

Quebrado; *Vuocbil.*

Quebraru; *Gvoquez* (activo). — *Xivuoc* (passivo).

Quedarse; *Xicom* (neutro); *Gcomez* (activo).

Quemada (cosa); *Chicbil, cacbil.*

Quemarse; *Xicac, Xichic,* (neutro) —*Ghchiquez*, (activo).

Querer; *Ghcam, ghcan*; (activo).

Quien; *Muchui.*

Quieto; *Nacalyolondon.*

Quijada; *Calabil.*

Quince; *Honlaghunem, holaghunem.*

Quinientos; *Zchaboc.*

Quitar, *Ghloquez*, (activo).

R.

Rabo de animal; *nee*—de hombre; *chac.*

Raer; *ghyoz* (activo).

Raido; *ghozbil.*

Raiz de arbol; *yibeltè.*

Rajar; *gtox, gham; totoxel,* abirlo rajando.

Ralea o genealogia; *tazal.*

Rala cosa; *cucul.*

Rana; *lutelpococ, zanna chinin.*

Rascar; *ghot* (activo). — *Gotbil* (verba).

Rasgado; *ghatbil.*

Rasgar; *ghat* (activo).

Rasgar con Cuchillo; *Guip ta cuchillo.*

Raton; *cho;* — grande: *Cocolcho, tagpezat.*

Ratonera; *Petz, hobilziz.*

Raya; *Polol.*

Rayo del sol; *Xoghovianel.*

Rayo de tormenta; *Chanc.*

Razon; *Coghol.*

Real, dinero; *Taquin.*

Recordador; *Naoghibal.*

Reino; *Aghualel.*
Rebatar; *ghpogh.*
Rebusnarel burro; *Xghiglunet burro.*
Recibir; *ghquich* (activo).
Recibir al que viene; *gnup* (activo).
Reclamo (para beneficios); *iquimchigh.* — Para aves; *ghicmut.*
Recoger; *gtzob* (activo).
Recompensar; *ghzutez.* (activo).
Recordar al que duerme; *ghulandaz* (activo).
Red; *Nuti.*
Redondo; *bolbol.*
Refregar; *ghcup,* (activo).
Regalar; *ghmaclin,* (activo),
Regalo; *Batezmoton; Ghcacbeymoton cuum.*
Reganar; *Xhailin, chivuivuet* (activo).
Reirse; *Gtzen.* — Hombre risueño; *tzechgvuinic.*
Relampagear; *lemlaghe*t (activo).
Rempujar; *ghtacoltay* (activo).
Remudarse; *ghgheltay* (activo).
Reñir; *xicut* N.
Repartir; *ghpuc, ghpucbil.*
Reprender; *ghtzitz* (activo).
Resfriarse; *gzicubdez* (activo).
Resistir; *ghaac* (activo).
Resina; *Xuch.*
Respectar; *gquex.*
Resplandecer; *xoghovian* (activo).
Resplandor; *xoghovianel.*
Responder; *voy.* Baldonar.
Resucitar; *xicux.* N.
Resurreccion; *Cuxel.*
Retonar; *glup.*
Retoño; *lupel.*
Retorcer; *gtotz.*
Retozar; *taghin.*
Retozo; *taghimol.*
Reverenciar, voy. Adorar.
Reventar; *xituc, xighat.* N.
Revolcar; *gbalelan, balalip.*
Revolver; *ghuy, gcapulan.* N.
Rey; *Aghau, Rey.*
Rico; *Culegh.*
Rio; *ucum.*
Ripio; *Chuchul.* — Astilla — *chuchultè.*

Riqueza; *Culeghel.*
Rodilla; *Cacà.*
Roer; *ghnul.*
Rogar; *xicopog, ghcopog* (activo).
Romadizo; *Zimal.*
Romper; *ghat.*
Roncar; *ghalghonet.*
Ropa; *Poc* — Mi ropa; *Ghpoc.*
Roto o rompido; *ghatbil, ghatal.*
Rudeza; *hotolil.*
Rudo; *hontol.*
Rueda; *Zetzet.* — La de molino; *ghunom.*
Rugir las tripas; *Chocet chut.*
Ruido de gente; *tunel aghilvuinic.*

S.

Saber; *Gnà* (activo). — No saber; *Mugnà, Murcuzigna.*
Saber et manjar; *Gbutzan* (activo).
Saber tordo; *Zcotolgna.*
Sabiduria; *Naghilab,* y lo mismo la memoria.
Sabio; *Naghel.*
Sabrosa comida; *butzilbuel, chiïlvuel.*
Sacate; *voy.* Paja, Zacate.
Sacado; *loquezbil.*
Sacar; *gloquez* (activo).
Sacar agna; *glub, ghilihóo.*
Sacrificar degollando; *gcup* (activo).
Sacrificador o degollador; *cupelvuinic.*
Sacudido (Hombre); *tetevuinic, tetecop.*
Sacudir; *glilin, gtitin* (activo).
Saeta; *yalbayel.*
Saetear; *yalbay,* N.
Sal; *atzam.*
Salada; *atzambil.*
Salar; *atzamdez* (activo).
Salario; *togholil.*
Salida; *loquel.*
Salido; *loquem.*
Salir; *xiloc.* N.
Salitre; *atzamlum.*
Saliva; *tubal.*
Saltante; *lutvaneg.*

Saltar; *ghtilpug.*
Saltar; *xilut* N.
Salto; *lutel.*
Salud; *Cuxel, utzilal.*
Saludar; *gchandez* (activo).
Salutacim; *Chandezil.*
Salvacion; *Coldayel.*
Salvar; *Colez, gcolday.*
Sangrador; *ghulogelvuaneg.*
Sangrar; *ghul.*
Sangre; *Chichel.*
Sangria; *ghulogel.*
Santa cosa, *Chul, utz.*
Santidad; *utzilal.*
Santiguarse; *gpizazat.*
Sapo; *pococ.*
Sastre; *tzizom.*
Sastreria; *tzicomoghel.*
Sauce; *yocol.*
Sahumar; *Chailtez* (activo).
Sahumerio; *Chaiyel.*
Sazon; *zoquel.*
Secreto; *Macalcop.*
Segador; *lucoghel.*
Seca cosa; *taquin; ghobin, hutul.*
Secarse; *Xtaquigh.* N.
Segar; *gluc.*
Seguimiento *zacpatil.*
Seguir; *tzacpati.*
Sequedad; *taquimal ozil,* (tiempo seco),
Seis; *vuaquim.*
Sellar; *guetaldez* (activo).
Sello o señal; *netalil.*
Semblante; *zeltil coghol.*
Sembrador; *Tzumbaghon.*
Sembrar; *gtzun* (activo).
Sementera; *Tzunubil.*
Seña o muestra; *vuinaghem, vuinag.*
Señalar (o mostar); *vuinaghez* (activo).
Señor: *Aghau.*
Señorio; *Aghaulel.*
Sentado; *nacal, nacbil.*
Sentarse; *Macay, gnaqui.*
Sentencia; *Chaquelcop.* — il que sentencia; *chaquelvuinic.*
Sentenciar; *Gchaquix.*
Sepultura; *muquenal.*
Sereno (tiempo); *quepelozil.*
Sermon; *tzitzocop chulcop*
Serpiente (Especie de); *tente pococ.*
Sesenta; *Oxvuinic.*
Sesos; *Chinam.*

Setenta ; *Olaghunenox vuinic.*

Sexto ; *Vuaquival.*

Si ; (adverbio) *Haa;* (condicional) ; *amati.*

Si, o asi es ; *Abî.*—Si hay; *amatioy, amatinacal.*

Si, como : mira si es bneno o malo ; *ilo me utz, me mo utzuc.* Si, tambien ; *coichiuc.*

Siempre ; *batelozil.*

Sienes ; *chinil.*

Sierpe ; *muctachon.*

Significacion ; *vuinagem.*

Significar ; *ghvuinaguez.*

Silbar ; *gxuxubi* (activo).

Silbo ; *xuxiobil.*

Silencio ; *Chighianel.*

Silla (hugar de sentar) ; *Nactebal.*

Simia o mono ; *Max.*

Siniestra;(mano) *tzegcom.*

Sobaco ; *lotzopil.*

Soberbia ; *toilbail.*

Soberbio ; *toilbailvuinic.*

Sobra de algo ; *yelal.*

Sobre ; *usan, ta.*

Sobrenombre ; *gholbil, latzbil.*

Socorrer ; *gcolday, coldayel.*

Soga ; *chogham.* — Sol ; *Cacal.*

Sola (cosa) ; *ztuquel.*

Solemnidad ; *labanel.*

Solemnizar ; *glaban.* (Activo).

Solicitar ; *ghzaban, ghzabatez.* (Activo).

Solo ; *gluc, atuc, ztuc.*

Soltar ; *Ghtilpug, Titui* (activo).

Soltero ; *ghochol.*

Sombra ; *quevuagh, axinal.*

Sombra del hombre o arbos : *nequetal, axinal.*

Sombrero ; *pixghol.*

Soplar ; *ghub.*

Soplo ; *ghubil.*

Sordera ; *coquilal.*

Sordo, hombre ; *coquilvuinic.*

Sosegado ; *Nacalyolondon.*

Sosegar a otro ; *gnacanbeiyolondon.*

Sosiego ; *Nacanelyolondon.*

Sospecha ; *nalival.*

Sospechar ; *ghnali.*

Sospechoso ; *nalivuaneg.*

Suave (al gusto); *butzan tagti.*
Suavidad; *butzanib.* — al olfato; *butzan yutziel.*
Subida; *muyel.*
Subir ; *ximui.* — hacer subir; *gmuyez* (activo).
Suciedad ; *papazil.*
Sucio; *papaz.*
Sudar ; *chican.*
Sudor; *chiquil.*
Suelto ; *Colezbil.*
Sueño *buagel.*
Sufrimiento ; *cuchlicti.*
Sufrir ; *cuchvuocol.*
Suegro o suegra ; *nidl.*
Suelto ; *tilpughem.*
Sueño ; *vuayel.*
Suerte ; *chulel.*

T.

Tabla ; *tenatè.*
Tacha ; *paghenal.*
Tachar; *pagh* (activo).
Tajar; *gcup, ghghoz* (activo).
Talega; *Chui.*
Tambien ; *icho talel.*
Tañer instrumento; *ghtig.*
Tan solamente; *tuquelnox*
Tapar; *gmac* (activo).
Tardauza; *aleghel.*
Tardarse ; *xialeg.* N.
Tarde del dia; *tibiltic, tatibiltic.*
Tartamudo ; *chonti.* Tea; *togh, zaghal togh.*
Taza ; *boch.*
Tejer ; *ghalam.*
Tela de araña ; *znom.*
Tela de manta ; *olonil.*
Temblar ; *ghnic.*
Temblor ; *niquel, tininel.*
Temer ; *ghxi.*
Temor ; *xiel.*
Templo ; *zna Dios.*
Tendero ; *Chompolmal.*
Tendré ; *Oyto cum.*
Tener ; *ghapuy, ghquich.*
Tenerse para no caer; *Xipagh* (N.); *Ghpagham* (activo).
Tengo; *Oy cum.*
Teniente de Alcalde ; *Zlocom Alcalde.*
Termino o fin ; *laghem.*
Ternura ; *Cunil.*
Teta ; *chuul.*

Tibieza; *Chaghil*, *chaghilal.*
Tiempo; *Ozil*, *quinal.*
Tiempo acabado; *Chucolozil.*
Tiempo tanto; *Chulozil, chulquinal.*
Tiempo vendra en que yo obre; *Ghpazto baquin.*
Tienda donde se vende; *Chonobalpolmal.*
Tiene oficio; *oy amtel.*
Tierra; *lum.*—Llana; *puchulum.*
Tinta; *Zibac.*
Tintero; *Yabuilzibac.*
Tirar saetas; *Gyabay.*
Tocar algo; *Ghpic, ghtig* (A.).
Tocino; *patchitom.*
Todo; *Zcotol.*
Todos los anos; *Zcotol avil*
Todos los dias; *Zcotol cacal.*
Todo tiempo; *Zcotol ozil.*
Tomado de vino; *yacubel.*
Tomar; *Ghquich* (activo).
Tomarse las aves; *Ztecanzbà.*
Tomarse o Cargarse los burros, perros o toros; *Xiuchzba.*
Tonto; *hontol.*
Toparse o encontrarse; *Znupezbà.*
Torcer; *Ghutez.*
Torcido; *betzel.*
Tordo; *bacmut.*
Tormento; *vuocol.*
Tornado; *zutbil.*
Tornar o volver; *zutez.*
Torpe; *bol, bolbil.*
Torpeza; *bolbilal, tozcobal.*
Tostar; *ghvugh, ghcanum, ghbacumtes.*
Trabajar; *Xiamtè.* N.
Trabajo; *amtel.*
Traduccion; *zutezbilal.*
Traducido; *zutezbil.*
Traducir; *Nopez, zutez.*
Traer; *talez* (activo).
Traer per fuerza; *ghghoch.*
Tragar; *gbic.*
Tragar agna; *gchuch.*
Traidor; *ghotzcop.*
Trastornar; *ghvualcum.*
Trasera; *pat, patil.*
Travesura; *ovil.*
Travieso; *ovilvuinic.*
Traza; *nopel.*
Trazar en el entendimiento; *ghnop.*
Trazegar; *ghutez.*

Treinta; *laghunemzcha-vuinic.*

Trementina; *xuch.*

Tres; *oxim.*

Tributario; *patanighel vuinic.*

Tributo; *patan.*

Trigo; *caxlanixim.*

Trillar; *tecixim.*

Tripas; *biquil.*

Tristeza; *meanalaghel.*

Trocar; *ghghelan* (activo).

Troje de maiz; *tenal ixim.*

Trompeta; *oquez* — tocarla; *coquezam.*

Tronido; *chauc.*

Tropezon; *tzuculinel, pozinel.*

Tropezar; *ghtzuculin, ghpozin* (activo).

Trueque; *ghelol.*

Tuerto; *tzetzezat, maczat.*

Tuetano; *chinbac.*

Tupir la tela; *ghzec.*

Turbar; *ghzoc.*

Turbacion; *baquel.*

Turbia (agua); *totol hoo.*

Turma (de animal); *tonil.*

U.

Una cosa; *ghuntèc, ghunycpal.*

Una vez; *ghunliquel, ghuntec, ghunyepal.*

Una vez sola; *liquel nox.* — Dos; *chalïquel.*

Uncion; *ghuel, bonel.*

Unguento; *bompox.*

Uno; *ghum.*

Un par; *ghuchop.* — Dos; *chachop.* — Tres; *oxchop.*

Un poco; *ghutuc.*

Un poco mas; *ghutucxam.*

Untar; *ghbon.*

Urdir; *ghteomagh.*

Urdiembre; *temalholonil.*

Usada (Cosa); *picbil.* — No la uses; *muxapic.*

Usar; *gpic.*

Usura; *zgholtaquin.*

Uva (verde); *Tzehel Tzutzu.* — Uva de montes; *vuomol tzutzu.*

V.

Vaciar; *ghochon.* — De uno a otro; *ghlilin.*
Vaciar; *ghghochontez.*
Valencia; *gholchanil.*
Valiente; *gholchanilvuinic.*
Valle; *opolozil*, *hamalozil.*
Vara; *Mantel xul.*
Vara (para medir); *pizoltè.*
Varanda; *chiquintè.*
Varon; *Xinchoc.*
Vaso de plata; *bochiltaquin.* — de barro; *bochilum.*
Veces; *vuonelotzil.*
Veinte; *tob.*
Vena; *chaxuil.*
Venado; *chigh.*
Vellaco; *lavàlvuinic.*
Vencer; *ghcaxum.*
Vendedor (Hombre); *chonel vuinic*, *chombelalveta.*
Vender; *gchon.*
Vender; *chon* (activo).
Vender; *Polnaghel.*
Vendido; *chombil.*
Vengnaza; *pacal, pacalil.*
Vengar; *ghpac.*
Venta; *chonel.*
Venida; *talel.*
Venir; *xital.* N. *talez* (activo).
Veneno; *chamelal pox*, *colal poxil.*
Ver o mirar; *xiil.* N. *ghquel* (activo).
Verano; *cacalozil.*
Veraz; *batzil.*
Vergüenza; *quexlal.*
Vestido o vestidura; *cuul*, *pocol.*
Vestir; *ghcun*; — à otro; *ghcuumtez.*
Via o camino; *veel.*
Viador; *veel vuinic*, *caxalvè vuinic.*
Vicio; *Colaltalel.*
Vida; *Cuxel, Cuxelal.*
Vidrio; *nem.*
Vieja; *meel.*
Viejo; *mool.*
Viejo; *voy.* Anciano.
Viento; *ic.* — Suave; *cumil ic.*
Virgen; *batziltzeum.*

Virginidad; *tzeubal.*

Virtud; *utzubal.*

Virtuoso; *utzubil.*

Viscocho; *Coxaxvuagh.*

Voluntaria cosa; *Canoghel, Canoghibal.*

Voluntad; *canoghel.*

Volverse; *Xizut;* (neutro) — *Gzutez,* (activo). — Volverla de dentro afuera; *Gbot* — V. las espaldas; *Ghvualac pati.*

Vomitar; *Xehen,* (activo).

Vomito; *Xehel.*

Voto; *apcop, ghaccop* (vover).

Vuelta; *lel.*

Vuestro; *Avum, avunic.*

Vuelta (cosa); *Tzutbil Zutezgezbilcop.*

Y.

Ya (preposicion), ya viene; *taxtal.*

Ya va; *taxbat.*

Ya quiere obras bien *tazcan lecpa.*

Yelo; *tail.*

Z.

Zacate, *voy.* Paja.

Zancudo o moscardon; *xenem.*



PORTRAITS D'ARTISTES

JULES BRETON

Par M. CHAUMELIN

Directeur des Douanes, Membre correspondant.

I.

Messieurs,

Les travaux agricoles,—les plus utiles de tous, les seuls qui aient pour but de satisfaire à des besoins imposés par la nature,—sont aussi les plus dignes et les plus nobles. Accomplis en plein soleil, au milieu des splendeurs de la création, ils ont quelque chose de sacré.

Ces occupations saintes, sortes de rites d'une religion universelle, se transmettent sans s'altérer, à travers les âges, à travers les révolutions : l'humanité y puise une jeunesse immortelle.

La civilisation,—œuvre des politiques,—a eu beau renverser le primitif ordre social, le travailleur rustique, descendu du sommet où la Justice avait marqué sa place, a conservé du moins les

prérogatives de la dignité morale, de la vigueur physique et de la pureté de race ; par lui se régénèrent les classes étiolées dans l'oisiveté et l'opulence.

C'est aux champs aussi qu'est la source de beauté où l'Art, affadi par les mièvreries mondaines, épuisé par des productions difformes, vient se retremper et se renouveler.

Au point de vue purement pittoresque, les gens livrés aux travaux de la campagne ont des expressions, des attitudes et des allures d'un caractère simple et fort, grave et presque majestueux, qui tient à la nature même de leurs occupations.

Le berger qui, un bâton à la main, rassemble son troupeau et lui commande de la voix et du geste ; le laboureur qui creuse un sillon profond dans la terre rebelle ; le semeur qui, les yeux fixés sur le sol entr'ouvert, y lance les germes de la moisson prochaine ; le moissonneur, armé d'une faucille, qui s'incline vers les épis dorés ; le faucheur qui, d'un bras agile, fait tournoyer sa faux ; le bûcheron qui brandit sa hache contre les colosses de la forêt ; la vanneuse qui crible le grain ; la jeune fille qui porte sur sa tête une gerbe blonde comme sa chevelure, et celle qui revient de la fontaine avec un vase sur l'épaule, ont une noblesse de mouvement, une fierté et une grandeur d'attitude qui en imposent et qui charment.

Ces figures-là ne cherchent pas à nous séduire par une élégance conventionnelle et apprêtée ;

elles sont belles d'une beauté supérieure et perdurable, essentiellement vraie et simple.

Les maîtres de la peinture et de la sculpture ont possédé, à un degré plus ou moins éminent, le sentiment de cette beauté agreste et s'en sont fréquemment inspirés; mais, par une singulière contradiction, la représentation des scènes mêmes de la vie rurale a été presque toujours considérée comme indigne de la noblesse de l'art.

Si quelques peintres de mérite, hollandais ou flamands, ont pris la liberté de mettre en scène des paysans, il semble qu'ils aient voulu se faire pardonner, en insistant, comme à plaisir, sur les côtés misérables de leurs modèles, sur leurs ridicules, leurs travers et leurs vices.

Je ne parle pas des pastorales sentimentales et coquettes de notre école française du dix-huitième siècle : chacun sait que les bergers enrubannés et les bergères vêtues de satin, qui folâtrent dans les compositions de Boucher, n'ont jamais connu d'autres champs que les pelouses royales de Marly et de Trianon. Les vrais paysans de ce temps-là ont été peints par La Bruyère :

« L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible; ils ont comme une voix articulée et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont hommes. Ils se retirent, la nuit, dans des

tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent aussi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Ce sombre tableau a cessé d'être vrai depuis la Révolution française : nos paysans, devenus les égaux de ceux pour qui ils sèment et labourent, ont perdu les habitudes farouches des temps d'oppression ; ils n'inspirent plus le dégoût, et il est enfin permis de les peindre.....

Parmi les nombreux artistes que cette « nouveauté » a attirés, il en est trois qui se sont fait, en les traitant, une réputation hors ligne : ce sont MM. Courbet, François Millet et Jules Breton.

Courbet a peint les paysans avec une sincérité brutale ; Millet, avec une sorte de mélancolie sauvage et d'âpreté farouche ; Breton, avec une grâce sérieuse, une tendresse émue, une poésie grave, recueillie, presque solennelle.

II.

Misère et Désespoir, — *La Faim*, — tels sont les titres des deux premiers tableaux exposés par Jules Breton, l'un en 1849, l'autre en 1850. Je n'ai pas vu ces peintures, mais je suppose qu'elles représentaient de petits drames intimes dans le genre des œuvres de Tassaert qui, à la même époque, obtenait un assez grand succès de larmes avec sa *Famille malheureuse*.

Breton avait vingt-deux ans en 1849. En débutant par des scènes de désespérance, il ne faisait sans doute qu'obéir à cette tristesse inconsciente, à cette vague inquiétude, à cette mélancolie divine, à cette soif du beau et du bon, à cette nostalgie de l'idéal qui tourmentent les jeunes âmes, qui emplissent le cœur des amoureux, des poëtes et des artistes.

Au Salon de 1853, il exposa le *Retour des moissonneurs*. C'était un premier essai dans le genre rustique. Ce tableau, d'un sentiment juste, d'une exécution un peu timide, mais pleine de délicatesse, ne fut guère remarquée que d'un petit nombre de gens de goût. — Cette année-là, Courbet violentait l'opinion publique par des paysanneries d'un tout autre caractère : les *Lutteurs*, la *Fileuse endormie* et les *Baigneuses.*

L'exposition universelle de 1855 fut favorable à Breton ; les trois tableaux qu'il y fit admettre lui valurent une médaille et eurent les honneurs de la critique. Dans le *Lendemain de la Saint-Sébastien*, sorte de mascarade du moyen âge, on loua l'accentuation comique des physionomies et le pittoresque des costumes. Mais les deux autres compositions plurent tout particulièrement : les *Petites paysannes consultant des épis* furent admirées pour leur grâce naïve; les *Glaneuses*, pour leur élégance rustique et pour la belle lumière dorée dont les enveloppait le soleil couchant.

Le succès qu'obtinrent ces fidèles et poétiques reproductions de la nature indiquait à l'auteur la

voie qu'il devait suivre. Jules Breton se voua, dès lors, à peu près exclusivement, à la peinture des scènes villageoises. Toutefois, il hésita quelque temps encore dans la manière de les interpréter : il se demanda s'il devait en élaguer soigneusement tous les détails vulgaires et n'en reproduire que les côtés nobles et poétiques, ou bien s'il valait mieux pousser la sincérité jusqu'au bout, et copier la réalité telle quelle, sans autre réserve que de la choisir intéressante et pittoresque.

Il inclina d'abord vers ce dernier système et peignit, en s'y conformant, la *Bénédiction des blés* qui, du Salon de 1857, est passé au musée du Luxembourg.

III.

C'est en Artois, dans sa province natale, que Jules Breton nous fait assister à la *Bénédiction des blés :* mais la scène se passe à peu près de la même façon dans toutes nos campagnes, et chacun de nous peut contrôler l'exactitude du tableau.

La procession se déroule en pleins champs, dans un sentier qui serpente à travers les moissons jaunissantes.

En tête, les jeunes filles, parées de la robe blanche et du voile des congréganistes, portent les unes des bannières, les autres des brancards surmontés de statues vénérées.

On voit venir ensuite des chantres en surplis sans manches, des diacres en dalmatiques, et des

enfants de chœur blonds et roses, jetant devant eux des fleurs qu'ils prennent dans de petites corbeilles suspendues à leur cou par des rubans.

Ces chérubins embellissent la route par où va passer le « Bon Dieu », que porte dans un ostensoir d'or le vieux curé, dont les mains tremblantes ont peine à soutenir ce fardeau sacré.

Les marguilliers, gantés de coton blanc, tout confits en béatitude et tout fiers de leur dignité, tiennent les supports du dais de velours rouge sous lequel est abrité le Saint des Saints.

Par derrière s'avancent, graves et majestueux : Monsieur le maire, ceint de son écharpe, les conseillers municipaux, et les autres notables du pays, engoncés dans leurs habits des dimanches et plus roides que les cierges qu'ils ont à la main.

Placé à distance respectueuse des « autorités », le garde champêtre, tricorne en tête et sabre au poing, ainsi qu'il sied au représentant de la Force armée, écarte de la main gauche les enfants turbulents et le menu peuple qui suit sans ordre, comme un troupeau.

Le long du chemin, sur le passage du Bon Dieu, les femmes se prosternent en joignant les mains, les hommes mettent un genou en terre et baissent la tête. Seuls, les petits-enfants restent debout, comme si leur innocence leur en donnait le droit; ils lèvent les yeux vers le Saint-Sacrement, lui tendent les bras et lui sourient.

Un soleil splendide éclaire cette solennité rustique et dore le paysage au fond duquel on aper-

çoit, au milieu des arbres, les premières maisons et le clocher du village.

IV.

La *Bénédiction des blés* est loin d'être une peinture irréprochable : la touche a quelque sécheresse et la couleur quelque monotonie, par suite sans doute de l'extrême diffusion de la lumière ; les têtes ne se modèlent pas toutes avec une fermeté suffisante et ne se détachent pas assez du fond ; le dessin, expressif et juste, manque de ce qu'on est convenu d'appeler le style.

Mais, cette part faite au feu de la critique, comment ne pas admirer l'ingénieuse et pittoresque distribution de la scène, l'extraordinaire variété des types, le caractère profondément individuel de chacun des nombreux personnages, et, par-dessus tout, la justesse des mouvements et la vérité pour ainsi dire parlante des physionomies? On n'est sérieux, on n'est dévot, on ne s'agenouille, on ne s'incline, on ne se redresse, on ne marche de cette façon-là qu'au village.

C'est la nature même que l'artiste a prise pour modèle, et il l'a transportée sur la toile, sans songer le moins du monde à l'arranger et à l'idéaliser ; il a copié tout simplement ce qu'il a vu ; mais on remarque dans cette simplicité une telle force, une telle sincérité et une telle candeur d'observation, qu'on est ému et charmé comme par tout ce qui est naïf et honnête.

Des critiques ont signalé, comme des concessions au réalisme, certains détails et certains types de la *Bénédiction des blés*,—les figures des notables et du garde-champêtre par exemple ; mais s'il est vrai que la gravité empesée de ces braves gens et leurs habits étriqués provoquent un léger sourire, ils n'ont assurément rien de trivial. Le peintre n'a fait qu'effleurer le grotesque ; il a glissé, il n'a pas appuyé.

Le même sentiment du pittoresque villageois, la même variété de types, d'attitudes et d'expressions, la même naïveté d'observation et la même pointe de finesse comique, se retrouvent dans la *Plantation d'un calvaire*, qui parut au Salon de 1859 et qui est aujourd'hui au musée de Lille. Il y a, de plus, une recherche de la beauté, une préoccupation du style, qu'on remarque particulièrement dans la jeune femme, coiffée d'un fichu rouge , qui tient par la main deux petits enfants, et dans les vierges vêtues de blanc qui, les cheveux tombants, les yeux baissés, portent sur des coussins de velours les instruments de la Passion.

Le *Rappel des Glaneuses*, exposé la même année que la *Plantation du Calvaire*, accuse plus nettement encore ces tendances nouvelles. Cette œuvre capitale fut le point de départ d'une évolution définitive du talent de l'auteur.

Désormais, sans cesser d'être vrai, Jules Breton s'efforcera de dégager la poésie de la réalité ; il ne se contentera plus de satisfaire la raison et de réjouir les yeux : il aspirera à charmer les plus

délicats et les plus nobles instincts de l'âme ; il visera, sans préméditation classique, à la beauté pure ; il s'élèvera insensiblement vers les sommets de l'Art.

V.

Le *Rappel des Glaneuses* est une des compositions les plus vraies et les plus poétiques de Jules Breton.

C'est le soir : le soleil vient de disparaître derrière les arbres d'un grand bois ; une bande d'or marque sa trace lumineuse au-dessus de l'horizon et des lueurs roses, tendres et fugitives, embellissent d'un dernier éclat le ciel où apparaît le disque argenté de la lune.

L'heure est venue pour les pauvres glaneuses de suspendre leur maigre récolte. Le garde-champêtre, adossé à une borne de séparation, se fait un porte-voix de ses deux mains et hêle les retardataires. Les plus diligentes se mettent en route pour regagner leur chaumière, heureuses du chétif butin de la journée. En avant, se présente une belle fille, à l'air pensif, à la démarche lente et grave, portant une gerbe sur sa tête : les canéphores antiques n'étaient ni plus élégantes, ni plus fières.

Les figures de Breton n'ont, assurément, aucune prétention à rappeler les chefs-d'œuvre de l'art ancien ; elles sont d'une réalité toute moderne, quant aux costumes et quant aux types ; mais elles

ont une simplicité, une ampleur de geste et d'allure, qui sont de tous les pays et de tous les temps, et qui constituent, par cela même, la véritable beauté.

Ces glaneuses, aux vêtements rapiécés, au visage hâlé, aux mains épaisses, aux cheveux relevés négligemment, sont bien telles que l'artiste a dû les voir dispersées dans un champ de l'Artois. Leurs attitudes sont prises sur nature, la manière dont elles se présentent ne sent en rien l'apprêt; ce sont de vraies paysannes, en un mot; mais, dans leur rusticité même, dans leur forte et austère réalité, elles prennent un caractère solennel et presque héroïque.

L'harmonie de la couleur, la magie de l'effet lumineux, ajoutent encore au charme de cette poétique composition. Le crépuscule baigne les figures de lueurs chaudes et flottantes, accentue les contours, simplifie les milieux et agrandit ainsi l'aspect général.

VI.

Tel est le premier feuillet, tel est le premier chant du poëme dans lequel Breton a célébré, avec une émotion presque religieuse, les travaux des champs. A fort peu d'exceptions près, les tableaux qu'il a exposés depuis sont conçus dans le même sentiment grave et recueilli. A la noblesse de style des *Géorgiques*, ils joignent le caractère

tendre, mystérieux et profondément humain de la *Mare au Diable* et de la *Petite Fadette*.

La femme joue le principal rôle dans ces compositions qui, généralement, tendent plus à exprimer la grâce que la force.

Ce sont d'humbles villageoises qui sont les héroïnes de cette épopée de la vie rurale. Elles accomplissent leur labeur quotidien avec une rigidité silencieuse et pensive, avec une placidité mélancolique. Elles ont la chasteté, la santé et la sérénité. Elles sont gracieuses sans mièvrerie et portent leurs pauvres vêtements, leurs robes raccommodées, leurs fichus étroits et leurs capelines d'indienne avec une sorte de dignité naïve qui n'est dépourvue ni d'élégance, ni de grandeur.

Dans toutes les actions où l'artiste nous les représente, elles ont le geste si vrai, l'attitude si simple, le type si rustique et si local, qu'elles semblent fixées sur la toile sans le secours du pinceau et qu'on croit assister à la scène même.

Et telle est la poésie répandue par Breton dans ces peintures champêtres, qu'il nous intéresse aux actions les plus humbles et les plus vulgaires.

Il nous intéresse aux *Sarcleuses* (salon de 1861), qui se courbent vers le champ pour en arracher les mauvaises herbes ; à la jeune fille qui met en gerbe les tiges de *Colza* (1861) et à celle qui en crible la graine ; — à la robuste paysanne, en cotillon simple et grosse chemise de toile blanche, qui ramasse les épis de la *Moisson* (1867) ; — aux faneuses qui, à la *Fin de la Journée* (1865), se

reposent, les unes couchées sur l'herbe, les autres debout et appuyées sur leurs longs râteaux ; — aux vendangeuses qui emportent dans des seaux de bois les raisins que les vignerons versent ensuite sur un char attelé de bœufs (les *Vendanges à Château-Lagrange*, salon de 1864).

Il nous intéresse à la *Gardeuse de dindons* (1864) et à la *Fileuse* (1870), qui rêvent, assises sur un rocher, au milieu de la campagne solitaire ; — aux paysannes qui, la journée finie, reviennent en devisant à leur chaumière, par le chemin tracé entre les blés et les colzas (le *Retour des champs,* 1867) ; — aux *Femmes récoltant les pommes de terre* (1869), groupe plein de noblesse dans sa rusticité, s'enlevant puissamment sur un fond de paysage plat et nu et sur un ciel moelleux où flottent de légers nuages teints en rose par le crépuscule ; — aux villageoises bretonnes qui, par un escalier creusé dans le roc, descendent vers une *Source, au bord de la mer* (1877), et à celles qui lavent et jasent, accroupies autour du bassin de cette même source (les *Lavandières,* Salon de 1870).

Il n'est pas une de ces compositions où l'on ne trouve quelque figure traitée par l'artiste avec un soin amoureux, quelque robuste paysanne plus belle que ses compagnes, et qui, sans affectation d'ailleurs, a, dans son attitude et son geste, quelque chose de sculptural.

Nous citerons, par exemple, la vanneuse de la *Récolte du colza ;* la jeune fille qui, dans le ta-

bleau de la *Source*, soutient, d'une main, une cruche sur sa tête et appuie l'autre main sur sa hanche; la faneuse qui, dans la *Fin de la journée*, s'appuie sur son râteau, et celle des *Sarcleuses*, qui est debout, la main derrière la taille, les yeux fixés vers le couchant, « semblable », a dit Maxime Du Camp, à une prêtresse du travail, disant sa prière intérieure au soleil, père de toute fécondité. »

Il faut signaler encore, pour l'austère fierté de la pose, la *Gardeuse de dindons* et la *Fileuse*, et aussi le paysan qui, dans le tableau intitulé les *Mauvaises herbes* (1869), soulève, au bout d'une fourche, un paquet d'herbes sèches auxquelles il a mis le feu.

VII.

Breton n'a pas seulement traduit les côtés graves et solennels de l'existence agricole. Si, dans ses derniers ouvrages, il a évité les types comiques qu'il avait introduits dans la *Bénédiction des blés* et dans la *Plantation d'un Calvaire*, il a pris plaisir plus d'une fois à rendre l'animation joyeuse de certains scènes champêtres : les *Vendanges à Château-Lagrange*, la *Source* et les *Lavandières* peuvent être citées, sous ce rapport, pour le mouvement et la gaîté de la composition.

Il s'est essayé aussi à retracer des épisodes dramatiques : l'*Incendie*, du Salon de 1861, est peint avec beaucoup d'énergie. L'empressement, l'acti-

vité des villageois accourus pour éteindre les flammes qui dévorent une chaumière, l'effarement des bestiaux qu'on fait sortir malgré eux de l'étable, sont exprimés d'une façon très-pittoresque et très-vraie.

Mais le talent de l'artiste est surtout à l'aise dans les scènes d'une sentimentalité mélancolique et douce. Il y a une grâce délicate et touchante dans le tableau du *Soir,* où une jeune fille rêve, assise à l'écart, tandis que ses compagnes forment sur l'herbe une ronde joyeuse, et dans le tableau de l'*Héliotrope* (1878), où une petite servante, pauvrement vêtue, attire timidement à elle la plante dont la fleur ne se tourne que vers le soleil.

Les calmes et pures jouissances de la vie de famille ont trouvé en Jules Breton un interprète aussi habile que convaincu. La *Lecture,* du salon de 1865, est un chef-d'œuvre d'exécution et de sentiment. Dans la grande salle d'une ferme, près d'une haute cheminée où flambent quelques tisons, une jeune fille tient un gros livre posé sur ses genoux ; elle fait la lecture à son aïeul, qui écoute attentivement, assis dans un vieux fauteuil vert, les yeux presque fermés, les deux mains appuyées sur son bâton. Comme toute la personne de ce vieillard respire l'honnêteté ! Et quelle grâce, quelle gentillesse, quelle candeur dans l'attitude de cette jeune fille, dans l'expression de son délicieux visage !

Le Grand-Pardon breton, exposé au salon de 1869, est une composition originale et savante.

Les diverses nuances de dévotion villageoise ont été saisies par l'artiste avec une rare finesse d'observation. La première fois que je vis cette peinture je traduisis en ces termes l'impression qu'elle me causa :

« Les paysans qui, nu-tête, un cierge d'une main, un chapelet de l'autre, défilent processionnellement entre deux haies compactes de villageoises en coiffes blanches, ont des airs de componction, des attitudes de recueillement admirablement rendus. On croirait assister à une fête du Moyen-Age, tant il y a de foi naïve et de ferveur chez ces braves gens. Il semble aussi que pour l'exécution de cette peinture, M. Breton se soit inspiré des tableaux que M. Leys, le célèbre artiste belge, a faits des mœurs et des types du XVe siècle. Le dessin a beaucoup de fermeté; la couleur est claire, tranquille, quelque peu monotone et grisâtre, surtout dans le fond, qui manque de profondeur. Les physionomies ont un caractère bien individuel, les vieillards qui ouvrent la marche ont une sorte de majesté patriarcale. Çà et là on aperçoit de charmants visages de femmes et des têtes d'enfants très-naïves. »

VIII.

Ainsi, sans s'écarter de la réalité, sans abstraire ses idées dans de vagues généralisations, Jules Breton est parvenu, à force de volonté, à force d'esprit droit et ferme, à traduire l'austère poésie

20

de la vie rurale. Sans prétendre idéaliser les humbles figures adonnées au travail des champs, il a su les ennoblir, il leur a donné de la grandeur et du style. Sans chercher enfin à nous séduire par des effets imprévus, il a réussi à nous émouvoir et à nous faire songer.

Ce sont là, sans doute, des qualités assez rares, assez élevées pour justifier la haute distinction que Breton a obtenue au salon de 1872. Cependant, je me suis laissé dire qu'en lui accordant la grande médaille d'honneur, le jury avait entendu le récompenser de ce que, dans ses deux tableaux de cette année, — la *Fontaine* et la *Jeune fille gardant des vaches,* — il avait abordé pour la première fois les figures de grandeur naturelle.

Aux yeux de certaines gens, la première condition du grand art est de s'affirmer sur de grandes toiles.

A ce compte, la peinture de M. Meissonier serait un bien petit art, et j'imagine que ce miniaturiste célèbre, qui faisait partie du jury de 1872, a admiré, dans les tableaux de Breton, autre chose que leur taille inaccoutumée.

Examinons donc en quoi ces compositions se distinguent de celles qui les ont précédées.

IX.

Deux jeunes villageoises sont venues, de grand matin, puiser de l'eau à la *Fontaine* qui jaillit au milieu des prés et qu'entourent de grosses pierres.

L'une d'elles, accroupie dans une attitude très-vraie, sinon très-académique, incline sa cruche de grès sous l'eau qui tombe. Ses mains, crispées par un mouvement d'une grande justesse, n'ont aucune prétention classique. Sa chevelure disparaît sous un serre-tête blanc. Son profil, à la fois malicieux et naïf, se renverse en arrière. Elle lève les yeux vers sa compagne et semble lui adresser la parole.

Celle-ci est debout et se présente de face, le bras gauche appuyé sur le haut de la tête, la main saisissant l'anse d'une cruche que le bras gauche replié soutient en équilibre sur l'épaule. Elle incline légèrement son visage doux et pensif; elle écoute. Une coiffe blanche, d'où s'échappent de petites boucles de cheveux châtains, un fichu jaunâtre, un corsage noir emprisonnant une taille svelte et chaste, une jupe bleue, d'étoffe grossière, ramassée autour des jambes, — tel est le costume de cette vierge bretonne, belle de sa jeunesse et de sa candeur, gracieuse sans afféterie, agreste sans trivialité! Elle a les bras et les pieds nus; les formes en sont fermes et robustes, et en même temps pleines de délicatesse.

La *Jeune fille gardant des vaches* a le même costume, la même gracilité juvénile, le même air sérieux que la précédente. Elle est assise sur l'herbe, à l'ombre d'un gros arbre, la main droite appuyée à terre et soutenant le poids du corps qui s'incline de ce côté, la main gauche, sur les genoux, tenant une baguette. Elle paraît peu

occupée de ses vaches qui paissent au loin, près d'un rideau d'arbres; elle est tout entière à sa rêverie. Son visage n'a d'autre beauté que celle que donnent la jeunesse et la candeur : la pommette légèrement saillante, le nez fin et pointu, les lèvres minces constituent un type qui n'a rien d'idéal, mais on se sent attiré par la limpidité de l'œil bleu, par l'expression mélancolique du regard.

Si remarquables que soient ces deux tableaux, je ne les crois supérieurs ni au *Rappel des glaneuses*, ni à la *Fin de la journée*, ni aux *Lavandières*, ni aux *Sarcleuses*, ni au *Grand pardon*. Ils ont plus de simplicité, plus de sévérité; au point de vue de l'ordonnance, ils n'ont pas plus de poésie.

En agrandissant ses figures, l'artiste n'a pas agrandi ses pensées. On peut lui savoir gré, d'ailleurs, de n'avoir fait aucune concession aux vieux errements de l'école, d'avoir conservé à ses modèles toute leur rusticité, d'avoir montré que le profil d'une vachère bretonne, — pour être d'un caractère tout opposé à celui du profil grec, — n'est pas indigne de la grande peinture.

X.

A la différence de tant d'autres artistes qui, lorsqu'ils ont trouvé une note heureuse, la répètent indéfiniment, M. Breton est toujours en quête de sujets nouveaux. Son tableau intitulé la

Saint-Jean, qui a figuré au salon de 1875, ne rappelle en rien ses œuvres précédentes; il représente, enveloppée des ombres diaphanes d'un crépuscule d'été, une scène des plus animées et des plus joyeuses.

Sept jeunes paysannes dansent, pieds nus, autour d'un feu qui flambe dans un sentier, au milieu des prés. Elles mettent à cette ronde un entrain et une vigueur qu'on ne rencontre qu'aux champs. Les bras se tendent, les pieds rasent la terre ; les jupons se gonflent, les fichus se soulèvent, les chemises blanches dessinent les fermes contours de la gorge ; les cheveux s'échappent, en mèches folles, des bonnets et des mouchoirs ; les visages se colorent et s'épanouissent ; les chansons se croisent, les rires éclatent. Une jolie blonde renverse la tête en arrière, comme si elle allait se pâmer ; une brune robuste, vue de dos, maintient fermement la régularité de la ronde et semble en être le pivot; d'autres s'abandonnent au tourbillon et nous lancent, de côté, des regards pleins de malice.

Les silhouettes des danseuses se détachent en vigueur sur un ciel marbré de rose, qu'effleurent quelques fugitifs rayons d'or venus de l'horizon et où se dessine le pâle croissant de la lune. La campagne se déroule vers la gauche, pleine de silence et de mystère ; les prairies se voilent et les fleurettes s'endorment. Sur la droite, au contraire, on aperçoit d'autres feux et d'autres rondes, et des gars qui soulèvent avec des fourches des

broussailles enflammées. Tout au fond, du sein des ombres et des fumées qui montent, émerge le clocher du village.

Nous connaissons peu de compositions qui soient plus vraies et plus poétiques que celle-là.

L'exécution est à la hauteur de l'idée : elle est à la fois très-fine et très-large, très-étudiée et très-franche. Une harmonie de tons, légère comme une gaze, douce comme une caresse, enveloppe les figures et donne à la scène un caractère presque mystérieux.

XI.

L'*Arc-en-Ciel* et le *Matin*, — exposés au salon de 1883, — trahissent une sorte d'inquiétude esthétique, une recherche de sentiment et un raffinement de poésie un peu trop accentués.

Le premier de ces tableaux représente une paysanne, en jupon rouge et châle noir, montée sur un âne et qui se retourne pour regarder un immense arc-en-ciel dessiné sur le fond lugubre d'un ciel chargé de pluie. Il y a quelque maniérisme dans l'attitude, l'expression et le costume même de cette paysanne.

La jeune villageoise et le gars sentimental qui, dans l'autre tableau, sont arrêtés en face l'un de l'autre, de chaque côté d'un ruisseau, au milieu des vapeurs roses de l'aurore, ne sont pas exempts non plus de maniérisme; mais ici, du moins, — a fait judicieusement observer M. Paul

Mantz, — « la poésie mystérieuse de la lumière hésitante est traduite avec la sincérité d'un observateur qui connaît tous les aspects de la nature et qui volontiers y mêle son âme. »

XII.

M. Jules Breton a célébré les *Champs et la Mer*, dans un volume de vers, d'un charme très-pénétrant, et qui montre combien est vif son sentiment de la Nature, combien est sincère son amour de la Beauté rustique. Ce poëte, ce peintre appartient à la meilleure école : il a pris pour guide la Vérité, mais il ne perd jamais de vue l'Idéal. Les paysans qu'il a pris pour modèles, ils les représente tels qu'ils sont ; mais il sait choisir l'heure et l'action où ils se montrent sous des aspects attrayants et poétiques ; il ne leur prête pas des costumes, des attitudes ou des expressions de fantaisie, mais il sait découvrir et retracer les plis sévères des vêtements de travail et la richesse pittoresque des haillons, la vigueur et la grâce des mouvements ingénus, les joies naïves et les mélancolies inconscientes d'une vie écoulée au sein de la nature. Ses compositions sont toujours empreintes de tendresse et d'émotion : c'est ce qui leur donne un si grand charme et leur assure une place si distinguée parmi les productions de l'école française contemporaine.

NOTICES

SUR

QUELQUES MUSICIENS ROUENNAIS

(BOYVIN, BROCHE, EXAUDET, CHAPELLE, ETC.)

Par M. Jules CARLEZ,

Directeur de l'École nationale de Musique de Caen,
Vice-secrétaire de l'Académie.

Dans la liste des musiciens normands ayant acquis, par leur talent ou leurs ouvrages, une réputation plus ou moins étendue, le contingent rouennais est de beaucoup le plus nombreux. Cela s'explique sans peine : ville riche et populeuse, capitale de la province, siège d'un archevêché important, Rouen a de longtemps possédé dans son sein des éléments de nature à attirer les musiciens, et à leur permettre d'exercer chez elle une action fécondante. La maîtrise de la cathédrale, dont les origines remontent au XIVe siècle, le Puy de Sainte-Cécile et ses concours périodiques de composition musicale, le Concert de Rouen, et enfin le théâtre, très-florissant dès le siècle dernier: voilà autant d'institutions qui con-

tribuèrent à doter de chanteurs, d'instrumentistes, et même de compositeurs, la grande cité normande, en même temps qu'à former chez elle un public pour les apprécier.

Un prêtre érudit, l'abbé Langlois, chanoine honoraire de Rouen, a dessiné en traits rapides, il y a de cela une trentaine d'années, l'historique de la maîtrise de la métropole, au relèvement de laquelle il s'était employé avec ardeur. D'actives recherches dans les archives capitulaires lui permirent de dresser la liste complète des maîtres de musique de la cathédrale, et celle, aussi exacte que possible, des organistes. Les faits et gestes de ces artistes, qui constituent en quelque sorte les annales de la musique religieuse à Rouen, fournirent à l'abbé Langlois la matière de son discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, établie dans l'ancienne capitale normande (1). C'est là, sans nul doute, un travail intéressant ; on y constate à la fois le mérite de l'investigateur et le talent du conteur, qui sait dire beaucoup de choses en peu de mots. Ce n'est là, néanmoins, qu'un simple précis historique, un guide sûr pour quiconque voudra reprendre ce sujet, et étudier plus à fond la vie et les œuvres de chacun des musiciens de la métropole rouennaise.

L'intérêt qu'exciterait une semblable étude ne

(1) V. le *Précis analytique* des travaux de l'Académie de Rouen, pour l'année 1850.

saurait être purement local, le renom de quelques-uns des musiciens dont il s'agit ici s'étant étendu bien au-delà des frontières normandes. Quoi qu'il en soit, je laisse à d'autres l'entreprise de ce travail musicographique, et je me borne à détacher de la galerie historique reconstituée par l'abbé Langlois certains noms, sur le compte desquels il y a lieu de placer des renseignements complémentaires ou des observations rectificatives. A ces premières notices viendront s'ajouter quelques notes biographiques, relatives à des artistes ayant cultivé de préférence la musique profane.

I. — DUJARDIN.

En parcourant les noms des successeurs de Médard, le premier personnage qui semble avoir porté le titre de maître de musique de la cathédrale de Rouen (1377), je trouve à relever tout d'abord celui de Dominique Dujardin.

Né à Rouen, dans les premières années du XVI[e] siècle, Dujardin entra comme enfant de chœur à la maîtrise archiépiscopale, dirigée alors par un prêtre, nommé Jean Lefrançois. En ce temps-là, le roi François I[er] ayant ordonné la réorganisation de la musique de sa chapelle sur des bases plus larges, des émissaires avaient été envoyés dans les provinces pour recruter des chanteurs. Ils arrivèrent à Rouen en août 1517, entendirent chanter à la cathédrale le jeune Dominique, dont la

voix était très-belle, virent en lui une excellente recrue à faire, et, sans plus tarder, ils enlevèrent pendant la nuit l'enfant et un de ses camarades. Le chapitre s'émut de ce fait audacieux ; il intenta un procès aux ravisseurs, et non-seulement les chanoines obtinrent gain de cause, mais encore ils reçurent une lettre d'excuses, signée du maréchal de Lautrec, un vaillant capitaine qu'on s'étonne de voir figurer dans cette affaire.

Dominique Dujardin reprit donc sa place dans la maîtrise de la cathédrale ; dix-neuf ans plus tard, c'est-à-dire en 1536, le chapitre lui en confiait la direction.

Après avoir, en janvier 1548, et pour un motif qui ne nous est pas connu, résigné ses fonctions, qui passèrent successivement aux mains de Pierre Olivet, Guillaume Labbé et Herbert Lecouteux, Dujardin les reprit au mois de mars 1559. L'année 1565, où il fut remplacé définitivement par Pierre Caron, est, selon toute probabilité, celle de sa mort.

L'article DUJARDIN, de la *Biographie universelle des musiciens*, offre un exemple singulier des erreurs commises par Fétis dans cet ouvrage, à la fois si utile et si dangereux à consulter, pour quiconque a le souci de l'exactitude. Tout en prenant pour guide l'excellente notice de l'abbé Langlois, il s'est avisé de rajeunir de cent ans les dates ci-dessus énoncées ; de sorte qu'à l'en croire, Dujardin, né au XVII[e] siècle, serait entré en fonctions en 1636, et ainsi du reste. Tout cela ne

semble avoir eu d'autre but que le désir d'attribuer à ce musicien une messe « ad imitationem moduli », *Tu es Petrus*, que Ballard publia en 1643. Il y a lieu de penser que le Dujardin, auteur de cette messe, n'est que l'homonyme de celui dont je me suis occupé ici.

II. — FRÉMART.

Henri Frémart succéda, en 1611, à Michel Chefdeville, en qualité de maître de musique de la cathédrale de Rouen, et fut remplacé dans ces fonctions, en 1625, par le chanoine Lazare Yves.

On connaît de ce musicien sept messes qui ont été publiées par Robert Ballard, dans les différents volumes de son *Recueil de messes*, in-f°. En voici la liste : 1° *Ad placitum,* à 4 voix; t. Ier, n° 20, 1642. — 2° *Confundantur superbi,* id., n° 21, id. — 3° *Eripe me Domine,* à 5 voix ; t. III, n° 16, 1643. — 4° *Domine refugium*, id., n° 17, id. — 5° *Verba mea auribus percipe Domine,* id., n° 23, id. — 6° *Salvum me fac Deus*, à 6 voix, t. IV, n° 9, 1645. — 7° *Jubilate Deo*, id., n° 10, id.

Voici le titre exact de cette dernière messe, lequel nous montre Henri Frémart investi des fonctions de maître des enfants de chœur de Notre-Dame de Paris : « Missa sex vocum ad imitationem moduli : *Jubilate Deo*, authore Henrico Fremart, presbytero, canonico S. Aniani, et vicario in Ec-

clesia Parisiensi, et nuper puerorum chori in eadem Ecclesia magistro. »

Les formes du contrepoint n'excluent pas, dans la musique de Frémart, le caractère mélodique des parties; il y a même en certains passages, une expression bien marquée.

III. — LESUEUR.

Né à Rouen, dans la première moitié du XVII[e] siècle, Jacques Lesueur fit ses études musicales à la maîtrise de la cathédrale, dont la direction lui fut confiée en 1667. Ce fut lui, paraît-il, qui introduisit dans cette église la musique religieuse en style concerté, musique dont l'exécution réclamait l'accompagnement de l'orgue et des violes.

Lesueur ne manquait ni de talent ni de savoir; mais il avait le défaut de trop sacrifier au goût de l'époque. Il fut, en 1683, un des huit musiciens désignés par Louis XIV comme pouvant prétendre à l'une des quatre places de maître de la chapelle royale, nouvellement créées. Castil-Blaze a raconté, avec sa faconde toute méridionale, et en enjolivant quelque peu les faits, la mésaventure qu'essuya le musicien rouennais en cette circonstance (1). J'abrègerai son récit en disant qu'avant de prendre part au concours qui devait déterminer le choix

(1) V. l'ouvrage intitulé : *Chapelle-musique des rois de France;* Paris, Paulin, 1832, in-12.

des nouveaux titulaires, Lesueur eut la malencontreuse idée de faire entendre, à la chapelle de Versailles, un motet dans lequel il avait usé et abusé des effet imitatifs et des onomatopées musicales alors à la mode, motet qui lui valut un succès de fou-rire. Il n'en entra pas moins en loge pour travailler, ainsi que les autres concurrents, sur le psaume *Beati quorum remissæ sunt iniquitates*, donné comme sujet de concours. Mais tous ses efforts ne purent détruire dans l'esprit de ses juges l'impression fâcheuse qu'y avait laissée l'audition de son motet, et Lesueur se vit préférer La Lande, Colasse, Minoret et Goupillet.

La leçon lui profita du moins, car il répudia, paraît-il, sa première manière, et composa désormais dans un style plus sage. Cette même année 1683, il fit entendre chez les Dominicains de Rouen une messe et une symphonie funèbre, qui produisirent beaucoup d'effet (2).

Le 2 mai 1692, il se maria, muni de l'autorisation de l'archevêque, mais à l'insu du chapitre, lequel décida qu'à l'avenir nul n'exercerait les fonctions de maître de musique de la cathédrale, à moins d'être prêtre. Lesueur mourut l'année suivante, et les vénérables chanoines, oubliant la décision par eux prise, s'empressèrent de lui

(1) D'après Fétis, l'exécution de ces ouvrages aurait eu lieu en 1663. La date 1683, plus probable, est celle que donnent Choron et Fayolle, dans le *Dictionnaire des musiciens ;* Paris, 1810-1811, 2 vol. in-8°.

donner pour successeur un compositeur d'opéras, François Lalouette, élève et collaborateur de Lully.

Lesueur a publié l'ouvrage suivant, dont le titre est ainsi rapporté par de Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres de France :* « *Le mariage de Flore et du Printemps,* comédie en musique, en forme de ballet, dédiée à Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, par Lesueur, maître de musique à Rouen, en cinq actes. 1680, Rouen, Louis Cabut. »

IV. — BOYVIN.

Au temps où Lesueur dirigeait la maîtrise de Rouen, c'est-à-dire en 1674, l'orgue de la cathédrale, tenu par Germain Yart, vint à se trouver vacant. Un concours fut ouvert pour la nomination d'un nouvel organiste ; il eut lieu en présence d'une commission de chanoines, qui s'étaient adjoint, comme juge principal, Henri Dumont, le célèbre maître de la chapelle du roi.

Deux concurrents se distinguèrent surtout dans cette lutte : un nommé Maréchal, organiste très-habile, et un artiste du nom de Jacques Boyvin. Ils firent d'abord assaut de virtuosité sur l'orgue, dont chacun d'eux aspirait à devenir titulaire, après quoi le jury s'étant transporté dans la bibliothèque du chapitre, les concurrents se donnèrent réciproquement un sujet de fugue à traiter, sans le secours d'aucun instrument. Cette der-

nière épreuve fut favorable à Boyvin, et le jury le déclara vainqueur.

Il entra donc en possession de cette place, illustrée jadis par des artistes d'un haut mérite, tels que Radulphe de Sainne (1499-1514) (1), père de Lambert de Sainne, contrepointiste distingué, qui vécut longtemps à Vienne, à la cour de l'empereur Ferdinand Ier ; et surtout Jean Titelouze (1588-1634), le premier organiste français de son temps, le digne émule de Frescobaldi et de Samuel Scheidt. S'il n'alla pas jusqu'à égaler ses illustres devanciers, Boyvin, on peut le dire, marcha brillamment sur leurs traces, et il se fit promptement une double réputation d'exécutant et de compositeur. Du premier, rien ne reste ; le second, au contraire, revit pour nous dans ses publications, dont je me plais à dire ici quelques mots.

Par ses lettres-patentes, datées du 12 décembre 1689, le roi Louis XIV permettait à Jacques Boyvin, organiste de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen, « de faire graver, imprimer, vendre et débiter les pièces d'orgues et clavesin » par lui composées. Boyvin céda son privilège à Christophe Ballard et lui livra toutes ses compositions pour l'orgue. Elles furent réparties en

(1) Ces deux dates indiquent le temps pendant lequel Radulphe de Sainne a exercé ses fonctions à Rouen. Il en est de même pour les dates qui accompagnent le nom de Titelouze.

deux livres, qui parurent l'un et l'autre en 1700. L'extrait du privilège porte : « Achevé d'imprimer le dernier décembre 1699. C'est donc avec la dernière année du XVII[e] siècle que commençait le maigre délai de six ans imposé aux contrefacteurs par la volonté royale (1).

Il n'avait été publié jusque-là, en France, qu'une faible quantité de musique d'orgue. Aux œuvres de Titelouze, de Nicolas Gigault et de François Couperin (2), qui composaient à peu près tout le bagage imprimé des organistes français, vinrent s'ajouter les pièces d'orgue de Jacques Boyvin, lesquelles ne firent point mauvaise figure vis-à-vis de leurs aînées.

On trouve en tête du I[er] livre une page assez curieuse, au point de vue de l'histoire de l'art : c'est un « Avis au public, concernant le meslange des jeux de l'orgue, les mouvements, agréments et le toucher. » Là reprend vie, à nos yeux, l'orgue du XVII[e] siècle, avec ses sonorités criardes et pointues, avec ses jeux de menue taille, tierce, quarte, nazard, larigot, etc., sorte de piment musical dont l'organiste assaisonnait ses jeux de fonds. Voici, d'autre part, le cromorne, les cornets, si délaissés aujourd'hui ; voici encore la *voix*

(1) Voici l'intitulé de ces publications : 1° « *Premier livre d'orgue, contenant les huit tons à l'usage ordinaire de l'Église*, composé par J. Boyvin, organiste de l'église cathédrale de Rouen » ; à Paris, chez Christophe Ballard, etc., 1700 ; in-4° obl. — 2° « *Second livre d'orgue, contenant*, etc. » id., id.

(2) Oncle de François Couperin, dit *le Grand*.

humaine, dont les accents bêlants font songer au troupeau qui passe au loin dans la plaine. La rondeur, le moelleux, l'égalité d'émission, faisaient bien un peu défaut dans tout cela ; mais qu'importe ? un organiste habile savait quand même tirer parti de ces engins défectueux, qui lui permettaient d'ailleurs de varier ses effets, de créer de nouveaux mélanges ; et Jacques Boyvin, pour son compte, en enseigne un grand nombre.

Ses pièces d'orgue, disposées dans chaque livre en huit séries, qui répondent aux huit modes de la tonalité ecclésiastique, comprennent tous les genres de morceaux usités alors à l'église : préludes, plein-jeu, fugues, fonds d'orgue, duos, trios, récits, grands et petits dialogues, etc., tout cela traité, non-seulement en spécialiste, mais encore, et ce qui est mieux, en musicien qui possède vraiment son art.

Boyvin est surtout un maître harmoniste, et il y a plus que de la correction dans la succession de ses accords, dans l'enchevêtrement de ses parties concertantes : il y a de la nouveauté, de la hardiesse. Comme mélodiste, il se contente assez souvent des tournures familières à Lully, mais en les relevant et les faisant siennes par la combinaison harmonique qui les accompagne ; parfois aussi, sa pensée prend une autre direction et se révèle avec plus d'originalité.

Il emploie avec aisance le style d'imitation, les formes canoniques ; et quant à ses fugues, si elles demeurent inférieures, comme conduite et comme

PRÉLUDE DU 7e MODE

(Vers 1690)

JACQUES BOYVIN

Lent

ORGUE

tr tr tr tr tr tr tr tr tr

intérêt, non-seulement à celles de Hændel ou de Jean-Sébastien Bach, mais encore aux fugues de certains maîtres d'ordre secondaire, il ne faut pas s'en étonner, étant donnée l'époque où vécut Boyvin. Mais cela ne prouve pas non plus qu'il ait ignoré, comme le prétend Fétis, le mécanisme propre à ce genre de composition. Il traitait le style fugué à l'instar de ses devanciers, et voilà tout.

Je donne ici, comme spécimen du faire de Boyvin, dans le style lié, un prélude du 7e mode, extrait de son second livre d'orgue, et transcrit en notation moderne. On y remarquera certaines dispositions harmoniques en avance sensible sur le goût de l'époque, tandis que la mélodie, surtout dans les dernières mesures, porte visiblement sa date de naissance.

Ce second livre, dédié par l'auteur « à Monsieur Turgot, chevalier-seigneur de La Tillaye », présente un intérêt spécial, en ce qu'il nous fait connaître Boyvin sous un nouveau jour, c'est-à-dire comme écrivain didactique. Ce livre, en effet, est précédé d'un *Traité abrégé de l'Accompagnement pour l'orgue et le clavessin, avec une explication facile des principales règles de la composition, une démonstration des chiffres et de toutes les manières dont on se sert ordinairement pour la basse continue.* Le traité pèche peut-être par excès de concision dans la partie théorique ; mais les exemples en sont parfaitement écrits. Séparé des pièces d'orgue auxquelles on l'avait

joint, ce petit ouvrage d'enseignement eut deux éditions particulières, l'une à Paris, chez Ballard, l'autre à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

Jacques Boyvin, dans l'Avertissement dont il l'avait fait précéder, en le publiant pour la première fois, disait ceci : « Je travaille à un traité de composition dans lequel j'ai dessein d'expliquer toutes les règles plus au long ; je l'achèverai le plus tôt qu'il me sera possible. » Mena-t-il l'ouvrage à bonne fin? On l'ignore ; au moins peut-on supposer que la publication en fut empêchée par la mort de l'auteur, survenue en 1706. A en juger par le traité abrégé dont il vient d'être question, Boyvin était en mesure de produire une œuvre didactique de longue haleine, bien pondérée et d'un emploi utile ; il y a donc lieu de regretter, dans l'intérêt de sa mémoire, que le temps lui ait manqué pour ajouter le renom du théoricien à celui que s'étaient légitimement acquis l'organiste et le compositeur.

V. — DAGINCOURT.

A Jacques Boyvin succéda François Dagincourt (1). Né à Rouen en 1684, il avait été élève de la maîtrise de la cathédrale et était devenu

(1) Fétis lui donne les prénoms de *Jacques-André ;* l'abbé Langlois y a préféré celui de *François*, porté sur les registres de la cathédrale de Rouen.

ensuite organiste de l'abbaye de St-Ouen. Dagincourt demeura pendant cinquante-deux ans, c'est-à-dire de 1706 à 1758, titulaire de l'orgue métropolitain ; mais comme, à l'exemple de ses principaux confrères, il pratiquait hardiment le cumul, il eut souvent à se faire suppléer dans ses fonctions.

Vers 1720, en effet, il obtint au concours l'orgue de Saint-Merry, à Paris ; et, en 1727, un nouveau concours lui assura une des places d'organiste du roi. Peut-être Dagincourt ne voulut-il pas bénéficier des avantages que lui concédait le premier de ces deux succès ; ce qui est certain, c'est que, publiant en 1733 un livre de pièces de clavecin, et faisant figurer sur le titre, à la suite de son nom, l'énonciation de ses diverses places, il s'abstient de citer celle de St-Merry. Voici, du reste, le titre de cette publication : « Pièces de clavecin, dédiées à la Reine, composées par *M. d'Agincour*, organiste de la chapelle du Roy, de l'église métropolitaine de Rouen et de l'abbaye royale de St-Ouen. Premier livre, gravé par Fr. du Plessy. A Paris, chez Boivin, rue St-Honoré ; Le Clerc, rue du Roule, et à Rouen, chez l'auteur, rue des Chanoines. »

Ce dernier détail dit assez que Dagincourt avait maintenu sa résidence à Rouen ; selon toute probabilité, il n'habitait Versailles que durant le temps où son service l'appelait à la chapelle du roi (1).

(1) En 1727, il fut désigné pour faire son service dans le

Quant au livre de pièces de clavecin dont il vient d'être question, Fétis dit que c'est un ouvrage faible d'invention, et qui prouve peu d'habileté dans l'art d'écrire. Comme organiste, Dagincourt possédait un certain talent, sans égaler toutefois François Couperin (le grand), Daquin, Calvière même. Ce dernier fut pourtant vaincu par lui dans un concours, en 1730. Mais si l'on en croit Laborde (1), François Couperin, qui était juge de ce concours, eut plutôt égard à l'âge des deux compétiteurs qu'à leur talent, On dit également que, grâce à son caractère doux, affable, plein d'aménité, Dagincourt s'était créé de nombreuses sympathies, qui lui furent très-utiles pour le succès des différentes épreuves artistiques auxquelles il lui arriva de se soumettre.

On ignore l'époque exacte de sa mort.

VI. — BROCHE.

Laurent Desmasures, de Marseille, occupa après Dagincourt la place d'organiste de la cathédrale. Artiste de talent, il aimait la chasse presque autant que la musique; cette ardeur cynégétique faillit même lui coûter cher; se livrant un jour à

mois d'octobre seulement. *L'État de la France*, pour cette même année, nous apprend que son traitement annuel, comme celui de ses collègues, s'élevait à 600 livres.

(1) *Essai sur la musique, etc.*, t. III, p. 399.

son exercice favori, son fusil vint à éclater et lui enleva trois doigts de la main gauche. Notre organiste voyait sa position fortement compromise; par bonheur, un habile mécanicien, auquel il eut recours, trouva moyen de lui ajuster de faux doigts, ingénieusement façonnés; et, le travail aidant, Desmasures parvint à se servir de ses doigts mécaniques avec autant d'aisance et d'agilité qu'il le faisait des autres. L'authenticité du fait est attestée par Laborde (1), qui avait eu l'occasion de voir et d'entendre l'artiste, après son accident.

Desmasures exerçait depuis quelque temps déjà les fonctions d'organiste à la cathédrale de Rouen, lorsqu'arriva à la maîtrise une nouvelle recrue, un jeune garçon dont il allait bientôt faire son élève, et cela sans songer peut-être qu'il travaillait à former son futur successeur.

C'était un enfant du peuple, Charles-François Broche. Son père, un ouvrier, remplissait les fonctions de bedeau à l'église St-Étienne-des-Tonneliers; lui-même était né sur cette paroisse, le 20 février 1752.

Les dispositions musicales du nouvel enfant de chœur se manifestèrent très-nettement dès les premiers temps de son séjour à la maîtrise; ses progrès rapides et la supériorité dont il ne tarda pas à faire preuve vis-à-vis de ses camarades attirèrent l'attention de Desmasures; il vit là un

(1) *Loc. cit.*, t. III, p. 413.

tempérament d'artiste à développer, à conduire en pleine floraison, et il se chargea spontanément de l'entreprise. Ses leçons produisirent d'excellents résultats, et lorsqu'en 1772 Broche se prépara à quitter Rouen pour aller visiter la capitale, il était rompu aux plus sérieuses difficultés du jeu de l'orgue et du clavecin, et possédait une instruction musicale à l'avenant.

Arrivé à Paris, il fit la connaissance d'Armand-Louis Couperin et de Nicolas Séjan, dont il reçut de précieux conseils, et par l'intermédiaire desquels il obtint une place d'organiste à Lyon ; mais le désir de compléter ses études de composition lui fit bientôt abandonner ce poste. Il se dirigea vers l'Italie, muni de lettres de recommandation pour divers personnages, et notamment pour le sénateur Bianchi, lequel habitait Bologne. Celui-ci présenta Broche au P. Martini, dont l'école brillait alors de tout son éclat. Sous la direction de ce savant maître, Broche se rendit familiers les procédés du contre-point et de la fugue; il couronna ses études en se faisant recevoir, après avoir subi les examens de rigueur, membre de l'Académie philharmonique de Bologne. Il parcourut ensuite l'Italie, visita Rome et Naples, puis rentra en France, fit un nouveau séjour à Lyon, et revint enfin dans sa ville natale, après cinq ans d'absence.

Le moment était bien choisi : Desmasures venait de prendre sa retraite, la place d'organiste de la cathédrale allait être mise au concours; Broche n'hésita pas à se mettre sur les rangs.

Le concours eut lieu le 18 août 1777 ; malgré le talent déployé par ses adversaires, Montau et Morisset, Broche obtint l'unanimité des suffrages et fut mis en possession de l'orgue qu'avait occupé pendant dix-neuf ans son ancien maître.

Ce fut là pour lui le point de départ d'une réputation sérieuse, justifiée par la valeur de l'artiste. Séjan et Couperin, avec lesquels il était demeuré en relations épistolaires, le tenaient en grande estime ; ce dernier disait de Broche « qu'il écrivait des doigts sur le clavier. » Et, dans une lettre qu'il lui adressait en octobre 1782, il s'exprimait ainsi : « J'ai eu bien du plaisir, il y a « quinze jours, de rencontrer quelqu'un à Ver- « sailles. C'est M. Platel, superbe basse-taille de « la chapelle, qui arrivait de Rouen, encore plein « du plaisir qu'il venait de goûter avec vous. Il « m'a parlé d'un *Inviolata* que vous avez touché « pour lui. Où étais-je ? » Balbastre, l'éminent organiste et claveciniste, tant admiré du public parisien, doit être cité également parmi les correspondants de Broche, lequel ne manqua pas de se créer aussi d'importantes relations dans le monde aristocratique. Le duc de Bouillon le nomma son claveciniste et lui offrit une pension, que Broche, jaloux de conserver son indépendance, ne voulut pas accepter.

Son jeu brillant et la richesse de ses improvisations lui attiraient fréquemment des auditeurs du dehors ; les organistes parisiens, eux-mêmes, faisaient volontiers le voyage de Rouen pour

l'entendre : « Il improvisait merveilleusement dans tous les genres, et particulièrement dans le *cantabile* », dit un de ses biographes, M. de Saint-Victor. Un jour, pour répondre à un défi que venaient de lui porter le chevalier de Saint-Georges et Punto, le célèbre corniste, il s'assit devant ses claviers et joua pendant cinq quarts d'heure, en improvisant sur un motif de trois notes, sans se répéter ni s'écarter de son sujet, et, ajoute-t-on, sans cesser de charmer ses auditeurs. On cite encore une certaine improvisation inspirée par la bataille de Jemmapes, et dans laquelle il fit, paraît-il, des merveilles de musique imitative, selon le goût de l'époque.

Il eût été fâcheux pourtant que Broche dépensât toute sa puissance d'invention dans ces improvisations fugitives ; il n'eut garde de le faire, et il se livra avec assez d'ardeur au travail de la composition. Il publia successivement trois livres de sonates pour clavecin ; le premier, dont j'ignore la date de publication, fut dédié par lui au cardinal de Frankemberg, archevêque de Malines (1). Le deuxième livre parut en 1782, sous ce titre :

(1) C'est sans doute à propos de cette publication que furent insérés, dans les *Affiches de Normandie*, du 18 février 1780, les vers suivants en l'honneur de Broche :

Oui, la touchante harmonie
Désertera le céleste séjour
Pour apprendre en cette vie
Ton art, seul digne de sa cour :

Mais le Dieu qui te l'inspire
De l'immortelle se rit,
Si, près d'elle en son empire,
Lui-même ne te conduit.

Par Mme ***

Sonates pour le clavecin, avec accompagnement de violon, ad libitum, dédiées à S. A. S. Mgr le duc de Bouillon (Paris, Bignon). Le troisième livre, publié en 1787, est intitulé : *Trois sonates pour le clavecin, violon ad libitum* (Paris, Boyer). Parmi les œuvres de Broche qui n'ont point été gravées, figurent des concertos de clavecin, des trios, quatuors, cantates, etc. Ses canons, composés sur des paroles bachiques, étaient très-prisés des amateurs ; on vantait surtout celui qui commençait par ce vers : *Buvons, amis, et vidons ce flacon.* Tous sont demeurés inédits.

Si bien fondée qu'ait été la réputation acquise à Broche par son talent d'exécutant et par ses œuvres musicales, elle était destinée, comme toutes les réputations secondaires, à s'éteindre avec le temps ; et si le nom de Broche n'est point oublié, s'il a survécu à celui qui le portait, c'est qu'avant tout il nous rappelle le musicien qui fut le premier maître de Boieldieu. Il faut l'avouer pourtant : si le pauvre Broche avait pu prévoir de quelle singulière façon sa mémoire serait transmise à la postérité, il n'eût été que médiocrement flatté de l'honneur que lui faisaient les parents du futur auteur de la *Dame Blanche*, en lui confiant l'éducation musicale de leur fils. En effet, pour quiconque veut bien prendre au pied de la lettre ce qu'ont écrit, au sujet de Broche, la plupart des biographes de Boieldieu, la personnalité artistique de l'organiste rouennais se trouve complètement transfor-

mée ; le virtuose, l'improvisateur fécond, le savant musicien, ont disparu ; et il ne reste en leur place qu'un farouche pédagogue doublé d'un ivrogne.

Des divers écrivains qui se sont plu à travestir ainsi la renommée de Broche, Adolphe Adam est celui qui a frappé le plus inconsidérément et le plus fort; qu'on en juge par ce fragment de sa notice sur Boieldieu, réimprimée dans les *Souvenirs d'un Musicien* (1) : « M. Boieldieu avait conservé beaucoup de respect pour la mémoire de son premier maître, et n'en parlait jamais qu'avec vénération. Cependant, je suis porté à croire que la reconnaissance lui fermait la bouche sur plus d'un détail peu favorable au vieil organiste : il passait généralement pour un homme brutal, assez médiocre musicien, mais en revanche très-illustre buveur; il maltraitait généralement ses élèves, et en particulier le pauvre Boieldieu, en qui il n'avait pas su remarquer de dispositions pour la musique, et qui montrait, au contraire, une aversion assez prononcée pour la boisson. Or, comme dans les idées du père Broche, l'un n'allait pas sans l'autre, il en tira une conséquence toute naturelle : c'est qu'un homme qui ne savait pas boire ne saurait jamais composer; aussi ne fonda-t-il pas de grandes espérances sur son élève. »

Assurément, voilà un portrait aussi réussi que peu flatteur; mais que de retouches il aurait dû subir, pour être rendu conforme à l'original ! Il eût

(1) Paris, Michel Lévy, 1857, in-18.

fallu d'abord remplacer cette épithète : *assez médiocre musicien*, qui dénote chez Adam une ignorance absolue des faits marquants de la carrière de Broche ; il eût été bon ensuite de consulter les dates, lesquelles auraient démontré qu'à l'époque où Boieldieu devint l'élève de Broche, c'est-à-dire vers 1785, celui-ci n'était âgé que d'environ trente-trois ans, et ne pouvait, par conséquent, être considéré comme un *vieil organiste*, ni mériter d'être appelé ironiquement : *le père Broche*. Ces remarques, seules, prouvent la légèreté et l'injustice du langage tenu par Adam. Mais Broche a eu d'autres détracteurs, plus ou moins bien renseignés, plus ou moins acerbes : Fétis, Jules Janin, J.-A. Délerue (1), G. Héquet, etc., ont raconté, en mainte historiette, les habitudes d'intempérance de l'organiste rouennais, et ses procédés brutaux envers son élève (2).

Est-il besoin de longues réflexions pour arriver à faire la part du vrai et celle du faux dans ces récits ? Je ne le crois pas. Évidemment, ce que l'on a écrit à propos de Broche repose sur un fond

(1) Celui-ci abuse aussi de la ridicule appellation : *le père Broche*. (*Boieldieu et les honneurs rendus à ce célèbre compositeur;* Rouen, Périaux, 1836, in-8°.)

(2) M. Arthur Pougin a rapporté quelques-unes de ces anecdotes dans son livre, si complet et si intéressant, sur *Boieldieu, sa vie, ses œuvres*, etc.; mais, en historien impartial, il a eu soin de les faire précéder d'un court exposé biographique, où le talent de Broche et son savoir se trouvent affirmés.

de vérité ; mais les écrivains ont eu le tort de broder sur ce fond, et de tirer, des faits qu'eux-mêmes ils avaient dénaturés, d'injustes conséquences. La vérité, il me semble que la voici : Broche, comme la plupart des maîtres de musique de son temps, et, chose à noter, comme presque tous les musiciens d'église, déployait dans son enseignement une rudesse que ne connaissent plus, Dieu merci ! les professeurs d'aujourd'hui. Il ne pardonnait à ses élèves ni une faute, ni une négligence ; et il se peut que Boieldieu ait eu à souffrir, plus que ses condisciples, de l'humeur revêche et tyrannique du maître. Pourtant, si la brutalité de celui-ci avait été telle qu'on nous l'a dépeinte, l'élève, une fois devenu homme, n'aurait pu s'empêcher de garder rancune à son ancien tyran. Que nous dit Adam, au contraire ? Que Boieldieu avait conservé beaucoup de respect pour la mémoire de son premier maître, et qu'il n'en parlait jamais qu'avec vénération. Mais voici qui n'est pas moins concluant : à une époque très-rapprochée de celle où Boieldieu gémissait sous la férule de Broche, quatre ans au plus après la fameuse aventure de la tache d'encre sur le clavecin, aventure qui détermina, dit-on, la fuite de notre écolier vers Paris, le 8 avril 1793 enfin, Boieldieu donnait à Rouen un concert, dans lequel il jouait, avec Broche, un concerto composé par celui-ci. Le 13 mai suivant, le maître et l'élève paraissaient ensemble, dans un autre concert. Enfin, le 20 juin de la même

année, avait lieu un troisième concert, cette fois au bénéfice de Broche ; et le même duo de pianos y fut exécuté de nouveau par le bénéficiaire et le jeune Boieldieu (1). Dira-t-on qu'en ces circonstances le futur grand compositeur montrait une âme bien généreuse et pratiquait à un rare degré l'oubli des injures ? Ou bien n'est-il pas plus logique de croire que ces injures ont été quelque peu exagérées ? C'est ce dont je fais juge le lecteur.

Maintenant, que Broche ait eu un goût prononcé pour la dive bouteille, qu'il se soit montré un des fidèles habitués de la taverne du *Chaudron*, où l'on chantait ses canons bachiques, je veux bien l'admettre, jusqu'à un certain point. Il me semble pourtant que s'il fût devenu ce buveur endurci, ce *biberon*, qu'on s'est plu à nous représenter, il n'eût pas tardé à perdre la considération dont il jouissait parmi ses concitoyens. Or, en 1787, alors qu'il avait Boieldieu pour élève, nous le voyons dédier son troisième livre de sonates à Mme Le Coulteulx de Canteleu, laquelle n'aurait eu garde, assurément, d'accepter pareil hommage de la part d'un suppôt de Bacchus. Après la mort de Broche, survenue le 28 septembre 1803, le secrétaire de correspondance de la Société libre d'Émulation de Rouen, M. de Saint-Victor, s'empressa d'écrire

(1) Parmi les artistes qui se firent entendre dans ce dernier concert, figuraient Garat, le grand chanteur, et le violoniste Rode.

un article nécrologique sur l'organiste regretté ; de plus, la Société chargea un de ses membres, Vincent Guilbert, de rédiger une notice détaillée sur la vie et les travaux de Broche, laquelle notice fut lue dans une des séances (1). Plus tard enfin, le portrait du musicien fut placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

Voilà des honneurs qu'on ne décerne ordinairement qu'aux gens qui sont demeurés, jusqu'à leur dernier jour, en possession de l'estime publique ; celui dont ils saluaient la mémoire ne les aurait certainement point reçus, s'il eût, de son vivant, laissé s'affaiblir cette dignité de caractère qui, chez l'artiste véritable, doit être la compagne inséparable du talent.

VII. — RIQUEZ.

Je n'ai qu'un mot à dire au sujet de l'abbé Riquez (Lambert-Ignace-Joseph), qui eut Broche sous ses ordres, à la maîtrise de la cathédrale. Étranger par sa naissance à la Normandie, à la France même, l'abbé Riquez avait quitté le diocèse de Tournay, en Belgique, pour venir prendre à

(1) Elle a été publiée sous ce titre : *Notice historique sur le citoyen Broche, lue dans la séance du 15 frimaire an XII de la Société libre d'Émulation de Rouen, etc.;* Rouen, imp. V. Guilbert, an XII, in-8° de 30 pages. Le même Guilbert a consacré à Broche une notice plus courte, dans ses *Mémoires biographiques et littéraires.*

Rouen le poste de maître de chapelle, qu'il occupa de 1764 à 1783.

Il y fit exécuter ses diverses compositions, une entre autres, dont le titre est ainsi libellé dans une sorte de livret imprimé, qui en contient à la fois les paroles latines et la traduction française :

« Motet composé par M. l'abbé Riquez, maître de la musique de l'église métropolitaine, à l'occasion de la rentrée solennelle du Parlement de Rouen, pour être chanté dans la grande salle du Palais par MM. les musiciens de la cathédrale, le lundi 14 novembre 1774 » (1).

On pourrait se demander si l'abbé Riquez n'avait point eu quelque intention maligne, en faisant choix, pour le motet qu'il se proposait de faire exécuter à ladite cérémonie, d'un texte débutant ainsi :

« Quomodo facta est meretrix, civitas fidelis, plena judicii ? justitia habitabat in ea. »

La musique de ce motet ne nous est pas parvenue.

VIII. — GODEFROY.

La notice de l'abbé Langlois et la double liste par lui dressée s'arrêtent à la Révolution. Urbain Cordonnier, qui compta Boieldieu parmi ses enfants de chœur, y est cité le dernier comme maître

(1) Renseignement fourni par M. E. Thoinan.

de chapelle, de même que Broche y clôt la série des organistes.

A la réouverture des églises, celui-ci reprit ses fonctions; mais la mort le saisit prématurément, et ce fut un de ses élèves, nommé Godefroy, que le chapitre chargea d'occuper le poste vacant. Sa nomination ne fut d'abord que provisoire, et même il dut craindre un moment de ne point la voir confirmer. Des gens intéressés à lui nuire avaient indisposé contre lui quelques membres influents du chapitre; on lui opposa un certain Desprès, « virtuose de Caen », lequel vint se produire à Rouen, comme pianiste, dans un concert de la rue Dinanderie, et ne fut que médiocrement goûté. Il donna ensuite, le 4 avril 1804, une audition publique sur l'orgue de l'église St-Vincent, et n'obtint, cette fois encore, qu'un demi-succès. En revanche, Godefroy, sollicité de se faire entendre à son tour, fut acclamé par les personnes présentes. Une réaction s'opéra en sa faveur; ses amis se remuèrent pour lui conserver sa place; l'un d'eux publia, sous le titre: *Lettre à Madame D...*, avec l'épigraphe: « A vaincre sans combat, on triomphe sans gloire », une brochure dans laquelle se trouvaient racontées les diverses péripéties du pseudo-concours de St-Vincent (1). En somme, l'issue de cette affaire fut tout à

(1) Rouen, imp. Vincent Guilbert. — Cette plaquette de 18 pages, signée C. D. Cl......y, et probablement très-rare aujourd'hui, m'a été communiquée par M. Er. Thoinan.

l'avantage de Godefroy, qui cessa dès lors d'être inquiété. Il obtint sa nomination définitive, et il demeura en fonctions jusque vers l'année 1821.

Godefroy, ai-je dit, était élève de Broche ; il convient d'ajouter qu'il avait reçu primitivement des leçons de Desmasures. Cette succession d'artistes, éduqués les uns par les autres, dut créer, et longtemps maintenir, à l'orgue de la cathédrale de Rouen, certaines traditions de style et de goût, aujourd'hui disparues, grâce à l'évolution considérable qu'a subie l'art de l'organiste.

Alors que Boieldieu, son ancien condisciple, volait de succès en succès, ajoutant *Le Nouveau Seigneur* à *Jean de Paris*, et *Le Petit Chaperon rouge* à *La Fête du village voisin*, Godefroy poursuivait tranquillement sa modeste carrière, partageant ses instants entre le service de la cathédrale et la tâche trop ingrate du professorat. Il forma cependant quelques bons élèves, parmi lesquels je dois citer Pierre Fallouard, qui fut pendant quarante ans organiste de Ste-Catherine de Honfleur, et qui s'est fait connaître à la fois comme compositeur et comme écrivain musical.

Godefroy eut quatre fils. L'aîné, Adolphe, apprit l'harmonie et la composition sous la direction de Goulé, musicien distingué qui florissait à Rouen sous le premier Empire, et qui s'était formé, lui aussi, à l'école de Broche. Adolphe Godefroy succéda à son père comme organiste de la cathédrale ; il fut chargé, en outre, des fonctions de maître de musique des enfants de chœur. En 1844, il prit

sa retraite et fut remplacé par son fils, nommé Adolphe comme lui ; mais celui-ci ne tint l'orgue que pendant deux ans, et il quitta Rouen pour se rendre à Paris.

Le nom de Cimarosa, donné par Godefroy père au second de ses enfants, témoigne sans doute de l'admiration passionnée qu'il ressentait pour la musique de l'auteur d'*Il Matrimonio segreto.* Son quatrième fils, Hippolyte, est encore aujourd'hui organiste de l'église St-Ouen de Rouen (1).

IX. — EXAUDET.

Laissons de côté, à présent, maîtres de chapelle et organistes ; restons à Rouen, mais revenons aux premières années du XVIIIe siècle.

Vers 1710, si l'on en croit Fétis, naissait, dans la capitale de la Normandie, Antoine Exaudet, connu plus tard comme violoniste et compositeur. Cette assertion de l'auteur de la *Biographie universelle des Musiciens* a décidé Théodore Lebrethon à admettre Exaudet dans sa *Biographie normande* (2); mais il a signalé en même temps les avis contradictoires qui s'étaient produits au sujet du lieu et

(1) Le titulaire actuel du grand orgue de la cathédrale de Rouen est M. Aloys Klein, qui se montre le digne successeur des Titelouze, des Boyvin et des Broche. C'est à son obligeance que je dois une partie des renseignements consignés dans cette huitième notice.

(2) Rouen, A. Le Brument, 1857-1861, 3 vol. in-8°.

de la date de naissance de ce musicien : « Bien que M. Elwart, dit-il, ait écrit sur Exaudet un joli feuilleton anecdotique, dans lequel il fait naître ce personnage à Aix en Provence, en l'année 1735, et mourir en 1760, nous avons cru devoir nous ranger à l'opinion de M. Fétis, à cause de son autorité comme biographe. »

Cette autorité, nous le savons, est sujette aux défaillances ; et précisément, en ce qui concerne Exaudet, entre deux biographes, dont l'un fait du musicien un Normand, tandis que l'autre le tient pour Provençal, n'est-on pas tenté de donner raison au dernier? Le caractère bien latin du nom, en dépit du barbarisme que crée sa désinence, annonce une origine plutôt méridionale que septentrionale..... Mais ce n'est pas là, je l'avoue, un argument sans réplique. Exaudet, en effet, a bien pu naître, à Rouen, d'un père provençal ou languedocien. Acceptons-le donc, nous aussi, pour Normand.

Quant à la date de sa naissance, on va voir que Fétis est, sous ce rapport, beaucoup plus près de la vérité qu'Elwart. Le *Mercure de France*, de janvier 1744, publiait l'annonce suivante : « On avertit le public que le sieur Exaudet, le fils, 1er violon de l'Académie de musique de Rouen, a composé six sonates pour le violon et la basse, dédiées à M. Chartrain de Bourbonne, président à mortier au Parlement de Bourgogne. Le prix est de six livres. Ces sonates se vendent chez Le Clerc, rue du Roule..., chez la ve Boivin..., et chez l'auteur,

rue du Four, faubourg St-Germain, chez le s[r] Redon, perruquier. »

Cette annonce nous donne d'utiles informations :

1° La date de 1735, présentée par Elwart comme étant celle de la naissance d'Exaudet, ne peut être prise au sérieux ; autrement, les sonates dont il est question ici proviendraient d'un compositeur âgé de neuf ans, doué, par conséquent, d'une précocité qui n'est permise qu'à un Mozart ;

2° Le père d'Exaudet était musicien, lui aussi, ce qu'indique le soin qu'on a pris de déclarer comme étant l'auteur des sonates : Exaudet *le fils* ;

3° Exaudet était devenu premier violon de l'Académie, ou plutôt du Concert de Rouen ;

4° Ses fonctions à Rouen ne l'empêchaient pas d'avoir un domicile à Paris (1).

Cependant, peu d'années devaient s'écouler avant qu'Exaudet abandonnât la position qu'il occupait à Rouen. En 1749, il entra à l'orchestre de l'Opéra ; ses appointements, comme 1[er] violon, d'abord fixés à 400 livres, furent portés à 500 livres en 1751. Il devint par la suite violon solo et répétiteur des ballets. Il appartenait en même temps à l'orchestre du Concert spirituel, et figurait aussi parmi les symphonistes du Concert de la Reine.

Les sonates d'Exaudet, ainsi que ses autres compositions, sont oubliées aujourd'hui ; ce qui

(1) Le même fait se reproduisit, quelques années plus tard, pour un des successeurs d'Exaudet au Concert de Rouen, le violoniste-compositeur Papavoine.

est resté de lui, ce qui a donné à son nom une sorte de célébrité, c'est un simple menuet, gracieux et franc d'allures. Ce menuet a été utilisé comme timbre par la plupart des faiseurs de couplets de l'époque. Vadé s'en est servi dans le *Suffisant* et dans le *Trompeur trompé*. Mais ce sont principalement les jolis couplets de Favart :

Cet étang
Qui s'étend
Dans la plaine,
etc.

qui ont contribué à populariser le menuet d'Exaudet.

Cet artiste est mort en 1763, au dire de Fétis ; en 1760, si l'on en croit Elwart. *Adhuc sub judice lis est.*

X. — CHAPELLE.

Chapelle (Pierre-David-Augustin), violoniste et compositeur, naquit à Rouen, non point en 1756, comme l'a écrit Fétis, mais bien en 1750, ainsi qu'il résulte de son acte de baptême, inscrit sur le registre de la paroisse St-Maclou pour ladite année, et dont voici la teneur :

« Le mardy dix-huit aoust a été baptisé par M. Harel, prêtre, sous-vicaire de cette paroisse, soussigné : *Pierre-David-Augustin*, né du légitime

mariage de *Pierre-Paul Chapelle*, marchand vinaigrier, et de *Madeleine-Catherine Lamy*, son épouse, demeurant rue Malpalu, de cette paroisse, le parrain Pierre-François Lamy, tourneur, demeurant dans la Basse-Vieille-Tour, paroisse St-Denis, la marraine, Marie-Élisabeth Gosset, femme de Pierre Chapelle, vinaigrier, demeurant dans le fauxbourg et paroisse Saint-Sever, lesquels ont signé avec le père. Signé au registre : F. Lamy, M. E. Gosset, Pierre-Paul Chapelle, et Harel, P. S. V. » (1).

Il serait intéressant de savoir par quel concours de circonstances l'enfant élevé dans le milieu bourgeois qu'annoncent les noms ci-dessus rapportés, fut amené un jour à embrasser la carrière artistique. Peut-être y trouverait-on la matière de quelque anecdote piquante, telle qu'on en raconte au sujet de musiciens devenus célèbres. Les renseignements nous font défaut à cet égard, et je n'entreprendrai pas d'y suppléer par de longues conjectures. Disons donc tout simplement que le jeune Chapelle reçut à Rouen même ses premières leçons de musique, auxquelles s'ajouta bientôt l'étude du violon. Il apprit également l'harmonie et se livra à des essais de composition, dès qu'il crut pouvoir le faire.

Aussi lorsque, adolescent encore, il eut quitté Rouen pour Paris, où l'entraînait le désir de per-

(1) Je dois la communication de ce document aux soins obligeants de M. H. Cusson, secrétaire en chef de la mairie de Rouen.

fectionner son instruction musicale ; et lorsqu'il eut obtenu la faveur, très-enviée en ce temps-là, de se faire entendre au Concert spirituel, ce fut à la fois comme virtuose et comme compositeur qu'il s'y produisit, c'est-à-dire en jouant ses premiers concertos de violon.

A peu près à la même époque, vers 1772, Chapelle entra à l'orchestre de la Comédie-Italienne, alors dirigé par Lebel, et prit place à l'un des pupitres de 1er violon, qu'il devait occuper pendant vingt ans (1). Sa vie artistique se partagea dès lors entre le service du théâtre, le professorat et la composition. Il écrivait surtout pour son instrument ; mais, désireux de travailler aussi en vue de la scène, il se mit en quête d'un livret d'opéra-comique, et finit par l'obtenir.

Toutefois, il ne pouvait espérer d'aborder, dès le premier pas, la Comédie-Italienne, où brillaient alors Monsigny, Grétry, Dezède, et autres musiciens de valeur. Ce fut donc au petit théâtre des Beaujolais qu'il porta son premier ouvrage, *la Rose,* lequel y fut donné en 1772, et, sans nul doute, avec succès, car le compositeur fut autorisé à tenter une seconde fois la fortune, au même théâtre, avec un nouvel ouvrage. Celui-ci était intitulé : *le Mannequin ;* il fut joué dans la même année que le précédent (2).

(1) Il appartenait également, comme 1er violon, à l'orchestre du Concert spirituel, dont il faisait encore partie en 1789.

(2) Le livret avait pour auteur Lieutaud.

Les partitions inspirées par ces comédies à ariettes n'étaient, on le sait, que d'une médiocre importance ; leur facture légère et leur style sans prétention faisaient d'elle l'équivalent de nos opérettes en un acte. Il fallait d'ailleurs qu'elles fussent en rapport avec le talent très-secondaire des chanteurs qui formaient la troupe des Beaujolais, lesquels ne paraissaient pas en scène, et se bornaient à chanter et à réciter le dialogue dans la coulisse, tandis que des enfants mimaient la pièce, en vue des spectateurs. Chapelle donna encore à ce théâtre, en 1779, *le Bailli bienfaisant*, opéra comique en un acte, comme les précédents.

Il écrivit ensuite, sur un poëme de Lieutaud, *l'Heureux dépit*, une nouvelle partition, qu'il fit admettre cette fois à la Comédie-Italienne, où la première audition en eut lieu le 19 novembre 1785. Suivirent sur la même scène : *le Double Mariage*, 1786; *les Deux Jardiniers*, 1787 ; *la Vieillesse d'Annette et Lubin*, paroles de Bertin d'Antilly, 1er août 1789 ; enfin, *la Famille réunie*, paroles de Favart fils, 6 novembre 1790. Ces divers opéras, tous en un acte, furent exécutés sous la direction du violoniste-compositeur La Houssaye, à qui Lebel avait cédé, en 1781, son archet de chef d'orchestre.

Fétis fait peu de cas des opéras de Chapelle : « La musique de tous ces ouvrages, dit-il, est faible et décolorée ; celle de *la Vieillesse d'Annette et Lubin* a seule obtenu quelque succès. » Cette partition peut être regardée, en effet,

comme la pièce capitale de l'œuvre dramatique de Chapelle ; le *Mercure de France*, du 15 août 1789, en constatait la réussite en ces termes : « M. Chapelle, musicien de l'orchestre du Théâtre-Italien, a fort bien arrangé pour cet ouvrage des morceaux déjà connus ; ceux de sa composition qu'il y a semés ont été entendus avec plaisir, et font honneur à ses talents. »

Je ne connais qu'un seul des opéras comiques de Chapelle : *l'Heureux dépit*. Il débute par une petite ouverture, assez semblable à celles de Grétry ; c'est également dans la manière du maître liégeois que sont traités les airs et les morceaux d'ensemble, parmi lesquels il en est d'agréables, tels que le duo de Lisette et Frontin, et le quatuor ; mais cette musique, si gaie et si bien appropriée au sujet, pèche malheureusement par l'absence d'originalité. Les morceaux d'ensemble sont convenablement développés, et il en est de même de certains airs ; les autres ne sont guère que des vaudevilles. Les accompagnements ne manquent pas d'intérêt, et l'on y reconnaît la main d'un symphoniste expérimenté.

La partition de *l'Heureux dépit*, dédiée à Mme de Pontcarré, « première présidente du Parlement de Rouen », et celle de *la Vieillesse d'Annette et Lubin*, ont été publiées à Paris, chez Deslauriers. La partition de *la Famille réunie* a eu pour éditeur Durieu.

Chapelle quitta, en 1792, l'orchestre de la Comédie-Italienne, pour entrer au théâtre du Vaude-

ville, que venaient de fonder Piis et Barré. Il s'y rencontra avec un autre Normand, le violoncelliste Chardiny, frère de Louis-Armand Chardiny, basse-taille de l'Opéra et compositeur dramatique. Ainsi que son compatriote et collègue, Chapelle fut souvent chargé d'écrire la musique des couplets intercalés dans les pièces jouées sur cette scène. On connaît de lui, entre autres, l'air : *De sommeiller encor, ma chère*, qui, composé pour le vaudeville : *Fanchon la Vielleuse*, de Bouilly et Pain, a été souvent utilisé depuis par les vaudevillistes.

Profitant des débouchés nouveaux que le décret sur la liberté des théâtres avait ouverts aux compositeurs, Chapelle put encore faire jouer, à l'Ambigu-Comique, en 1793, *la Nouvelle-Zélandaise ;* et au théâtre de la Cité, ou du Palais, en 1794, *la Ruche*, qui fut, je crois, son dernier opéra.

Pour achever l'énumération abrégée des travaux de ce compositeur, il convient de dire qu'il publia, à différentes époques, six concertos de violon, six œuvres de duos pour le même instrument, et un assez grand nombre de sonates, airs variés et rondos.

Tout cela, joint aux œuvres dramatiques dont il a été fait mention, constitue, en somme, un bagage assez respectable, et qui méritait bien qu'on remît en lumière le nom du musicien rouennais, lequel mourut à Paris, en 1821.



PRIX DAN DE LA VAUTERIE

DE LA CONSERVATION

DES

SUJETS ET PIÈCES ANATOMIQUES

RAPPORT DU Dr FAYEL



L'Académie avait mis au concours, pour le prix Dan de La Vauterie, la question suivante :

De la conservation des sujets et pièces anatomiques.

Cinq mémoires lui sont parvenus en temps utile, c'est-à-dire avant le 31 décembre 1884. Au nom de la commission chargée de les examiner, je viens vous faire connaître les conclusions que nous croyons devoir soumettre à votre approbation.

Tout d'abord, nous avons dû écarter du concours le mémoire portant cette épigraphe :

« La conservation des corps, *post mortem*, dans toute leur intégrité, est le sentiment le plus noble que nous puissions avoir. »

L'auteur, en effet, s'est fait connaître en le signant de son nom, accompagné de ses titres. Nous n'aurions donc rien à en dire si nous n'y avions

trouvé un procédé de conservation que l'auteur revendique comme sien, pour l'avoir essayé, le 5 avril 1880, à l'École vétérinaire d'Alfort, et publié, au mois de juillet suivant, dans le nº 24 de la *Science populaire*. Il s'agit de l'emploi de l'alcool méthylique, liquide du reste qu'aucun auteur des autres mémoires ne semble avoir vu expérimenter, et que lui-même réserve presque exclusivement à des macérations.

Or, soit dit sans blesser l'amour-propre de l'auteur du mémoire en question, bien avant 1880, puisque nous nous en servions dans nos injections dès 1874, l'alcool méthylique était et est resté d'un usage courant à l'Institut anatomique de l'École de Médecine de Caen. J'ajouterai même qu'il est entré dans presque toutes les combinaisons que nous avons essayées depuis dix ans, et dont quelques-unes, employées chaque jour par nos prosecteurs, nous permettent de conserver, sans altération et sans odeur, pendant plusieurs mois d'été, les cadavres déposés sur les tables de dissection ou tenus en réserve pour le moment de la reprise des cours d'anatomie.

Ceci dit, moins pour revendiquer la priorité de ce procédé que pour signaler comme une lacune dans les quatre autres mémoires, l'absence de toute expérience faite sur les propriétés conservatrices de l'alcool méthylique, passons à leur examen, ou plutôt arrivons aux conclusions de ce rapport. Car je ne crois pas devoir analyser devant vous les quatre mémoires qui en font l'objet, et

entrer, à propos de chacun d'eux, dans des détails spéciaux et arides, que votre Commission avait mission d'étudier, et qu'elle a étudiés consciencieusement. Mais je ne saurais m'empêcher de constater que le concours ouvert par vous sur un sujet qui, ainsi que l'écrit l'un des concurrents, « est non-seulement intéressant par lui-même, mais encore éminemment utile pour l'étude sérieuse de l'anatomie, base de toutes les connaissances biologiques », que ce concours, dis-je, nous a valu quatre très-bons mémoires, et que votre Commission s'est trouvée très-embarrassée pour les classer. Elle l'a surtout été pour déterminer le rang que doit occuper celui qui, d'après son ordre d'inscription, porte le n° 1.

En effet, ce mémoire, qui a pour devise : *Audaces fortuna adjuvat*, et qui nous a été adressé avec une caisse de pièces anatomiques, déposées par moi à l'Institut anatomique, se présente dans des conditions toutes particulières, sur lesquelles nous devons appeler votre attention.

Après quelques mots d'introduction, l'auteur nous dit : Ce travail se composera de trois chapitres. Dans le premier, je parlerai des embaumements, c'est-à-dire de la conservation indéfinie; dans le second, je m'occuperai de la conservation des sujets destinés aux dissections, ou de la conservation temporaire; le troisième traitera de la conservation des pièces anatomiques et anatomo-pathologiques, qui doivent figurer dans les musées et dans les collections.

Nous aurions pu nous demander si la question des embaumements rentrait absolument dans le programme. Nous ne l'avons pas fait, et nous ne saurions adresser un reproche à l'auteur de l'y avoir introduite. Abondance de bien ne nuit pas, à cette condition, cependant, c'est que cette abondance ne nuira pas au reste de l'ouvrage. Or, nous devons reconnaître que si des pages consacrées à ces trois chapitres, nous retirons ce qui a trait à l'embaumement, ce qui reste pour les deux autres chapitres est loin d'être aussi complet, aussi détaillé surtout, que dans les trois autres mémoires. L'auteur se contente d'y inscrire, en les discutant rapidement, les principales méthodes employées, avec la critique des résultats obtenus. Il semble que tout en étant très au courant de la question, il ne croit pas devoir s'attarder à décrire des procédés qui, selon lui, doivent être remplacés par celui qu'il intitule procédé de l'auteur, et que dans la seconde partie de son mémoire, divisée également en trois chapitres ayant la même rubrique que ceux de la première partie, il décrit dans tous ses détails.

Ces trois chapitres nouveaux sont traités de main de maître. Il n'y a rien à y reprendre, rien à y ajouter.

Mais quelque bon que soit ce procédé, sa description méticuleuse suffit-elle pour donner au mémoire une supériorité marquée sur ceux des trois autres concurrents ? Nous ne le croyons pas, et, très-probablement, si nous ne nous étions tenus

qu'à l'appréciation du travail manuscrit, en le comparant aux autres, nous l'aurons peut-être classé après eux. N'est-il pas évident, en effet, qu'en posant sa question, l'Académie demandait l'étude la plus complète que possible de tous les moyens de conservation, que ces moyens fussent connus, ou de nouvelle invention.

C'est ce qu'ont compris les auteurs des trois autres mémoires. Malheureusement pour eux, leur travail, quelque supérieur qu'il paraisse à celui de leur redoutable concurrent, ne peut faire que ce concurrent ne soit l'inventeur bien connu d'un procédé tellement excellent que, avec ou sans quelques modifications plus ou moins heureuses, il est à peu près universellement employé aujourd'hui, comme base des meilleurs liquides conservateurs. Or, comme eux n'apportent rien de nouveau, rien qui ressemble même de loin, et nous croyons que c'était possible, à une découverte si petite qu'elle soit, il nous paraît difficile de les mettre en première ligne, à moins que nous ne déclarions exclu du concours l'auteur du mémoire n° 1, parce qu'il s'est fait connaître.

Mais, en vérité, pouvait-il faire autrement, et est-ce sa faute si le nom du Dr X., ainsi qu'il se désigne, est inséparable du procédé qu'il décrit comme sien. Peut-être eût-il mieux valu qu'il s'abstînt de citer à l'appui des services rendus par son invention, les récompenses obtenues par le D^r^ X, aux expositions de Paris et de Cracovie,

ainsi que les attestations que lui ont données les professeurs Sappey, Wurtz et Marc Sée, à propos des pièces exposées par lui au musée Orfila. Cependant, qui pourrait lui en vouloir? Ces récompenses et ces attestations ne sont-elles pas la preuve que son invention est réellement bonne et ne devait-il pas les produire à l'appui de son travail comme il produisait les pièces anatomiques qu'il nous a envoyées et dont la vue seule suffisait à trahir son incognito. Ne l'eût-il pas fait, que ses concurrents eux-mêmes nous mettaient sur la voie, puisque tous citent, étudient, discutent le procédé à la gélatine phéniquée employée, comme ils le disent, pour la première fois en 1864, par le Dr Laskowski et aujourd'hui connue du monde entier sous le nom de procédé Laskowski et Brissaut.

L'idée ne pouvait donc pas nous venir d'exclure du concours le mémoire n° 1, sous prétexte que l'auteur s'était fait connaître malgré lui. Restait, en tenant compte de ce que nous lui avons reproché, à déterminer la récompense que nous devions lui accorder. Nous avons pensé que l'honneur d'avoir introduit dans la science un procédé, qui, de l'avis de tous, a réalisé un véritable progrès propre à faciliter considérablement les études anatomiques, mettait l'auteur du mémoire n° 1 dans des conditions exceptionnelles qui devaient lui mériter une récompense également exceptionnelle. Nous vous proposons donc de placer hors concours, en lui décernant un diplôme

d'honneur, le mémoire ayant pour devise : *Audaces fortuna adjuvat* et de nommer son auteur membre correspondant de l'Académie.

Quant aux trois autres mémoires, dont deux surtout sont remarquables, nous vous demanderons également de leur accorder à tous une récompense. C'est dire que nous concluons à diviser le prix de 1,000 francs entre les trois concurrents dans la proportion suivante : 400 fr. au mémoire dont la devise est : *Nihil potentius humores nostros corrumpit quam ipsa putrilago* ; 400 fr. au mémoire portant comme devise : *Ex ordine rerum nascitur cognitio*, et 200 fr. à celui écrit sous cette rubrique : *Labore libertas.* Quelques mots seulement pour justifier ce classement.

Le premier, qu'accompagnent trois aquarelles très-soignées, plus onze figures dans le texte, et dont l'envoi a été suivi de l'expédition de pièces anatomiques conservées par l'auteur, est évidemment l'envoi d'un travailleur, habitué aux préparations anatomiques et aux manipulations de l'amphithéâtre. Très-complet, très-clair, écrit avec une grande facilité, voire même avec une certaine élégance de style et de pensée, ce mémoire, qui ne se compose pas de moins de 113 pages grand in-8°, est subdivisé en dix chapitres très-bien ordonnés, dont le dernier comprend des expériences personnelles et les conclusions. Il se termine par un index bibliographique excessivement complet.

Je vous ai dit que votre Commission ne voulait pas, en faisant son rapport, suivre les auteurs pas à

pas dans leur travail. Cependant je dois signaler dans ce mémoire le chapitre consacré à la conservation des pièces anatomiques au point de vue microscopique, qui pour n'être qu'un résumé de documents connus n'en est pas moins très-intéressant et a le mérite d'être un complément oublié par les autres auteurs. Quant aux expériences personnelles, qui portent surtout sur des essais de substitution de la glycérine sublimée à la glycérine phéniquée nous n'y voyons qu'une tentative pour diminuer le prix des injections et solutions conservatrices et nous préférons de beaucoup, avec ses comparaisons artistiques, la discussion que l'auteur consacre à revendiquer pour les pièces sèches une supériorité que certains avantages des solutions glycérinées sont en train de leur faire perdre. En finissant, l'auteur nous dit qu'il a cru devoir mettre l'introduction de son mémoire sous le pli cacheté qui renferme son nom. En attendant que nous puissions la lire, nous regrettons encore une fois que la valeur des deux autres mémoires ne nous permette pas de lui décerner le prix entier. Il n'en reste pas moins *primus enter pares*.

L'auteur du mémoire avec l'exergue : *Ex ordine rerum nascitur cognitio*, est lui aussi un lettré. C'est de plus un concurrent méthodique, instruit, et auquel très-certainement, du moins si l'on en juge par la contexture de son travail, sont familières les sciences chimiques et physiques appliquées à la biologie.

Comme l'auteur du mémoire précédent, il a fait des expériences qui ont porté sur une série de fœtus à terme, immergés, sans injection préalable, dans un bain de glycérine ordinaire. Il décrit bien les phénomènes observés et en fournit une explication rationnelle, mais ces expériences, comme celles de son concurrent, sont trop limitées pour donner au mémoire une valeur intrinsèqne. En revanche, l'exposition et la discussion des divers procédés connus est complète, bien faite, et son seul malheur, c'est de rester un peu confuse dans les conclusions. Je serais presque tenté de dire que l'auteur en sait trop sur le sujet qu'il décrit; et en voulant condenser ses connaissances, il perd de sa netteté et de sa méthode analytique, sans racheter ce défaut par l'indication d'un procédé nouveau.

Ajoutons que pour lui les pièces sèches ne semblent pas devoir entrer en ligne de compte, car c'est à peine s'il en parle dans sa prédilection évidente pour les liquides conservateurs. Quoi qu'il en soit, nous répétons avec plaisir qu'en récompensant ce travail consciencieux, l'Académie fera justice.

Il en sera de même pour le mémoire ayant comme devise : *Labore libertas :* bien qu'il soit inférieur aux deux autres et qu'il partage avec eux le reproche qu'il me reste à leur adresser à tous, celui de n'être pas assez personnel.

La méthode d'exposition, très-claire, très-nette, employée par le dernier concurrent, rendrait

même ce reproche plus sensible à son égard. En effet, dépouillant tout artifice et avouant dès le début qu'il va beaucoup emprunter à l'ouvrage de Lauth et au traité d'anatomie de Fort, il expose l'état de la science, décrit les méthodes, énumère les procédés avec ordre et précision, comme pourrait le faire l'auteur d'un nouveau manuel, et s'il est incomplet dans son énumération des liquides conservateurs, il se montre supérieur dans tous les détails relatifs aux pièces sèches.

De la sorte, l'absence de toute initiative dans la recherche de moyens nouveaux, saute plus facilement aux yeux que chez ses concurrents, qui eux, du reste, ont, quoique bien timidement, ébauché quelques tentatives de ce genre. C'était cependant cela que nous nous attendions à trouver dans ces mémoires, c'était cela que nous demandions, bien plus qu'une dissertation plus ou moins savante sur des moyens connus. A ce point de vue donc, le résultat du concours laisse à désirer. Mais le regret que nous exprimons, tout en diminuant évidemment la valeur des œuvres soumises à l'Académie, ne saurait nous empêcher de reconnaître une fois de plus que ces œuvres méritent récompense.

Au besoin même, il justifierait celle exceptionnelle que nous proposons pour le mémoire n° 1; car lui, du moins, a le mérite d'une invention qui, si elle remonte à plusieurs années, possède en sa faveur la sanction d'une longue et fructueuse expérimentation, et qui a donné à son auteur

une célébrité que peut-être ses trois concurrents auraient pu lui disputer par une découverte nouvelle que l'Académie eût été heureuse d'enregistrer.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par l'Académie :

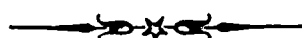
Un diplôme d'honneur (avec le titre de membre correspondant de l'Académie) est accordé au Dr Sigismond Laskowski, professeur à la Faculté de Médecine de Genève, auteur du mémoire n° 1 (*Audaces fortuna adjuvat*).

Le prix de *mille francs* est ainsi partagé :

400 fr. à M. Maurice Notta, interne des hôpitaux de Paris, auteur du mémoire dont la devise est : *Nihil potentius humores nostros corrumpit quam ipsa putrilago.* — (N.-B. Une cruelle maladie a récemment enlevé à l'affection de sa famille et à la science ce jeune homme, qui promettait un très-brillant avenir) ;

400 fr. au Dr Delassus, de Lille, auteur du mémoire portant pour devise : *Ex ordine rerum nascitur cognitio ;*

Et 200 fr. au Dr Vigot, de Caen, auteur du mémoire portant pour épigraphe : *Labore libertas.*



POÉSIES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU 13 MARS 1885

Le Secrétaire lit à la Compagnie le rapport rédigé par lui au nom de la Commission qui avait été chargée d'examiner les dix-neuf pièces envoyées au Concours de Poésie *(Éloge des fleurs)*, ouvert par l'Académie de Caen à l'occasion du 50e anniversaire de la Société d'Horticulture.

Les trois pièces de vers jugées les meilleures par la Commission sont lues devant la Compagnie.

L'Académie regrette vivement d'être obligée d'écarter la pièce n° 5 *(Idylle fleurie)*, portant pour épigraphe ce vers d'Eustache Deschamps : « *La fleur des fleurs, c'est madame m'amie* », pièce charmante et qui eût été classée la première, si elle ne se fût trop éloignée du sujet *(Éloge des fleurs)* imposé aux concurrents.

Elle décide ensuite que le prix sera décerné à la pièce n° 2, portant pour épigraphe : « *Le printemps revient d'exil* », avec cette réserve que des corrections seront demandées à l'auteur et consenties par lui.

Le pli cacheté renfermant le nom de l'auteur de la pièce n° 2 est ouvert. M. Sautereau, professeur agrégé de 3e au Lycée de Caen, auteur de la pièce n° 2 *(Le printemps revient d'exil)*, recevra une médaille d'or du prix de *cent francs*.

Une mention honorable est accordée à la pièce n° 13, épigr. : « *Parfumer et mourir.* »

Une mention honorable *hors concours* est accordée à la pièce n° 5 *(Idylle fleurie)*.

L'Académie publiera la pièce couronnée dans ses *Mémoires* de 1885. Elle se propose également de publier les pièces 13 et 5, si les auteurs y consentent, en donnant au Secrétaire l'autorisation d'ouvrir le pli cacheté renfermant leur nom.

N.-B. — Les auteurs des pièces nos 13 et 5 se sont fait connaître. L'auteur de la pièce n° 13 *(Parfumer et mourir)* est Mme Madeleine Postel, à Vernon (Calvados). L'auteur de la pièce n° 5 est M. Paul Labbé, à Thiberville (Eure).

L'ÉLOGE DES FLEURS

Par M. Edmond SAUTEREAU.

» Le printemps revient d'exil. »

Rossignol, virtuose
Qui chantes à nuit close
Dans l'épaisseur des bois,
Adieu les jours moroses !
Chanteur, voici les roses ;
Fais résonner ta voix !

Fleurs des parterres et des plaines,
Œillets, marguerites, verveines,
Sœurs des femmes, ces fleurs humaines,
Par l'amour et par la beauté,
Bluets, muguets et primevère,
A vous l'hommage du trouvère,
Fleurs des halliers et fleurs de serre,
Camélia, lis argenté.

De Dieu vous êtes le sourire :
C'est sur vos lèvres que Zéphyre
Se parfume au vol et respire
Votre effluve dans un baiser.
C'est dans la coupe transparente
De votre corolle odorante
Que papillons, abeille errante
De nectar viennent se griser.

Réséda, lilas et pensée,
Glycine au treillage enlacée,
Glaïeuls à la tige élancée,
Jasmin, genêt saupoudré d'or,
C'est, au printemps, sous les feuillées,
Par vos doux trésors émaillées,
Que l'oiseau, les ailes ployées,
Sur son nid se couche et s'endort.

Par vous tout s'anime et s'égaie,
Le vieux mur et la jeune haie,
Landes, sillons, ruisseaux, futaie,
Et la mansarde et le salon ;
Et pour la fête d'une mère,
Grande dame ou simple ouvrière,
C'est votre bouquet que préfère
Le petit enfant rose et blond.

C'est dans votre grâce idéale,
D'où le parfum d'avril s'exhale,
Que l'amour revoit virginale
La beauté qui charme ses yeux;
Et ce qu'en mourant l'homme espère
Pour sa tombe, parmi le lierre,
C'est vous, ô fleurs, qu'une main chère
Arrose avec un soin pieux.

Rossignol, virtuose
Qui chantes à nuit close
Dans l'épaisseur des bois,
Adieu les jours moroses;
Chanteur, voici les roses;
Fais résonner ta voix!

ÉLOGE DES FLEURS

Par M[me] Madeleine POSTEL.

Parfumer et mourir !

Vous qui naissez sous la rosée
Oh ! laissez-moi vous respirer !
Laissez un moment ma pensée,
Sur votre corolle posée,
De votre haleine s'enivrer ;
Et dans cette coupe·éphémère,
Où l'oiseau boit les pleurs du ciel,
J'aspirerai, fleurs de la terre,
La Fleur de Poésie au parfum éternel.

Sur la jeune et tendre verdure
Vous apparaissez au printemps,
Et votre éclatante parure
S'épanouit dans la nature
Sous le souffle amoureux des vents ;
Quand sous les neiges virginales
La terre est en deuil du soleil,
Plus fugitives et plus pâles,
Vous passez comme un rêve à travers son sommeil.

Vous suivez notre destinée
Dans la joie et dans la douleur :
Sous une couronne embaumée
Le front pur de la fiancée
A plus de grâce et de fraîcheur ;
Votre encens avec nos prières
Monte sur les autels sacrés,
Et dans les tristes cimetières,
L'aube pleure avec vous sur nos morts adorés.

Dieu vous répandit sur la terre
Pour en voiler la nudité,
Comme des hauteurs de la sphère
L'Idéal répand sa lumière
Sur la sombre Réalité.
Vous êtes la Grâce et le Rêve,
Et, quand vous vous ouvrez au jour,
La pensée humaine s'élève
Dans une floraison d'espérance et d'amour !

IDYLLE FLEURIE

Par M. Paul LABBÉ.

> **La fleur des fleurs, c'est madame m'amie.**
> **Eustache DESCHAMPS.**

Les oiseaux sifflent dans les branches ;
L'herbe verdit sur les sillons.
Toujours galants, les papillons
Font un doigt de cour aux pervenches.
Lentement, vers les bois chantants
Le bonhomme Avril s'achemine,
Et voici que sur l'aubépine
Fleurit la neige du printemps.

Te souvient-il, chère exilée,
De nos rêves de l'an dernier
Et de ce roman printanier
Qui prit si vite sa volée ?
Nous suivîmes, sous le ciel bleu,
Un sentier que la côte abrite, —
Et ce fut une marguerite
Qui me fit ton premier aveu.

Plus tard, en poursuivant l'idylle
Le long de ce même chemin,
Un riant berceau de jasmin
Nous offrit son discret asile ;
— Et l'oiseau qui vint se poser
Dans les branches de la tonnelle,
En nous effleurant de son aile,
Entendit le bruit d'un baiser.

O le beau temps des fleurs écloses
Et les merveilleuses moissons,
Quand nous allions dans les buissons
Cueillir des baisers et des roses !
Nous nous plaisions à saccager
Les parterres avec furie.....
Mais à notre gerbe fleurie
Manqua le bouquet d'oranger.

Maintenant que plus rien ne reste
De ces beaux jours sans lendemain,
J'ai délaissé l'étroit chemin
Qui grimpe sur la côte agreste.
Mais, pour me rappeler toujours
Notre idylle mélancolique,
Je garde comme une relique
La chère fleur de nos amours.

A L'OCCASION

DU

CONCOURS POUR L'ÉLOGE DES FLEURS.

Par M. Adolphe FAUVEL,

Membre titulaire.

Tu veux, jeune et follette amie,
Que, briguant aussi les honneurs
Du concours de l'Académie,
J'ose en vers célébrer les fleurs.
A ton vœu la règle est contraire
Et je ne puis te contenter ;
Mais nous allons beaucoup mieux faire :
Avec moi viens en récolter.

Je mets à sac lande boisée,
Mont, val, bosquet, forêt, buisson ;
Fleur sauvage ou civilisée,
Tout fait nombre dans ma moisson ;
Chez un amateur débonnaire
(Rare oiseau) j'emplis un panier,
Au grand dommage de la serre,
Au grand courroux du jardinier.

Enfin, ma vendange est complète ;
Va, pour bien célébrer les fleurs,
Il nous faut un digne poëte,
Il en surgira des meilleurs.....
Quoi des vers, des chants, des paroles,
Pour vanter ce présent des cieux ?...
Bois l'haleine de leurs corolles,
De leur éclat repais tes yeux.

Chanter le lys, chanter la rose,
Le blanc nénuphar des marais !...
C'est toujours chanter même chose,
En grec, en latin, en français.
Couvrir de noms toute une page,
N'est-ce pas s'escrimer en vain ?
Le manuel du jardinage
D'un bout à l'autre en est tout plein.

Va-t-en chanter ailleurs, Musette,
La fleur plaît sans ta fiction ;
Il faut d'une chose parfaite
Faire l'éloge en action.
Pour subjuguer l'Aréopage
Qu'elle aurait vainement tenté
D'éblouir par son doux langage,
Phryné dévoila sa beauté.

Au printemps quand d'étoiles blanches
Nos riches pommiers sont couverts,
Ou quand janvier fleurit leurs branches
Du givre éclatant des hivers,
Quand les tapis verts des prairies
De leurs gais fleurons sont parés,
Taisons nos vaines poésies,
Un mot en vaut cent : admirez !

Verse à ces fleurs, enfant rieuse,
L'onde, aliment de leur fraîcheur.
Mais la fleur la plus précieuse,
C'est encore ta jeune pudeur.
Crains qu'un fol amour la moissonne,
Puis à l'hymen d'un cœur léger
Livre, un jour, ta belle couronne
Avec son bouton d'oranger.

VARIA

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

I.

FRANÇOIS D'ASSISE ET LE ROSSIGNOL.

Le frère des oiseaux, des agneaux et des loups,
Le fakir d'Occident au cœur large, aux yeux doux,
Que, pour prix de son zèle où la tendresse éclate,
Jésus marqua cinq fois d'un douloureux stigmate,
François, qui voyageait, n'ayant pour compagnon
Qu'un moine déjà vieux, saint homme un peu grognon,
Arriva vers le soir dans une solitude,
Et se mit à prier, selon son habitude.

La campagne, à ses pieds, déroulait ses grands plis
Qu'effleurent du couchant les rayons affaiblis.
Un fleuve au cours muet dans la plaine serpente.
L'eau par places reluit dans l'ombre ; et sur la pente

Des coteaux, verts gradins des blancs sommets alpins,
S'étagent des forêts de chênes et de pins.

Devant Dieu prosterné, le saint médite et prie.

Et voici que d'un bois penchant sur la prairie,
Tout proche de la grotte où l'ascète à genoux
Est en prière, un triple appel, puissant et doux,
S'élance, éclate et vibre, — et sous le ciel sans voiles
Monte un hymne aussi pur que les feux des étoiles...
A ces divins accords, se redressant du sol,
François a reconnu la voix du rossignol.
Joyeux et tout ému de l'aimable surprise :
« Frère Léon, dit-il au moine à barbe grise,
« Écoutez cet oiseau qui vous provoque ! Il faut
« Lui répliquer d'un chant en l'honneur du Très-Haut. »
— « Je suis très-enroué ; ma fatigue est extrême,
« Et je dors, fit Léon ; répliquez-lui vous-même. »
— « C'est juste, dit François » ; et lui-même entonna,
En réponse à l'oiseau, le *Salve Regina.*
La nuit, pour écouter, redoubla son silence ;
Et, sur le rameau frêle où son nid se balance,
Ravi d'aise, l'oiseau se tint silencieux.
Mais, quand l'*Amen* final s'exhala vers les cieux,
Le rossignol reprit sa plainte ; — puis l'ascète
Répondit : puis l'oiseau continua la fête.

De nouveaux chants, aux chants à peine terminés
S'enchaînaient sans relâche, en couplets alternés :
Et d'une voix toujours plus haute et plus hardie
L'oiseau jetait aux airs sa longue mélodie ;
Et François, réveillant sa mémoire, en tirait
D'harmonieux lambeaux où tout son cœur vibrait.
Les hymnes les plus beaux du psalmiste y passèrent.
Mais du saint, le premier, les forces se lassèrent,
Et son chant s'éteignit, — tandis qu'au bord du bois
L'oiseau, toujours dispos, chantait à pleine voix.

« Puisque tu m'as vaincu, dit François, je t'invite
« A souper avec moi, mon frère ailé ; viens vite. »
Le saint tendit la main, et presque au même instant
Le rossignol s'y vint poser tout palpitant.
L'ascète alors reprit d'une voix grave et tendre,
En caressant l'oiseau qui semblait le comprendre :
« Mon frère, nous avons tous deux, sous le ciel bleu,
« Chanté de notre mieux, et fait monter vers Dieu
« L'élan de notre cœur, comme un hymne à sa gloire.
« Mais c'est toi qui sur moi remportes la victoire !
« Ton souffle infatigable a des bois et des monts
« Fatigué les échos et lassé mes poumons,
« Et tu restes des nuits le chantre et le poëte.
« C'est bien, — et j'applaudis sans honte à ma défaite.
« J'avais tort d'oublier, moi que le poids du corps
« Cloue et retient au sol par des liens si forts,

« Que de mon doux rival aux chansons immortelles,
« Comme son corps léger, le chant avait des ailes. »

Et d'un panier de jonc, qu'a pris pour oreiller
Le bon moine qui dort, François, sans l'éveiller,
Tire un morceau de pain qu'il rompt, et qu'il émiette
Dans sa main, où l'oiseau le mange miette à miette...
Puis quand l'oiseau partit, craignant d'être importun,
Il le bénit au nom de leur Père commun.

II.

HOMMAGE A VICTOR HUGO.

Quand on a, soixante ans, épris de liberté,
Lutté pour rendre à l'art sa splendeur rajeunie ;
Quand on a, sans tarir, dans une œuvre infinie
Versé toute son âme : amour, vertu, fierté ;

Quand on a fait rougir l'ironie, et dompté
Par l'admiration la haine qui vous nie ;
Que l'exil vous sacra prophète, et qu'au génie
On joignit cette grâce auguste : la bonté ;

Quand enfin l'on pressent, comblé d'ans et de gloire,
Qu'un siècle qui fut grand va grandir dans l'histoire,
Sous votre nom sublime à jamais abrité,

Et qu'entouré d'amis sur qui l'œil se repose,
On passe de la vie à l'immortalité :

La mort n'est plus la mort, — c'est une apothéose.

MARS

Par M. Paul HAREL,

Membre correspondant.

Des almanachs hésitants
Mars a mis dans tous les temps
Les pronostics en querelle ;
Son caprice est sans pareil :
Pluie ou vent, brouillard, soleil,
Neige ou grêle.

C'est un mois extravagant ;
Aujourd'hui, c'est l'ouragan
Qui hurle dans ses trompettes.
Quelques précoces chaleurs
Demain sécheront les pleurs
Des tempêtes ;

Puis, pendant que le jour croît.
Tout à coup revient le froid,
Puis encore la bourrasque.
Arlequin quotidien,
Mars est un comédien
Bien fantasque,

Qui, dès le premier tableau,
Se montre et joue avec l'eau
Qu'il déverse en cataracte,
Un drame torrentiel,
Avec un bout d'arc-en-ciel
Dans l'entr'acte.

Colombine n'est pas là.
Bientôt, en gai falbala,
Du ciel elle va descendre;
En attendant, Arlequin
Taquine ce vieux coquin
De Cassandre.

Au premier plan du décor
L'ajonc montre ses fleurs d'or;
Les coudriers dans les haies
Balancent leurs chatons neufs
Sur la tête des houx, veufs
De leurs baies.

Sur le talus des fossés
D'autres fleurs, bouquets tassés,
Ouvrent leurs petits calices,
Et dans les bas fonds des prés
Brillent les pompons dorés
Des narcisses.

Aux murs servant de portants,
On peut voir, de temps en temps,
Des touffes blanches écloses
Aux abricotiers hardis. —
Et les pêchers étourdis
Sont tout roses.

Pas de musique d'abord ;
L'hiver a frappé de mort
Les gosiers de la nature.
Le coq chante le premier ;
Il sonne sur son fumier
L'ouverture.

Le merle siffle un solo ;
Miaulant en trémolo,
Le chat, qu'en vain l'on séquestre,
Se lamente nuit et jour
En attendant le retour
De l'orchestre.

Fins gymnastes, les pigeons
Font culbutes et plongeons
Dans la brume des aurores,
Où défilent les vanneaux,
Pareils à des dominos]
Bicolores.

Courant du gîte au fourré,
Le lièvre passe, effaré ;
C'est le Pierrot de la farce.
Pressant leur vol alangui,
Les grives s'en vont au gui,
Bande éparse.

Déjà le bouvreuil goulu
Becquète un bourgeon velu,
Le jette à terre et décampe ;
Tandis que, danseur falot,
L'écureuil passe au galop
Sur la rampe.

La scène change à la fin ;
Colombine en séraphin,
Fendant la voûte azurée,
Vient descendre au dénouement.
Le Printemps fait brusquement
Son entrée.

Arlequin lui saute au cou,
Puis, il jette dans un trou
Cassandre ébloui qu'il brave,
Et le vieil Hiver sournois
Est verrouillé pour neuf mois
        Dans sa cave.

Devant le trou du souffleur,
L'œil en feu, la joue en fleur,
Colombine au bon parterre
Chante le couplet final
Du mélodrame hivernal
        Qu'on enterre.

C'est un gai *De Profundis*.
Les violons dégourdis
Chantent de façon discrète :
Le bonhomme est trépassé,
Requiescat in pace.
        Turlurette !

Le poëte émerveillé
Et juste à point réveillé,
Accomplit, tout en liesse,
Son devoir de spectateur
En applaudissant l'auteur
        De la pièce.

Dans le décor du Printemps
Il salue, en même temps,
Le Créateur et l'aurore;
Dans les splendeurs du ciel bleu,
Il entrevoit le bon Dieu
Et l'adore.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DE CAEN

(DE NOVEMBRE 1884 A DÉCEMBRE 1885).

BELIN (G.). — Plusieurs articles du journal *Le Salut public :* entre autres, 27 juin 1885, Discours sur la tombe de M. A. Rousset.

BERTOLOTTI. — Artisti subalpini in Roma nei secoli 15, 16 et 17.

BIGOT (A.). — Li Flou d'Armas, poésies patoises.

BUCHNER. — Un philosophe amateur. Essai biographique sur Léon Dumont. — Shakespeare ou Bacon.

CHARENCEY (de). — Titre des seigneurs de Totonicapan.

CHATEL (E.). — Archives départementales, rapport du Conservateur.

CHAUVET (Emm.). — La philosophie des médecins grecs.

COURTONNE. — Langue internationale néo-latine.

DANBÉ (J.). — Berceuse, pour piano. — Bagatelle, id. — Gavotte, id. — Berceuse, pour violon. — Andante appassionato, id. — La dernière rose, id. — L'invitation à la valse, id. — Mazurka de salon, id. — Rêverie, id. — Menuet, id.

David (J.). — Orient, traductions et imitations de poésies arabes et persanes.

Denis. — Esprit et constitution de la Comédie aristophanesque.

Ditte. — Recherches sur la nature et la composition chimique des eaux potables de Caen.

Dupont, membre titulaire. — Histoire du Cotentin et de ses îles (tomes III et IV).

Dupont (E.). — La Chronologie géologique.

Estaintot (Cte d'). — Saint-Valery-en-Caux et ses capitaines garde-côtes, du XVIe au XVIIIe siècle.

Formigny de La Londe (de). — Rapport sur l'exposition d'horticulture, à Rouen.

Galuski. — Schœmann ; Antiquités grecques, tome II, Ire partie.

Gasté (A.). — Alaricus ingreditur Romam, etc. (Carmen ab Academia regia disciplinarum Nearlandica laudatum). — Corneille, Nicomède, édition classique.

Gomart (Ch.). — Louis XI au château de Péronne. — Mémoires divers sur St-Quentin. — Notice sur l'église de St-Quentin. — Origny Ste-Benoîte. — Siège de Soissons en 1617. — Une excursion à Romorantin.

Guer (de). — Horace Mann : De l'importance de l'éducation dans une république.

Guérin. — Catalogue de la bibliothèque du Mans. Histoire, IIe partie.

Guillaume (Paul). — Essai historique sur l'abbaye de Cava. — Le Mystère de S. Eustache. —

Origine des chevaliers de Malte..... de la commanderie de Gap. — San Leone de Luca. — Société d'études des Hautes-Alpes. — Revue de l'année 1884. — Spécimen du langage des Savines (Hautes-Alpes) en 1442. — Vita di S. Alferio. — Vita di S. Costabile di Lucania. — Vita di S. Pietro Salernitano.

Henry. — Les Courses, leur utilité au point de vue de l'agriculture et de l'armée. — Les remontes et les écoles de dressage. — Discours prononcé à la distribution des récompenses de l'Exposition de Caen.

Héron. — Du développement des études romanes en France. — Notice nécrologique sur M. J. Girardin. — Rapport sur le prix Dumanoir. — M. Révoil et le pays des Comalis. — Société d'Horticulture de la Seine-Inférieure : Discours du Président. — Trouvères normands.

Hettier (Ch.). — Relations de la Normandie et de la Bretagne avec les îles normandes pendant l'émigration.

Huguet-Latour (le major). — Dix brochures concernant le Canada.

Jackson (James). — Tableau des diverses vitesses exprimées en mètres par seconde.

Janvier (A.). — Boves et ses seigneurs. — Histoire d'Amiens, racontée aux enfants des écoles primaires.

Joret. — La crise agricole en Normandie.

Lair (J.). — Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV.

LALLEMAND (Léon). — Histoire des enfants abandonnés et délaissés.

LEBRETON (Ch.). — La pénitence de Henri II, roi d'Angleterre, et le Concile d'Avranches, en 1172.

LE BRETHON (Gaston). — Céramique espagnole. Le salon de porcelaine du palais royal de Madrid, etc. — La Céramique polychrome à glaçures métalliques dans l'Antiquité. — Collection Spitzer. Les étoffes et les broderies. — Essai iconographique sur saint Louis. — Histoire du tissu ancien. — Inventaire des bijoux et de l'orfèvrerie appartenant à Mme la comtesse de Sault. — La manufacture de Sèvres, d'après un mémoire inédit du XVIIIe siècle. — Les médaillons du Musée de Rouen. — Le Musée céramique de Rouen. — Peintures murales de l'École de Fontainebleau, découvertes à Gisors. — Le sculpteur J.-B. Lemoyne et l'Académie de Rouen.

LECORNU. — Distance d'un point d'une courbe gauche à la sphère osculatrice au point infiniment voisin.

LEGRELLE. — Iphigénie en Tauride de Gœthe, trad. en vers français. — Louis XIV et Strasbourg.

LEGRELLE (A.). — L'Orage, drame russe en 5 actes d'Ostrovski. — Voyage en France, 1789-1790, par Karamzine.

MARLIÈRE. — Cigales et frelons.

MARSY (de). — Un voyage de Compiègne à Coutances, en 1482. — Voir TRAVERS (Ém.).

MILLOUÉ (de). — Les langues d'Afrique par Robert Cust (trad.). — Essai sur le Jaïnisme (trad. du

tamoul). — Essai sur la religion des Jaïns. — Le Bouddhisme, etc.

Monod (H.). — De l'administration de l'hygiène à l'étranger et en France.

Moulin (H.). — L'Angleterre et ses brûlots, 1809. — Le Carnaval et les causes grasses au Parlement. — Claude Gaultier, avocat au Parlement. — Les défenseurs des Calas et des Sirven. — Jacques et Raoul Spifame. — Jean Hamon, médecin et l'un des solitaires de Port-Royal. — Madame la marquise de Simiane et M. le marquis de Caumont. — Le Palais à l'Académie aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Le Palais à l'Académie. Target et son fauteuil.

Pirmez (Octave). — Jours de Solitude.

Pontaumont (de). — Recherches paléographiques sur l'abbé de Hambye.

Préterre. — Les dents, leurs maladies.

Robert de Latour (de). — De la chaleur animale, etc.

Saint-Germain (de). — Étude sur la date de la fête de Pâques pour les diverses années du calendrier Grégorien. – Sur une application des équations de Lagrange.

Tardieu (A.). — Histoire abrégée et populaire de la ville d'Herment. — Thermes gallo-romains de Royat. — Voyage archéologique en Italie et en Tunisie.

Tessier. — Quatrième Croisade. La diversion sur Zara et Constantinople.

Travers (J.). — Annuaire du département de la Manche. 1885.

Travers (Émile). — Choses d'Espagne. Celui qui tua les Commandeurs. — Le sceau de Loja.

Travers (E.) et de Marsy. — Excursion de la Société française d'Archéologie à Jersey.

Vaugeois. — De la distinction des biens en droit romain et en droit français. — De l'inscription des hypothèques judiciaires, etc. — Des conditions d'application de l'article 1318 du Code Napoléon. — Du consentement des époux au mariage, etc. — Du rôle et de la formation du droit international privé. — Du sort des actes sous seing privé, etc. — Étude sur la caducité du legs d'usufruit, etc. — François Guinet, jurisconsulte lorrain. — Rapport à l'Académie de Stanislas (1871-72).

Villey (E.). — Traité élémentaire d'économie politique et de législation économique.

Von Klein (Dr). — Jewish hygiene and diet.

Zevort (E.). — Histoire de France, classe de 8e, classe de 7e, cours moyen. — Notions d'histoire générale. — Histoire de Louis-Philippe. — Histoire des temps modernes, t. I et II. — Histoire du Moyen-Age. — Le marquis d'Argenson.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et société française de statistique universelle, rue de Châteaudun, 41 *bis*.

Association scientifique de France, fondée par Le Verrier.

Association philotechnique, rue Serpente, 24.

École polytechnique.

Journal des Savants.

Société de géographie, boulevard St-Germain, 184.

Société des antiquaires de France.

Société de l'histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.

Société française de numismatique et d'archéologie, rue de Verneuil, 26.

Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.

Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.

Soc. académique indo-chinoise (r. de Rennes, 44).

Société philologique, rue Molière, 17.

Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.

Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc., agric., arts et belles-lettres.
Alençon. Société hist. et arch. de l'Orne.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sciences, etc., du Doubs.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône. (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.

Bourg. Société d'émulation et d'agric. de l'Ain.
Bourges. Société des Antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société Linnéenne de Normandie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société des Beaux-Arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'Archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agricult., etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et arch.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du dép. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bull. de la Société d'Études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sc. naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.

Havre. Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
— Musée Guimet.
Mâcon. Acad. des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (*Le*). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.

Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (Le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Saintes. Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
St-Omer. Société des Antiquaires de la Morinie.
St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.

Toulouse. Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical institut.
Colombie. Société de médecine.

Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Académie royale Danoise des sciences et des lettres.
Cordoba (République Argentine). Académie nationale des sciences.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques (Italie). Académie de Lucques.
Lund (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et phylosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomico national de Tacubaya.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa (Canada). Geological and natural history survey of Canada.
Palerme. Académie des sciences naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sciences naturelles, etc.
Pise. Institut libre des sciences.
— Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
— Rivista di artiglieria e genio.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.

Sydney. Société royale de la Nouvelle-Galles du Sud.

Toronto (Canada). Canadian Institute.

Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.

Washington. Institut Smithsonien.

Wisconsin. Société d'agriculture.



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1885.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1884-1885.

MM.

GIRAULT (Ch.), *président.*
CHATEL, *vice-président.*
GASTÉ (A), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
TESNIÈRE, *trésorier.*
TRAVERS (J.), *secrétaire honoraire.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

GIRAULT, *président.* GASTÉ, *secrétaire.* CARLEZ, *vice-secrétaire.*	membres de droit.
LAVALLEY, DUPONT, GUILLOUARD, FAYEL, HOUYVET, CHAUVET,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1).

Date de l'élection.	MM.
1839 28 juin.	TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
1849 26 janv.	DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
1852 24 déc.	MORIÈRE, doyen de la Fac. des sciences.
1853 25 nov.	GIRAULT, prof. hon. à la Fac. des sciences.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.), ancien archiviste du Calvados.
1862 26 déc.	JOLY, doyen hon. de la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER, prof. de litt. étrang. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen de la Fac. des lettres.
1866 23 nov.	DUPRAY DE LA MAHÉRIE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, id.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1869 24 déc.	DENIS-DUMONT, prof. à l'École de médecine.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1870 29 janv. DUPONT, anc. conseiller à la Cour d'appel.

1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.

1870 29 janv. DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Soc. d'agriculture.

1872 26 janv. CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.

1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.

1873 24 janv. TRAVERS (Émile), anc. conseiller de préfecture.

1873 24 juin. MAHEUT, prof. à l'École de méd.

1873 24 juin. LE ROY DE LANGEVINIÈRE, anc. direct. de l'École de médecine.

1873 24 juin. CAREL, prof. à la Fac. de droit.

1873 24 juin. GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.

1873 24 juin. DESDEVISES DU DEZERT, id.

1876 28 janv. TESSIER, id.

1877 28 déc. DITTE, prof. à la Fac. des sciences.

1877 28 déc. GUILLOUARD, prof. à la F. de droit.

1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.

1878 22 mars. BERJOT, chimiste.

1878 24 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.

1879 28 fév. FAUVEL (A.), juge de paix.

1879 28 nov. LANFRANC DE PANTHOU, anc. proc. général.

1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Fac. des sciences.

1881 24 juin. HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.

Date de l'élection.

1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.

1881 22 juill. LECORNU, ing. des Mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.

1881 23 déc. MONOD, préfet du Calvados.

1882 28 déc. VILLEY (Edm.), prof. à la Faculté de droit.

1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre, à Caen.

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant.

1884 25 avril. LEMAITRE (Raoul), substitut du procureur de la République.

1884 26 déc. VAUGEOIS, prof. à la Fac. de droit.

1884 26 déc. ZEVORT, rect. de l'Acad. de Caen.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de la nomination.

MM.

1840 22 mai. BONNAIRE (1), prof. hon. à la Fac. des sciences.

1849 23 fév. BOUET (2), peintre, à Caen.

1850 25 nov. LE BOUCHER (3), prof. hon. de la Fac. des sciences, à Livry, près Caumont.

(1) Date de l'élection de M. Bonnaire, comme membre titulaire.

(2) Date de la nomination de M. Bouet, comme membre associé résidant.

(3) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

Date de la nomination.

1853 25 nov. LE TELLIER (1), ancien inspecteur de l'Université.

1859 25 nov. DEMOLOMBE, doyen de la Fac. de droit.

1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (2)

MM.

1851 28 nov. AKERMANN, antiq., à Londres.

1854 24 fév. ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.

1861 29 nov. ANQUETIL, insp. d'Acad. honor., à Versailles.

1875 28 mai. BAVELIER, ancien avocat au Conseil d'État.

1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

(1) Date de la nomination de M. Le Tellier, comme membre associé résidant (Cette catégorie de membres n'existe plus).

(2) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection.—De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.		
1861	26 avril.	DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inférieure.
1842	28 janv.	BELLIN (G.), avocat, à Lyon.
1862	25 juill.	BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884	22 fév.	BERTOLOTTI, archiv., à Mantoue.
1879	28 nov.	Me DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1840	27 nov.	BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
1862	28 nov.	BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
1865	28 juill.	BLIER (Paul), prof. honoraire au Lycée de Coutances.
1843	24 mars.	BOCHER, sénateur, à Paris.
1861	28 juin.	BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
1867	28 juin.	BOIVIN-CHAMPEAUX, anc. prem. prés., à Bourges.
1851	25 juill.	Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
1840	27 mars.	BOULATIGNIER, anc. prés. de la sect. du Contentieux au Conseil d'État, à Paris.
1872	22 nov.	BOUTMY, direct. de l'École libre des sciences polit., à Paris.
1852	27 fév.	BOVET, anc. biblioth., à Neufchâtel (Suisse).
1873	25 avril.	BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.
1853	22 juill.	DU BREIL DE MARZAN, littérateur, à Marzan.

Date de la nomination.

1877 23 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.

1849 23 nov. DE BUSSCHER, secrét. de l'Acad. roy. de Gand.

1862 28 mars. BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Fac. de droit, à Lyon.

1862 28 fév. DE CAMARA-LEME, à Madère.

1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.

1858 26 nov. Mme CAREY, poëte angl., à Brixham.

1843 24 mars. CASTEL, ancien agent-voyer chef, à Bayeux.

1859 25 nov. DE CHARENCEY, linguiste, à Paris.

1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.

1882 23 juin. CHAUMELIN, direct. des Douanes, à Paris.

1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ulysse), à Valence.

1851 23 mai. DE CHENNEVIÈRES, anc. directeur des Beaux-Arts.

1849 23 nov. CHÉRUEL, recteur honor., à Paris.

1871 28 juill. CLAYE (J.), homme de lettres, id.

1875 23 juill. CLOUET, prof. à l'École de médecine de Rouen.

1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Académie française, à Paris.

Date de la nomination.

1833 19 juill. Mme COUEFFIN, poëte, à Bayeux.

1862 25 juill. COUGNY, insp. gén. de l'Enseign. second., à Paris.

1884 22 fév. DE CRÈVECOEUR (Robert), à Paris.

1853 23 déc. CUSSON, secrét. de la mairie de Rouen.

1865 27 janv. DE CUYPER, insp. de l'École des mines, à Liège.

1863 25 nov. Mme DACHÉ, poëte, à Bayeux.

1885 27 nov. DANBÉ, chef d'orchestre, à l'Opéra-Comique, Paris.

1853 25 nov. DARU, anc. ministre des affaires étrangères, à Paris.

1866 23 nov. DAUSSE, anc. ingénieur en chef, à Paris.

1851 28 nov. DAVID (Jules), orientaliste, à Langrune.

1860 26 déc. DECORDE, anc. secr. de l'Acad. de Rouen.

1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres, à Toulouse.

1872 23 fév. DELISE, cons. à la Cour de Cassation.

1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.

1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.

1871 24 fév. DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.

Date de la nomination.

1870 27 mai. DES DIGUÈRES, de la Société des Antiq. de Normandie.

1826 24 nov. DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, à Paris.

1825 25 fév. DIEN, graveur, à Paris.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiv., à Alençon.

1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, anc. insp. d'Acad., à Strasbourg.

1879 26 déc. DURET, prosecteur à la Fac. de médecine, à Paris.

1884 28 mars. EGGER (Victor), prof. à la Faculté des lettres de Nancy.

1849 23 mars. ENAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingén. gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1853 25 nov. ENGELSTORFF, évêque de Fionie.

1859 27 mai. D'ESTAINTOT (Robert), avocat, à Rouen.

1856 25 janv. FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conservateur de la Biblioth. et du Musée de Vire.

1871 24 mai. FERRAND, anc. préfet, à Amiens.

1856 25 janv. DE LA FERRIÈRE (Hect.), littérateur, à Paris.

1858 22 janv. FEUILLET (Oct.), de l'Acad. française, à Paris.

Date de la nomination.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lycée de Versailles.
1883 25 mai. FINOT, archiviste du département du Nord.
1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
1857 23 janv. FOUCHER DE CAREIL, ambassadeur, à Vienne.
1868 26 juin. FRIGOULT, prof. au Collège de Cherbourg.

1884 28 mars. GALUSKI, helléniste, à Créances, (Manche).
1872 26 juill. GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
1852 24 déc. GARNIER, secrétaire de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1859 25 déc. GAUCHER, prof. de rhétorique au Lycée Condorcet, à Paris.
1853 27 mai. DE GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.
1870 25 fév. GIMET, anc. préfet du Calvados.
1850 27 déc. DE GIRARDOT, antiq., à Bourges.
1883 25 mai. GUÉRIN, bibliothécaire, au Mans.
1805 27 nov. GUIMET, fondateur du musée Guimet, Lyon.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).

Date de la nomination.

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), antiquaire, à Londres.

1884 23 mai. HAREL (Paul), à Échauffour (Orne).

1851 23 mai. HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.

1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'Académie.

1885 27 nov. HENRY (Edmond), ancien député, rue du Trésor, 6, Paris.

1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhétorique, à Bastia.

1885 26 juin. HÉRON, président de la Société d'Horticulture de Rouen.

1860 23 nov. HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.

1846 27 nov. HUE DE CALIGNY, correspondant de l'Institut, à Versailles.

1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).

1883 28 déc. JACQUEMART (docteur), à Paris.

1846 26 juin. JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.

1843 28 avril. JAMIN, membre de l'Institut, à Paris.

1884 28 nov. JANVIER, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

1856 28 nov. JARDIN, insp. des services admin. de la marine, à Rochefort.

1884 25 avril. JORET, prof. à la Faculté des lettres d'Aix.

Date de la nomination.

1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

1883 23 nov. JOUAUST, éditeur, à Paris.

1858 24 déc. LAIR (Jules), de l'École des Chartes, à Paris.

1842 24 juin. LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.

1877 23 mars. LAUNAY, professeur d'histoire, à Paris.

1866 26 déc. LEBEURRIER (l'abbé), anc. arch., à Évreux.

1884 28 nov. LEBRETON (GASTON), directeur du Musée céramique de Rouen.

1869 23 juill. LEBRETON, proviseur du Lycée de St-Brieuc.

1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Académie, à Coutances.

1871 26 mai. LECERF, antiquaire, à Paris.

1875 28 mai. LECESNE, cons. de préfecture, à Arras.

1847 26 nov. LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.

1885 13 mars. LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.

1846 26 juin. LE HÉRICHER, anc. prof. de rhét., à Avranches.

1853 27 mai. LE JOLIS (Aug.), naturaliste, à Cherbourg.

1861 29 nov. LENOEL, sénateur, à Paris.

Date de la nomination.

1852 23 janv. LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.

1861 22 mai. LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.

1884 28 mars. LE REBOULLET, docteur, à Paris.

1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Institut, à Paris.

1855 27 juill. LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.

1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.

1853 27 mai. LIAIS (Emmanuel), directeur de l'Observatoire de Rio-Janeiro.

1881 29 avril. LIARD, directeur de l'Enseig[t] supérieur, à Paris.

1883 28 déc. LIÉGEOIS (docteur), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

1857 24 juill. LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.

1877 28 déc. LOOZ-CORSWAREM (le prince DE), à Huy (Belgique).

1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près de Bernay.

1860 27 avril. LUCE (Siméon), de l'Institut, à Paris.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.

1861 27 déc. MAREY, prof au Collège de France, à Paris.

1868 27 nov. MARIE, prof. à l'École de droit de Rennes.

Date de la nomination.

1885 13 mars. MARLIÈRE, ancien préfet, rue des Écuyers, à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

1871 24 nov. DE MARSY, conservateur du musée de Compiègne.

1851 28 nov. MAURY, directeur des Archives nationales, à Paris.

1856 25 janv. MAYER, de la Soc. des Antiq. de Londres, à Liverpool.

1848 22 déc. MÉNANT, vice-président du Tribunal civil de Rouen.

1844 23 juill. MERGET, anc. prof. à la Fac. des sciences de Lyon.

1869 24 déc. MÉTIVIER, anc. prof. d'hist., à La Flèche.

1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, Lyon.

1840 24 janv. MOLCHNETT (Dominique), sculpteur, à Paris.

1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, id.

1856 26 mai. NICOT, recteur honor., à Nîmes.

1859 26 nov. OLIVIER, insp. gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.

1863 19 déc. PELLERIN, avocat, anc. proc. de la République, au Havre.

Date de la nomination.

1860 23 nov. PERIN (Jules), avocat, à Paris.
1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.
1871 28 juill. PEZERIL, intendant militaire, à Besançon.
1872 24 mai. PIEDAGNEL (Alex.), homme de lettres, à Passy.
1850 27 déc. Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supér., à Gonesse (Seine-et-Oise).
1868 27 nov. PIQUET, conseiller à la Cour d'appel, à Paris.
1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.
1881 24 juin. POINCARRÉ, maître de conf. à la Fac. des sciences, à Paris.
1853 27 mai. DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay (Manche).
1862 25 juill. POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
1844 23 fév. PUISEUX (Léon), inspect. général hon. de l'Inst. prim., à Paris.

1842 24 juin. DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.
1864 22 juill. QUENAULT, ancien sous-préfet, à Coutances.
1840 3 août. QUESNAULT-DESRIVIÈRES, anc. proviseur, à Nîmes.

1872 26 janv. RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.

Date de la nomination.

1840 27 nov. RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
1854 28 avril. REINVILLIER, doct. en médecine, à Paris.
1866 23 nov. RENAULT, cons. hon. de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.
1862 25 juill. RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
1849 23 nov. ROACK-SMITH, antiq., à Londres.
1861 27 déc. DE ROBERT DE LATOUR, doct. en méd., à Paris.
1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.
1869 24 déc. ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
1851 25 juil. DE ROZIÈRE, sénateur, à Paris.

1866 23 nov. DE SAINT-VENANT, anc. ingén. en chef, à Vendôme.
1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur de l'Acad. de Caen, à Paris.
1825 10 juin. SERRURIER, doct. en médecine, id.
1878 27 déc. SERVOIS, insp. gén. des Archives, à Paris.
1860 28 déc. Mme SEZZI (Esther), à Paris.
1840 26 déc. DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.
1840 28 fév. SIMON (Jules), membre de l'Acad. française, à Paris.
1872 22 mars. SOREL (Albert), économ., à Paris.

Date de la nomination.

1851 23 mai. DE SOULTRAIT, trésorier-payeur, à Besançon.

1851 23 mai. TARDIF (A.), conseiller d'État hon., à Paris.
1866 24 juin. THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
1869 23 avril. THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1867 22 fév. TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
1835 24 avril. TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
1869 27 fév. TROCHON, avocat, ancien magistrat, à Tours.

1873 26 déc. VALLÈS, ex-inspect. gén. des ponts et chauss., à Cros (Gard).
1869 26 fév. VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
1865 24 nov. DE VILADE (Léon), juge au Trib. de Bayeux.

1869 24 déc. WIESENER, anc. prof. au Lycée Louis-le-Grand.
1862 25 juill. DE WITT (Cornélis), historien, au Val-Richer.
1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, à Londres.

NÉCROLOGIE (1885).

Membre titulaire.

Date de la nomination.	
1873 24 juin.	WIART, prof. à l'École de Médecine.

Membres correspondants.

1840 28 fév.	DESAINS, membre de l'Institut.
1846 27 nov.	EGGER (Émile), membre de l'Institut.
1862 25 juill.	GOMARD, antiquaire, à St-Quentin.
1840 26 déc.	HOUEL, ancien inspecteur général des Haras, à St-Lo.
1879 28 nov.	MOULIN (H.), ancien magistrat, à Paris.
1842 23 déc.	ROUSSET, homme de lettres, à Lyon.
1861 29 nov.	VATEL, avocat, à Paris.

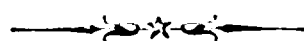


TABLE DES MATIÈRES.

POÉSIES.

Caen, Imp. F. Le Blanc-Hardel.

